ESTIMATES

Fisheries and Oceans Canada

Performance Report

For the period ending
March 31, 2004

Canada

The Estimates Documents

Each year, the government prepares Estimates in support of its request to Parliament for authority to spend public monies. This request is formalized through the tabling of appropriation bills in Parliament.

The Estimates of the Government of Canada are structured in several parts. Beginning with an overview of total government spending in Part I, the documents become increasingly more specific. Part II outlines spending according to departments, agencies and programs and contains the proposed wording of the conditions governing spending which Parliament will be asked to approve.

The *Report on Plans and Priorities* provides additional detail on each department and its programs primarily in terms of more strategically oriented planning and results information with a focus on outcomes.

The *Departmental Performance Report* provides a focus on results-based accountability by reporting on accomplishments achieved against the performance expectations and results commitments as set out in the spring *Report on Plans and Priorities*.

The Estimates, along with the Minister of Finance's Budget, reflect the government's annual budget planning and resource allocation priorities. In combination with the subsequent reporting of financial results in the Public Accounts and of accomplishments achieved in Departmental Performance Reports, this material helps Parliament hold the government to account for the allocation and management of funds.

©Minister of Public Works and Government Services Canada — 2004

This document is available in multiple formats upon request.

This document is available on the TBS Web site at the following address: www.tbs-sct.gc.ca.

Available in Canada through your local bookseller or by mail from
Canadian Government Publishing — PWGSC
Ottawa, Canada K1A 0S9

Catalogue No. BT31-4/4-2004
ISBN 0-660-62638-1

105-01054/

Foreword

In the spring of 2000, the President of the Treasury Board tabled in Parliament the document "Results for Canadians: A Management Framework for the Government of Canada". This document sets a clear agenda for improving and modernising management practices in federal departments and agencies.

Four key management commitments form the basis for this vision of how the Government will deliver their services and benefits to Canadians. In this vision, departments and agencies recognise that they exist to serve Canadians and that a "citizen focus" shapes all activities, programs and services. This vision commits the Government of Canada to manage its business by the highest public service values. Responsible spending means spending wisely on the things that matter to Canadians. And finally, this vision sets a clear focus on results – the impact and effects of programs.

Departmental performance reports play a key role in the cycle of planning, monitoring, evaluating, and reporting results to Parliament and citizens on behalf of ministers. Departments and agencies are encouraged to prepare their reports following principles for effective performance reporting (provided in the *Guide to Preparing the 2004 Departmental Performance Report*: http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/03-04/guidance/table-of-contents_e.asp). Based on these principles, an effective report provides a coherent and balanced picture of performance that is brief and to the point. It focuses on outcomes - benefits to Canadians and Canadian society - and describes the contribution the organisation has made toward those outcomes. It sets the department's performance in context, associates performance with earlier commitments, explains any changes, and discusses risks and challenges faced by the organisation in delivering on these commitments. Achievements realised in partnership with other governmental and non-governmental organisations are also discussed. Supporting the need for responsible spending, it links resources to results. Finally, the report is credible because it substantiates the performance information with appropriate methodologies and relevant data.

In performance reports, departments and agencies strive to respond to the ongoing and evolving information needs of parliamentarians and Canadians. The input of parliamentarians and other readers can do much to improve these reports over time. The reader is encouraged to assess the performance reports of organisations according to the established principles, and provide comments to departments and agencies to help them improve in their next planning and reporting cycle.

This report is accessible from the Treasury Board of Canada Secretariat Internet site:
http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/dpre.asp

Comments or questions can be directed to:
Results-based Management Directorate
Treasury Board of Canada Secretariat
L'Esplanade Laurier
Ottawa, Ontario K1A OR5
OR at: rma-mrr@tbs-sct.gc.ca

Fisheries and Oceans Canada

Departmental Performance Report

For the period ending March 31, 2004

Approved by

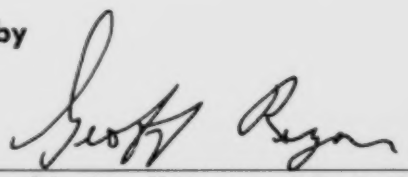

The Honourable Geoff Regan, P.C., M.P.
Minister of Fisheries and Oceans

Table of contents

Section 1—Minister's Message **1**

Minister's message 2

Section 2—Management Representation Statement **5**

Management representation statement 6

Section 3—Summary of Departmental Performance **7**

Summary report card 8

Parliamentary committee recommendations 14

Section 4—Strategic Context **23**

DFO at a glance 24

Working within the government agenda 25

Social, economic, public policy and regulatory environment 26

A comprehensive response to DFO's challenges 27

Strategic outcomes 30

Section 5—Departmental Performance **35**

Continuing to serve Canadians: A summary of priorities 36

Management and protection of fisheries resources 38

Protection of the marine and freshwater environment 51

Maritime safety 64

Maritime commerce and ocean development 76

Understanding of the oceans and aquatic resources 86

A closer look: Fleet 94

A closer look: CCG becomes a special operating agency 95

Section 6—Consolidated Reporting **97**

Modern comptrollership 98

Government On-Line and Service Improvement Initiative 98

Section 7—DFO's People **101**

Human resources at DFO 102

Human resources capacity 103

Awards and recognition 104

Section 8—Financial Information **111**

Overview 112

Trend analysis 112

Financial tables 113

Section 9—Other Information **137**

Organizational structure 138

Contacts for further information 140

Statutes, regulations and statutory reports 141

Legislative and regulatory initiatives 144

List of evaluations and reviews 146

Section 10—Index **147**

List of financial tables

Table A: Crosswalk Between Strategic Outcomes and Business Lines 31

Table 1: Financial Requirements by Authority 113

Table 1.1: Expenditures by Authority 115

Table 1.2: Impact of December 12, 2003 Announcements 116

Table 2: Comparison of Total Planned to Revised Actual Spending by Business Line 117

Table 3: Resource Requirements by Organization and Business Line 121

Table 4: Historical Comparison of Planned to Revised Actual Spending by Business Line 122

Table 5: Revenues: Respendable and Non-Respendable by Business Line 124

Table 6: External Charging 127

Table 7: Transfer Payments (Grants and Contributions) by Business Line 132

Table 8: Details on Transfer Payments Programs 133

Table 9: Contingent Liabilities 133

Table 10: Capital Projects 134

List of symbols

The following symbols have been used in this document to guide readers:

Indicates a link to an Internet site where more information can be obtained.

Indicates a link to the progress report against the department's *Sustainable Development Strategy 2001–2003*.

Indicates horizontal areas—initiatives delivered in collaboration with other federal government departments and agencies, other jurisdictions and other stakeholders.

Indicates responsibilities and authorities transferred from DFO to Transport Canada.

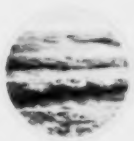

Section 1—Minister's Message

In this section:

- *Minister's message* Page 2

Minister's message

As Canada's Minister of Fisheries and Oceans, I am pleased to present the 2003–04 Departmental Performance Report for my department.

Canada is a maritime nation and our economy, environment, and social well-being are intrinsically linked to our three surrounding oceans and our vast network of inland waterways. Our oceans' resources support a diverse and growing range of economic activities including aquaculture, fisheries, offshore oil and gas development, shipping, technology development, recreation and tourism. Collectively, these industries contribute more than $22 billion to Canada's economy.

Fisheries and Oceans Canada (DFO) is working with all Canadians to ensure the sustainable use of Canadian waters. This means healthy and productive oceans, lakes and rivers. It means fishing and aquaculture industries that are viable for communities while ensuring protection and recovery of species at risk and it means waterways and harbours that are safe and accessible for all Canadians to use.

As a highly decentralized department, DFO is an important and visible part of coastal communities across Canada, committed to delivering its services directly to those who benefit from them. For instance, thousands of volunteers in Harbour Authorities operate hundreds of harbours on behalf of DFO, while DFO provides the funding to maintain them.

That's why it is imperative for DFO to work closely with other federal departments, provincial and territorial governments, Aboriginal communities and stakeholders. It is this cooperative, open approach that has allowed the department to move forward on a number of important fronts during the 2003–04 reporting period.

DFO is leading the government in the development of an Oceans Action Plan. This plan, which was announced in the Speech from the Throne, is the focus of a revised and updated strategic agenda for DFO.

The Oceans Action Plan will ensure that Canada continues to play a strong leadership role on the international stage, develops its oceans resources in an integrated and sustainable way, promotes the health of the oceans, and advances oceans science knowledge and technology.

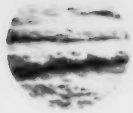

A key component of the plan is the role DFO plays on the international stage. Our objective is very clear—we want to reduce foreign overfishing by addressing non-compliance in a more strategic way. To achieve this, I announced a new comprehensive multi-year strategy to address foreign overfishing of straddling stocks and enhance the rebuilding of these stocks. This strategy includes an initiative designed to enhance collaboration with the Department of National Defence, Foreign Affairs Canada, the Department of Justice Canada, and the Privy Council Office in the areas of marine security and fisheries enforcement.

Just as we are renewing our strategy on the High Seas, modern fisheries management practices within Canada are fundamental to DFO's work to manage the fisheries in an integrated and sustainable way.

The department released the "Policy Framework for the Management of Fisheries on Canada's Atlantic Coast." The framework will enable us to work together to build a fishery with better conservation outcomes, greater industry self-reliance, increased allocation stability, and open and transparent decision-making.

On the West Coast, DFO and the Government of British Columbia appointed Dr. Peter Pearse and Mr. Donald McRae to address vital issues relating to the fishery. This Joint Task Group was asked to define a broad vision of the post-treaty fishery including how fish will be shared among all participants and the associated management challenges.

A parallel priority for the management of our fisheries will be a strong and stable aquaculture industry. In my response to the report from the Commissioner for Aquaculture Development, I clearly stated my desire to find ways to broaden the department's role in this industry, from one focused just on regulating the industry and providing policy direction, to one of helping aquaculture increase its ability to compete around the world, while continuing to develop safely and sustainably.

In support of these important initiatives and others, the Government of Canada is committed to the modernization of the Canadian Coast Guard (CCG), including the renewal of the fleet. In December, the government announced that the CCG would become a special operating agency within Fisheries and Oceans Canada.

This change, combined with the transfer of marine safety and security policy and regulations to Transport Canada, allows the Coast Guard to look to a future in which it can concentrate on what it does best—provide valuable services to mariners in Canadian waters.

DFO also has an important role to play in environmental assessments of fish habitat and the department is working to improve the overall efficiency and effectiveness of its environmental programs through DFO's Environmental Process Modernization initiative. This is closely linked to the Government of Canada's Smart Regulation initiative. To do this, DFO is committed to ensuring that its regulatory programs protect our social and environmental interests and, at the same time, enhance the conditions for a competitive economy that will attract investment and sustain a high quality of life for Canadians. This is the broader balance we must achieve and that can only be done by strengthening our relationships with the provinces, territories, Aboriginal peoples and other stakeholders.

Finally, the department completed an internal review of its resources. The review ensures that the department is in the best possible position to deliver critically needed services and programs to Canadians. We now have in hand a plan for a stronger DFO, one that is well-placed to meet the challenges of the 21st century and the expectations of Canadians.

As Minister, I will continue to work with you to ensure that DFO delivers the best possible service to Canadians. We are on the path of sustainability to ensure that Canadians can enjoy our waters today without compromising the needs of future generations.

Section 2—Management Representation Statement

In this section:

- *Management representation statement* *Page 6*

Management representation statement

I submit, for tabling in Parliament, the 2003–04 Departmental Performance Report (DPR) for Fisheries and Oceans Canada.

This report has been prepared based on the reporting principles and other requirements in the *2003–04 Departmental Performance Reports Preparation Guide* and represents, to the best of my knowledge, a comprehensive, balanced and transparent picture of the organization's performance for fiscal year 2003–04.

Name: Larry Murray

Title: Deputy Minister

Date: 10 September 2004

Section 3—Summary of Departmental Performance

In this section:

- *Summary report card* Page 8
- *Parliamentary committee recommendations* Page 14

Summary report card

Summary of departmental performance

In pursuit of its mandate, DFO directs its efforts to achieving five strategic outcomes:

- the management and protection of fisheries resources;
- the protection of the marine and freshwater environment;
- maritime safety;
- maritime commerce and ocean development; and
- understanding of the oceans and aquatic resources.

For each of these outcomes DFO has identified two to four strategic priorities—key results it seeks to accomplish through various policy, program and research initiatives.

The table below summarizes the status of these sought-after results following the same order as that used in Section 5. Note that a discussion of Parliamentary reports issued during the reporting period appears later in Section 3.

Strategic outcomes (expected results)	Summary of performance	Web links for further information
Strategic outcome 1: Management and protection of fisheries resources		
DFO continued to ensure that its governance frameworks reflect the requirements of today's fisheries	DFO made progress on several new policy and governance frameworks, including the National Policy Framework, the Atlantic Fisheries Policy Review, the Pacific New Directions initiative and the development of guidelines for the *Species at Risk Act*. (see page 39)	http://www.dfo-mpo.gc.ca/Conservation_e.htm http://www.bcwf.bc.ca/s=88/bcw1073612657441/
DFO continued to strengthen its relationship with Aboriginal peoples	DFO made significant progress in improving relations with Aboriginal peoples, identifying important changes to the 10-year-old Aboriginal Fisheries Strategy and developing several new programs, including the Aboriginal Aquatic Resource and Oceans Management program, the Aboriginal Inland Habitat program, the At-Sea Mentoring Initiative and the Fisheries Operations Management Initiative. (see page 42)	http://www.dfo-mpo.gc.ca/communic/fish_man/afs_e.htm
DFO continued to modernize operations through the Fisheries Management Renewal Initiative	The department continued to modernize its operations by incorporating the precautionary approach and risk management into fisheries planning; pilot testing the use of performance measures in certain fisheries management plans; and moving from single- to multi-year integrated fisheries management plans and equipping them with measurable objectives developed in consultation with stakeholders. (see page 44)	http://www.glf.dfo-mpo.gc.ca/fm-gp/mgmt-plan/index-e.html http://www.dfo-mpo.gc.ca/communic/fish_man/ifmp/tuna/index_e.htm

Strategic outcomes (expected results)	Summary of performance	Web links for further information
DFO continued to advance conservation in support of managing and protecting fisheries resources	The Minister maintained existing sharing arrangements in 29 of the 30 Atlantic fisheries for 2004 to create a more stable approach to access and allocation. DFO continued to make strategic investments in leading-edge technology to improve client service and efficiency of enforcement through the creation of Centres of Expertise. Fishery officers responded to 8,875 violations of the *Fisheries Act* and the *Coastal Fisheries Protection Act*, laying 2,063 charges and issuing 1,134 tickets. And DFO realized its long sought-after objective of seeing the fishing industry adopt the Canadian Code of Conduct for Responsible Fishing Operations. (see page 45)	http://www.dfo-mpo.gc.ca/media/newsrel/2004/hq-ac27_e.htm
DFO continued its international leadership	Canada negotiated and administered agreements affecting conservation, allocations, and bilateral and multilateral fisheries relations with other countries. One such measure was the adoption of a new policy and regulations governing access by foreign fishing vessels to Canadian ports and waters. (see page 47)	http://www.dfo-mpo.gc.ca/media/backgrou/2004/hq-ac45b_e.htm
Strategic outcome 2: Protection of the marine and freshwater environment		
DFO continued to enhance the conservation, restoration and development of marine and freshwater fish habitat through consistent application of the National Habitat Management Plan	DFO developed and implemented an Environmental Process Modernization Plan (EPMP)—a five-point action plan designed to reorient fish habitat management program service delivery to achieve greater efficiencies, effectiveness and consistency, and to align the program with the objectives of smart regulation and sustainable development (see page 53). Significant progress has been made in implementing the EPMP through development and application of a risk management framework; establishment of measures to streamline regulatory review processes; implementation of tools to increase predictability and coherence in decision-making and program delivery; renewing emphasis on partnering with key stakeholders to address shared responsibility; and establishing a new management model for environmental assessment and major projects to achieve clear accountabilities and improve timelines for environmental assessment reviews. (see page 53)	http://www.essa.com/projects/descriptions/1220.htm http://www.dfo-mpo.gc.ca/canwaters-eauxcan/habitat/partners-partenaires/index_e.asp

Strategic outcomes (expected results)	Summary of performance	Web links for further information
DFO continued to build a modern oceans management approach based on conservation and sustainability through Canada's Oceans Strategy	An Oceans Action Plan is being guided by a new Parliamentary Secretary to the Minister of Fisheries and Oceans appointed by the Prime Minister in December 2003 and by an expanded Deputy Ministers' Interdepartmental Committee on Oceans, which held its inaugural meeting in February 2004. DFO also established several new regional and national forums to enhance stakeholder participation in oceans planning and continued to develop partnerships and collaborative arrangements with the provinces and territories, other international oceans players, Aboriginal organizations, First Nations, coastal communities, industry and non-governmental organizations. (see page 54)	http://www.dfo-mpo.gc.ca/canwaters-eauxcan/oceans/index_e.asp
DFO continued to conserve and sustainably develop Canada's oceans through its progress on international coordination	DFO continued to refine its international action plan and ratified the United Nations Convention on the Law of the Sea. The department also worked with Agriculture and Agri-Food Canada and International Trade Canada to help develop international markets for Canada's seafood industry. (see page 57)	http://www.dfo-mpo.gc.ca/media/newsrel/2004/hq-ac19_e.htm http://www.dfo-mpo.gc.ca/media/speech/2004/20040314_e.htm
DFO continued to act as the lead response agency in case of ship-source spills	A new information management system—the Marine Pollution Incident Reporting System—was implemented in the summer of 2001, and 2003–04 was its second complete year of operation across the country. Maintaining this national database of all marine pollution incidents has given CCG management a better understanding of marine pollution in Canadian waters, confirming anecdotal observations that serious large spills occur infrequently but account for the greatest volume of pollutants spilled. In responding to ship-source spills, the CCG acted as the Federal Monitoring Officer 406 times in 2003, and as On-scene Commander 590 times. (see page 58)	http://www.ccg-gcc.gc.ca/rser-ssie/main_e.htm
Strategic outcome 3: Maritime safety		
DFO continued to ensure safe and secure waterways	The number of collisions, groundings and strikings continued to decline in 2003, reaching its third-lowest level in 25 years, thanks to improved vessel traffic management and advances in communication and navigation technologies. The effectiveness of DFO's search and rescue service has remained fairly constant in recent years, with 2003 ranking among the best on record with an average search and rescue effectiveness index of 98%. Meanwhile, severe ice and weather conditions on the East Coast in 2003, coupled with other factors, resulted in a rise in small vessel damage. There were modest improvements in the status of Canada's active fishing harbours: about 20.6% of these facilities required past due or immediate attention in 2003–04. The improvement is largely	http://www.ccg-gcc.gc.ca/mns-snm/overview_e.htm

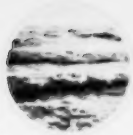

Strategic outcomes (expected results)	Summary of performance	Web links for further information
	attributable to funding increases. (see page 67)	
DFO continued to enhance maritime safety through its ongoing modernization initiatives	The department will develop a long-term plan for the delivery of mandated MCTS services, which will include revised standards and an estimation of the required funding to sustain MCTS operations in the short to long term. Work continued on the development of an automatic identification system that will improve MCTS vessel traffic surveillance capability. The system will allow MCTS centres to accurately and efficiently identify and track vessels operating in vessel traffic zones. DFO has made significant progress in modernizing Canada's electronic aids systems over the past few years through its Marine Aids Modernization initiative. The implementation of national service standards, the availability of the differential global positioning system and the introduction of other new technologies have reduced the number of foghorns in the field by 20% since September 2002. Meanwhile, DFO made progress in 2003 in converting conventional high-maintenance incandescent lanterns to modern, energy-efficient light-emitting diode lanterns. (see page 69)	http://www2.ccnmatthews.com/scripts/ccn-release.pl?/current/0305063n.html http://www.coast-guard.gc.ca/atn-aln/modern_e.htm
DFO continued to provide high-quality hydrographic information	Although the Canadian Hydrographic Service (CHS) is in the midst of a changeover to digital hydrographic data management, it continues to produce paper products. In 2003–04, it issued 183,809 paper charts, 64,169 nautical publications and 36,340 information brochures. Responding to demand from the commercial sector, the CHS has converted 308 of its existing paper charts into 582 electronic navigational charts. It has also converted 662 charts to raster format; these charts are used primarily by recreational boaters. Electronic navigational charts and raster charts, used in conjunction with the differential global positioning system, facilitate navigation, enabling mariners to plot their positions more accurately. (see page 72)	http://www.charts.gc.ca/pub/en/ http://www.ccg-gcc.gc.ca/dgps/main_e.htm
Strategic outcome 4: Maritime commerce and ocean development		
DFO continued to facilitate commercial activity through the provision of efficient and accessible waterways	DFO continued to monitor and maintain waterways and harbours, providing information on navigation conditions and regulating vessel traffic. It provided ice-breaking services, inspected the condition of channels, and monitored the reliability of short- and long-range aids to navigation. The reliability of Canada's floating and fixed aids to navigation decreased slightly in the past year. In 2003, the national level of short-range aids was 99.0%, slightly lower than 99.3% in 2002. The national level of reliability meets the national CCG standard of 99%. (see page 78)	http://www.ccg-gcc.gc.ca/mcts-sctm/docs/misc/general_e.htm

Strategic outcomes (expected results)	Summary of performance	Web links for further information
DFO enhanced the infrastructure required for maritime commerce	Divestiture of harbours continues apace, despite the growing costs. To ensure that the facilities transferred are in reasonable condition, DFO has invested $56 million in repairs since 1995. DFO also continued to use the special funding of $24 million provided by Treasury Board to divest 176 harbours over the past four years, exceeding its target of 169 divestitures. (see page 80)	http://www.dfo-mpo.gc.ca/sch/divest-report_e.asp
DFO continued to advance Canada's international trade agenda	In 2003–04, the department worked with other government departments and industry on responding to several new and potential bio-security, sanitary/phytosanitary and technical barriers to trade in key export markets. DFO also provided sector-specific advice and analytical support at World Trade Organization, Free Trade Area of the Americas, Canada–Central America Four and Canada–Singapore trade negotiations, and participated in such international fora as the Organization for Economic Cooperation and Development, United Nations Food and Agriculture Organization, and Asia-Pacific Economic Cooperation. (see page 81)	http://www.agf.gov.bc.ca/trade/fish_trade.htm
DFO continued to further the development of Canada's aquaculture industry through the Aquaculture Action Plan	To increase public confidence in the sustainability of aquaculture and industry competitiveness in international markets, DFO developed a five-year Aquaculture Action Plan and started to implement it in 2001. The department advanced the National Aquatic Animal Health Program and continued to disseminate information to other federal agencies through various fora. DFO also made progress on two of the most pressing aquaculture issues—advancing the coordination of aquaculture R&D by hosting a Marine Finfish Commercialization Forum, and creating a Site Review Issues Working Group, led by the Associate Deputy Minister, to harmonize and streamline federal and provincial processes for site application and review. (see page 81)	http://www.dfo-mpo.gc.ca/aquaculture/role_e.htm
DFO continued to develop a long-term agreement with industry with respect to marine services fees on navigation services	Certain marine services are provided by the CCG on a partial cost-recovery basis. Fees charged for these services represent a direct source of revenue for the department. The department and the commercial marine transportation industry desire a long-term arrangement on the fees. In this regard, the department continues to review options for a future approach to the fees. (see page 83)	http://www.parl.gc.ca/infocomdoc/37/1/fopo/studies/reports/fopo01/10-part3-e.htm

Strategic outcomes (expected results)	Summary of performance	Web links for further information
Strategic outcome 5: Understanding of the oceans and aquatic resources		
DFO continued to support its strategic outcomes through the provision of high-quality, timely new scientific knowledge, products and scientific advice	The department's contribution to Canada's scientific knowledge and understanding of oceans and freshwater environments continues to be significant. In 2003–04, DFO scientists were involved in about 424 research collaborations. The overall number of projects has remained relatively constant in recent years, but there has been a shift in the distribution of partners from the public to the private sector. In 2002, the most recent year for which data are available, DFO produced 31% of all Canadian publications in marine biology and hydrobiology, and 39% of publications in oceanology and limnology. Thus, DFO's performance between 1996 and 2002 remained fairly consistent. (see page 87)	http://www.dfo-mpo.gc.ca/scientifi_e.htm
DFO continued the assessment of its science program to ensure alignment of knowledge requirements with departmental and government-wide priorities	DFO continued to examine and evaluate opportunities to align its science efforts and maintain an appropriate balance between ongoing and emerging scientific knowledge and advice requirements. Some of the initiatives undertaken to improve the alignment of the science program included finalizing a strategy for enhanced scientific partnering with the national and international marine and freshwater science community, re-profiling the toxic chemical component of the environmental science program, and conducting an analysis of the usage and requirements for ships in support of at-sea scientific research and monitoring. (see page 91)	

Parliamentary committee recommendations

http://www.dfo-mpo.gc.ca/communic/reports/index_e.htm

The Standing House Committee on Fisheries and Oceans (SCOFO) and the Standing Senate Committee on Fisheries and Oceans have been directly involved with the department. In addition, DFO works with several other House and Senate committees on issues within its mandate. These include the Standing Joint Committee on the Scrutiny of Regulations (SJC), the Standing Committee on Public Accounts (SCOPA), the Standing Committee on Environment and Sustainable Development, the Standing Senate Committee on National Security and Defence (SCONSAD), and the Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources.

Standing House Committee on Fisheries and Oceans

During the last Parliament, SCOFO undertook several studies of issues under the department's mandate. This led to reports on the Canadian Coast Guard (CCG), aquaculture, aquatic invasive species, foreign overfishing, the Fraser River salmon fishery and Small Craft Harbours. The department carefully studied SCOFO's recommendations and responded on the government's behalf. DFO officials also appeared before SCOFO in April and May 2004 to discuss some of these reports.

SCOFO tabled 11 substantive reports requiring a response from DFO during the 37th Parliament. These reports, together with DFO's responses, are summarized below.

Aquatic Invasive Species: Uninvited Guests (May 2003)

In its report, SCOFO outlined 14 wide-ranging steps that the government should take to combat invasive species. These included:

- designation of the Minister of Fisheries and Oceans as the minister responsible for coordinating federal actions relating to aquatic invasive species;
- several recommendations related to ballast water management and regulation and ratification of the International Convention for the Control and Management of Ship's Ballast Water and Sediments;
- prohibition of the import of four species of carp and any other aquatic alien species deemed harmful to Canadian ecosystems; and
- conducting and funding research.

The government agreed, for the most part, with the intent of these recommendations, but not necessarily with SCOFO's preferred course of action.

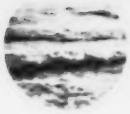

SCOFO called on the government to refer the matter for consideration to the International Joint Commission, the binational organization responsible for helping to manage the waters along the Canada–U.S. border for the benefit of both countries. SCOFO also called on Canada and the United States to harmonize ballast water treatment and exchange programs and standards. The government supported additional discussions with the United States on increasing coordination between the two countries.

SCOFO recommended that the Minister of Fisheries and Oceans submit a report to Parliament on the progress the government has made on aquatic invasive species. The government rejected this proposal, but asserted that the department's annual Departmental Performance Report (DPR) would furnish an opportunity to describe DFO's efforts to combat invasive species. Reporting will begin in the 2004–05 DPR, as per the commitments made in the 2004–05 Report on Plans and Priorities.

SCOFO also requested that DFO provide funding to the Ontario Federation of Anglers and Hunters to raise public awareness of the problems created by aquatic invasive species. In its response, the government recognized the work of this organization and said that it would continue to work with partners on this issue. There was no commitment of funds.

Atlantic Fisheries Issues: May 2003 (November 2003)

This report, which was based on testimony heard by SCOFO during its visit to Eastern Canada in May 2003, treated such issues as the Atlantic Fisheries Policy Review (AFPR) and the need to revisit the cod moratorium decision. The report recommended that the government:

- take a more active role in promoting the export of seal products;
- conduct another round of licence buyouts;
- study the feasibility of cancelling inactive groundfish licences;
- "properly" fund scientific research and make results available to fishers and the public as soon as they are available;
- encourage the use of and adequately fund sentinel fisheries;
- establish multi-year fishing plans;
- examine whether the creation of permanent shares to non-traditional crabbers is consistent with the conservation and viability of the resource;
- conduct a scientific study to determine the effect that the Confederation Bridge is having on the marine environment;
- work with the Department of National Defence to include information on munitions dumpsites on nautical charts; and
- establish a wild Atlantic salmon endowment fund.

The government agreed with some of the recommendations. For example, DFO has put multi-year fishing plans in place for several species. The department also conducted an additional round of consultations on the AFPR in line with SCOFO's suggestion.

Canadian Coast Guard, Marine Communications and Traffic Services (February 2003)

In this report, SCOFO recommended:

- increasing funding for the CCG's Marine Communications and Traffic Services (MCTS) program in the Pacific Region and considering a similar increase for MCTS in other regions;
- increasing the number of MCTS staff;
- making it a priority to upgrade and modernize equipment;
- increasing the number of technical staff who regularly maintain equipment;
- installing backup equipment at all remote or poorly accessible sites; and
- expanding the MCTS mandate to include national security.

SCOFO's interest in MCTS increased after the attacks on New York and Washington on September 11, 2001, and after meeting with spokespersons of the Canadian Auto Workers representing MCTS officers.

The government agreed with the intent of some of the recommendations. For example, it endorsed the implementation of Life Cycle Materiel Management to facilitate the management of assets and accurately assess the resources needed to maintain them at a cost-effective level, and agreed that adequate staffing levels at MCTS centres is essential. However, the government believed that most of the recommendations were adequately addressed by CCG initiatives already under way, including, for example, the MCTS Strategic Review Project, part of a larger strategic initiative that introduced changes to the way that CCG conducted its business.

Custodial Management Outside Canada's 200-mile Limit (March 2003) and Foreign Overfishing: Its Impacts and Solutions (June 2002)

These reports recommended that Canada withdraw from the Northwest Atlantic Fisheries Organization (NAFO) and assume custodial management of the Nose and Tail (the roughly 10% of the Grand Banks that is beyond Canada's 200-mile limit) and the Flemish Cap. Both areas are in international waters and both are currently managed by NAFO. However, SCOFO also urged the government to work with other members of NAFO to produce more timely and transparent observer reports. The reports also called on the government to conduct a targeted public awareness campaign to inform the public of violations of NAFO conservation measures.

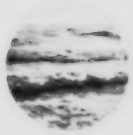

The government agreed about the need for more timely submissions of observer reports and has made representations to other NAFO Contracting Parties to this end, arguing that such improvements would increase transparency and support more meaningful analysis of compliance in the NAFO Regulatory Area. It also acknowledged the importance of raising awareness of violations of NAFO conservation measures by member states. DFO has been conducting targeted public information campaigns since January 2002 to increase public understanding of foreign fishing issues in general, and Canada's position in particular.

But the government rejected the committee's recommendation that Canada withdraw from NAFO, asserting that such a move would seriously compromise Canada's ability to influence the monitoring and enforcement provisions that make the NAFO Regulatory Area one of the most controlled high seas fishing areas in the world. In its response, the government argued that Canada would cease to benefit from information obtained from NAFO's programs, such as the observer program, the vessel monitoring system, catch reporting requirements, and a joint inspection and surveillance scheme, which permits NAFO Contracting Parties to board and inspect the fishing vessels of other NAFO members. The government also rejected the recommendation that Canada assume custodial management of fisheries resources beyond its Exclusive Economic Zone since any attempt to unilaterally extend fisheries jurisdiction beyond 200 miles would not be accepted by the international community and would likely attract strong negative reaction.

Report on the Marine Infrastructure: Small Craft Harbours (November 2001)

This report concluded that the Small Craft Harbours Program deserves to be supported at a level where it is fully functional. It recommended that the federal government spend significant amounts of money to address the rust-out problem and to ensure that the core fishing harbours were maintained in an acceptable state of repair. There were also recommendations regarding supporting non-core harbours and dredging core harbours and their access channels.

These committee recommendations led directly to the announcement of the Infrastructure Repair Program in the December 2001 budget, which provided an additional $20 million dollars per year for the following five years for infrastructure repairs to active fishing harbours.

Problems Facing Newfoundland and Labrador Shrimpers

In this report SCOFO articulated several options that Canada might pursue to induce the European Union to eliminate the 20% tariff it currently levies on Canadian exports of cooked and peeled shrimp. These included:

- extending fisheries management control over the Nose and Tail and the Flemish Cap (both extensions of Canada's continental shelf);
- negotiating the elimination of the tariff at the next round of the World Trade Organization (WTO);
- obtaining an agreement through Canada-European Union (EU) free trade negotiations; or
- negotiating bilateral agreements with individual EU members.

In addition, the committee urged the government to pursue two other strategies to protect Canadian cooked shrimp exports. First, Canada should press for a separate non-tariff quota for Canadian shrimp—one that has either no end-use limitations or less restrictive ones. Second, it should impose an export tariff on transshipments of shrimp by Canada's European competitors, who are currently extracting more than 50,000 tons of shrimp from the Flemish Cap, shipping it to Europe through Newfoundland and Labrador ports and selling it on a duty-free basis. The committee also noted that if this approach fails to produce the desired results, Canada could then consider closing Canadian ports to the Flemish Cap fleet. The committee concluded that, in the meantime, Canada should pressure NAFO for more stringent control of shrimp fishing activities on the Cap.

In the government's view, only the options involving government-to-government negotiation—either bilateral negotiations with the European Commission on this specific issue, or broader tariff negotiations with the EU during the new round of WTO negotiations—appear to be viable. Other options, including the extension of fisheries management control beyond Canada's exclusive economic zone, port closures and the imposition of an export tax on transshipments of shrimp through Canada, would be counterproductive and would not resolve the shrimp tariff problem. By contrast, the government endorses the committee's view that Canada should negotiate the elimination of the EU tariff on cooked and peeled shrimp and will be participating with the EU in a new round of multilateral trade negotiations that will address tariff reductions on fish and fish products. The government is also exploring the possibility of a separate reduced-tariff quota for cooked and peeled shrimp, and it will continue to urge shrimp importing countries in the EU to seek an increase in the autonomous tariff rate quota.

Report on the Oceans Act

In this report SCOFO recommended 16 measures designed to create a more integrated oceans management function, increase transparency in decision-

making and enhance ocean stewardship. Several recommendations called for greater public engagement and more consultation with the provinces, territories and stakeholders, including special-interest groups. Several recommendations affirmed that the Minister of Fisheries and Oceans had primary responsibility for all matters relating to the management of Canada's oceans and sought to ensure that the Minister would exercise this role more proactively and more collaboratively. The Committee also recommended that DFO:

- evaluate the Treasury Board cumulative economic impact study to be completed within the next three years and consider the views of stakeholders, the public interest and fairness to ferry operators when it makes decisions relating to ferry classification and proposed revisions to the marine services fee and icebreaking fees;
- consider conducting a full environmental assessment under the *Canadian Environmental Assessment Act* on potential oil and gas exploration in the Gulf of St. Lawrence and that the government establish broadly based guidelines for exploration and extraction activity;
- develop a proactive approach for informing internal and external stakeholders and the general public on progress made in implementing the *Oceans Act*; and
- clearly define the terms used in the *Oceans Act* or refer to other statutes for definitions of terms.

The government agreed with the intent of the majority of SCOFO's recommendations and some progress has been made in implementing them. However, the government did not agree that immediate regulations are necessary for the further implementation of the *Oceans Act* or that amendments should be made to the wording of the Act requiring the Minister to consult with all stakeholders. The government also noted that while clarification of the Act's terminology is necessary, it did not agree that this should be done in the Act itself or by making reference to other acts that already provide definitions.

Safe, Secure, Sovereign: Reinventing the Canadian Coast Guard (March 2004)

The subject report makes the case for turning the CCG into an independent civilian federal agency that reports to the Minister of Transport and is governed by its own statute. The report also recommends that some CCG officers be made peace officers, which would allow them to carry arms and allow for some vessels to carry deck-mounted weapons. The report urged the government to fund the renewal of CCG's fleet.

This report, tabled in the final few weeks of the 37th Parliament, will not require a response from government unless it is re-introduced in the 38th Parliament.

Other recommendations in the report included:

- giving the CCG the necessary resources to conduct surveillance and collect evidence for pollution prosecutions;
- working with the shipping industry to remove user fees;
- requiring that communities and stakeholders are consulted before lighthouses are de-staffed;
- expediting regulatory reform to allow the *Canada Shipping Act, 2001* to come into force as soon as possible; and
- having the CCG continue to support the Coast Guard Auxiliary.

Although no official response to the report is required at this time, it should be noted that the CCG is making progress on the recommendations.

The 2001 Fraser River Salmon Fishery (June 2003)

This report was critical of the pilot sales program, which had provided special opportunities for Aboriginal fishers with a view to bringing order and legality to the Aboriginal fishery and stability to the commercial fishery. The report recommended that these measures be ended in favour of a single commercial fishery for all Canadians. The government disagreed, noting that there were already five distinct commercial fisheries harvesting in southern British Columbia. Moreover, the *Fisheries Act* makes provision for the establishment of separate and distinct fisheries that are subject to different regulatory provisions and licence conditions.

However, following the *Kapp* decision (a British Columbia Provincial Court ruling that found the First Nation pilot sales fisheries on the West Coast to be inconsistent with section 15 of the *Canadian Charter of Rights and Freedoms*), DFO terminated the pilot sales agreement for 2003 and began negotiating with First Nations groups on an alternative approach. Interim economic fishing arrangements for 2004 have now been established for salmon for First Nations in the lower Fraser River. The SCOFO report called for a more "realistic" food, social and ceremonial fishery. DFO maintains that this fishery is well-monitored and well-managed.

The report also urged DFO to improve enforcement by hiring more fishery officers and barring anyone with a fisheries conviction from being a fishery officer. In its response, the government acknowledged the importance of enforcement to conservation and fisheries management.

The Federal Role in Aquaculture in Canada (April 2003)

This SCOFO report, which focused on salmon farming, contained 26 recommendations divided into three categories: legislative and regulatory framework, compliance and enforcement, and scientific study and research.

Legislative and regulatory framework—The report called for an aquaculture act that would:

- recognize aquaculture as a legitimate use of aquatic resources;
- provide a legal definition of aquaculture;
- set out the rights and obligations of fish farm operators;
- recognize that aquaculture is not a fishery *per se* but is a form of animal husbandry; and
- provide the legal basis for an appropriate policy framework.

In its response, the government said that an aquaculture act could provide some benefits, but that it must examine all of the advantages and disadvantages of such an act before making a decision. Issues that needed to be reviewed included the interaction between a proposed act and existing legislation, recognition of the provinces' jurisdiction over some aquaculture activities, and the potential impact on wild fish and fish habitat. Furthermore, the government said it wished to review the upcoming report of the Commissioner for Aquaculture Development before considering the advisability of enacting new legislation.

Compliance and enforcement—Other recommendations focused on DFO having resources and mechanisms in place to ensure compliance with environmental regulations and to deal with operators who are not in compliance. In its response, the government stated that mechanisms are already in place to impose sanctions on aquaculture operators who are not in compliance with federal regulations and guidelines. DFO expects aquaculture operators to comply with federal regulations and guidelines outlined in the *Fisheries Act* and the *Navigable Waters Protection Act*. The government did not have major concerns with the recommendations for improving compliance and enforcement, but following through on them would require additional funding.

Scientific study and research—The government had no major concerns with the SCOFO recommendations related to scientific study and research, but implementing these recommendations would require additional funds.

The Standing Senate Committee on Fisheries and Oceans

This committee completed the following reports during the last Parliament:

- *Nunavut Fisheries: Quota Allocations and Benefits;*
- *Interim Report on Fish Habitat;*
- *Straddling Fish Stocks in the Northwest Atlantic;*
- *Selected Themes on Canada's Freshwater and Northern Fisheries;* and
- *Aquaculture in Canada's Atlantic and Pacific Regions.*

Nunavut Fisheries: Quota Allocations and Benefits

The Senate requested a government response to the Nunavut fisheries report at the end of the last session. However, because Parliament dissolved before the 150-day deadline for responding to the report, the Senate will need to make a new request for a government response in the next session of Parliament if it wishes the government to respond.

Other reports

http://www.dfo-mpo.gc.ca/communic/reports/aquaculture/aquaculture_e.htm

The remaining reports did not require a government response. However, the department did prepare a response to the Aquaculture Report in May 2002. This detailed response is available on DFO's Web site at http://www.dfo-mpo.gc.ca/communic/reports/aquaculture/aquaculture_e.htm.

Other committees

The Standing Committee on Public Accounts (SCOPA) tabled two reports last year, to which the government responded:

- *The Management of the Coast Guard Fleet*; and
- *Contributing to Safe and Efficient Marine Navigation.*

Please see page 94 for more information on the management of the CCG fleet.

DFO tabled a response to *Contributing to Safe and Efficient Marine Navigation* that accepted SCOPA's findings and recommendations. DFO had recognized many of the same issues and has a number of initiatives well under way to address the recommendations. These include the Departmental Assessment and Alignment Project, the Expenditure Management Review exercise and the implementation of a revised management model for the CCG sector.

The Standing Joint Committee on the Scrutiny of Regulations (SJC) tabled its report on Aboriginal Communal Fishing Licences Regulations (ACFLR) in June 2002. In this report, the SJC contends that certain sections of the ACFLR involve an unlawful delegation of authority given to the Governor in Council. The government had moved to amend the *Fisheries Act* to further clarify this issue. This bill, C-43, and subsequently C-33, did not get through the 37th Parliament.

The Standing Senate Committee on National Security and Defence (SCONSAD) tabled a report in October 2003 entitled *Canada's Coastlines: The Longest Under-Defended Borders in the World*. This report made recommendations that involved making changes to the current make-up of the CCG. The government was not required to provide a response to this report.

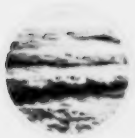

Section 4—Strategic Context

In this section:

- *DFO at a glance* Page 24
- *Working within the government agenda* Page 25
- *Social, economic, public policy and regulatory environment* Page 26
- *A comprehensive response to DFO's challenges* Page 27
- *Strategic outcomes* Page 30

DFO at a glance

Mandate

Fisheries and Oceans Canada, on behalf of the Government of Canada, is responsible for policies and programs in support of Canada's economic, ecological and scientific interests in the oceans and freshwater fish habitat; for the conservation and sustainable utilization of Canada's fisheries resources in coastal and inland waters; and for safe, effective and environmentally sound marine services responsive to the needs of Canadians in a global economy.

Canada is a maritime nation. The country is surrounded by the Arctic, Atlantic and Pacific oceans, is home to the Great Lakes, and has some of the largest lakes and inland waterways in the world.

Millions of Canadians live in coastal areas, and marine and freshwater resources are among the country's greatest natural assets. Fishing and shipping are not only important industries for Canada but are also a part of its heritage. The department's mandate, programs and services directly affect the livelihoods of thousands of Canadians in oceans and freshwater industries throughout Canada, from fishing and marine transportation to tourism and recreation. More generally, these programs and services affect the economic, social and cultural fabric of Canada.

Protecting Canada's economic, environmental and scientific interests in its oceans and waterways is a federal government responsibility. The Government of Canada has assigned that job to Fisheries and Oceans Canada—a responsibility that dates back to Confederation. Though officially named Fisheries and Oceans Canada, the department is most often called the Department of Fisheries and Oceans, or simply DFO.

DFO is responsible for policies and programs in support of Canada's economic, ecological and scientific interests in the oceans and freshwater fish habitat; for the conservation and sustainable utilization of Canada's fisheries resources in coastal and inland waters; and for safe, effective and environmentally sound marine services responsive to the needs of Canadians in a global economy.

The department seeks to maintain the productivity of Canada's fisheries and oceans, protect marine and freshwater resources, ensure public safety and efficient vessel traffic along Canada's oceans and inland waterways, and generate the scientific knowledge and advice that policy makers need to make informed resource and oceans management decisions.

To achieve this aim, the department works closely with other federal departments, provincial and territorial governments, Aboriginal communities, the national and international scientific community, and stakeholders through its regional offices and various consultation mechanisms.

Our Vision

Safe, healthy, productive waters and aquatic ecosystems, for the benefit of present and future generations, by maintaining the highest possible standards of:

Marine safety and environmental protection	Scientific excellence	Conservation and sustainable resource use

* The inventory of 1,265 harbours is composed of 1,021 commercial fishing harbours and 244 recreational harbours—674 of the commercial fishing harbours are managed by Harbour Authorities.

** Published in 2004 by Statistics Canada: *Shipping in Canada 2002*

Working within the government agenda

The 2004 Speech from the Throne and the federal budget that followed highlighted the importance of economic growth, democratic reform, Aboriginal peoples and international leadership. DFO's expansive mandate requires it to contribute to numerous government-wide priorities. The nature of DFO programs and services means that the department routinely finds itself putting the principles of sustainable development into practice in its everyday operations. DFO also plays a critical role in helping Canada maintain its international leadership in marine security and oceans governance. The department will continue to support these important government priorities.

Social, economic, public policy and regulatory environment

Many Canadians depend on DFO's activities. For example, the commercial and recreational boating communities expect safe, navigable waterways; when accidents happen, the public expects that DFO will be there to rescue them. What's more, activities that affect Canada's oceans, waterways and resources can have ramifications beyond our borders. Canada is the fifth-largest exporter of fish and seafood products in the world, with exports valued at $4.5 billion in 2003. Canada's oceans and freshwater resources also support a growing number of other industries and play an important role in the global ecosystem. Canada must therefore anticipate and understand emerging trends and develop the appropriate policies, programs and services to respond in ways that will benefit Canadians. In this context, there are numerous trends, forces and challenges that influence DFO's operating environment:

- **Ensuring DFO's governance frameworks reflect the requirements of today's fisheries**—The management of Canada's natural resources is becoming increasingly integrated, and decision-making must be transparent, participatory and shared among many players including industry, resource-dependent communities, Aboriginal communities, environmental groups and several orders of government. Building these partnerships to manage and protect Canada's waters and aquatic resources is a key challenge recognized by the Oceans Action Plan.
- **The safe use of oceans spaces**—Ongoing domestic and international concerns over marine security have significant implications for Canadian sovereignty, security and commerce. As well, the use of ocean spaces is increasing and diversifying (commercial and recreational fisheries, oil and gas development, recreational boating, aquaculture, eco-tourism, marine transport), creating further challenges for ensuring the safety of Canadian waters.
- **New and more specialized scientific knowledge and technological innovation**—As the cost of and demand for new science to address emerging issues escalates, collaborative partnerships within the scientific community will become of increasing importance to enhance decision making, policy development, standards and regulations. To this end, the quest for a better understanding of ecosystems—specifically, the interrelationships among aquatic species and between them and their environments—is supplanting earlier approaches, which focused on individual species. DFO also needs to be able to capitalize on advances in information and communication technologies in such areas as navigation and hydrographic charting, where traditional products and services are inadequate to meet the changing needs of clients.

- **Global environmental issues**—The fragility of the environment remains a concern for all DFO activities. Climate change, aquatic invasive species, land- and sea-based pollution, habitat loss, declining fish stocks and endangered species are all issues that will require the department to assess risk and manage policy and programs accordingly. Recent legislation to this end, such as the *Species at Risk Act*, will require the department to increase efforts to assess the status of species at risk; engage in consultations with Canadians on species to be considered for listing; develop and implement recovery strategies, action and management plans, and enforcement mechanisms; and identify critical habitats necessary for the survival and recovery of species at risk.
- **Internationalization of fisheries and oceans governance issues**—Canada must maintain a strong presence in the international arena, using such mechanisms and fora as the United Nations Convention on the Law of the Sea, the United Nations Fish Agreement and the Northwest Atlantic Fisheries Organization to address gaps in international law, particularly on such issues as high seas fish stocks and foreign overfishing.
- **Northern and Arctic development**—Development in the North (i.e., new shipping routes and increased oil and gas exploration and extraction) and climate change have implications for Canadian sovereignty, sustainable development, the environment and local communities.
- **Increasingly complex commerce environment**—As the regulatory environment becomes increasingly complex, it is more important than ever that food safety, traceability and labelling be adequately regulated, though not at the cost of Canadian competitiveness. Moreover, the movement of goods, services and people must now take into account increased border security, which can also potentially affect industry.
- **The department's human and financial resources**—A shortage of funds poses new and ongoing management challenges and there is a strong need to reconcile program requirements with existing resources.

A comprehensive response to DFO's challenges

Sustainable development

Sustainable development principles and concepts are fundamental to the department's mandate and program and policy agenda. DFO's approach is to provide a planning framework that ensures that environmental, economic and social considerations are integrated into departmental decision making.

http://www.dfo-mpo.gc.ca/sds-sdd/index_e.htm

To ensure that DFO's third Sustainable Development Strategy (SDS) is consistent with the outcomes of the recent comprehensive departmental review

(Departmental Assessment and Alignment Project), the department, in consultation with the Commissioner of the Environment and Sustainable Development, chose to table a progress report on the department's 2001–2003 SDS. Once DFO's departmental and policy program review is completed, the department will table its third SDS in 2004–05.

The progress report focuses on four themes: new forms of governance and shared stewardship, improved knowledge and technology in support of sustainable development, sustainable operations, and managing the progress and performance. Thirty-one of the 41 planned activities associated with these goals have been achieved or are well on their way to being completed. Highlights of DFO's progress include:

- establishing co-management agreements for 31 fisheries (exceeding the planned target of 25);
- purchasing and deploying 91 oceanographic floats that significantly enhance ocean monitoring capabilities; and
- increasing stakeholder involvement in the delivery of marine services.

The department continues to fulfill its ongoing SDS commitments while developing a new and comprehensive strategy, which will reflect the department's revised policy and program framework and be consistent with the new strategic plan.

Departmental Assessment and Alignment Project

The Departmental Assessment and Alignment Project (DAAP) was a top priority for DFO in 2003–04 and will shape the department's agenda in the coming years. It was launched to mobilize all areas of the department in a concerted effort to improve DFO's financial sustainability and enhance its capacity to provide relevant programs and services to Canadians as efficiently and effectively as possible.

Through the DAAP, DFO also fulfills a government-wide undertaking to regularly review federal programs and to reallocate resources from lower to higher priority items.

Key DAAP Achievements

i) Restoring DFO to financial stability

A baseline resource review was conducted to study DFO spending in an effort to reduce both discretionary expenditures and spending on lower priority items. DFO was consequently able to deliver results to Canadians within budget in 2003–04. The department also introduced measures to ensure that DFO remains within its budget in future years, contributes to government-wide reallocation efforts and shifts resources to emerging priorities.

ii) Renewing DFO's policies and programs to focus on priorities

A key component of the DAAP methodology involved the development of an integrated policy and program framework. This provided the basis for establishing forward-looking policy priorities that support the government-wide agenda. The framework also guided a comprehensive examination of all DFO program activities and expenditures consistent with the broader government expenditure review. This work sets the stage for a renewed strategic plan for DFO and establishes a roadmap for making informed choices about longer-term priorities.

iii) Modernizing DFO's management practices and processes

The DAAP examined the state of management practices and processes and identified opportunities for improvement, specifically strengthening departmental financial planning, reporting and financial projections, integrated risk management, and strengthened management authorities and accountabilities.

iv) Organizational changes to improve program outcomes

Implementing the DAAP will also involve several organizational changes that are expected to improve the department's capacity to deliver on its policy and program renewal agenda. Work has already begun to implement some of these changes and it will continue into 2004–05. They include:

- strengthening the Policy sector;
- affirming the CCG as a National Institution;
- creating an Integrated Fisheries and Aquaculture Program;
- renaming the Oceans sector to Oceans and Habitat Sector;
- creating a Centre of Expertise on Procurement;
- establishing an External Charging Review Task Force;
- implementing comptrollership in DFO; and
- establishing a renewal team to coordinate and prioritize activities while monitoring progress on the DFO renewal agenda.

Performance measurement

The Results-based Management Accountability Framework (RMAF) is a blueprint for managers to plan, measure, evaluate and report on results throughout the life cycle of a policy, program or initiative. As outlined in the management framework for the federal government, *Results for Canadians*, public service managers are expected to define strategic outcomes, focus on results, measure performance regularly and objectively, learn from this assessment process, and make the necessary changes to improve efficiency and effectiveness.

http://www.tbs-sct.gc.ca/eval/tools_outils/guidance-conseils/guid-cons_e.asp

The performance measurement component of the RMAF outlines activities and expected results; identifies performance indicators; and describes the sources of

data, methods and processes that will be used to report on performance. This framework will help managers measure, manage and report on performance. The data will also provide essential information to conduct formative and summative evaluations of the initiative.

In 2003–04 DFO completed RMAFs on the following programs:

- Aboriginal Fisheries Strategy;
- Academic Partnering Program;
- Canadian Regulatory System for Biotechnology; and
- Longer-Term *Marshall* Response Initiative.

Integrated risk management

The department is also committed to the development and use of integrated risk management in all of its policy and program development, and is in the process of completing a corporate risk profile for DFO to be accompanied by an integrated risk management policy that will be incorporated into all decision-making processes.

Strategic outcomes

The department manages its resources to deliver the following five strategic outcomes: management and protection of fisheries resources, protection of the marine and freshwater environment, maritime safety, maritime commerce and ocean development, and understanding of the oceans and aquatic resources.

The chart below shows how departmental resources for 2003–04 were allocated across these strategic outcomes. More financial information is provided in Section 8.

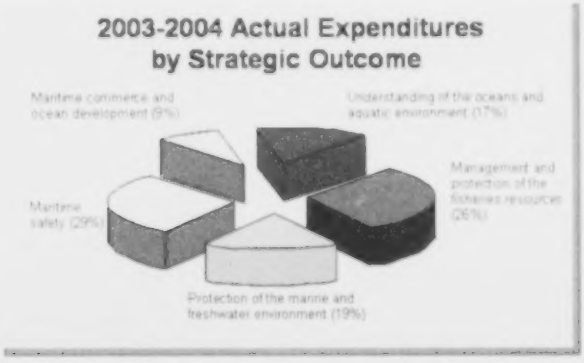

To focus on benefits to Canadians, this document has been structured by strategic outcome rather than by business line.

Table A: Crosswalk Between Strategic Outcomes and Business Lines

Business Line (millions of dollars)	Total $	Departmental Strategic Outcome: Management and protection of fisheries resources	Protection of marine and freshwater environment	Maritime safety	Maritime commerce and ocean development	Understanding of the oceans and aquatic resources	Headquarters Responsibility	Total $
Marine Navigation Services	88.5 **78.9**							
Marine Communications and Traffic Services	76.8 **79.8**							
Icebreaking Operations	43.4 **45.4**	10.5 **11.6**	148.8 **150.1**	271.8 **211.8**	69.6 **72.0**	4.0 **4.3**	ADM, Marine/ Commissioner CCG	504.7 **449.8**
Rescue, Safety and Environmental Response	117.6 **101.0**							
Fleet Management	178.4 **144.7**							
Fisheries and Oceans Science	162.9 **173.9**	-	-	38.2 **41.5**	-	155.5 **166.5**	ADM, Science	193.7 **208.0**
Hydrography	30.8 **34.1**							
Habitat Management and Environmental Science*	88.6 **92.7**	-	68.6 **69.4**	-	-	20.0 **23.3**	ADM, Science	20.0 **23.3**
							ADM, Oceans and Habitat	68.6 **69.4**
Fisheries Management	377.7 **280.1**	377.7 **280.1**	-	-	-	-	ADM, Fisheries Management and Aquaculture	377.7 **280.1**
Harbours	91.9 **97.8**	-	1.0 **1.0**	69.0 **71.1**	21.9 **25.7**	-	ADM, Corporate Services	91.9 **97.8**
Policy and Internal Services	291.2 **279.7**	89.4 **72.3**	49.9 **54.7**	73.9 **80.4**	35.2 **24.2**	42.8 **48.1**	ADM, Human Resources & Corporate Services ADM, Policy	291.2 **279.7**
Total Planned Spending **Total Revised Actual Spending**		1,547.8 **1,408.1**	477.6 **364.0**	268.3 **275.2**	452.9 **404.8**	126.7 **121.9**	222.3 **242.2**	

Note: Figures not in boldface type represent Planned Spending for 2003–04 and figures in boldface type represent revised actual spending for 2003–04.

* As a result of the January 18, 2002, consolidation of the department's scientific program, the Environmental Science component of the Habitat Management and Environmental Science business line will be shown under the responsibility of the ADM, Science.

Table A shows the relationship between each business line and the five strategic outcomes, as well as the Assistant Deputy Ministers (ADMs) who are responsible for the achievement of these outcomes. This breakdown is provided by planned and revised actual expenditures for 2003–04. Currently, the financial systems in place do not support a precise allocation of resources to strategic outcomes; however, the financial information presented in the table provides a fair approximation. More detailed information on the resources associated with each business line is presented in Section 8.

Please note the revised actual spending presented in the table does not correspond directly to the 2003–04 Public Accounts. This is due to an Order in Council that transfers responsibility for portions of the *Canada Shipping Act* and *Navigable Waters Protection Act* and associated regulations formerly managed by the Canadian Coast Guard to Transport Canada. The total amount of authorities and actual spending transferred is $17.4 million. Please refer to Tables 1, 1.1, and 1.2 for further details.

The spending for Policy and Internal Services is related to overall departmental spending. As a result, the allocation of resources by strategic outcome for Policy and Internal Services is a prorated distribution based on the allocation of the other business lines among strategic outcomes.

Variance between planned and revised actual spending by sector

Canadian Coast Guard

The variance between planned and revised actual spending for the Canadian Coast Guard (CCG) can be explained by the reallocation of resources. This reallocation occurred in two parts: as changes to spending authority and as allocation of costs.

The spending authority for Fleet Management was actually much lower than the planned number presented here ($152.1 million instead of $178.4 million). The planned number contains $47.3 million in major capital that Parliament provided to the CCG for the refurbishment and repair of our aging infrastructure. When the planned number was published in the Report on Plans and Priorities, it was unknown how this amount would be allocated to support departmental objectives. During the fiscal year, $26.3 million of this was attributed to the support of Marine Navigation Services; Marine Communications and Traffic Services; Icebreaking Operations; Rescue, Safety and Environmental Response; Fisheries and Oceans Science; and Fisheries Management.

At the end of each fiscal year, costs incurred by the Fleet are distributed to other business lines based on actual Fleet activity. Because it is impossible to predict

with absolute accuracy the number of search and rescue incidents, the magnitude of icebreaking requirements, fisheries enforcement support, etc., in any given year, there is often a variance between planned and actual spending on these activities.

Science

The increase in revised actual spending from planned spending for the science sector was primarily due to additional resources for Species at Risk, Pesticides Research and Marine Mammal Research, as well as the attribution of vessel costs to the sector.

These increases in revised spending are partially offset by a planned carry-forward for Species at Risk and Marine Mammal Research.

Harbours

The Small Craft Harbours Program had an increase of $5.9 million from planned spending to revised actual spending in 2003–04. There was an increase of $7.1 million in capital from planned spending for Aboriginal Projects and various other internal transfers to support capital projects as per the Long-Term Capital Plan. This increase, however, was partially offset by a reduction in operating costs of $1.2 million to support internal reallocations that were used to fund various other initiatives.

Fisheries Management

The reduction of $97.6 million in revised actual spending from planned spending is primarily related to funding provided under the *Marshall* response. This funding authority is flexible to enable the department to satisfy signed agreements. Actual expenditures are reliant on the availability of retired fishing licences for transfer to Aboriginal groups. Availability for 2003–04 was lower than originally anticipated.

The Supreme Court of Canada's *Marshall* decision affirmed a treaty right to the Mi'kmaq and Maliseet to fish, hunt and gather in pursuit of a "moderate livelihood." The funding for the *Marshall* response is flexible since the total funding can be shifted between years (i.e., if resources are not used in one fiscal year, the resources can be transferred to the following year).

Policy and Internal Services

The reduction of $11.5 million in revised actual spending from planned spending is primarily related to a reduction in expected proceeds from real property divestitures that did not proceed as originally anticipated offset by various minor adjustments.

Transfer of marine functions to Transport Canada

The CCG is in transition. On December 12, 2003, the Prime Minister announced the intention to establish the CCG as a special operating agency (SOA) within DFO. At the same time, the government transferred the responsibility and accountability for maritime policy to Transport Canada (TC). This resulted in the transfer of the Office of Boating Safety, the Navigable Waters Protection Program and a portion of the Environmental Response Program. These authorities were transferred retroactively, taking effect as of April 1, 2003.

The Treasury Board provided the department with very specific instructions for financial reporting on this transfer. Although the reporting of performance results for transferred programs is not mandatory, the department chose to report on them in order to identify the effects of these changes on our ability to meet past Report on Plans and Priorities commitments. The scroll symbol in the margin indicates responsibilities and authorities transferred from DFO to Transport Canada.

Section 5—Departmental Performance

In this section:

- *Continuing to serve Canadians: A summary of priorities* Page 36
- *Management and protection of fisheries resources* Page 38
- *Protection of the marine and freshwater environment* Page 51
- *Maritime safety* Page 64
- *Maritime commerce and ocean development* Page 76
- *Understanding of the oceans and aquatic resources* Page 86
- *A closer look: Fleet* Page 94
- *A closer look: CCG becomes a special operating agency* Page 95

Continuing to serve Canadians: A summary of priorities

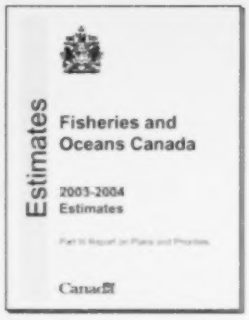

In pursuit of its mandate, Fisheries and Oceans Canada is committed to five strategic outcomes—the long-term and enduring benefits that Canadians derive from the department's vision and efforts. These outcomes describe the difference the department is mandated to make, and they usually require the combined resources and sustained effort of many partners over a long period of time. In previous departmental performance reports and reports on plans and priorities, strategic outcomes were referred to as mandate objectives or long-term priorities and goals.

In support of these strategic outcomes, DFO is committed to:

- striving to continuously improve relations with its clients, as well as involving clients more effectively in key decision-making processes, information sharing, and program-delivery mechanisms; and
- making managers accountable for promoting a working environment that provides clear direction and fosters mutual respect, teamwork, and professionalism, while delivering quality service to clients, and in which all employees share responsibility for the renewal of the department and for the development of their own careers.

The following table sets out the department's five strategic outcomes, their importance to Canadians and priorities under each strategic outcome for 2003–04.

Strategic Outcome	Importance to Canadians	Summary of Priorities for 2003–04
Management and protection of fisheries resources	The goal is to conserve Canada's fisheries resources to ensure that they are used sustainably in a self-reliant fishery. In pursuit of this goal, the important contributions of the provinces and territories must be recognized. The department must also manage fisheries resources in a manner consistent with Aboriginal and treaty rights. As well, it is essential that effective international arrangements be in place that will prevent foreign overfishing and safeguard resources under international treaties.	• To continue to ensure that DFO's governance frameworks reflect the requirements of today's fisheries • To continue to strengthen DFO's relationship with Aboriginal peoples • To continue to advance conservation through international activities • To continue to modernize operations through the Fisheries Management Renewal Initiative

Strategic Outcome	Importance to Canadians	Summary of Priorities for 2003–04
Protection of the marine and freshwater environment	DFO's goal is to protect marine and freshwater environments and ecosystems and, thus, to support fisheries, eco-tourism, recreational boating and other sustainable uses. To achieve this goal, the department must take a proactive, coherent, results-oriented approach that includes working with clients, partners and other levels of government to manage and protect freshwater fish habitat and marine and estuarine ecosystems, and to reduce the effects of pollution on marine ecosystems.	• To continue to enhance the conservation, restoration and development of marine and freshwater fish habitat through consistent application of the National Habitat Management Program • To continue to conserve and sustainably develop Canada's oceans through progress on Canada's Oceans Strategy • To continue to conserve and sustainably develop Canada's oceans through progress on international coordination • To continue to act as the lead response agency in case of ship-source spills
Maritime safety	The department's goal is to continually improve safety in Canada's waterways by reducing the number and severity of collisions and groundings, helping people in distress and in danger, and preventing loss of life and damage to property.	• To continue to ensure safe and secure waterways • To continue to enhance maritime safety through its ongoing modernization initiatives • To continue to provide high-quality hydrographic information
Maritime commerce and ocean development	The department's goal is to provide policies, a regulatory framework, and operational services and infrastructure in support of commercially sustainable maritime industries. DFO also provides International Trade Canada with scientific and technical support for its efforts to liberalize trade in the fisheries and oceans sector.	• To continue to facilitate commercial activity through the provision of efficient and accessible waterways • To continue to advance Canada's international trade agenda • To further the development of Canada's aquaculture industry through the Aquaculture Action Plan • To continue to develop a long-term agreement with industry with respect to marine services fees on navigation services
Understanding of the oceans and aquatic resources	The goal is to improve, apply and communicate to all Canadians knowledge about Canada's oceans and marine and freshwater fisheries resources. This knowledge will support the activities of clients, partners and the department's operational branches.	• To continue to support DFO's strategic outcomes through the timely provision of high-quality knowledge, products and scientific advice • To complete an assessment of DFO's science program to ensure alignment of knowledge requirements with departmental and government-wide priorities

Management and protection of fisheries resources

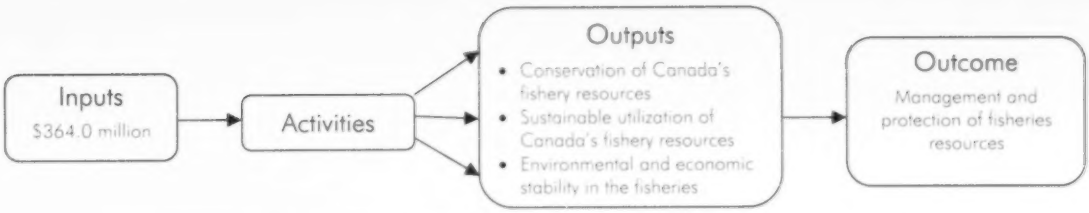

Context: What's involved?

The management and protection of fisheries resources is highly operational and decentralized. Most of DFO's staff members are located in small communities where they deliver complex services to various clients in their capacity as fishery officers, resource managers, licensing personnel and hatchery workers.

Key activities

For the Atlantic and Pacific fisheries there are over 100 management plans covering about 150 commercial fisheries. There are also 70 separate management areas in the Central and Arctic Region, which includes 300 fish and 29 mammal stocks. Over 300 Aboriginal groups work with DFO staff regarding the exercise of their Aboriginal and modern treaty harvesting rights.

Within Canada, managing and protecting fisheries resources includes the following key activities:

- **Defining the country's fisheries**. An individual fishery is defined in terms of the scientific characteristics of the species or stock, as well as the vessels and gear used to harvest the stock.
- **Allocating the resource**. This involves assigning shares of the resource to recreational, commercial and Aboriginal fishers.
- **Developing integrated fisheries management plans**. In this process, DFO meets with fishers who have been assigned a share of the resource, who develop a plan for the fishing season and submit it for approval to the Minister of Fisheries and Oceans.
- **Carrying out fisheries management plans**. DFO staff issue licences to recreational, commercial and Aboriginal fishers and register crew members. DFO staff also issue public notices of fishery openings, conditions and closures.
- **Supporting international fisheries management.** In the international context, managing and protecting fisheries resources involves developing, negotiating and implementing treaties, agreements, and conservation and management measures designed to protect highly migratory, straddling and transboundary stocks. To achieve this, DFO staff and officials from Foreign Affairs Canada work with their counterparts from other countries, both on a bilateral basis and within international organizations.

Though this report discusses change initiatives in greater detail, the bulk of departmental resources devoted to this strategic outcome are used to provide the preceding key activities.

Resources: What did DFO spend?

Approximately 26% of the department's total expenditures for 2003–04—or $364.0 million—was used to manage and protect fisheries resources. These expenditures include $71.1 million in grants and contributions. The contributions include $35.6 million for the Fisheries Access Program under the federal government's response to the *Marshall* decision and $33.2 million to support increased Aboriginal participation in commercial fisheries, co-operative fisheries management arrangements and consultations respecting Aboriginal fisheries arrangements.

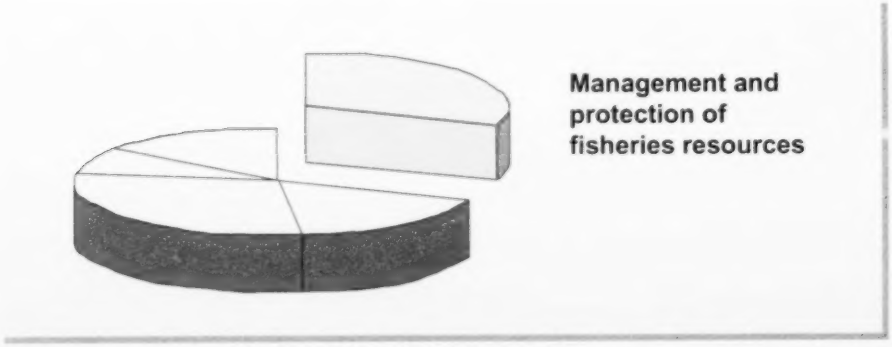

Results: What was accomplished?

DFO continued to ensure that its governance frameworks reflect the requirements of today's fisheries

In the past year, DFO made progress on a number of new policy and governance frameworks designed to guide fisheries management decision making over the long term.

National policy framework

Work continued on a national policy framework. Begun in 2001, this set of principles for fisheries management in Canada draws on such policy work as the Atlantic Fisheries Policy Review, Pacific New Directions and Aboriginal policy efforts, and will reflect DFO's response to the report *Treaties and Transition: Towards a Sustainable Fishery on Canada's Pacific Coast*.

Atlantic Fisheries Policy Review

On March 25, 2004, the Minister released *A Policy Framework for the Management of Fisheries on Canada's Atlantic Coast*, the first comprehensive blueprint for managing East Coast fisheries and building consensus around a renewed vision for the fishery. This policy framework is the culmination of the most extensive citizen engagement process ever undertaken by DFO. The department is now focusing on establishing priorities and implementing elements of the framework. In January 2004, DFO undertook a series of public consultations throughout Atlantic Canada, Quebec and Nunavut with a view to developing guidelines that will prevent licence holders from exploiting a loophole in the current owner-operator and fleet separation policies. The loophole allows a fishing licence holder to enter into an agreement with a corporation or other third party to exercise the rights granted by the licence. These trust agreements can contravene the intent of the owner-operator policy, which requires that the licence holder personally fish under the licence, and the fleet separation policy, which prevents the issuance of new inshore licences to corporations, including processing companies.

http://www.dfo-mpo.gc.ca/afpr-rppa/home_e.htm

A summary of these public consultations, *What We Heard on Preserving the Independence of the Inshore Fleet in Canada's Atlantic Fisheries*, was released in March 2004. The new guidelines will strengthen and modernize existing policies to keep pace with the evolution of fisheries on Canada's Atlantic Coast and preserve the independence of the inshore fleet while promoting the long-term self-reliance and economic viability of resource users.

http://www.dfo-mpo.gc.ca/media/backgrou/2004/hq-ac27d_e.htm

Pacific New Directions

The Pacific New Directions initiative was undertaken in the late 1990s to clarify the policy direction for Pacific salmon fisheries. It promotes:

- conservation;
- community stewardship;
- the restoration and enhancement of fish habitat; and
- better consultation processes so that all parties can participate in fisheries management.

http://www-comm.pac.dfo-mpo.gc.ca/publications/pearse&mcrae/tint_e.htm

Two policies—one on the allocation of Pacific salmon, the other on selective fishing in Canada's Pacific fisheries—have been in place for several years. A policy on wild salmon is slated for release in December 2004. A framework for improved decision making is being implemented. The development of a policy on ocean ranching is on hold.

http://www-comm.pac.dfo-mpo.gc.ca/pages/consultations/wsp-sep/default_e.htm

Wild salmon policy

The release of the wild salmon policy, planned for the fall of 2003, has been moved to December 2004. More time is needed to clarify how the policy will be applied and to integrate new concepts, such as basing management on biologically distinct populations, into the main areas of salmon management: stock assessment, fisheries management and habitat management. DFO will hold consultations on the wild salmon policy in the fall of 2004.

Improved decision making

In June 2000, DFO proposed a new process for consulting with the public on Pacific salmon fisheries, released in the discussion paper *A Framework for Improved Decision Making in the Pacific Salmon Fisheries*. This paper was the basis of an independent review conducted in 2001 by the Institute for Dispute Resolution at the University of Victoria, British Columbia. The Institute consulted broadly and provided detailed recommendations on improving the consultation process. Some of the recommendations were conflicting; this delayed the implementation of a new consultation process.

In early 2004, DFO revised the commercial salmon consultation process to make it more transparent. There are now eight area harvest committees (AHCs) with members elected by commercial salmon licenceholders. Representatives of the AHCs sit on a commercial salmon advisory board, which also includes representatives from the Native Brotherhood, the processing sector, and the United Fishermen and Allied Workers Union. The recreational sector provides advice to the department through the Sports Fishing Advisory Board. First Nations continue to provide advice through direct consultations with the department and a variety of other forums, including the BC Aboriginal Fisheries Commission.

Following the March 2003 *Review of the 2002 Fraser River Sockeye Fishery*, which urged the department to implement a new consultation process, DFO established the Marine Conservation Caucus in December 2003. The caucus is the first-ever forum for environmental interests to advise DFO on the Pacific fishery.

Pacific catch monitoring

With the release of the *Pacific Region Fishery Monitoring and Catch Reporting Framework* in January 2002, DFO began to review and, where necessary, modify monitoring and catch reporting programs in the Pacific region. This process has taken longer than anticipated (the initial target was the end of 2002), mainly because most of the reviewing falls to Species Coordinators and lead Fishery Managers, who have little time to do it. Other reasons for the delay include sorting out the issue of cost recovery in the commercial salmon fishery.

In response to these challenges, the department has ranked individual fisheries as high, medium and low priorities for review. Project leads have been identified for each fishery and schedules are in place for most. In 2003–04, good progress was made on the review of commercial crab (consultations are completed and an action plan is being implemented) and some progress was made on the review of commercial salmon fisheries and recreational fisheries (consultation documents are completed in the former and almost completed in the latter). Several other fisheries, including groundfish trawl and First Nations fisheries, do not yet have approved work plans.

Species at risk

http://www.dfo-mpo.gc.ca/species-especes/home_e.asp

Under the *Species at Risk Act* (SARA), DFO must produce recovery strategies and action plans for aquatic species listed as endangered or threatened. DFO works with the fishing industry, First Nations and Environment Canada to meet this obligation. In 2003–04, DFO developed guidelines for its involvement in several SARA processes—most of which are new to the department. These guidelines are being updated as progress is made and lessons learned.

DFO continued to strengthen its relationship with Aboriginal peoples

On October 9, 2003, the department announced the Aboriginal Aquatic Resource and Oceans Management program (AAROM) and the Aboriginal Inland Habitat program. In February of 2004, the department announced two new initiatives designed to further assist First Nations affected by the *Marshall* decision: the At-Sea Mentoring Initiative and the Fisheries Operations Management Initiative.

Aboriginal Fisheries Strategy

The Aboriginal Fisheries Strategy (AFS), introduced in 1992, provides for the effective management of the Aboriginal fishery in a manner consistent with the 1990 Supreme Court of Canada decision in the *Sparrow* case. A $35-million program, the AFS provides for the negotiation of mutually acceptable and time-limited fisheries agreements on harvest plans with approximately 250 Aboriginal groups, as well as funding for fisheries management and economic opportunities, including the provision of commercial fishing opportunities.

http://www-comm.pac.dfo-mpo.gc.ca/pages/consultations/fisheriesmgmt/reportingframework/catchreportingpres_e.ppt

DFO reviewed the AFS in 2002–03, consulting with Aboriginal groups on what did or did not work with the program. In 2003–04, DFO again consulted with Aboriginal groups on the review's findings and proposed changes, including:

- a renewed AFS that emphasizes simpler, broader, longer-term agreements;
- the introduction of the AAROM, which will provide eligible groups with the capacity to better participate in areas of DFO responsibility; and
- more strategic and efficient use of resources available to DFO, leading to better coordination within the department and better links with other government programming and objectives.

Aboriginal Aquatic Resource and Oceans Management

The AAROM builds on the AFS and the *Marshall* Response Initiative. In areas where DFO manages fisheries, the AAROM will provide Aboriginal groups with an interest in the same watershed or ecosystem with the scientific and technical capacity to participate in multi-stakeholder fisheries management processes, as well as processes to manage other DFO responsibilities (i.e., integrated oceans management, habitat management, aquaculture and science).

In 2003–04, DFO met with Aboriginal groups to introduce the AAROM and discuss its design and implementation. For the most part, the AAROM was well received. DFO provided 20 Aboriginal groups with funding to gauge the interest of their communities in the AAROM and to prepare for full AAROM agreements.

Historical treaty rights: The Marshall decision

With the significant participation of First Nations communities in the commercial fishery on the East Coast, DFO continued to implement the *Marshall* Response Initiative, which is designed to increase First Nations' access to the commercial fisheries. The department has recognized 34 First Nations representing approximately 28,000 people in the Gaspé Region of Quebec, New Brunswick, Prince Edward Island and Nova Scotia as *Marshall* decision beneficiaries. As of March 31, 2004, the department had signed fisheries agreements with all but three of these First Nations. The department has until March 31, 2006, to fulfill its commitments.

First Nations fisheries mentoring

In 2003, DFO launched a program to provide Aboriginal fishers affected by the *Marshall* decision with hands-on experience during the commercial fishing season. The First Nations Fisheries Mentor Deployment Pilot Program trained 375 inshore and mid-shore fishers from 22 First Nations communities during 3260 "mentoring days."

The pilot program led to DFO's four-year At-Sea Mentoring Initiative, which was announced by the Minister on February 26, 2004. Its goal is to enable First Nations communities affected by the *Marshall* decision to meet their training requirements independently. The initiative will give inshore fishers the skills they need to fish all of their licences and diversify their catch. It will also help captains and deckhands qualify for the mid-shore fishery. Training will cover navigation, fishing techniques, vessel maintenance, equipment repair, conservation, safety and winterizing vessels.

A complementary initiative, also announced on February 26, 2004, will give First Nations support in managing their fishery operations and establishing rules so that the benefits of the fishery are shared by the community.

Treaty arrangements

In 2003–04, significant modern treaty arrangements were reached with Aboriginal groups on the East and West coasts. In the Pacific Region, agreements-in-principle were reached with the Tsawwassen First Nation, Lheidli'Tenneh Nation and two other British Columbia First Nations. The Snuneymuxw negotiations are close to completion; the parties are hoping to reach a final agreement by December 2004.

In Atlantic Canada, the Labrador Inuit Association has finalized a final agreement for increased fishery access and authority to manage the fishery. In the North, the Tlicho (Dogrib) final agreement has received Cabinet approval; unfortunately, the legislation giving effect to the agreement died in the House of Commons during the last session.

Negotiations with other Aboriginal groups in the Yukon, Northwest Territories, Quebec and British Columbia are ongoing. DFO expects to reach agreements with these groups in the next few years.

Federal–Provincial Task Group on Post-Treaty Fisheries

http://www.prov.gov.bc.ca/tno/

In July 2003 the Minister and the Government of British Columbia appointed Dr. Peter Pearse and Mr. Donald McRae to define a vision of Pacific Coast fisheries in a post-treaty era and to make recommendations that would provide certainty for all participants in the fisheries, ensure conservation of the resource, provide for sustainable and effective management, improve the economic performance of the fisheries, and provide equitable arrangements among fishers and fair treatment to those adversely affected by treaty settlements. Their report, *Treaties and Transitions: Towards a Sustainable Fishery on Canada's Pacific Coast*, was released in April 2004.

DFO continued to modernize operations through the Fisheries Management Renewal Initiative

DFO is modernizing its operations so that the department can:

- implement ecosystem-based fisheries management;
- put more emphasis on conservation;
- maintain services for Canadians;
- improve its enforcement capacity; and
- manage fisheries more effectively (by improving the process of developing integrated fisheries management plans).

The following ongoing activities support this modernization:

- **Objectives-based fisheries management (OBFM)**—OBFM incorporates the precautionary approach and risk management into fisheries planning. The key part of Fisheries Management Renewal, OBFM also links to recent broad

initiatives such as ecosystem-based management, the Oceans Action Plan, Canada's *Oceans Act* and the SARA. OBFM focuses on the ecosystem rather than a single species, looking at the impacts of fishing on both the target species and bycatch species, including species at risk. Pilot projects to test this approach with several species are under way across Canada.

- **Performance measures**—Indicators that measure performance are making their way into the OBFM pilot fisheries management plans. The rationale is to ensure that management plans provide effective tools for measuring the attainment of objectives and that common criteria are included in each plan.
- **Cost attribution**—The goal of this initiative is to calculate the cost of outputs and the activities required to produce them. The ability to link resources to results is critical to making decisions about program requirements. In 2003–04, DFO conducted a business case and consultation exercise to characterize the need for integrated costing of fisheries resource management at the strategic and operational levels.
- **Fisheries Information Management Program**—The purpose of this program is to develop and improve systems for collecting and reporting fisheries data so that fisheries management planning and operations are supported by accurate, timely and integrated information. By March 2005, the program will have established common standards, processes and tools for reporting on licensing, quota management, catch and effort, and compliance monitoring.

Integrated fisheries management plans

Integrated fisheries management plans (IFMPs) provide a planning framework for the conservation and sustainable use of fisheries resources. IFMPs allow for users and other stakeholders to have more input into the management and conservation of fisheries, and take into account the expertise and activities of DFO's science, fisheries management and oceans sectors.

As they've evolved, IFMPs have clarified the management objectives that will lead to sustainable fisheries. IFMPs now include measurable objectives, developed with stakeholders, and are also beginning to adopt the principles of risk management and the precautionary approach. This includes defining conservation limits and developing fisheries management strategies and controls. IFMPs are also adopting a more ecosystem-based approach to fisheries management and accounting for obligations under the SARA.

Advancing conservation in support of managing and protecting fisheries resources

Access, allocation and habitat protection

- The Minister maintained existing sharing arrangements in 29 of the 30 Atlantic fisheries for 2004 to create a more stable approach to access and allocation.

- DFO continued to work with the bluefin tuna industry on a system for allocating Canada's Atlantic tuna quota (set by the International Commission for the Conservation of Atlantic Tuna).
- Implementation of SARA provisions are driving available allocations for most Pacific salmon fisheries due to the mingling of healthy and weak stocks. The Joint Task Group Report sets out a way for the future.
- The department continues to implement rockfish conservation plans, and has reduced the direct harvest of inshore rockfish in commercial and recreational fisheries.

Conservation and protection

http://www.dfo-mpo.gc.ca/med.a/newsrel/2004/hq-ac15_e.htm

DFO's air surveillance program, delivered through a private contractor, provided a very effective and cost-efficient service. In addition to fisheries responsibilities, DFO's air surveillance program plays a major role in marine national security. All DFO surveillance data gathered through the program is routinely provided to the Department of National Defence (DND) for incorporation into its intelligence systems. After the events of September 11, 2001, DFO began receiving additional funding from the National Marine Security Initiative to augment and enhance its air program. In 2003–04, DFO received $2 million for this purpose; this allowed DFO to significantly increase the number of patrol hours and to provide more attention to commercial vessel traffic such as container ships, tankers, bulk carriers and freighters.

DFO continues to make strategic investments in leading-edge technology to improve client services and the efficiency of enforcement. For example, plans were developed to implement the introduction of the Vessel Monitoring System (VMS) on fishing vessels in the Newfoundland and Labrador region in April 2004 on vessels 35–65 feet in length that fish in Divisions 2J, 3KL, 3Ps, 3Pn and 4R. The requirement to carry VMS on an Atlantic-wide basis on groundfish and northern shrimp vessels will also be implemented in 2004. This will apply to fishing vessels greater than 65 feet in sub-areas 0, 2 and 3. Based on the 2004 experience in the Newfoundland and Labrador region, DFO will conduct consultations regarding the potential Atlantic-wide deployment of VMS systems, for all fishing vessels greater than 35 feet.

Enforcement statistics
In 2003-04, fishery officers:
- dealt with 8,875 violations of the *Fisheries Act* and regulations and *Coastal Fisheries Protection Act*.
- laid 2,063 charges, and
- issued 1,134 tickets.

Another 931 charges are pending or under review.

In preparation for the SARA prohibitions on June 2, 2004, DFO developed a training package for fishery officers. The training program covered key SARA definitions; areas in which the Act applies; the list of species at risk; and measures to protect listed species, such as offences, exceptions, agreements and permits, officer powers, and applications for investigations.

Improvements to the costing and performance management elements of the Fisheries Enforcement Activity Tracking System—planned for fall 2003—were delayed, partly because of DFO's policy not to introduce major system changes

during the peak fishing season. The improvements are expected to be completed by October 2004.

DFO depends on trained, at-sea fisheries observers to monitor compliance with laws and regulations and provide scientific data on fish stocks. In 2003–04, the department continued to develop national data collection standards for the eventual deployment of a national system for collecting this information at sea (the Observer Trip Information System).

The National Compliance Strategy aims for a consistent national approach to solving the most important problems, a means of best deciding how to control risks and achieve compliance. The immediate goals of the workshop have been accomplished. A common understanding and consensus have been reached. An effort to develop a Fisheries/Habitat Profile and Threat Assessment matrix was supported, and a national working group has been meeting since November to prepare a risk matrix that can be used by all regions on a pilot basis in 2005–06. The first regionally specific Conservation and Protection Compliance Strategy Workshop was held in the Maritimes region in February 2004, building on the November effort.

Canadian Code of Conduct for Responsible Fishing Operations

The Canadian Code of Conduct for Responsible Fishing Operations sets out nine basic principles of responsible fishing and 36 guidelines for applying them. In 2003–04, DFO achieved its long-term objective of having the fishing industry adopt the code as a voluntary mechanism for achieving sustainable fisheries.

DFO continued its international leadership

In 2003–04, Canada negotiated and administered agreements affecting conservation, allocations and bilateral and multilateral fisheries relations with other countries. Key achievements included the following:

- A new policy and regulations governing access by foreign fishing vessels to Canadian ports and waters was adopted, replacing the 1986 *Interim Directive for Foreign Access to Canadian Fisheries Water and Ports*. The new policy uses port closures to stop illegal, unreported and unregulated fishing and strengthens Canada's enforcement of fisheries conservation and management measures.
- Canada and the United States reached agreement in 2003 on a new treaty that will allow for the joint management of Pacific hake, ending a 13-year dispute over the management of this transboundary stock. The treaty has the support of stakeholders from both countries, who were closely involved in the negotiations.
- After five years of negotiations, agreement was reached on a new convention to modernize the Inter-American Tropical Tuna Commission, which is

responsible for the conservation and management of tuna and tuna-like species on the west coast of the Americas. The newly defined convention area extends along the west coast of the Americas from Canada in the north to Chile in the south, and as far west as French Polynesia.

- Canada continued in 2003–04 to promote the ratification of the United Nations Fisheries Agreement (UNFA) and its principles, objectives, rights and obligations in multilateral regional and other fora. Canada advanced allocation principles and the precautionary approach in the North Atlantic Fisheries Organization (NAFO) and the International Commission for the Conservation of Atlantic Tunas (ICCAT). The UNFA is a framework agreement for the effective conservation and management of straddling and highly migratory fish stocks on the high seas.
- At the 2003 NAFO general meeting for the conservation of Greenland halibut, Canada obtained consensus on the adoption of a 10-year plan for rebuilding this straddling stock. The plan locks in significant reductions in total allowable catches for three years.
- Port closures calculated to bolster compliance with NAFO led to the negotiation of arrangements that resulted in ports being re-opened to fleets from Estonia and the Faroe Islands in 2003. DFO adopted a comprehensive strategy to address foreign overfishing of straddling fish stocks on the high seas—a priority established by both the department and the Government of Canada. The department reallocated $6 million to implement this strategy and obtained additional funding for fiscal year 2004–05.

DFO continued to improve service delivery

DFO continues to operate Centres of Expertise in all regions. With a mandate to increase the efficiency and economy with which the department delivers its services, the centres assess opportunities to combine state-of-the-market technology with innovative business processes.

A soon to be deployed National Recreational Licensing System (NRLS) is one example. The NRLS will allow anglers to apply for, purchase and print fishing licences online, meeting the Government On-Line objective of improving services by offering additional delivery channels. Privacy and security concerns have postponed the piloting of the NRLS in the Pacific Region (planned for 2003–04) to early in 2004–05.

Moving ahead: What's next?

In 2004–05, DFO will:

- implement the following elements of the Atlantic Fisheries Policy Framework, in consultation with stakeholders in Atlantic Canada:
    - instituting transparent and rules-based decision making;

- preserving an independent and viable fleet of inshore fishers;
- establishing longer-term, more stable sharing arrangements;
- adopting multi-year fisheries management plans focused on conservation and risk-management; and
- developing policies to promote the viability and self-reliance of the industry;

- ❑ launch the AAROM;
- ❑ in consultation with stakeholders, review the 28 rockfish conservation areas and evaluate the potential for establishing over 100 new rockfish conservation areas for the 2004 fishing season;
- ❑ expand NRLS in the Pacific with eventual implementation Atlantic-wide;
- ❑ develop a strategy for consultations on the National Policy Framework, in conjunction with the provinces, territories and Aboriginal groups;
- ❑ work through NAFO on a strategic plan to protect critical fish stocks in the Grand Banks and with members of the international community (particularly the European Union through collaboration with the World Wildlife Fund) on how to determine needs for biodiversity conservation in the area; emphasis will be placed on the nose and tail regions extending beyond Canada's extended jurisdiction zone of 220 nautical miles;
- ❑ require that all groundfish and northern shrimp vessels greater than 65 feet in sub-areas 0, 2 and 3 of the Atlantic region carry VMS, and consult with stakeholders on extending this requirement to all Atlantic vessels greater than 35 feet;
- ❑ prepare a "Fisheries/Habitat Profile and Threat Assessment" matrix for use by all regions on a pilot basis in 2005–06 (this work builds on a National Compliance Strategy Workshop held in November of 2003); and
- ❑ consult on the findings of and respond to the Task Group on Post-Treaty Fisheries, as well as the corresponding report of the First Nation Panel.

Management and protection of fisheries resources: Logic model

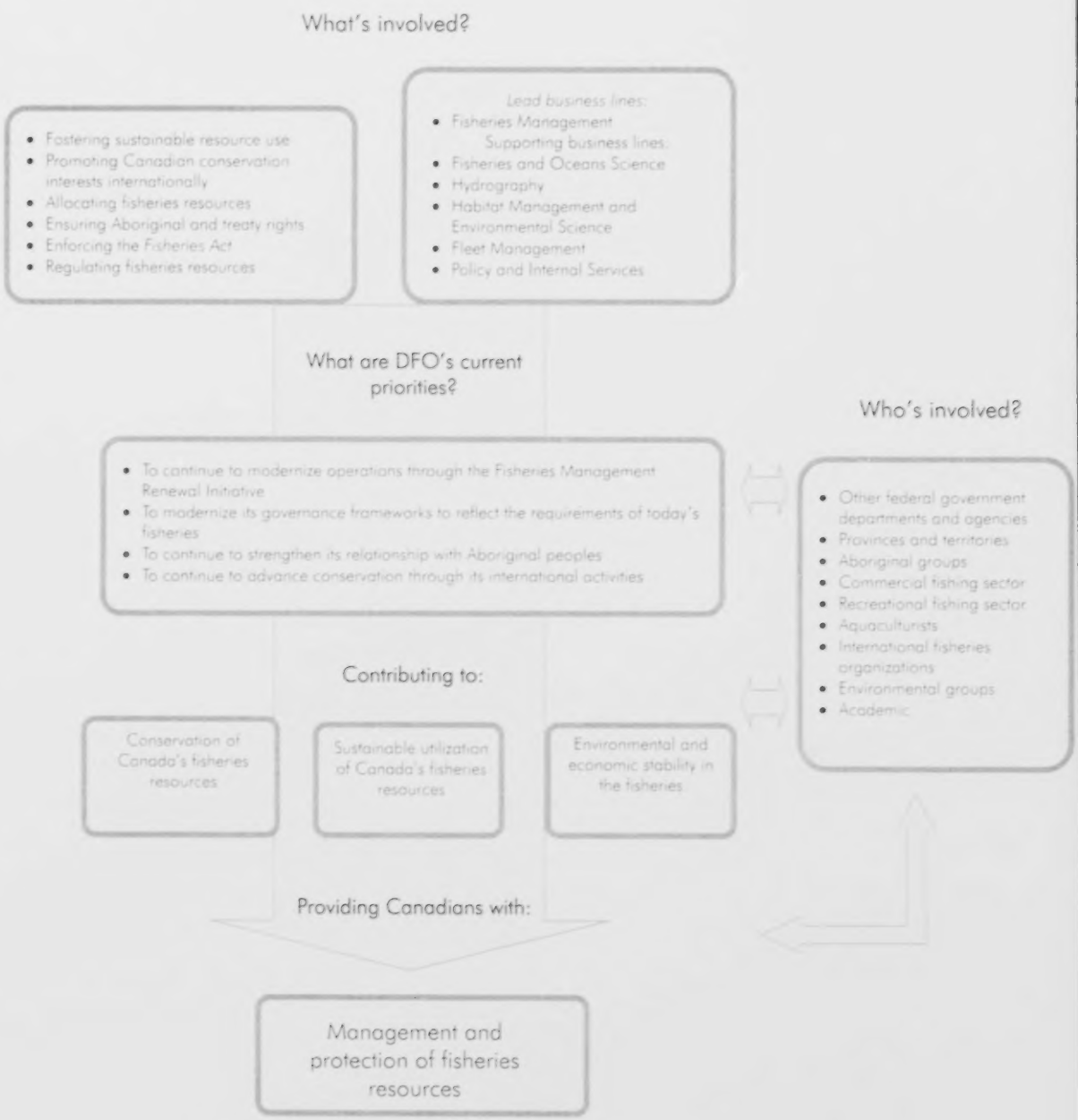

Protection of the marine and freshwater environment

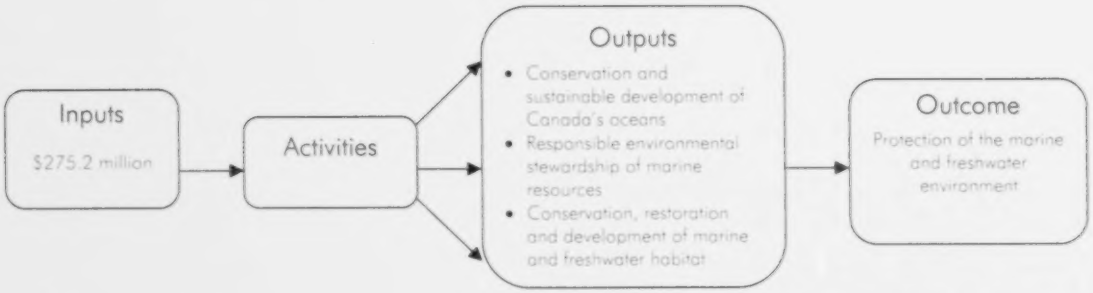

Context: What's involved?

Oceans and freshwater are threatened by pollution and activities that harm or alter fish habitat—the environment that fish depend on directly or indirectly to live, grow and reproduce. With aquaculture, oil and gas exploration and development, and eco-tourism joining traditional fishing and marine transportation industries, the demands on Canada's oceans are increasing. The same is true for Canada's freshwater; recreational use is rising, as is the demand for hydroelectricity.

DFO seeks to protect fish habitat and manage human activities affecting estuarine, coastal, freshwater and marine ecosystems. To achieve protection of the marine and freshwater environment, DFO undertakes the following key activities:

- pursuant to the *Oceans Act*, establishing Marine Environmental Quality objectives, standards or guidelines, integrated management plans and Marine Protected Areas;
- administering and enforcing the fish habitat protection provisions of the *Fisheries Act*;
- assessing the environmental effects of projects under the *Canadian Environmental Assessment Act*;
- ensuring that harbours for which DFO is responsible meet environmental standards;
- continuing to act as the lead response agency in case of ship-source spills; and
- ensuring an appropriate response to all marine pollution incidents in Canadian waters.

http://laws.justice.gc.ca/en/index.html

Canada's *Oceans Act* was passed in 1997. The Act is implemented through three management programs:

- Integrated Management Planning;
- Marine Protected Areas; and
- Marine Environmental Quality.

http://www.cos-soc.gc.ca/dir/cos-soc_e.asp

The three *Oceans Act* programs function under the umbrella of Canada's Oceans Strategy. The Strategy provides a comprehensive, government-wide statement of federal oceans policy based on broad application of the principles in the *Oceans Act*.

Canada's National Habitat Management Program (NHMP) is a key component of DFO's commitment to conserve fish and fish habitat and protect both from the adverse effects of activities conducted in or near water. Fish habitat supports sustainable fisheries resources and related social and economic benefits for Canadians.

Through reviews of individual project proposals and working cooperatively with project proponents, the NHMP aims to balance unavoidable habitat losses with habitat replacement or compensation to ensure that no net loss of fish habitat occurs.

Resources: What did DFO spend?

Approximately 19% of DFO's total expenditures for 2003–04—$275.2 million—went to protecting the marine and freshwater environment.

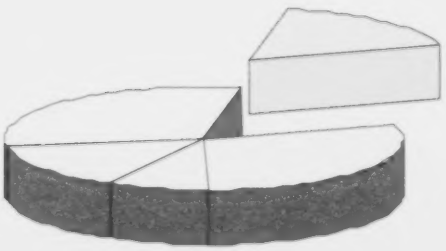

Results: What was accomplished?

DFO continued to enhance the conservation, restoration and development of marine and freshwater fish habitat through consistent application of the National Habitat Management Program

http://www.dfo-mpo.gc.ca/canwaters-eauxcan/habitat/index_e.asp

The NHMP is a key federal program that supports the management and protection of Canadian fisheries. Through the principles of the 1986 *Policy for the Management of Fish Habitat*, the NHMP has an impact on Canada's sustainable development agendas.

The NHMP developed its Environmental Process Modernization Plan, which actively supports the federal Smart Regulation agenda as introduced in the 2002 Speech from the Throne. The Smart Regulation agenda and the Environmental Process Modernization Plan are initiatives that can help to better meet the objectives of the *Policy for the Management of Fish Habitat* by shifting the focus of NHMP energies from low- to higher-risk project reviews. The main components of the Environmental Process Modernization Plan include:

- implementing a risk management framework;
- streamlining the referral process;
- improving predictability and coherence in decision making;
- strengthening partnering initiatives; and
- creating a new management model for addressing major environmental assessment projects under the *Canadian Environmental Assessment Act*.

National Habitat Management Training Program and practitioner's guides

In 2003–04, DFO continued work on a national NHMP training program. By the end of the year, the department had delivered six national training courses to more than 230 participants in 26 sessions.

http://www.essa.com/projects/descriptions/1220.htm

The department also developed three practitioner's guides, in consultation with DFO regions, to improve the consistency of program policy application and assist program staff in the field.

Governance agreements

DFO continued to develop governance agreements with provinces, territories and other stakeholders.

- **Provinces and territories**—the department signed a memorandum of understanding (MOU) on fish habitat with Manitoba. An MOU with Ontario is ready for signature and MOUs with Nova Scotia and Saskatchewan are nearing completion.

- **Industry**—DFO signed an MOU on habitat management with the Canadian Electricity Association. An agreement with the Coalition of Resources Industries in Stewardship, which represents seven major industry sectors, is under development.
- **Aboriginal groups**—Discussions are continuing with Aboriginal communities under the Aboriginal Inland Habitat Program and the Aboriginal Aquatic Resources for Oceans Management Program.

Agreements with provinces and territories, conservation authorities, industry, municipalities, non-governmental organizations and Aboriginal groups signed before 2003–04 can be found at http://www.dfo-mpo.gc.ca/canwaters-eauxcan/index_e.asp.

Results-based Management and Accountability Framework

http://www.dfo-mpo.gc.ca/canwaters-eauxcan/infocentre/legislation-lois/policies/fhm-policy/index_e.asp

DFO is developing and implementing an RMAF for the NHMP, beginning with a focus on section 35 of the *Fisheries Act*, which prohibits harmful alterations to and disruption or destruction of fish habitat. The RMAF will later be expanded to include other DFO regulatory and non-regulatory activities. DFO deferred the development of this framework so as to incorporate the results of the Departmental Assessment and Alignment Project and the Environmental Process Modernization Plan. Overall, this approach will enable the NHMP to better demonstrate how it is achieving the objectives and goals of the *Policy for the Management of Fish Habitat*. The draft RMAF is expected to be finalized after consultations with DFO regions and others during 2004–05.

Report on Administration and Enforcement of Fish Habitat Protection and Pollution Prevention Provisions of the Fisheries Act

http://www.dfo-mpo.gc.ca/canwaters-eauxcan/infocentre/publications/reports-rapports/ann01/index_e.asp

The 2001–02 report was tabled in Parliament in February 2004. The publication of these annual reports has been time consuming and costly, with publication delays owing to the volume of information that needs to be compiled and the many sources that need to be coordinated. DFO restructured the report and streamlined the production process in 2003–04 so that future reports will reach Parliamentarians and Canadians in a timely manner.

DFO continued to build a modern oceans management approach based on conservation and sustainability through Canada's Oceans Strategy

National policy and operational framework

The Government of Canada committed to develop an Oceans Action Plan in the 2004 Speech from the Throne. The action plan confirms short-, medium- and long-term priorities for oceans management across the government.

The plan is being guided by a new Parliamentary Secretary to the Minister of Fisheries and Oceans, who was appointed by the Prime Minister in December 2003 and given special responsibility for the plan, and by an expanded Deputy

Ministers' Interdepartmental Committee on Oceans, which held its inaugural meeting in February 2004.

Interdepartmental working groups led by the Assistant Deputy Ministers on the Interdepartmental Committee on Oceans will set out the main deliverables and priorities under each of the plan's four themes:

- international leadership, sovereignty and security;
- integrated oceans management;
- health of the oceans; and
- oceans science and technology

Integrated management plans for large ocean management areas

http://www.dfo-mpo.gc.ca/canwaters-eauxcan/oceans/opat-orapo/index_e.asp

Integrated Management Planning—one of the three *Oceans Act* programs—seeks to integrate management planning across the Government of Canada for key regions of Canada's oceans. This planning will initially be done for up to five large ocean management areas: the Scotian Shelf, the Gulf of St. Lawrence, Placentia Bay/Grand Banks, the Beaufort Sea and the Queen Charlotte Basin.

Integrated management plans for these areas will deal with major issues arising from competing uses of the ocean (e.g., fishing, oil and gas development and marine transportation), as well as issues related to the health of marine ecosystems, including, in particular, species at risk.

Marine Protected Areas

http://www.dfo-mpo.gc.ca/canwaters-eauxcan/oceans/mpa-zpm/dmpa_e.asp

Canada's *Oceans Act* gives DFO the ability to establish Marine Protected Areas (MPAs) to conserve and protect unique habitats, endangered or threatened marine species and their habitats, commercial and non-commercial fishery resources (including marine mammals) and their habitats, marine areas of high biodiversity or biological productivity, and any other marine resource or habitat requiring special protection.

In May 2004, Sable Gully in the Eastern Scotian Shelf region became Canada's second MPA, following a final round of public consultations in 2003. The designation represents the culmination of more than six years of scientific investigation and research, socio-economic assessments and public consultations and heralds the creation of as many as 11 additional MPAs currently under development across Canada. When these new MPAs will be created depends on the extent of scientific knowledge and stakeholder support. The department is evaluating each area against criteria that focus on conservation goals and management needs. DFO is also using these criteria to establish a list of additional potential MPAs.

Development of strategic approaches for addressing stakeholder interests

In response to the strong desire of stakeholders for early participation in oceans planning, DFO established several new regional and national forums in 2003–04, including the Eastern Scotian Shelf Integrated Management forum and the Gully Marine Protected Area Advisory Committee. Several other forums will also continue through 2004–05, including those linked to Placentia Bay in Newfoundland and Labrador, the Arctic's Beaufort Sea and the Pacific North Coast.

Partnerships and collaborative arrangements

DFO continues to develop partnerships and collaborative arrangements with the provinces and territories, other international oceans players, Aboriginal organizations, First Nations, coastal communities, industry and non-governmental organizations.

Provincial and territorial governments collaborate with DFO through the Oceans Task Group established under the Canadian Council of Fisheries and Aquaculture Ministers. In 2003–04 this group's work led to an MOU among five B.C. ministries and four federal departments with an interest in the Pacific Coast. The MOU has not yet been endorsed.

The Aboriginal Aquatic Resource and Oceans Management (AAROM) program, announced in 2003, is a new federal approach to consulting and collaborating with Aboriginal groups. The program will facilitate marine-use planning and integrated oceans management on the Pacific Coast.

An example of industry collaboration during 2003–04 was an industry-government workshop held with the Canadian Association of Petroleum Producers and hosted by DFO.

http://www.omrn.ca/eng_home.html

DFO supports the Oceans Management Research Network (OMRN) and its three research nodes. The OMRN has built stronger links between governments, communities and oceans researchers and enhanced research partnerships involving industry, non-governmental organizations and other coastal organizations.

State-of-the-oceans reporting methodology and indicators

DFO presented a draft discussion paper on ecosystem indicators of integrated management to the Oceans Task Group in March 2004.

The Canada/B.C. MOU mentioned above contains a commitment to collaborate on state-of-the-oceans and state-of-the-environment reporting. DFO will begin this work once it has met existing commitments under the Integrated Management Planning program.

Harbour environmental standards

Increasingly, Canada's oceans and the harbours that provide access to them are under threat from pollution from land- and sea-based activities and the alteration and destruction of habitats and ecosystems.

DFO ensures that harbours meet strict environmental standards by:

- requiring that Harbour Authorities prepare and implement environmental management plans and follow all applicable federal, provincial and territorial laws, regulations and rules and municipal by-laws;
- ensuring that all harbour repairs and improvements are undertaken with due regard for the environment, including proper environmental remediation or compensation; and
- completing all necessary environmental assessments and clean-ups before removing harbour assets from DFO's inventory.

At the end of 2003–04, 81% (551) of the 683 core fishing harbours managed by Harbour Authorities had environmental management plans, exceeding DFO's target of 495. The department is working with the National Harbour Authority Advisory Committee (which represents Harbour Authorities across Canada) to ensure that all Harbour Authorities have environmental management plans in place.

During the year, 226 environmental assessments were completed in conjunction with construction and maintenance projects in harbours for which DFO is responsible.

The laws and regulations governing harbours are constantly changing, and usually becoming more stringent. There is therefore a greater need to make sure that Harbour Authorities have proper environmental management plans and conduct all necessary environmental assessments.

Under DFO's Harbour Authority Fatigue initiative, the department will be dedicating more resources to supporting and training Harbour Authorities and has earmarked $500,000 for this initiative in 2004–05.

DFO continued to conserve and sustainably develop Canada's oceans through its progress on international coordination

Implementation of the International Action Plan

DFO continued to refine its International Action Plan and began guiding the final phases of a Government of Canada International Oceans Strategy that will include stocks that straddle Canada's EEZ (Exclusive Economic Zone). A key activity during 2003–04 was Canada's ratification of the United Nations Convention on the Law of the Sea.

International business development strategy

DFO is working with Agriculture and Agri-Food Canada and International Trade Canada to support the seafood industry in achieving sustainable international success. One initiative being supported is the Seafood Value Chain Roundtable, a process that was initiated by Agriculture and Agri-Food Canada to ensure a coordinated approach to market development by each food sector (e.g., beef, pork, cereal grains, seafood).

The department is also supporting the implementation of the ocean technology road map by including it as part of the Oceans Action Plan, which was announced in the Speech from the Throne.

International Action Plan: Results-based Management and Accountability Framework

The department is in the process of developing an RMAF for the International Action Plan. Performance measurement will be part of the refinement that is occurring for the DFO portion of Canada's International Oceans Strategy.

DFO continued to act as the lead response agency in case of ship-source spills

As a result of the December 12, 2003, an Order in Council transferred responsibility for certain portions of the *Canada Shipping Act* (CSA) and *Navigable Waters Protection Act* and associated regulations from the CCG to Transport Canada. Although Transport Canada became responsible for national policy relating to pollution prevention and response, the Minister of Fisheries and Oceans retained responsibility for the designation of search and rescue coordinators (CSA section 385) and pollution response (CSA section 678). The CCG continues to be responsible for carrying out these functions on behalf of the Minister of Fisheries and Oceans.

Aerial Surveillance Program

Aerial surveillance was among the responsibilities transferred to Transport Canada as outlined above. Prior to the transfer, however, DFO's Aerial Surveillance Program was responsible for providing reliable information on marine pollution sightings and served as the primary detection and deterrence tool for the enforcement of Canada's pollution prevention regulations.

The department conducted aerial surveillance in all five CCG regions. In addition, Canada and the United States have been conducting aerial surveillance over the Great Lakes since 1968 as part of the Great Lakes Water Quality Agreement.

Aerial surveillance activity declined toward the end of the 1990s, with only 4,670 vessel overflights in 1999. However, it began increasing again in 2000. In 2003, there were 7,113 vessel overflights.

The number of pollution sightings by patrol aircraft in 2003 was 77, higher than the previous years' level of 62 to 64 cases. Six years ago, the number of sightings was about twice as high.

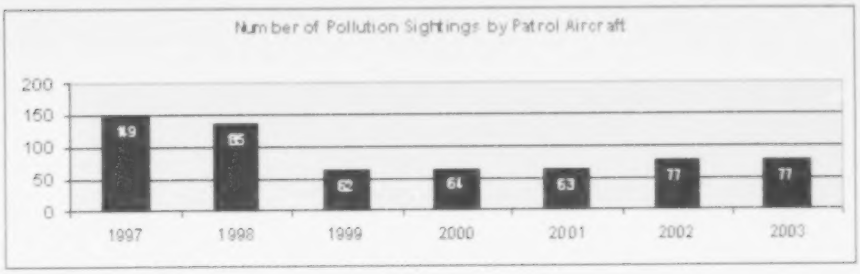

The indicator "Pollution Sightings per 100 Vessel Overflights" gives a rate of pollution sightings that is not directly connected with the number of patrol hours or vessel overflights. This indicator shows a steady decline in sightings over the last decade, with a marked improvement since 1999. In 1991, after observing 100 vessels, flight crews recorded eight discharges of oil. In the last four years, this ratio was reduced to one spill per 100 overflights.

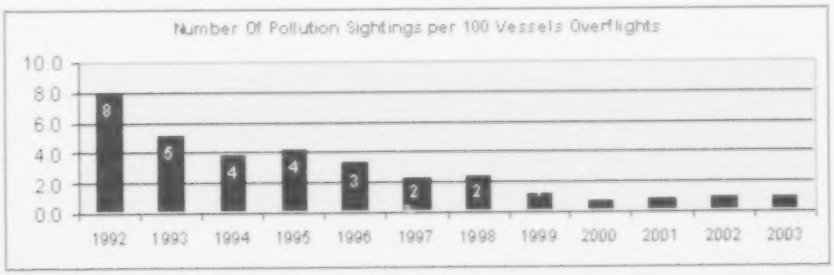

Between 74% and 88% of observed oil spill incidents cannot be attributed to a specific source and are recorded as mystery spills. It is believed that most of these discharges occur during hours of darkness when there are no vessel overflights. Modern night observation equipment installed on aerial surveillance aircraft could collect evidence of illegal discharges in an effort to reduce spills, thereby protecting and conserving our marine environment.

Although vessels are observed illegally discharging oil, the number of prosecutions and convictions remains extremely low. This may be due to the fact that, at times, it is difficult to obtain enough evidence for prosecution purposes, thus hindering enforcement efforts. However, work is currently under way to revise and improve evidence-gathering procedures and to strengthen enforcement capabilities to ensure that vessels that willfully pollute in Canadian waters are charged and convicted as appropriate.

Environment Canada, Transport Canada and DFO (through the CCG) negotiated an enforcement annex to the Atlantic MOU on illegal discharges. The goal of the

The number of pollution sightings by patrol aircraft in 2003 was 77, higher than the previous years' level of 62 to 84 cases. Six years ago, the number of sightings was about twice as high.

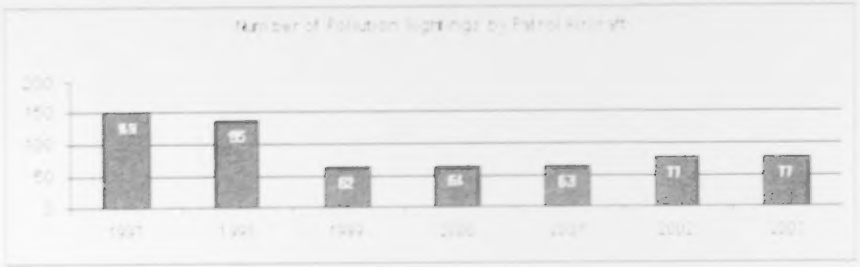

The indicator "Pollution Sightings per 100 Vessel Overflights" gives a rate of pollution sightings that is not directly connected with the number of patrol hours or vessel overflights. This indicator shows a steady decline in sightings over the last decade, with a marked improvement since 1999. In 1991, after observing 100 vessels, flight crews recorded eight discharges of oil. In the last four years, this ratio was reduced to one spill per 100 overflights.

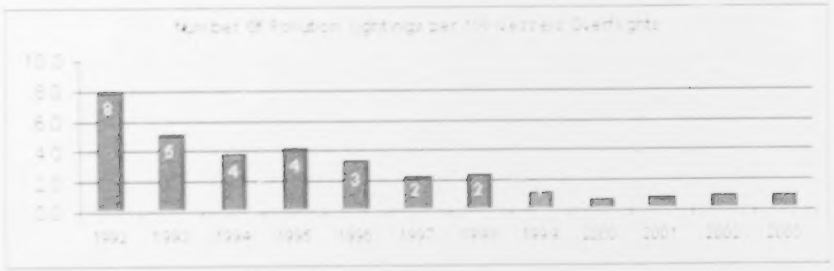

Between 74% and 88% of observed oil spill incidents cannot be attributed to a specific source and are recorded as mystery spills. It is believed that most of these discharges occur during hours of darkness when there are no vessel overflights. Modern night observation equipment installed on aerial surveillance aircraft could collect evidence of illegal discharges in an effort to reduce spills, thereby protecting and conserving our marine environment.

Although vessels are observed illegally discharging oil, the number of prosecutions and convictions remains extremely low. This may be due to the fact that, at times, it is difficult to obtain enough evidence for prosecution purposes, thus hindering enforcement efforts. However, work is currently under way to revise and improve evidence-gathering procedures and to strengthen enforcement capabilities to ensure that vessels that willfully pollute in Canadian waters are charged and convicted as appropriate.

Environment Canada, Transport Canada and DFO (through the CCG) negotiated an enforcement annex to the Atlantic MOU on illegal discharges. The goal of the

enforcement annex, which was signed in December 2002, is to employ multi-agency strategies aimed at reducing the incidence of oil spills through integrated investigations leading to an improved rate of conviction and higher fines against ships and crews who pollute Canada's oceans.

The three departments recognize that cooperative efforts are required to deal with the problem of chronic and illegal marine oil pollution. It is intended that, in the future, prosecutions and investigations will be done under the umbrella of this interdepartmental MOU.

A new information management system—the Marine Pollution Incident Reporting System (MPIRS)—was implemented in the summer of 2001, and 2003–04 was its second complete year of operation across the country. Maintaining this national database of all marine pollution incidents has given CCG management a better understanding of marine pollution in Canadian waters, confirming anecdotal observations that serious large spills occur infrequently but account for the greatest volume of pollutants spilled. Spills over 500 litres in volume account for 95% of the total volume spilled.

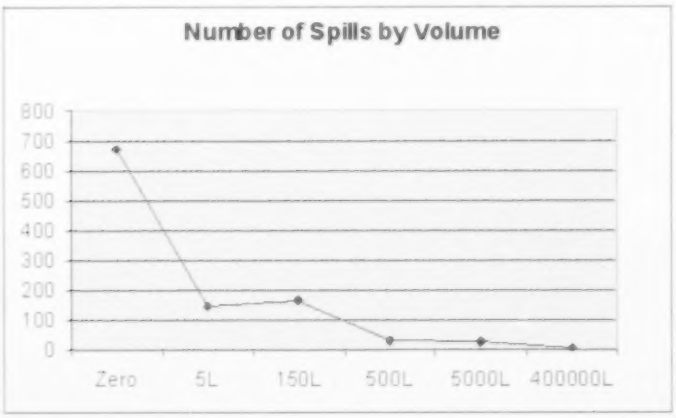

Of the 1,250 marine pollution spills registered during 2003 in Canadian waters, 1,034 were petroleum and chemical. The actual volume spilled in about 65% of oil and chemical spills (most of them small) was undetermined due to difficulties in estimating these volumes accurately. Among quantified spills, those ranging from 5 to 150 litres are most frequent. About 94% of all recorded spills are less than or equal to 150 litres. Larger spills generally occur less often than smaller ones. However, a mere 0.4% of spill incidents account for 57% of the total volume of petroleum and chemicals spilled. The volume and numbers of chemical spills are not significant in comparison with petroleum spills, accounting for only about 1%.

These types of statistics are very sensitive to the practices and procedures used for gathering and reporting pollution data. Second-year results provided by

MPIRS seem in general consistent with the statistics in previous years, however, it is believed that the data will become more reliable as this tool matures over the next two or three years.

Preparedness and response

Being prepared for and responding to oil spills is a responsibility shared between the federal government and the private sector. As the cause of oil spills, industry must take adequate action to prevent spills and have effective plans for responding to spills. The government is responsible for the legislative and regulatory framework, including setting standards, monitoring responses, and enforcing laws and regulations.

As a result of the December 12, 2003, Order in Council, DFO had maintained a considerable response capability to serve as a backup to industries' capability. Since the reorganization, the CCG remains responsible for emergency response in cases where the private sector is either unable or unwilling to respond.

Through the Environmental Response (ER) program, the CCG will ensure an appropriate response to all marine pollution incidents in Canada, with support from other branches of Marine Programs. If the polluter is known, able and willing to respond, the CCG will monitor the polluter's response as the Federal Monitoring Officer. If, however, the polluter is unable or unwilling to respond, or is unknown, the CCG will assume the role of the On-Scene Commander and ensure an appropriate response.

In 2003 the CCG acted as the Federal Monitoring Officer 406 times and as an On-scene Commander 590 times.

Moving ahead: What's next?

In 2004–05, DFO will:

- complete the Oceans Action Plan;
- develop a short list of Integrated Management Planning projects in Canada's three oceans;
- develop a list of potential MPAs that meet the country's critical conservation needs;
- assist in developing a sub-agreement on MPA development under the Canada/B.C. MOU and finalizing a statement on ecosystem indicators by the Oceans Task Group;
- continue to train Harbour Authorities in carrying out their roles, with an emphasis on the development of environmental management plans;
- improve delivery of the NHMP to Canadians by further developing and implementing the EPMP in a manner consistent with the government's approach to smart regulations;

- streamline the regulatory referrals process as it pertains to the protection of fish habitat and environmental assessment;
- strengthen partnerships with the provinces, industry and other government departments; and
- improve the management of environmental assessments and major projects.

Protection of the marine and freshwater environment: Logic model

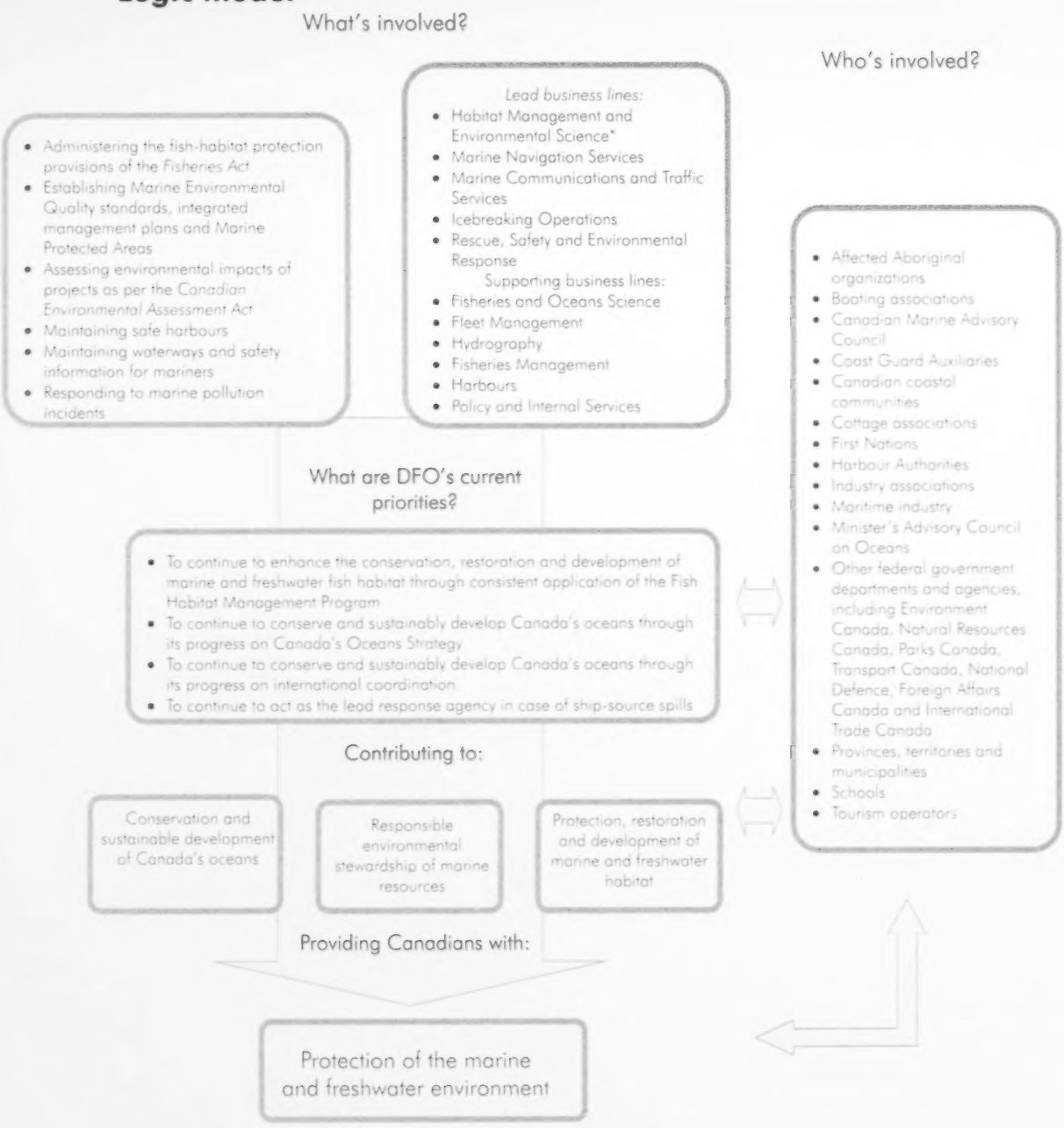

** The habitat management component of this business line has a lead role, the environmental science component a support role.*

Maritime safety

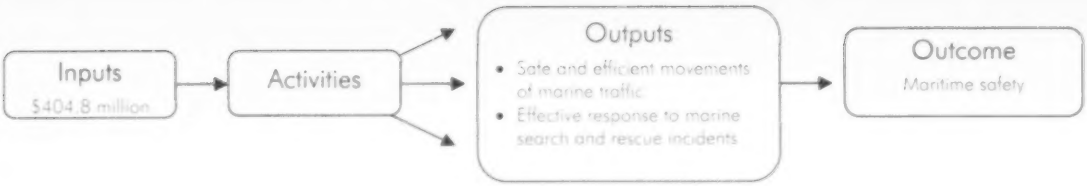

Context: What's involved?

DFO is responsible for safe, effective, and environmentally sound marine services that are responsive to the needs of Canadians. The department aims to continually improve safety on Canada's waterways by preventing loss of life and injury, reducing the number and severity of collisions and groundings, and minimizing damage to, or loss of, property. To this end, it undertakes various activities, including:

- ❑ providing distress and safety communication;
- ❑ responding to maritime search and rescue incidents;
- ❑ co-ordinating search and rescue missions;
- ❑ providing and maintaining aids to navigation;
- ❑ promoting marine and boating safety;
- ❑ escorting vessels through ice-covered waters;
- ❑ regulating vessel traffic movements;
- ❑ screening vessels entering Canadian waters;
- ❑ ensuring that active fishing harbours are safe and accessible;
- ❑ providing marine safety information and publications;
- ❑ producing and distributing hydrographic charts, publications and information brochures; and
- ❑ providing information on ocean currents, tides and storm surges.

Several factors are forcing DFO to adapt its response services to minimize the number and impact of marine incidents. A growing population of recreational boaters in Canadian waters is increasing the incidence of accidents, as is the growing tendency for inshore fishermen to operate farther offshore and in different types of fisheries. Moreover, international security has assumed greater importance since the terrorist attacks in the United States in 2001.

Working with partners

To carry out its prevention and response activities, the department works with a variety of partners and stakeholders, including other federal government

departments, provinces and territories, municipalities, the Canadian Coast Guard Auxiliary, the Canadian Marine Advisory Council, shipping federations, boating associations and the U.S. Coast Guard. For instance, with the assistance of Canada's Department of National Defence, DFO conducts marine search and rescue operations within areas of federal responsibility. Similarly, the department's icebreaking program works with the Canadian Ice Service, a branch of Environment Canada's Meteorological Service of Canada, to provide ice-related information to the marine community to enhance the safety and efficiency of marine operations in ice-covered waters.

DFO also provides assistance to other federal government departments, as well as the provinces, territories and municipalities, to help with humanitarian and civil emergencies. In collaboration with Transport Canada, the Canadian Coast Guard acts as Canada's representative on international bodies that address operational and technical concerns related to maritime safety.

Several international agencies and commissions share responsibility for ensuring the adequacy of water flows and the safe navigability of channels. DFO's Waterways Development Program contributes to the management of internationally shared waterways, providing secretariat services and expert advice on usage rights to the International St. Lawrence River Board of Control and providing outflow volume directives to the Canada-Ontario St. Lawrence Outflow Control Agreement Board. The program's manager is the Canadian Chief Delegate on the International Navigation Association, and the program has an influence on national standards through active involvement with the International Association of Lighthouse Authorities, the International Association of Ports and Harbours, the International Association of Hydraulic Engineering and Research and the International Maritime Organization.

Resources: What did DFO spend?

Approximately 29% of DFO's total 2003–04 expenditures—$404.8 million—went to maritime safety.

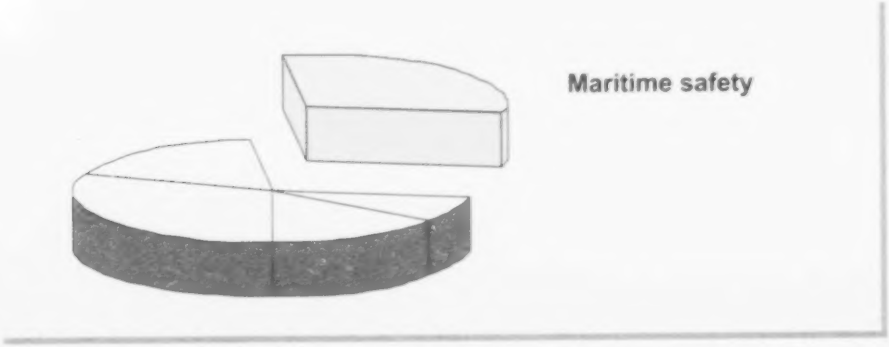

Results: What was accomplished?

DFO continued to deliver services in support of maritime safety

Recreational Boating

During the 1990s the number of recreational vessels in Canada grew more quickly than the population did, but recreational boating fatalities declined. Both the number of boating fatalities per 100,000 licenced boats and the total number of boating fatalities have followed a general downward trend since DFO established its Office of Boating Safety in 1995. In 2001 there were 132 fatalities (latest available data, but preliminary), the second lowest on record.

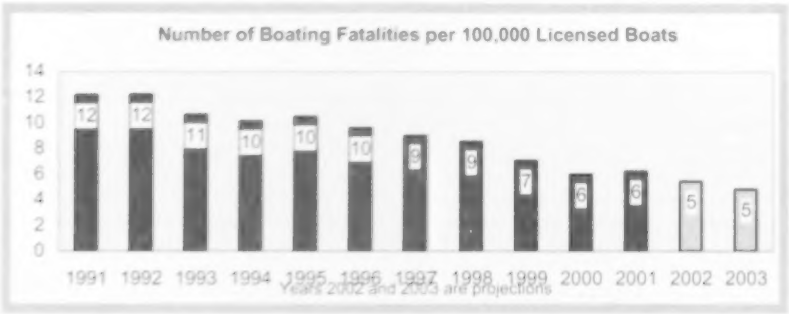

One third of boating fatalities are associated with alcohol, and studies have shown that about 90% of all drowning victims were not wearing a personal flotation device (PFD). Analysis has also shown that promoting the use of PFDs, as well as awareness about the effects of boating while under the influence of alcohol, can lead to a significant decrease in fatality rates.

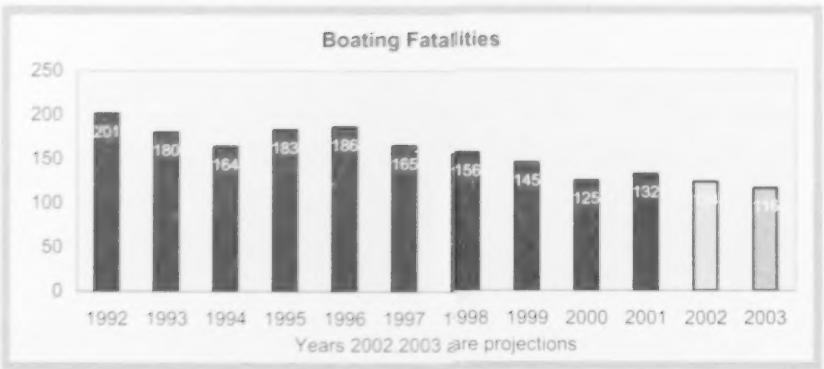

By 2009 all categories of pleasure craft operators will be required to have a proof of competency (pleasure craft operator cards). Currently, such proof is required only for specific categories of vessels and for certain operator age groups. Office of Boating Safety prevention activities encourage safe boating practices and compliance with regulations through awareness and education. The Office

delivers national advertising campaigns, courtesy checks and safety demonstrations in partnership with the Canadian Coast Guard Auxiliary, the Canadian Red Cross, manufacturers and a variety of boating safety organizations.

The responsibilities relating to the Office of Boating Safety were transferred from the CCG to Transport Canada by an Order in Council on December 12, 2003. The CCG will henceforth cease to report on these activities.

DFO continued to ensure safe and secure waterways

Collisions, groundings and strikings

Although collisions, groundings and strikings are the most frequent category of marine incident in Canada, their numbers have been steadily decreasing. The number of incidents recorded in 2003, 217, was the third lowest in 25 years, owing largely to improved vessel traffic management and advances in communication and navigation technologies.

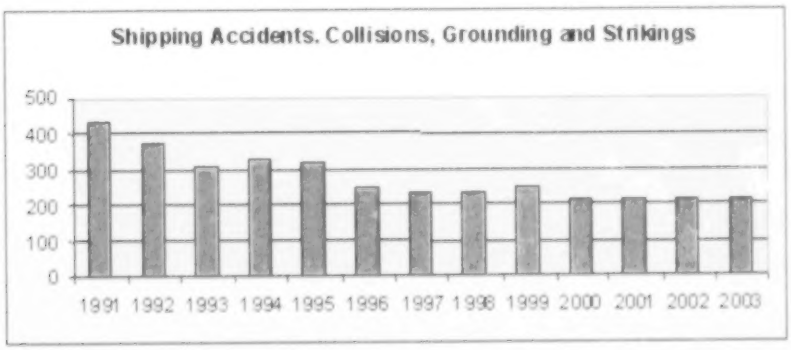

Maritime search and rescue incidents

DFO measures the effectiveness of its search and rescue operations by comparing the ratio of lives saved to those at risk. Despite increases in commercial and recreational traffic in Canadian waters and fluctuations in the number of people at risk from one year to the next, the effectiveness of DFO's search and rescue service has remained quite constant. The figure below graphically illustrates the effectiveness of the program in recent years. Year 2003 ranks among the best on record with an average search and rescue effectiveness index of 98%.

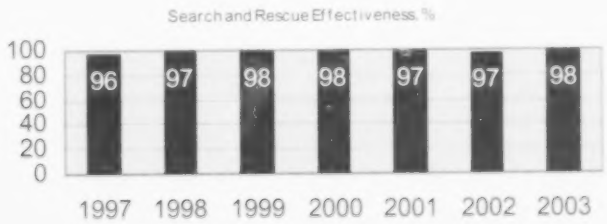

Results: What was accomplished?

DFO continued to deliver services in support of maritime safety

Recreational Boating

delivers national advertising campaigns, courtesy checks and safety demonstrations in partnership with the Canadian Coast Guard Auxiliary, the Canadian Red Cross, manufacturers and a variety of boating safety organizations.

The responsibilities relating to the Office of Boating Safety were transferred from the CCG to Transport Canada by an Order in Council on December 12, 2003. The CCG will henceforth cease to report on these activities.

DFO continued to ensure safe and secure waterways

Collisions, groundings and strikings

Although collisions, groundings and strikings are the most frequent category of marine incident in Canada, their numbers have been steadily decreasing. The number of incidents recorded in 2003, 217, was the third lowest in 25 years, owing largely to improved vessel traffic management and advances in communications and navigational technologies.

Maritime search and rescue incidents

DFO measures the effectiveness of its search and rescue operations by comparing the rate of lives saved to lives at risk. Despite increases in commercial and recreational traffic in Canadian waters and fluctuations in the number of people at risk from one year to the next, the effectiveness of DFO's search and rescue service has remained quite constant. The figure below graphically illustrates the effectiveness of the program in recent years. Year 2003 ranks among the best on record with an average search and rescue effectiveness rate of 96%.

Ice damage

As illustrated in the figure below, the number of vessels damaged by ice has been declining since 1992. Indeed, the risk of damage to ships in transit through ice-covered waters is much lower now than it was 15 years ago despite the high variability in ice conditions and the growing volume of marine winter traffic. However, severe ice and weather conditions on the east coast in 2003, coupled with higher than usual seal hunting activity in ice-covered water, resulted in a rise in small vessel damage in 2003.

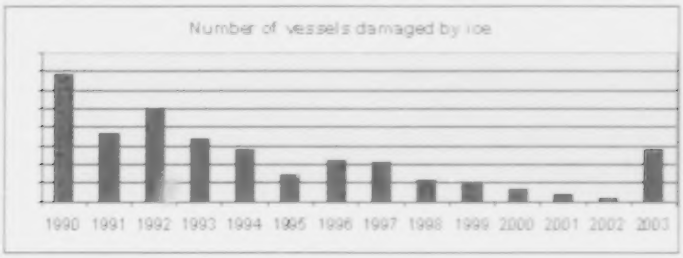

Navigable Waters

In an ongoing effort to ensure that the shared use of Canada's waterways is safe, the CCG processes applications for works that may impede navigation in waters that are determined to be navigable, such as bridges, booms, causeways and dams. These works require formal approval under the *Navigable Waters Protection Act*

The CCG also conducts inspections to ensure that works comply with approved plans, and to monitor any possible interference in navigation of the shared use of Canada's waterways. These inspections increased by about 50% between 1997 and 2003; in fact, 2003 had the second highest number of such inspections on record. As the largest, most populated region, the Central and Arctic region, with its highly developed infrastructure, accounts for 60 % of total inspections—1,282 out of 2,154.

Small Craft Harbours

DFO is committed to maintaining active fishing harbours in good repair. One of DFO's ongoing performance indicators for its Small Craft Harbour Program was

to reduce the percentage of active fishing harbour sites in poor or unsafe condition (i.e., those requiring past-due or immediate attention) with the eventual objective of seeing all active harbours in good condition.

The past four years have seen modest improvements in the status of Canada's active fishing harbours: about 28% of these facilities required past due or immediate attention in 1999–2000, compared with only 20.6% in each of 2002–03 and 2003–04. The improvement is largely attributable to funding increases.

DFO financed major repairs to 23 harbours in 2003–04, spending $8.96 million of the $40 million five-year Program Integrity Fund launched in 2000–01. Meanwhile, the four-year Small Craft Harbour Infrastructure Repair Program launched in 2002–03 financed 1,259 minor maintenance and repair projects. This fund will continue to contribute $20 million per year to improve active fishing harbours through March 31, 2007.

DFO continued to enhance maritime safety through its ongoing modernization initiatives

The CCG operates in a constantly changing environment where security issues and advances in technology are contributing to the need to improve service.

The Marine Communications and Traffic Services (MCTS) Strategic Review — Phase II was undertaken to determine how MCTS services could best be delivered without compromising existing levels of marine safety. This review was guided by three principles:

- Marine Safety will not be compromised.
- There will be no reduction in the current level of service.
- The MCTS program will remain a core CCG program.

A national report on this review has been completed and considered by senior management.

Automatic identification system

Work also continued on the development of an automatic identification system that is expected to improve MCTS's vessel traffic surveillance capability. Although originally conceived as a marine security initiative, the system will allow MCTS centres to accurately and efficiently identify and track vessels operating in vessel traffic zones. It will also contribute to existing CCG objectives related to marine safety and environmental protection. The project is scheduled for completion in 2006–07. MCTS will be developing standards to ensure that the automatic identification system is smoothly integrated into MCTS operations.

Modernizing aids to navigation

http://www.coast-guard.gc.ca/atn-aln/modern_e.htm

DFO has made significant progress in modernizing Canada's electronic aids systems over the past few years through its Marine Aids Modernization initiative. The initiative has sought to:

- provide the right combination of conventional and electronic aids to navigation to meet the changing needs of the marine community;
- take advantage of new materials and equipment to improve program reliability and reduce operating and maintenance costs; and
- integrate the use of lighter equipment and small contractors to improve response to outages and seasonal needs, as well as to reduce costs.

The Marine Aids Modernization initiative has had no negative impact on marine safety and navigation, and the cost of providing short-range aids to navigation has decreased 37% since 1996. The implementation of national service standards, the availability of the differential global positioning system and the introduction of other new technologies have resulted in a reduction of 20% of the number of foghorns in the field since September 2002. Currently, 65% of buoys are plastic, 59% of all lighted buoys are equipped with light-emitting diode (LED) lanterns and 26% of all aids are contracted out.

The advent of plastic buoys has made it easier for DFO to contract out the installation and maintenance of navigation aids since plastic buoys are lighter, easier to handle and require less maintenance than their metal counterparts.

Meanwhile, DFO made progress in 2003 in converting conventional high-maintenance incandescent lanterns to modern energy-efficient LED lanterns. LEDs are a product of the technological revolution arising from the latest advancements in semiconductor technology.

Integrated Technical Support Strategy Project

The Integrated Technical Support Strategy Project continued to deliver processes, tools and organizational reforms aimed at making CCG's physical asset management more effective and efficient.

The completion in July 2003 of ITS Strategy 1.0, which fulfilled 90% of its stated objectives, established the foundation for a Life Cycle Management System, a Technical Business Management System and an Operating Framework. ITS Strategy 2.0 operationalized concepts developed in ITS Strategy 1.0 in such areas as capacity and relationship building and modern management. A new iteration of the strategy (ITS Strategy 2.5) will focus on process development and organizational structure and will be completed by the end of March 2005. The strategy will employ a life cycle materiel management approach within a Modern Comptrollership framework as required by Treasury Board.

Fleet Management Renewal Initiative and fleet recapitalization

Fleet initiatives are discussed in "A closer look: Fleet" at the end of this section.

Financial Management Framework

The CCG Management Board approved the Financial Management Framework (FMF). The FMF defines the levels of financial information CCG managers require for planning, decision making and reporting; a costing model; business rules; and roles and responsibilities at the CCG level. Work on the dissemination and implementation of the FMF is ongoing.

Risk management

The Risk Management Division of Marine Programs developed a draft version of a Risk Management Policy and Framework for CCG Marine Programs. Once it is approved, implementation and training plans will be updated and the policy and framework will be distributed.

DFO developed two new risk assessment tools:

- A Marine Activity Risk Information System (MARIS) was developed with the assistance of Dalhousie University with the purpose of determining risk based on historic trends in shipping and commercial fishing. Currently intended for use by the search and rescue program, MARIS will also eventually support other program lines, including Ocean Risk and Criteria Analysis.
- The International Association of Lighthouse Authorities (IALA) Waterway Risk Assessment Program was developed in partnership with other members of IALA using DFO resources. The purpose of this tool is to assess such marine traffic risks as collisions and groundings and to show the effects of changes to aids to navigation, VTS, DGPS, geophysical conditions within the channel, types and volume of traffic and pilotage. This tool is currently being used by DFO to assess options for the modernization of waterways. It has become an IALA standard for assessing risk in a waterway and received much international attention.

Performance measurement

It is noteworthy that the Auditor General's report of December 2002 (Chapter 2– Contributing to safe and efficient marine navigation) stated that CCG Marine Programs should complete and implement its Results-based Management and Accountability Frameworks (RMAFs). The Auditor General noted that RMAFs are an important first step in the CCG's focus on results and are a reasonable approach to managing for results and ensuring accountability.

The Performance Measurement Division of CCG's Marine Programs has developed national RMAFs for its programs, specifically Search and Rescue, Environmental Response, Marine Communications and Traffic Services, Aids to

Navigation, Waterways Development, Icebreaking, the Office of Boating Safety, and Navigation Protection. National RMAFs have proven to be valuable management tools and have been used to make business decisions and to report performance information in DFO's Departmental Performance Report and the Annual Performance Report prepared by Marine Programs. The RMAFs have also been used for such initiatives as the Departmental Assessment and Alignment Project (DAAP) process, developing a CCG financial framework, developing the Program Activity Architecture structure, defining an Environmental Response concept of operations and developing partner RMAFs (e.g., for the National Search and Rescue Secretariat, the Canadian Coast Guard Auxiliary and Canadian Ice Services).

Canadian Hydrographic Service Products and Services

- 946 paper charts
- 62 raster charts
- 25 volumes of sailing directions
- 7 volumes of tide tables
- 3,582 electronic navigational charts
- 6 current atlases
- Hydrographic source databases
- 78 permanent water level stations
- Real time water level and forecast system in the St. Lawrence River
- Pacific Tsunami Warning System

DFO continued to provide high-quality hydrographic information

As commercial fishing and recreational traffic on waterways has increased, so has the demand for up-to-date hydrographic information on both charted and uncharted waters. Technological advances in hydrography, including electronic charting, multi-beam data collection, automated production, database development and Internet portals, have also changed how the Canadian Hydrographic Service (CHS) makes hydrographic information available to Canadians.

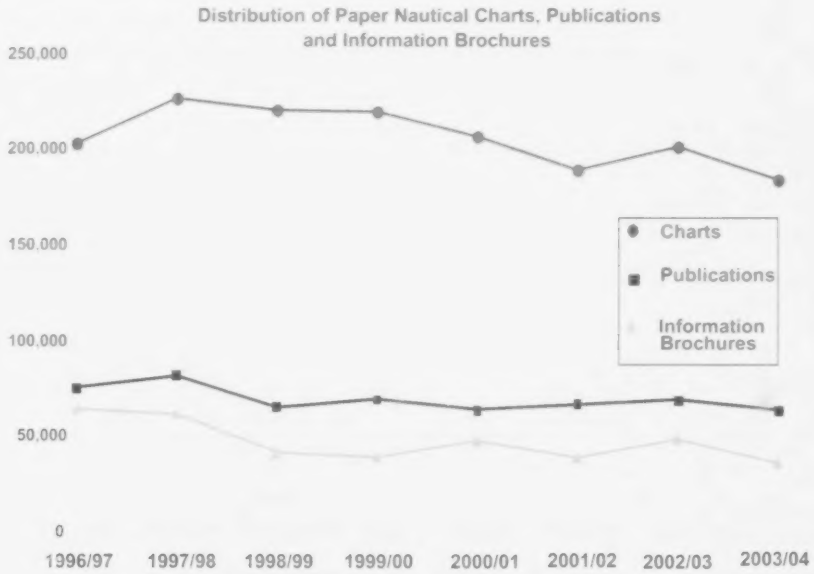

Source: Canadian Hydrographic Service
Note: Data for 2001-02 have been updated since the Departmental Performance Report for the year ending March 31, 2002, to reflect the most recent information.

Although the CHS is shifting toward digital hydrographic data management, it continues to produce paper products. In 2003–04, it distributed 183,809 paper

charts, 64,169 nautical publications and 36,340 information brochures. Chart sales declined in part because no new editions of high-volume recreational charts were released during this period. Similarly, the number of information brochures distributed declined because only one of the most popular chart catalogues was updated and reissued in 2003–04.

A national and international network of more than 700 authorized dealers remained the principal conduit for the dissemination of navigational products. Recreational boaters accounted for 80–85% of paper chart sales, while commercial vessels (required by law to carry up-to-date paper charts) purchased the rest.

http://www.charts.gc.ca/

Responding to demand from the commercial sector, to date the CHS has converted 308 of its existing paper charts into 582 electronic navigational charts. It has also converted 662 charts to raster format; these raster charts are used primarily by recreational boaters. Electronic navigational charts and raster charts, used in conjunction with the differential global positioning system (DGPS), facilitate navigation, enabling mariners to plot their positions more accurately.

The CHS prints more than a third of its chart folio on a print-on-demand basis. The digital chart files are updated from the most recent Notices to Mariners, and charts are printed only as orders are received. This provides clients with up-to-date charts and reduces the need for the CHS to update charts manually.

Keeping existing hydrographic charts up to date while also creating new ones is an ongoing challenge. About 55% of existing navigational charts need to be updated to reflect changes in the marine environment, and 25% of Canadian navigable waterways have not been surveyed. To address this situation, in 2002–03 the CHS systemically evaluated all charting requirements and identified the charts and areas that presented the greatest risk to maritime safety. In 2003–04, in consultation with clients, CHS began defining levels of service for the varying degrees of risk associated with the chart portfolio. Client consultations will continue in 2004–05 and service levels and charting priorities will be adjusted accordingly.

Finally, in keeping with DAAP initiative, the CHS governance structure is being reviewed to identify the best possible structure that will maximize service to Canadians.

Moving ahead: What's next?

Efficient operational and information systems are essential to maritime safety. The department has undertaken major modernization initiatives in the past several years, and these efforts remain a priority. Work will continue on the following projects.

- The department will continue with the Light keeper Options Project (LOP). Recent technological advances have enabled mariners to acquire affordable aids to navigation. The objective of the LOP is to evaluate options for the

remaining light keepers in Canada. This project is at the early stages of options analysis, and a decision to move forward with this project is pending.

- By 2006–07, DFO will develop and implement a workable and affordable automatic identification system to identify and track vessels approaching and operating in Canadian waters;
- The department will develop a long-term plan for the delivery of mandated MCTS services, which will include revised standards and an estimation of the required funding to sustain MCTS operations in the short to long term.

The CCG's Performance Measurement Division of Marine Programs is planning full roll-out and implementation of the national RMAFs in the fall of 2004. Next steps also include continual assessment and enhancement of the RMAFs for the Marine Programs performance measurement system.

In addition, DFO will continue to coordinate, develop and modernize its Aids to Navigation program. At present, 26% of all CCG aids to navigation are contracted out. Under the Marine Aids Modernization initiative, this figure is expected to reach 50% by the year 2007. This would amount to the contracting out of an additional 4,000 existing marine aids. However, DFO faces challenges relating to legal responsibility, and national directives on contracting out are to be finalized by next fall.

The Marine Aids Modernization initiative will also direct its attention to communicating and promoting the benefits and knowledgeable use of new marine aids technologies. Communications efforts will focus on assuring stakeholders that the Aids to Navigation program will continue to provide an efficient service without compromising marine safety. However, it bears noting that the initiative faces challenges in ensuring that stakeholders have the necessary equipment, training and knowledge to use the Canadian Aids to Navigation system to their benefit. A national three-year action plan received management approval on June 22, 2004.

DFO also plans to assess CCG Levels of Service against the agreed-upon standards in conjunction with an analysis of the needs of mariners and a clarification of the extent and quality of services to be provided.

Finally, the CHS will continue to replace its navigational chart portfolio with digital charts as longer-term funding becomes available.

Maritime safety: Logic model

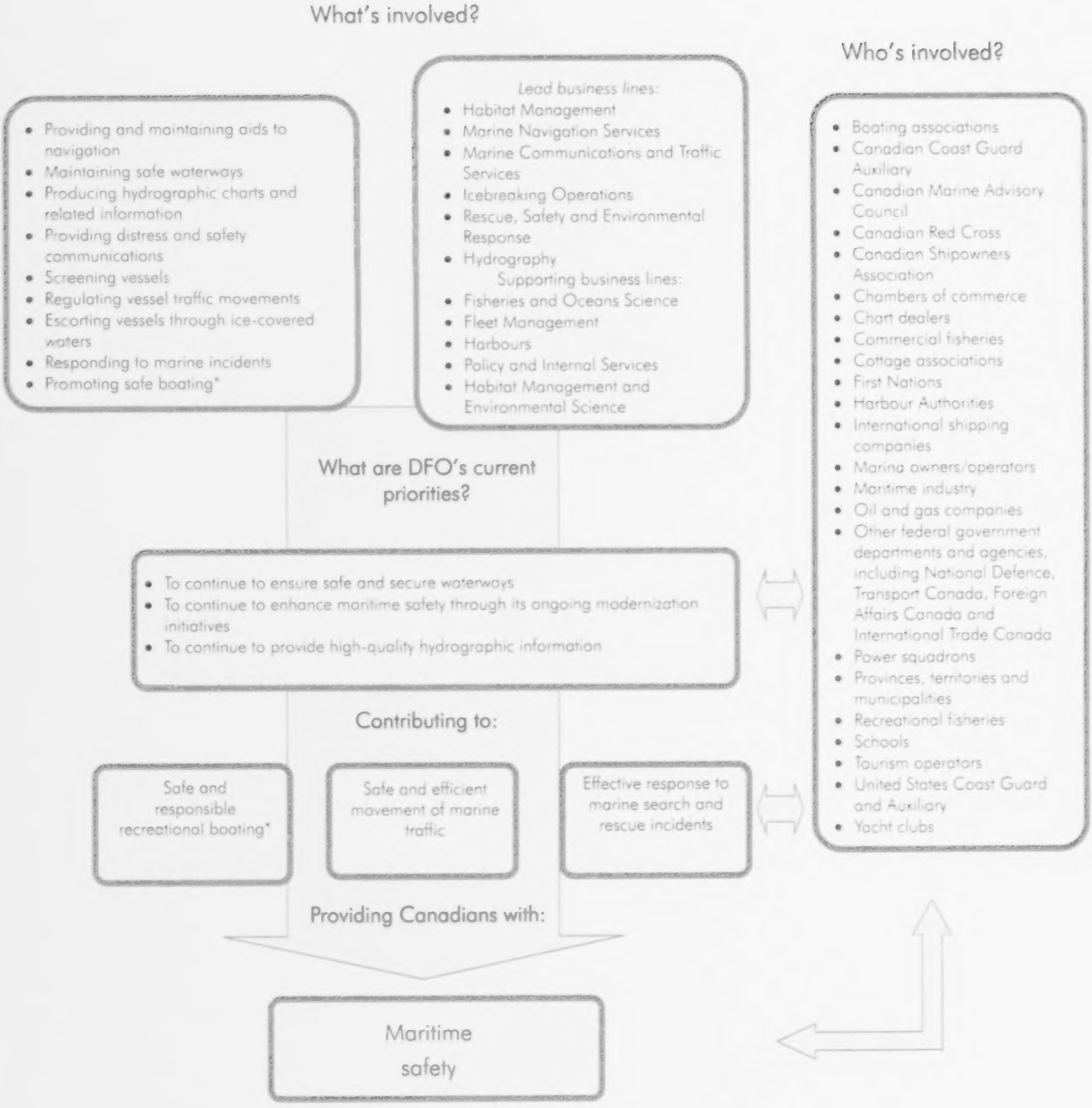

*Responsibilities and authorities for this program were transferred from DFO to Transport Canada.

Maritime commerce and ocean development

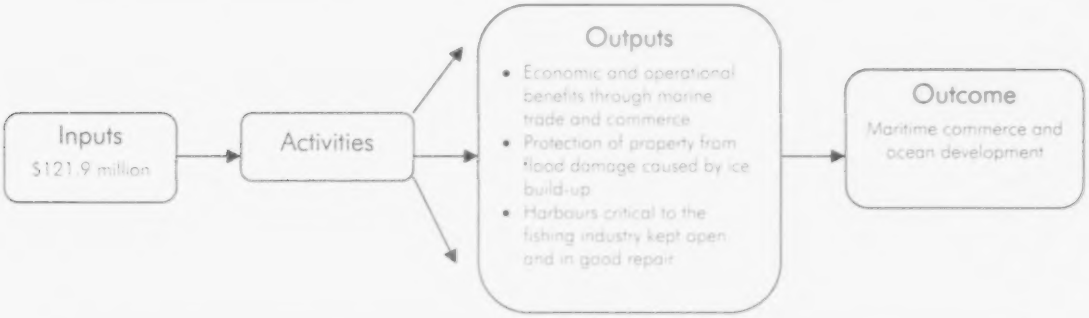

Context: What's involved?

DFO supports maritime commerce and ocean development by:

- ❑ monitoring and maintaining waterways and harbours;
- ❑ providing information on navigation conditions;
- ❑ regulating vessel traffic;
- ❑ providing aids to navigation, hydrographic charts, publications and brochures on the Canadian Aids to Navigation system;
- ❑ escorting vessels through ice-covered waters;
- ❑ promoting Canadian fisheries products internationally; and
- ❑ championing sustainable aquaculture development.

There are several challenges facing Canadian waterways that could affect marine activity. For example, global warming may increase the severity and frequency of storms, droughts and unusual weather. Similarly, water levels in the St. Lawrence Seaway and the Great Lakes have been fluctuating and are expected to drop significantly, severely limiting access to Canadian ports. In addition, experts are confirming that very thick multi-year ice from the Canadian Arctic Archipelago has been released from the melting land-fast ice and is drifting through the Arctic islands. As a result, there is an increased risk to vessels in Arctic waters during the summer navigation season.

Working with partners

DFO works with many partners to promote maritime commerce and ocean development, including:

- volunteers, local interest groups and coastal communities;
- the commercial shipping industry, commercial user organizations and marine industry associations;
- channel owners;
- contractors and manufacturers;
- mariners;
- the tourism industry;
- aquaculturists; and
- other federal government departments, provincial and municipal authorities, and national governments.

Partnerships are particularly essential to advancing the department's international trade agenda. The department also works with international agencies and commissions in regulating internationally shared waterways to ensure adequate water flows and safe navigation channels. DFO provides secretariat services and expert advice on usage rights to the International St. Lawrence River Board of Control, for example, and is also the Canadian Chief Delegate to the International Navigation Association. The department seeks to influence international standards through its involvement with the International Association of Lighthouse Authorities, the International Association of Ports and Harbours, the International Association of Hydraulic Engineering and Research, and the International Maritime Organization.

Resources: What did DFO spend?

Approximately 9% of DFO's total expenditures for 2003–04—or $121.9 million—was used to promote maritime commerce and ocean development.

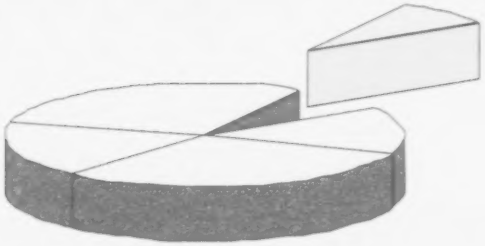

Results: What was accomplished?

DFO continued to facilitate commercial activity through the provision of efficient and accessible waterways

Icebreaking Program

The CCG continued to deliver its icebreaking program, consulting with clients and partners to ensure that the program's services are meeting client needs.

The number of requests for icebreaking services depends on meteorological and ice conditions. Because the variability of ice conditions in all regions is extremely high, making year-to-year predictions of icebreaking service requirements is difficult. That said, there is a steady trend of increased maritime traffic during the winter.

The following graph shows the number of escorted vessels in winter. Compared with the extremely difficult year of 2002, last year was relatively favourable for winter navigation; the number of vessels escorted in winter was close to the average for the past decade.

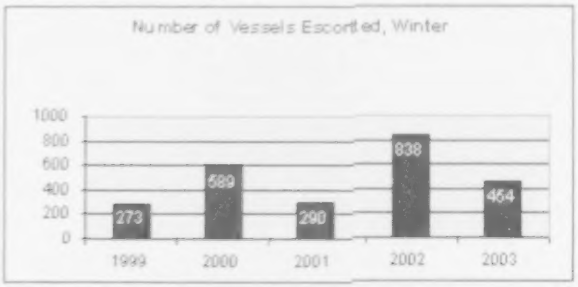

Every year CCG icebreakers assist port authorities by keeping commercial ports accessible for longer periods than they would be without human interference. The CCG cannot compete with commercial icebreaking tugs for harbour breakouts so will therefore only break ice in harbours where tugs are not available. The demand for commercial harbour breakouts decreased in the winter of 2003–04.

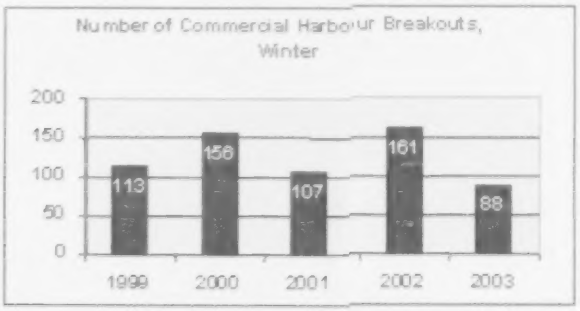

Compliance with Channel Design and Usage Guidelines

Through key activities such as the use of water depth forecasts, channel surveys and monitoring the condition of navigation channels, DFO's Waterways Development program strives to ensure the security and safety of Canada's waterways.

In previous years, the program monitored the condition of navigation channels to determine what percentage of them were in compliance with their design dimensions (or their "advertised" dimensions). The survey was not implemented in 2003 due to financial constraints.

Usually, monitoring is done through the surveys of the channel bottom, as well as through cyclical in-depth reviews of the channels. In recent years the surveys have shown that the level of compliance to standards has been low, with only about a quarter of the channels fully meeting all standards.

Reliability of the short-range and long-range navigation systems

Reliability is one of the most important and widely used parameters of the multi-component aids to navigation system. The reliability for lighted short-range aids, which integrates landfall lights, other fixed lights, large buoys and all other lighted buoys, integrates many technical aspects of the system, and has a direct influence on aids performance and maritime safety. Reliability is affected by several external factors such as weather and planned maintenance.

The reliability of Canada's floating and fixed aids to navigation decreased slightly in the past year. In 2003, the national level of short-range aids was 99.0%, slightly lower than 99.3% in 2002. The national level of reliability meets the national CCG standard of 99% and exceeds the IALA absolute minimum standard of 95%.

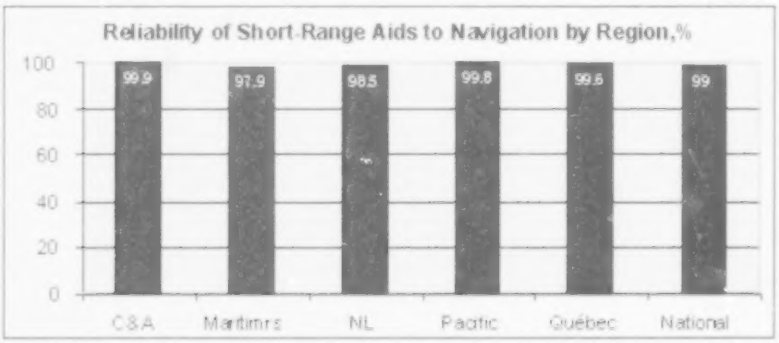

Despite the use of distinct types of equipment and principles of operation, the long-range aids to navigation system also uses reliability as the main parameter of system performance. The differential global positioning system provides double coverage over the most important waterways. The reliability of this

Results: What was accomplished?

DFO continued to facilitate commercial activity through the provision of efficient and accessible waterways

Icebreaking Program

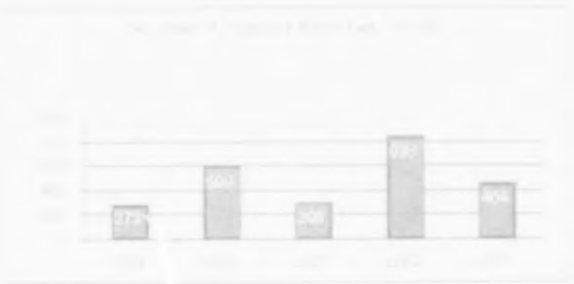

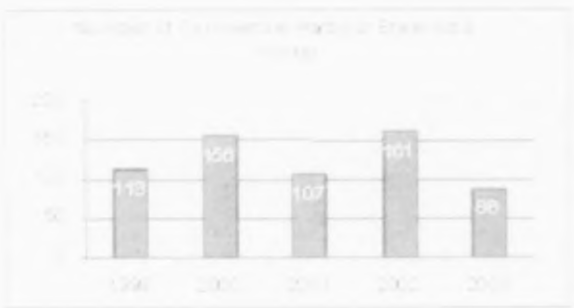

Compliance with Channel Design and Usage Guidelines

Reliability of the short-range and long-range navigation systems

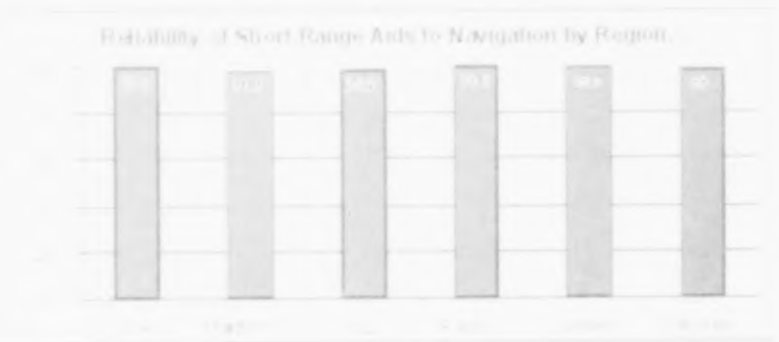

system remained very high in 2003, at 99.998%. It exceeded the current national standard for this type of system—99.80%—as well as the 99.995% reliability level recorded in 2002.

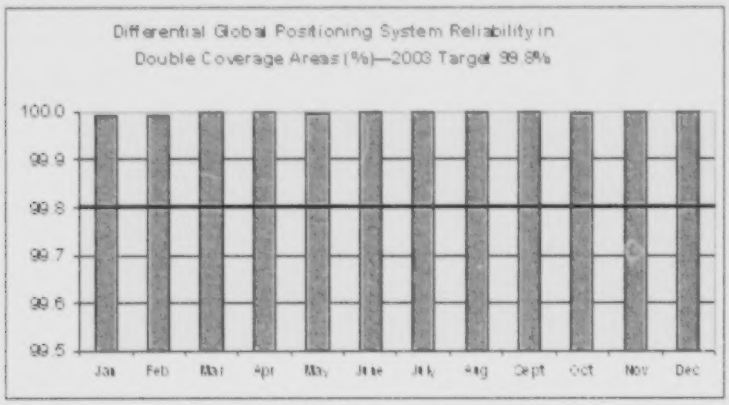

Public confidence in the Aids to Navigation program has been strong over the past few years, with an average score of 7.3 out of 10 (Pollara Survey 2001, Environics Survey 2002). Past results demonstrate public confidence in the program's ability to deliver services for commercial shipping, fishing and recreational boating activities.

DFO enhanced the infrastructure required for maritime commerce

Divestiture of recreational harbours and of derelict and less active fishing harbours

To free up resources to maintain and improve the operability of approximately 750 core fishing harbours, DFO is in the process of divesting all recreational harbours, derelict harbours and less active fishing harbours. Most harbours removed from the DFO inventory have been transferred to municipalities at a nominal cost of $1, with the condition that the public continue to have access to these harbours for a minimum of five years. Harbours are demolished only if there is no local interest in or need for them.

Since the divestiture process began in 1994–95, the number of harbours managed by DFO has decreased by 41%, from 2,137 to 1,265. This figure does not include another 130 harbours that were in the process of being transferred at the end of March 2004.

To ensure that the facilities transferred are in reasonable condition, DFO has invested $56 million in repairs since 1995. The department also received special funding of $24 million from Treasury Board beginning April 1, 2000, which it has used to divest 176 harbours over the past four years, exceeding its target of 169 divestitures.

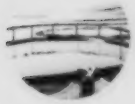

Divestiture of harbours continues at as quick a pace as possible given that this work must be funded from regular program funds and that the cost of divestiture is increasing. DFO requires an additional $82 million to divest the 387 remaining non-core harbours.

DFO continued to advance Canada's international trade agenda

International trade is fundamental to Canada's fisheries and oceans industry: in 2003 alone, Canada exported 630,000 metric tonnes of seafood products valued at $4.5 billion to more than 100 countries. DFO works with other federal departments, provincial governments and industry groups to expand exports and diversify global markets, gain secure and competitive access to foreign supplies, and protect Canada's control over the conservation and management of its fisheries resources.

In 2003–04, the department worked with other government departments and industry on responding to several new and potential bio-security, sanitary/phytosanitary and technical barriers to trade in key export markets. DFO also provided sector-specific advice and analytical support at World Trade Organization, Free Trade Area of the Americas, Canada–Central America Four and Canada–Singapore trade negotiations, and participated in such international fora as the Organization for Economic Cooperation and Development, United Nations Food and Agriculture Organization, and Asia-Pacific Economic Cooperation.

DFO continued to further the development of Canada's aquaculture industry through the Aquaculture Action Plan

Aquaculture is the farming of aquatic organisms in marine or fresh water. Most aquaculture crops are for human consumption, but they can also be used as bait fish, ornamental or aquarium fish, or for enhancing natural populations of commercial or sport fishing. Within Canada, aquaculture is a shared responsibility of the federal government (involving 17 departments) and provincial governments.

http://www.dfo-mpo.gc.ca/aquaculture/policy/pg001_e.htm

To increase public confidence in the sustainability of aquaculture and industry competitiveness in international markets, DFO developed a five-year Aquaculture Action Plan and started to implement it in 2001. The plan has six elements: an enabling policy environment, an enabling regulatory framework, the Program for Sustainable Aquaculture, industry development programs, inter-jurisdictional cooperation, and communicating with Canadians. The department made the following progress on its Report on Plans and Priorities commitments to further implement the action plan:

- **National Aquatic Animal Health Program / Partnership (NAAHP)**—The NAAHP will help protect and improve the health of Canada's wild and farmed fisheries and bring fish health regulations in line with new international standards used by other seafood trading countries (e.g., the European Union, the United States, Australia, New Zealand and Chile).

  DFO has confirmed provincial and industry commitments and funding for the NAAHP. Commitments from industry and provincial partners are contingent upon the federal government's participation as a full partner in the NAAHP.

  DFO has continued discussions with the Canadian Food Inspection Agency (CFIA) on joint delivery of the NAAHP. The CFIA has provided advice to DFO on various aspects of the federal component of the NAAHP (e.g., legislative options, quality assurance/quality control delivery) and has participated in discussions with provincial and industry partners on roles and responsibilities.

  DFO will continue to stress the importance of the NAAHP for users of aquatic resources and seek new federal funding for implementation of the federal component.

http://ocad-bcda.gc.ca/eregulationandsupport.html

- **Industry access to federal aquaculture programs**—To make it easier for the aquaculture industry to access federal programs, in 2003–04 DFO and other departments on the Interdepartmental Committee on Aquaculture (ICA) put together a summary of federal aquaculture programs. To ensure that federal aquaculture programs are appropriate, DFO also began to work with other federal department and agencies and the Aquaculture Task Group (ATG) of the Canadian Council of Fisheries and Aquaculture Ministers (CCFAM) on business risk reduction studies.

http://www.dfo-mpo.gc.ca/aquaculture/policy/pg001_e.htm

- **Aquaculture information sharing among federal agencies**—DFO regularly attends meetings of the ICA, using the committee to share information among agencies. The department has also created a sub-committee of the ICA to address emerging issues, such as contaminants. DFO also contributed to the directions and outcomes of Agriculture and Agri-Food Canada's Seafood Value Chain Round Table and ensured that its representation of aquaculture is appropriate.
- **Operational policies and a Results-Based Management and Accountability Framework for the implementation of the Aquaculture Policy Framework**—The department has developed an Access to Wild Resources as it pertains to Aquaculture operational policy, which has been approved by the Minister. In light of current budget restraints and other emerging priorities, the department decided to defer the development of an RMAF for the implementation of the Aquaculture Policy Framework.

- **Report on aquaculture issues of national concern** — As federal co-chair of the CCFAM Aquaculture Task Group, DFO prepares an annual report on aquaculture issues of national concern in collaboration with the provinces and territories. The 2002–03 report was posted on the CCFAM Web site in advance of the CCFAM Ministers' meeting in September 2003.

  The department made progress on two of the most pressing aquaculture issues in 2003–04. To advance the coordination of aquaculture R&D, DFO hosted a Marine Finfish Commercialization Forum in early 2004 to test the R&D coordination model developed with the CCFAM's Aquaculture Task Group in 2002–03. The model focuses on identifying and advancing commonly identified key research areas. And, in late 2003, DFO created a Site Review Issues Working Group, led by the Associate Deputy Minister, to harmonize and streamline federal and provincial processes for site application and review.

DFO continued to develop a long-term agreement with industry with respect to marine services fees on navigation services

Certain marine services are provided by the CCG on a partial cost-recovery basis. Fees charged for these services represent a direct source of revenue for the department. The department and the commercial marine transportation industry desire a long-term arrangement on the fees. In this regard, the department continues to review options for a future approach to the fees.

Moving ahead: What's next?

In 2004–05, DFO will:

- remain engaged in several areas of negotiations under the Free Trade Area of the Americas and the World Trade Organization (WTO);
- work with Finance Canada to solidify a position on fisheries subsidies at the WTO;
- seek financial resources and government support for the National Aquatic Animal Health Program;
- ensure that waterways are clearly marked and properly designed and maintained;
- provide timely icebreaking and escort services, routing, harbour and channel breakouts, and ice routing information;
- develop an integrated electronic marine information network and navigation service;
- provide radio communications and vessel traffic services;
- work with such groups as the commercial shipping industry, mariners, the tourism industry, aquaculturists, commercial users organizations, coastal communities and other government departments to provide safe and usable waterways, as well as to prevent pollution in Canada's oceans and freshwater

environments (the risk of pollution is increasing as a result of accelerated offshore oil and gas activity on all three coasts);

- regularly consult with clients and partners to ensure that the department meets client needs (particularly in light of changes in the weather and increases in exploration, development and tourism in the Far North made possible by sturdier vessels);
- manage the aquaculture file at the national level as well as champion and improve intra- and interdepartmental focus in a consistent strategic direction for aquaculture to facilitate the sustainable development of aquaculture in Canada;
- collaborate with international agencies and commissions to regulate internationally shared waterways to ensure adequate water flows and safe navigation channels;
- continue to negotiate a long-term agreement with the commercial shipping industry on fees for navigation services; and
- continue to divest from the national inventory harbours that are not essential to the fishing industry.

Maritime commerce and ocean development: Logic model

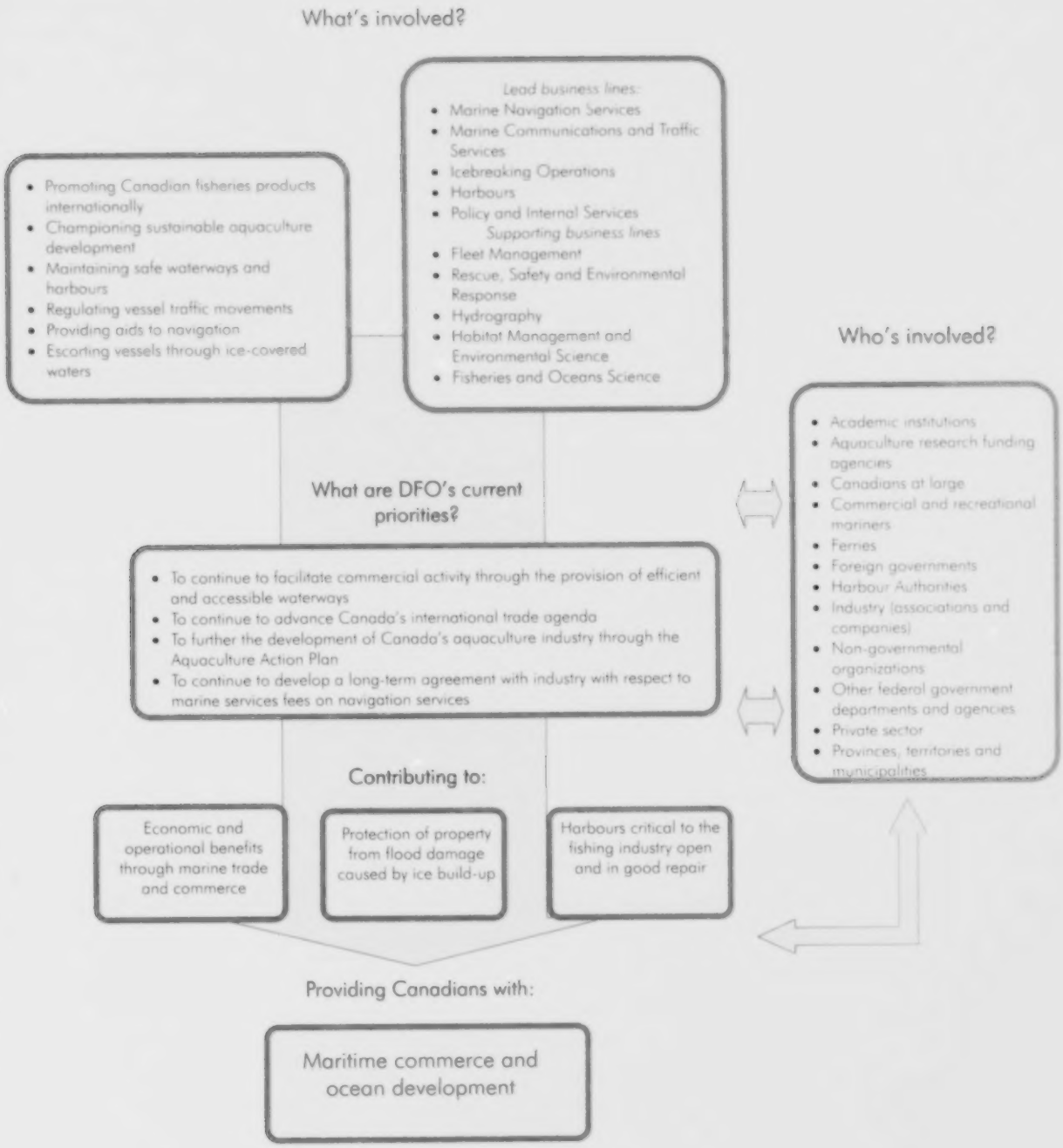

Understanding of the oceans and aquatic resources

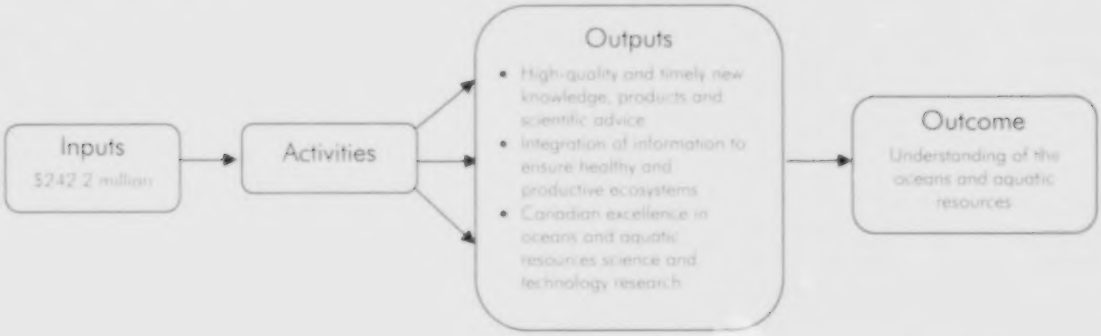

http://www.dfo-mpo.gc.ca/scientific_e.htm

Context: What's involved?

DFO conducts scientific research and related activities that are vital to the understanding and sustainable management of Canada's oceans and aquatic resources. This scientific knowledge informs decision making, and the development of policies, regulations and standards.

The department undertakes research and related activities, including the management and dissemination of data, information and knowledge, in the following major program areas:

- **fisheries research**—providing advice on the status of fish stocks and on conservation objectives, as well as information on marine ecosystem issues and species at risk;
- **environmental science**—providing scientific advice on the effects of human-caused chemical, physical and biological changes that affect ecosystems and aquatic resources;
- **oceanography**—conducting physical and biological oceanographic research, including ocean climate studies, and providing environmental descriptions, in addition to advice on environment/ecosystem interactions;
- **aquaculture**—monitoring wild and cultured stocks of finfish and shellfish for disease, conducting research on interactions between wild and cultured stocks, and technology transfer to Canada's aquaculture industry in the areas of: nutrition, culture of new species, and detection and management of disease; and
- **hydrography**—surveying, measuring, describing and charting the physical features of Canada's oceans, seas, rivers and lakes.

In 2003–04, the science program continued to enable the department's strategic outcomes by providing high-quality, relevant and timely scientific knowledge and peer-reviewed advice. An assessment of the science program was also initiated to ensure alignment of the program with departmental and government-wide priorities.

Working with partners

As the lead federal department possessing expertise in ocean and aquatic resource sciences, DFO works with the Canadian and international scientific community to advance and share scientific knowledge. The department also contributes to the work of the scientific advisory committees of a number of international organizations that Canada is a member of, such as the International Council for the Exploration of the Sea, the Northwest Atlantic Fisheries Organization and the International Hydrographic Organization.

Government of Canada horizontal initiatives that the department's science program participates in include the Canadian Biotechnology Strategy, the Youth Employment Strategy, the Climate Change Horizontal Framework, and pesticide research, monitoring and analysis.

http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/eppi-ibdrp/hrdb-rhbd/profil_e.asp

Resources: What did DFO spend?

Approximately 17% of DFO's total 2003–04 expenditures—$242.2 million—was used to increase understanding of the oceans and aquatic resources.

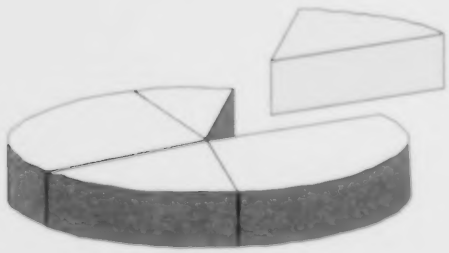

Understanding of the oceans and aquatic environment

Results: What was accomplished?

DFO continued to support its strategic outcomes through the provision of high-quality, timely new scientific knowledge, products and scientific advice

DFO continues to experience an escalation in the demand for new and more specialized scientific knowledge to address newer and emerging issues such as

species at risk, climate change, aquatic alien invasive species, sustainable aquaculture, petroleum exploration and development, and the implementation of the *Oceans Act*. As part of the department's strategy to meet the challenges associated with the provision of scientific advice on newer and emerging issues and the need to continue providing advice on traditional areas of responsibility, such as the status of coastal fish stocks, DFO continues to forge new partnerships, strategic alliances and collaborative science arrangements.

In 2003–04, DFO scientists were involved in about 424 research collaborations. The overall number of projects has remained relatively constant in recent years, but there has been a shift in the distribution of our partners, from the public to the private sector.

Percentage Distribution of Collaborative Scientific Research Projects, by Partner Type

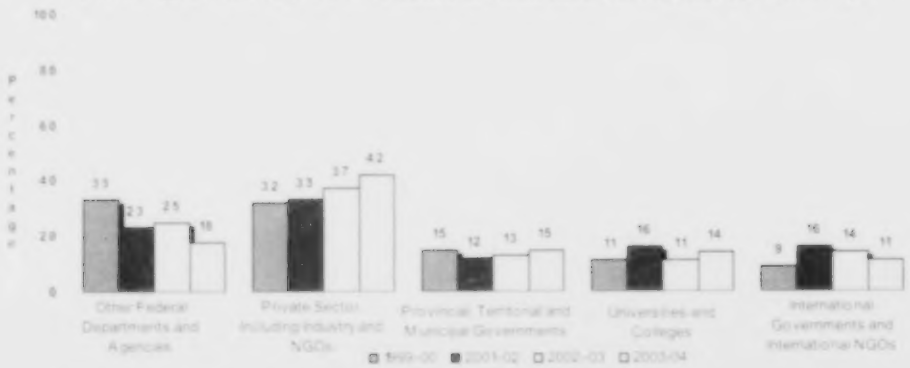

Source: Department of Fisheries and Oceans, Scientific Project Inventory System

Collaborative projects with the private sector continue to increase, while the number of partnerships with other federal government departments and agencies has been declining. Almost half of the private sector partnerships are with the fishing industry, supporting knowledge requirements associated with the management of the fishery. The remainder of the private sector partnerships are with the aquaculture industry, energy sector (e.g., oil and gas, hydroelectric), pulp and paper industry, ocean technology industry or mining industries.

Below are some examples of major DFO science partnering initiatives in the past year:

- DFO continued to participate in the Argo Program, an international initiative to understand the global climate. To date, DFO has purchased and deployed 91 Argo oceanographic floats with considerable funding support from the Climate Change Action Plan 2000 fund. The global array of floats, including those purchased and already deployed by DFO, have been collecting and transmitting near-real-time oceanographic data (e.g., temperature and salt content vertical profiles) that are essential to increased understanding of the ocean/atmosphere climate system and the ocean's role in climate change.

- The department established the National Centre for Arctic Aquatic Research Excellence at its Freshwater Institute in Winnipeg. The centre consolidates expertise under one virtual umbrella and coordinates the development of DFO Arctic research programs related to marine and freshwater Arctic science issues. Close partnerships have been established with other federal departments, northern advisory groups, universities, industry and international research agencies.
- The department contributed to a research chair in aquatic invasive species with the University of Windsor. The research chair will contribute to the ongoing development of a national network of scientists to address issues associated with the prevention and control of aquatic invasive species.
- DFO increased its collaborative aquaculture research through the establishment of the Aquaculture Collaborative Research and Development Program (ACRDP) in 2000. The program supports innovative research and sustainable development of the aquaculture industry through the competitive allocation of funds to selected research projects proposed and jointly funded by the aquaculture industry. To date, a total of 80 ACRDP research projects have been initiated.
- DFO, through its Centre for Offshore Oil and Gas Environmental Research (COOGER), and in cooperation with partners at Natural Resources Canada, the Atlantic Canada Opportunities Agency, the Nova Scotia Department of Energy and the Environmental Science Research Fund, conducted key research prior to and during petroleum seismic exploration activities off the Nova Scotia coast. This research provides important insight into the impact of seismic activity on marine mammals. A national workshop with representatives from government agencies, industry and academia was also held to synthesize advice on seismic exploration. The results of this workshop will assist decision makers by helping to provide guidance on the potential impacts of seismic activities.
- DFO scientists have teamed with their counterparts in the United States to investigate the unique ecosystem associated with the Endeavour Hydrothermal Vents. The vent area, located in the Endeavour Hydrothermal Vents Marine Protected Area, lies in water 2,250 metres deep in the Pacific Ocean, 250 kilometres southwest of Vancouver Island. This ecosystem is like nowhere else on earth. Sixty species of marine life that exist only in the Juan de Fuca Ridge system overall call the vent area home, as do 12 that exist only in the vent area.
- In the context of the department's international obligations relating to transboundary fisheries issues under the North Atlantic Fisheries Organization, scientists at DFO's Northwest Atlantic Fisheries Centre continued their research collaboration with a private sector fishing company. This multi-year scientific research program is studying the significant transboundary stocks of American plaice and yellowtail flounder on the

http://www.dfo-mpo.gc.ca/science/aquaculture/acrdp-pcrda/main_e.htm

Species at Risk
To date, DFO's Species at Risk program has developed 22 recovery strategies covering over 36 aquatic species at risk. The department has also directed $14 million toward recovery implementation projects benefiting over 30 of these and other high-priority species.

Grand Banks. The partnership serves as a model of public–private sector fisheries research partnerships.

The department's contribution to Canada's scientific knowledge and understanding of oceans and freshwater environments continues to be significant. In 2002, the most recent year for which data are available, DFO produced 31% of all Canadian publications in marine biology and hydrobiology, and 39% of publications in oceanology and limnology. Thus DFO's performance between 1996 and 2002 remained fairly consistent.

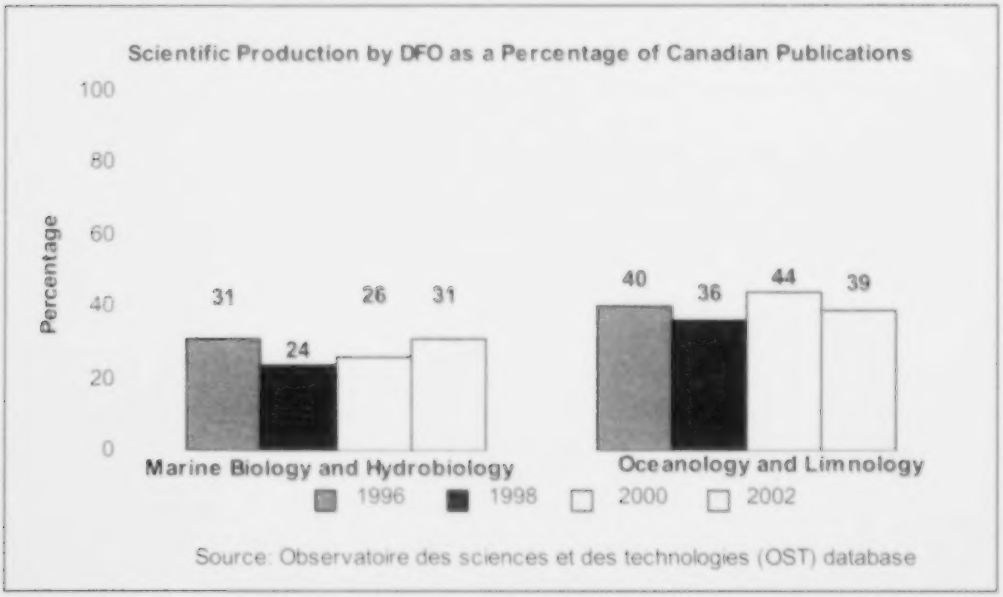

In 2003, 53 Stock Status Reports were produced. The reports provide scientific advice on the current status of fish stocks and are available from the Canadian Science Advisory Secretariat (CSAS) http://www.dfo-mpo.gc.ca/csas

Collaboration continues to play an important role in DFO's scientific publications. Since the early 1980s, DFO researchers have forged closer relationships with their counterparts in other federal government departments, the private sector, other levels of government and the academic community. In 1980, approximately 4% of the department's publications were co-authored with other Canadian researchers. By contrast, according to the Observatoire des sciences et des technologies database, in 2002, 50% of the department's publications in marine biology and hydrobiology and 49% of publications in oceanology and limnology were co-authored with other Canadian researchers.

Scientific collaboration ultimately strengthens the collective national capacity for marine and freshwater science and technology in Canada through the leveraging of resources and equipment, and the transfer of knowledge and technologies.

Some of the initiatives undertaken to ensure future Canadian excellence in ocean and freshwater sciences are summarized below.

- The Canadian Hydrographic Service, in association with the Canadian Nautical Research Society and the Canadian Hydrographic Association, organized the Canadian Hydrographic Conference. This conference brought together professional practitioners, academics, policy makers and historians to discuss the future of Canadian hydrography. Technical training courses, workshops, tutorials and sessions provided participants with the opportunity to share knowledge about cutting-edge technologies, the latest advances in the science of surveying at sea, and emerging issues.
- Commitment was secured for new investments in science facilities and equipment at the St. Andrews Biological Station and the Bedford Institute of Oceanography. The St. Andrews Biological Station will receive a new wet laboratory and science building, and a Level II laboratory will be built at the Bedford Institute of Oceanography. These investments will help to ensure that Canada's marine science community keeps pace with rapidly changing technology and scientific standards.
- Mentored and coached by experienced DFO scientists and program managers, 88 promising young scientists and post-secondary graduates received hands-on experience through the department's participation in the Science and Technology Youth Internships Program. This program represents a unique opportunity to rejuvenate in-house expertise while helping to develop the next generation of marine and freshwater scientists.
- DFO's Maurice Lamontagne Institute, in collaboration with the Institut des sciences de la mer de Rimouski, set up the Laboratory of Radioisotopic Techniques Applied to Environmental Sciences. The laboratory, the only one of its kind in North America, will enable researchers to learn more about the biological effects and fate of contaminants in marine organisms. This knowledge will contribute to a sounder management of aquatic resources and ecosystems.

http://www.dfo-mpo.gc.ca/science/career-carriere/yip_e.htm

DFO continued the assessment of its science program to ensure alignment of knowledge requirements with departmental and government-wide priorities

The department continues to examine and evaluate opportunities to align its efforts and maintain an appropriate balance between longstanding and emerging scientific knowledge requirements. DFO's dependence on sound science makes it vital that the science program be able to anticipate and identify emerging issues to ensure alignment with future knowledge requirements. Assessment and alignment activities remain an important ongoing function in the planning of DFO science.

Some of the initiatives undertaken in the last year to improve the alignment of the science program with departmental and government-wide knowledge requirements are summarized below.

- The toxic chemical component of the environmental science program area was re-profiled to provide for a greater emphasis on the biological effects of toxics on the health and productivity of aquatic resources. The increased focus in this area enables resources and research efforts to be more closely aligned with the department's priorities.
- A strategy for enhanced scientific partnering with the national and international marine and freshwater science community has been completed. Improving DFO's ability to engage in collaborative science increases the scope and depth of research, the national capacity for aquatic science, and the transparency and credibility of the science, and facilitates technology development and transfer.
- DFO undertook an analysis of the amount of ship time it needs and uses to support at-sea scientific research and monitoring in an effort to identify potential economies. The recommendations are being studied with a view to eventual implementation.

What's next?

While we continue to evaluate options for realignment arising from the ongoing review of the science program, we will continue to provide high-quality, timely new knowledge, products and scientific advice in support of all the department's strategic outcomes and to advance our understanding of new and emerging marine and freshwater issues of concern to Canadians.

Understanding of the oceans and aquatic resources: Logic model

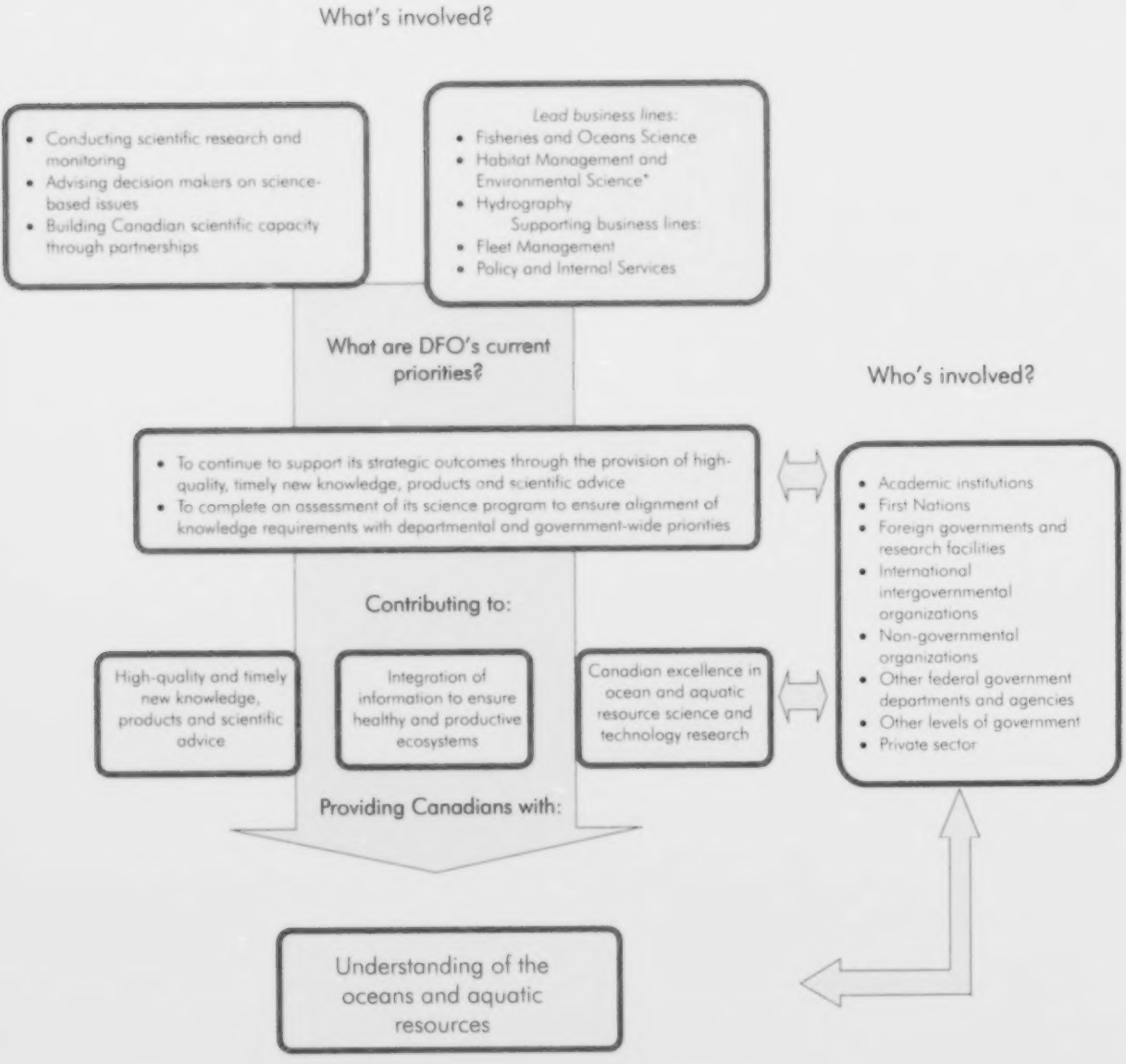

* *The environmental science component of this business line has a lead role, the habitat management component a support role.*

A closer look: Fleet

DFO owns and operates the largest civilian vessel and air fleet in the federal government. This fleet consists of 107 operational vessels and 27 rotary-wing aircraft and employs 2,300 seagoing personnel. The fleet must be operational 24 hours a day, 365 days a year and patrols the world's longest coastline and greatest area of territorial waters. It also supports the activities of other federal government departments and organizations.

In February 2001, DFO launched the Fleet Management Renewal Initiative in response to an Auditor General's report that highlighted key areas for improvement and identified remedial management initiatives. A project team and steering committee undertook a comprehensive review and developed recommendations for improving management and operation of the fleet and shore support resources.

During 2003–04, the fleet made progress on the following initiatives:

- Work continued on a revision of the planning process to ensure open consultation at every stage, including a longer planning horizon to ensure stability of the fleet. A revised and more inclusive planning and committee structure has been implemented and validated with a much greater emphasis on "zonal" deployment of fleet assets.
- The budget process has been modified with the introduction of a new fixed and variable budget structure, and DFO intends to adopt the Standard Costing Model across the fleet in 2004–05.
- The newly launched business intelligence tools and the associated performance management system are allowing for much more in-depth monitoring and information validation and are assisting in the fleet's integration endeavors.
- Development of a National Fleet Human Resource Plan continues. The basic framework has been created and precise employee data are being collected and verified. A project was initiated to review the issue of Duty to Accommodate for Ships' Officers and Ships' Crews. Its primary focus is to determine the scope of the problem—specifically, how many seagoing employees are affected—and to develop a standardized process when dealing with these employees.
- Revised Pooling Guidelines for Ships' Officers have been developed and, subject to consultation with the Canadian Merchant Service Guild, will be promulgated in May 2004.
- The Coast Guard College was repatriated to the control of the CCG with the Director of the college reporting to the Commissioner.
- DFO completed an analysis to determine how to address the problems of an aging fleet. Consultations have been held with all direct clients, stakeholders

and other government departments to ensure that all relevant parties understand the makeup and size of the future fleet. This will make it possible to align the fleet's operational capability and capacity with DFO's program requirements safely, efficiently and cost-effectively. These findings have been incorporated into a fleet renewal business case for fleet recapitalization.

A closer look: CCG becomes a special operating agency

On December 12, 2003, the Prime Minister announced a plan to transform the CCG into a special operating agency (SOA) within DFO. Once this reorganization is complete, the CCG will be the largest SOA in Canada, giving it an even higher profile as a federal institution. The rationale for the change is to allow the CCG to concentrate on what it does best—providing valuable services to the mariners in Canadian waters. SOAs exist mainly to deliver services. They focus on performance and results. Prior to the change, CCG was not only responsible for delivering services, but also for certain policy-related matters associated with acts and regulations such as the *Navigable Waters Protection Act* and portions of the *Canada Shipping Act*. The responsibility for acts and regulations has been transferred to Transport Canada, leaving the CCG with a purely operational focus.

Although the CCG will have a budget that is independent of DFO's, it will remain accountable for its operations through the Deputy Minister and the Minister. Lines of accountability within DFO will need to be defined by the framework document to be negotiated and developed within the department and approved by the Treasury Board in the months ahead. The framework will also address issues such as budget and human resource authorities and management structure. The SOA strategy and plan will be based on the following assumptions: the CCG will remain within DFO as a line organization; it will not have separate employer status; it will continue to provide its traditional services to its existing external and departmental clients; and it will continue to obtain corporate services from the department's Human Resources and Corporate Services sector.

The government announced that the CCG would become an SOA as part of its ongoing priority to ensure high-quality, efficient and effective service to the public. The transition to SOA status is targeted for implementation by April 2005, and the federal government's objectives and strategies for safe, secure, efficient and environmentally sound and sustainable waterways will continue to provide direction and purpose as the CCG adapts to its new status and meets ongoing and new challenges.

Section 6—Consolidated Reporting

In this section:

- *Modern comptrollership* Page 98
- *Government On-Line and Service Improvement Initiative* Page 98

Modern comptrollership

In 2003–04, DFO made significant progress toward modernizing management practices, through its Departmental Assessment and Alignment Project (DAAP).

Specifically, the department:

- adopted the principle of modern management as a key pillar of performance management. Notable results included the completion of a review of DFO's financial resources, improvements to financial planning and reporting, changes to DFO's management model and organizational structure, implementation of an integrated risk management framework and strengthened performance measures, and a commitment to shared public service values and ethics.
- implemented a modernizing management team that brought together managers with expertise in priority-setting and planning, effective management structures and practices, modern comptrollership, integrated risk management, and human resources.
- adopted the government's Management Accountability Framework (MAF) as the roadmap for renewal. Monitoring MAF implementation is now mandated in the terms of reference of the department's Audit and Evaluation work plan.
- created a DFO Renewal Team to maintain the momentum of its change agenda. One of the team's primary responsibilities will be to ensure continued follow-up and oversight of the department's management practices modernization initiative, including stewardship (e.g., measures to enhance financial controls and oversight), risk management (e.g., introduction of risk management into departmental decision making), people (e.g., training and information sessions on human resources modernization), and results and performance activities (e.g., Service Level Agreements between Assistant Deputy Ministers and Regional Directors General). The team will also work with the Treasury Board on the government-wide work of the Expenditure Review Committee to be carried out before the end of 2004.

Government On-Line and Service Improvement Initiative

Government On-Line and Service Improvement are two closely related government-wide initiatives. In the fall of 2002, DFO developed a vision for service delivery in which the department would provide easy access by Canadians to high-quality, integrated information and services that support delivery of the department's strategic outcomes. Through the department's

Access DFO initiative, some progress has already been made. Access DFO integrates the department's primary contacts with the general public—including interactive kiosks, general inquiries and publications—into a multi-channel, "one-stop" information source. The department continues to conduct pilot projects that test the viability of an on-line system of payment for commercial fishing licences. DFO is also moving toward the implementation of an on-line recreational licensingsystem in the Pacific Region. This work advanced more slowly in 2003–04 than anticipated due to the reassigning of resources to the DAAP.

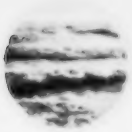

Section 7—DFO's People

In this section:

- *Human resources at DFO* — *Page 102*
- *Human resources capacity* — *Page 103*
- *Awards and recognition* — *Page 104*

Human resources at DFO

DFO took the results of the second Public Service Employee Survey very seriously. In 2003–04, all regions and sectors held discussions with their staff on five common issues that came out of the survey: workload, career development, leadership, official languages, and harassment and discrimination. Departmental responses to these discussions included:

- the development of two guides, one on coaching and one on personal learning plans;
- the development and implementation of a national exit interview program;
- the development of new official languages tools to help employees improve and maintain second language skills;
- preparation of an accommodation guide to ensure that DFO workplaces are free of discriminatory barriers; and
- improved priority-setting as a result of the Departmental Assessment and Alignment Project.

The human resources (HR) planning processes described later in this section (*Human Resources Capacity*) have increased the capacity of managers to meet employment equity goals and made them more accountable for doing so. The new accommodation policy and expanded authorities for hiring members of underrepresented groups, granted by the Public Service Commission, have also fostered diversity in the department. DFO conducted a comprehensive employment systems review last year in response to an audit by the Canadian Human Rights Commission, and will begin to implement an action plan based on that review in 2004–05.

HR modernization went from intention to law in 2003–04 when the *Public Service Modernization Act* was passed in November 2003. DFO's contribution to, and preparations for, the implementation of this legislation included:

- the Deputy Minister co-chairing a Deputy Minister's Sub-Committee on Staffing and Staffing Recourse;
- a round of information meetings with regional management teams;
- a labour–management symposium in December that laid the groundwork for improved labour relations;
- preparations for the establishment of a DFO Labour Relations Centre of Expertise; and
- the significant involvement of senior DFO managers in government-wide HR modernization committees and working groups.

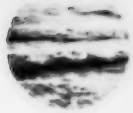

Human resources capacity

DFO needed to balance two competing human resources pressures during 2003–04: the need to prepare for increasing rates of departure, on the one hand; and financial challenges that necessitated curbs on the growth of the department's work force, on the other. In response, the department's Recruitment and Retention Centre was provided with a stable base of funding and directed to spearhead efforts toward more strategic human resources planning. The result was a national staffing planning process through which managers received: 1) full-time equivalent caps, and 2) planned staffing actions to respond to expected employee departures and meet operational demands while checking work force expansion. This first step toward comprehensive human resources planning has significantly improved managers' ability to monitor and plan for changes in the work force. In 2004–05, the process will be expanded to more fully cover succession and career planning and to better integrate with strategic business planning.

Awards and recognition

Harry Strong, C.M.—Order of Canada

Harry Strong of Trinity Bay, Newfoundland and Labrador, became a member of the Order of Canada in February 2004 for his selfless dedication to saving lives. For more than 20 years, this businessman has demonstrated an extraordinary commitment to the local, national and international search and rescue communities. Having served in various leadership positions with the Canadian Coast Guard Auxiliary (CCGA), he is currently its chief executive officer. In this role, he is responsible for boating safety programs, planning and training. Mr. Strong has been instrumental in earning the CCGA an outstanding reputation as one of the best life-saving operations in Canada.

Mr. Arthur Cosgrove—Beluga Award

This award from the Oceans Association of the Bedford Institute of Oceanography pays tribute to those who contribute their talents and efforts to making the Institute successful and well-recognized. As head of the Drafting and Illustrations Group, Mr. Cosgrove has been at the cutting edge of scientific illustration from the early days to today's computer-generated graphics. He has led the group through such major projects as the Institute's annual and biennial science reviews and scientific illustrations for the Georges Bank–Gulf of Maine boundary dispute.

Dr. Mikio Moriyasu, Mr. Michel Biron and the Gulf Region Snow Crab Team—Award of Appreciation

Dr. Mikio Moriyasu, Head of the Snow Crab Section, Mr. Michel Biron, Biologist in the Snow Crab Section, and the rest of the Gulf Region snow crab team received a plaque from the Glace Bay Hole Fishermen's Association (Area 22) thanking the team for their research efforts. For the past seven years, the Gulf Region has worked with the fishermen to study snow crab in that area. This work is being transferred to the Maritime Region.

Dr. Richard James Beamish—Order of British Columbia

Dr. Richard James Beamish, a research scientist at the Pacific Biological Station, was awarded the province of British Columbia's highest award for outstanding achievement in recognition of his many contributions to aquatic science. Dr. Beamish introduced the world to the concept of acid rain 35 years ago and, more recently, to the effects of climate change on fish populations. He is considered to be a leader in the international scientific community and has won many honours for his pioneering work in climate change and marine biology, including the Order of Canada.

Dr. Savithri Narayanan—Head of the Public Service Award

Recipients of this award are leaders in their fields and examples of what the public service of Canada strives for: loyalty, integrity, energy, enthusiasm and excellence. Dr. Narayanan, Director of the Marine Environmental Data Services Branch in Ottawa, has successfully created a working environment focused on learning, scientific achievement and teamwork. Internationally recognized in her field and greatly skilled at dealing with people, she commands the respect of her colleagues at home and abroad. Through her example of competence and generosity, she serves as a role model to her staff.

Jim Jones, Bob Allain and Pat Chamut—John Tait Memorial Head of Civil Service Award for Values and Ethics

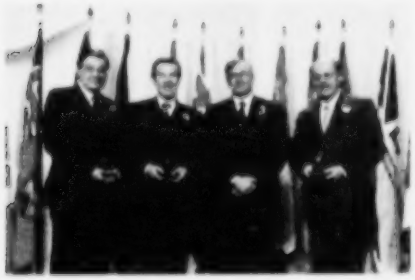

Jim Jones, Regional Director General Gulf Region, Bob Allain, Regional Director Gulf Fisheries Management, and Pat Chamut, former ADM of Fisheries Management, received this award for the crucial role they played during the situation in Miramichi Bay following the *Marshall* decision in 1999, and during the delicate negotiation process that led to a fisheries agreement with Burnt Church First Nation. Their commitment to duty during that difficult period exemplifies the values at the core of the public service in Canada.

Dr. Sharon McGladdery—President of the Aquaculture Association of Canada

Dr. Sharon McGladdery of the Aquaculture Science Branch has been elected the President of the Aquaculture Association of Canada for 2003–04. The Aquaculture Association of Canada promotes the study of aquaculture and related science in Canada, gathers and disseminates information relating to aquaculture, and creates public awareness and understanding of aquaculture. As President, Dr. McGladdery is responsible for the overall direction of the organization, as well as for chairing the annual Aquaculture Canada conference and trade show.

Dr. Allyn Clarke—President of the Canadian Meteorological and Oceanographic Society

Dr. Allyn Clarke, research scientist with the Bedford Institute of Oceanography in Nova Scotia, was elected president of the Canadian Meteorological and Oceanographic Society (CMOS) at its 38th Congress. The premier organization of professional atmospheric and oceanographic scientists in Canada—with 14 centres and chapters across the country—CMOS sponsors an annual scientific congress, two regular publications and several national coordination committees.

Dr. Kenneth Lee—Federal Partners in Technology Transfer Leadership Award

This award honours a federal public servant who has strengthened the government's ability to develop knowledge and technology for use in the field. Executive Director of the Center for Offshore Oil and Gas Environmental Research at the Bedford Institute of Oceanography and an expert in the field of microbiology, Dr. Lee has developed groundbreaking methods of cleaning oil spills organically and naturally. His bio-remediation cleaning methods use fertilizer to encourage the growth of oil-degrading bacteria and to speed the recovery process.

Dr. Kenneth Lee—Editorial Board of Spill Science and Technology Bulletin

In recognition of his multi-disciplinary creativity and contributions to the scientific community, Dr. Kenneth Lee was appointed to the editorial board of the journal *Spill Science and Technology Bulletin*. This international peer-reviewed journal on oil and chemical spill science and technology focuses on the effects and control of discharges of oil, oil products and other hazardous substances. Its aim is to serve as a global forum for the exchange of high-quality technical and scientific information between professionals engaged in spill prevention, response and assessment.

Dr. Kenneth Mann—Gulf of Maine Council Visionary Award for Nova Scotia

Dr. Kenneth Mann, scientist emeritus with the Bedford Institute of Oceanography, received this award for his outstanding contribution to our understanding of the coastal ecosystems of the northwest Atlantic Ocean. The Visionary Award is presented to those who have displayed commitment and dedication to the preservation of the marine environment of the Gulf of Maine.

Dr. Jake Rice—National Oceanic and Atmospheric Administration Science Advisory Board

Dr. Jake Rice, Co-ordinator of the department's Canadian Science Advisory Secretariat, has been re-appointed to the National Oceanic and Atmospheric Administration Science Advisory Board. The Science Advisory Board advises the Under Secretary of Commerce for Oceans and Atmosphere on long- and short-range strategies for research, education and the application of science to resource management and environmental assessment and prediction.

Dr. Edward Black—Joint Group of Experts on the Scientific Aspects of Marine Environmental Protection

Dr. Edward Black of the Aquaculture Science Branch has been appointed to the Joint Group of Experts on the Scientific Aspects of Marine Environmental Protection under the United Nations Food and Agriculture Organization (FAO). Dr. Black will help to organize and participate in a workshop on Risk Assessment in Aquaculture. The workshop will derive FAO environmental risk analysis protocols for examining the environmental interactions of aquaculture.

Dr. Richard E. Thomson—J. P. Tully Medal in Oceanography

Dr. Richard E. Thomson, a physical oceanographer with the Institute of Ocean Sciences in British Columbia, received this award for his many distinguished contributions to physical oceanography, including the books *Oceanography of the British Columbia Coast* and *Data Analysis Methods in Physical Oceanography*. The J. P. Tully Medal in Oceanography is awarded by the Canadian Meteorological and Oceanographic Society to a person whose scientific contributions have had a significant impact on Canadian oceanography.

Dr. Robie Macdonald—Fellow of the Royal Society of Canada, the Canadian Academy of the Sciences and Humanities

Dr. Robie Macdonald, a research scientist at the Institute of Ocean Sciences in British Columbia, has been made a Fellow of the Royal Society of Canada, the Canadian Academy of the Sciences and Humanities. Fellowship in the Royal Society of Canada is considered Canada's most prestigious academic accolade.

Ron Dermott—Chandler-Misener Award

Ron Dermott, a benthic ecology biologist with the Great Lakes Laboratory for Fisheries and Aquatic Sciences in Burlington, Ontario, received this award at the annual meeting of the International Association of Great Lakes Research, held at De Paul University in Chicago. This award is the most prestigious award honouring scientific research on the Great Lakes.

Dr. Lynne D. Talley—A.G. Huntsman Award

Dr. Talley, Professor at the Scripps Institution of Oceanography in La Jolla, California, received this award for her outstanding contributions to our understanding of the circulation and ventilation of the global ocean. The award was presented by Dr. Garry Rempel of the Royal Society of Canada at a special ceremony at the Bedford Institute of Oceanography on November 5, 2003. The A.G. Huntsman Award is funded by Fisheries and Oceans Canada, Natural Resources Canada, the Province of Nova Scotia, the Canadian Association of Petroleum Producers and Marathon Canada Petroleum.

Recreational Fisheries Award

Each year, the Minister of Fisheries and Oceans honours five individuals or organizations for their contribution to Canada's recreational fisheries and their habitat. This year, the awards went to Jennifer Atchison of Burnaby, British Columbia; the Big Rideau Lake Association of Portland, Ontario; Bill Chinnick (deceased) of Sechelt, British Columbia; Bill Otway of Port Coquitlam, British Columbia; and Elmer Rudolph of New Westminster, British Columbia.

Internal Awards

DFO's Recognition Program operates on a calendar year. The Deputy Minister awarded his Prix d'Excellence to 101 employees from across Canada for exceptional contributions during 2003. These achievements ranged from saving

lives at sea to running emergency operations during the summer 2003 blackout. Eighty-one employees were honoured by the CCG with the Governor General's Canadian Coast Guard Exemplary Service Medal and/or Bar.

More than 500 employees received awards from the Commissioner of the Coast Guard, Assistant Deputy Ministers or Regional Directors General for outstanding contributions to the department; similar numbers were granted immediate awards by managers at various levels for special achievements. DFO employees were recognized for years with the public service: 352 employees marked 15 years of service, 316 marked 25 years of service, and 63 marked 35 years of service.

Deputy Minister's Commendation

In 2003, several employees in the Maritimes Region were presented with this award in recognition of their hard work in the hours and days after Hurricane Juan.

Larry Murray, Deputy Minister, and Neil A. Bellefontaine, Regional Director General, Maritimes Region, presented the awards during a ceremony at the Bedford Institute of Oceanography.

Commendation for Bravery

André Nicolas, fishery officer in the Magdalen Islands, and Jean-Yves Bernatchez, fishery officer in the Gaspé–Lower St. Lawrence, were awarded a Deputy Minister's Commendation for an act of bravery performed in October 2003.

On the morning of October 14, in the municipality of Ivujivik, west of the Hudson Strait, someone fired a gun at a police officer. Seeing the officer in mortal danger, another police officer asked the fishery officers for assistance. They were in Ivujivik to enforce the regulations and management plan governing the local beluga hunt. Both fishery officers demonstrated tact and composure in the face of this risky and unpredictable situation.

Section 8—Financial Information

In this section:

- *Overview* Page 112
- *Trend analysis* Page 112
- *Financial tables* Page 112

Overview

The financial tables presented in this section provide information on the following as they apply to Fisheries and Oceans Canada:

- total Main Estimates as reported in the *2003–2004 Estimates: Main Estimates;*
- total planned spending at the beginning of the year as reported in the *2003–2004 Estimates: A Report on Plans and Priorities,* which include Main Estimates, plus anticipated approvals through subsequent supplementary estimates exercises.
- total authorities as approved by Parliament reflecting priority changes and adjustments; and
- total actual spending as reported in the Public Accounts of Canada for 2003–04.

Trend analysis

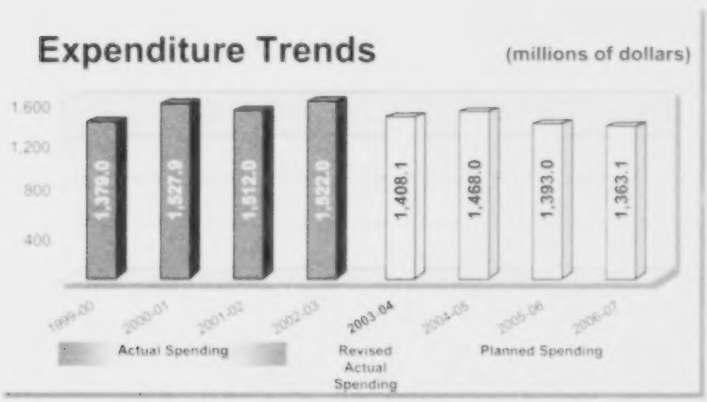

The department's total revised actual spending for the 2003–04 fiscal year was $1,408.1 million. This represents a decrease of 7.5% from 2002–2003.

As the above graph illustrates, departmental expenditures changed little over the period shown. The increase in expenditures during the middle of this period can largely be attributed to special funding for the Fisheries Access Program.

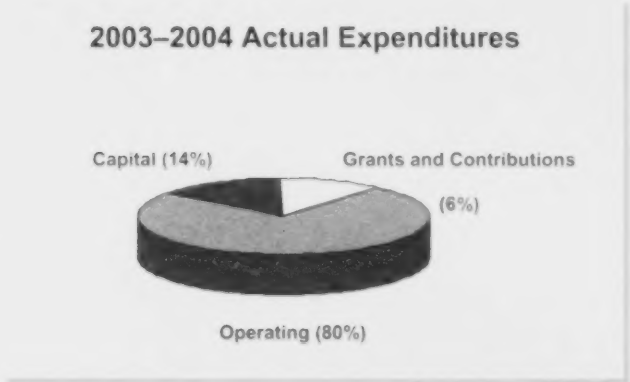

Financial tables

Table 1: Financial Requirements by Authority ($ millions)

Vote		2003–04				
		Total Main Estimates	Planned Spending	Total Authorities	Total Authorities Transferred as a result of Dec. 12, 2003*	Revised Authorities
	Fisheries and Oceans Canada					
1	Operating	1,034.3	1,046.7	1,077.1	(15.6)	1,061.5
5	Capital	154.0	216.6	197.0	-	197.0
10	Grants and contributions	170.1	174.4	143.9	(0.2)	143.7
(S)	Minister of Fisheries and Oceans—salary and motor car allowance	0.1	0.1	0.1	-	0.1
(S)	Contributions to employee benefit plans	110.0	110.0	113.7	(1.6)	112.1
(S)	Spending of proceeds from the disposal of surplus Crown assets	-	-	1.9	-	1.9
(S)	Refunds of amounts credited to revenues in previous years	-	-	0.2	-	0.2
	Total Department	**1,468.5**	**1,547.8**	**1,533.9**	**(17.4)**	**1,516.5**

* The amounts showing for the transfer of the marine functions from DFO represent direct costs only. The actual amounts to be transferred had not been finalized pending a signed Memorandum of Understanding. The amounts for the employee benefit plans (EBP) are estimated using a 20% EBP rate.

Table 1 summarizes the resources that Parliament approves for the department through appropriation acts. A vote specifies the amount devoted to each category of expenditures. For Fisheries and Oceans Canada, these votes are for operating expenditures (Vote 1), capital expenditures (Vote 5), and grants and contributions (Vote 10). The items identified with an "S" are statutory costs and indicate expenditures the department is legislated to make and do not require a separate Appropriation Act. Please note that Vote 1 represents net operating expenditures—operating expenditures minus respendable revenues.

The total authorities of $1,533.9 million presented in the table are based on the 2003–04 Public Accounts. These figures include $17.4 million for authorities on portions of the *Canada Shipping Act* and *Navigable Waters Protection Act* and associated regulations formerly managed by the Canadian Coast Guard (CCG). The $17.4 million is deducted from total authorities related to these items to show a revised total authorities amount. Revised authorities of $1,516.5 million will be the basis of reporting for the remaining tables.

The transfer to Transport Canada of $17.4 million reflects an estimate of spending for the entire 2003–04 fiscal year. The transfer is based on an Order in

Council decision effective December 12, 2003. A special-purpose allotment of $5.1 million was established for the period of December 12, 2003, to March 31, 2004. The $5.1 million was identified by completing a detailed forecast of expenditures for the specific areas transferred. The remaining balance of $12.3 million is the result of negotiations between Transport Canada and Fisheries and Oceans Canada and covers the period from April 1, 2003, to December 12, 2003.

Variance between planned spending and total revised authorities

The Main Estimates for Fisheries and Oceans Canada for 2003–04 was $1,468.5 million; however, the planned spending for the department was $1,547.8 million. The department concluded the year with the revised authority to spend $1,516.5 million. This represents a decrease of $31.3 million from planned spending. The following items explain the change between planned spending and total revised authorities:

- Reductions to planned spending totalling $62.7 million for items such as a transfer of resources from the 2003–04 fiscal year related to the Fisheries Access Program ($28.5 million), the transfer of authorities to Transport Canada ($17.4 million), the disposal of surplus real property ($11.2 million), the department's contribution to the $1-billion Federal Reallocation Fund ($5.0 million), and various other decreases ($0.6 million).
- These decreases were partially offset by additional approvals totalling $31.4 million. These additional resources were required primarily for incremental personnel costs as a result of the negotiation of collective agreements ($18.9 million), and incremental personnel costs as a result of the fishery officers reclassification ($10.0 million).

Please note that the revised total authorities used in the remaining tables are net of authorities transferred to Transport Canada.

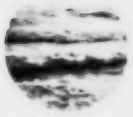

Table 1.1: Expenditures by Authority ($ millions)				
		2003–04		
Vote		Total Actual Spending	Total Actual Spending for authorities and responsibilities transferred as a result of December 12, 2003*	Revised Total Spending
	Fisheries and Oceans			
1	Operating	1,034.7	(15.6)	1,019.1
5	Capital	195.8	-	195.8
10	Grants and contributions	79.7	(0.2)	79.5
(S)	Minister of Fisheries and Oceans — Salary and motor car allowance	0.1	-	0.1
(S)	Contributions to employee benefit plans	113.7	(1.6)	112.1
(S)	Spending of proceeds from the disposal of surplus Crown assets	1.3	-	1.3
(S)	Refunds of amounts credited to revenues in previous years	0.2	-	0.2
	Total Department	**1,425.5**	**(17.4)**	**1,408.1**

* The amounts showing for the transfer of the marine functions from DFO represent direct costs only. The actual amounts to be transferred had not been finalized pending a signed Memorandum of Understanding. The amounts for the employee benefit plans (EBP) are estimated using a 20% EBP rate.

Table 1.1 presents actual spending of $1,425.5 million, based on the 2003–04 Public Accounts. These figures include $17.4 million for spending on portions of the *Canada Shipping Act* and *Navigable Waters Protection Act* and associated regulations formerly managed by the CCG. The $17.4 million is deducted from actual spending related to these items to show a revised total actual spending amount.

Revised actual spending of $1,408.1 million will be the basis of reporting for the remaining tables.

Table 1.2: Impact of December 12, 2003 Announcements ($ millions)			
Funding Transferred to:	Total Estimated Authorities Transferred *	Total Actual Spending for Authorities Transferred for 2003–04 *	Full-time Equivalents
Transport Canada (Vote 1)	15.6	15.6	139.5
Contributions to employee benefit plans (S)	1.6	1.6	-
Transport Canada (Vote 10)	0.2	0.2	-
Total	**17.4**	**17.4**	**139.5**

* The amounts showing for the transfer of the marine functions from DFO represent direct costs only. The actual amounts to be transferred had not been finalized pending a signed Memorandum of Understanding. The amounts for the employee benefit plans (EBP) are estimated using a 20% EBP rate.

Table 1.2 provides the details on the transfer of authorities and actual spending related to those authorities for 2003–04. The funds were transferred to Transport Canada in operating expenditures (Vote 1) and grants and contributions (Vote 10). The number of full-time equivalents transferred is also indicated.

The transfer to Transport Canada of $17.4 million reflects an estimate of spending for the entire 2003–04 fiscal year. The transfer is based on an Order in Council effective December 12, 2003. A special-purpose allotment of $5.1 million was established for the period of December 12, 2003, to March 31, 2004. The $5.1 million was identified by completing a detailed forecast of expenditures for the specific areas transferred. The remaining balance of $12.3 million is the result of negotiations between Transport Canada and Fisheries and Oceans Canada and covers the period of April 1, 2003, to December 12, 2003.

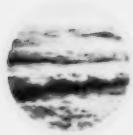

Table 2: Comparison of Total Planned to Revised Actual Spending by Business Line ($ millions)

Business Lines	2003–04					
	Operating	Capital	Grants & Contributions	Total Gross Expenditures	Less Respendable Revenues	Total Net Expenditures
Marine Navigation Services						
Main Estimates	118.0	-	-	118.0	29.5	88.5
Planned Spending	118.0	-	-	118.0	29.5	88.5
Revised Authorities	113.9	9.1	0.2	123.2	29.5	93.7
Revised Actual Spending	**101.7**	**9.2**	**0.2**	**111.1**	**32.2**	**78.9**
Marine Communications and Traffic Services						
Main Estimates	60.3	10.0	-	70.3	-	70.3
Planned Spending	63.8	13.0	-	76.8	-	76.8
Revised Authorities	64.6	22.8	-	87.4	-	87.4
Revised Actual Spending	**67.3**	**12.7**	**-**	**80.0**	**0.2**	**79.8**
Icebreaking Operations						
Main Estimates	57.2	-	-	57.2	13.8	43.4
Planned Spending	57.2	-	-	57.2	13.8	43.4
Revised Authorities	57.9	-	-	57.9	13.8	44.1
Revised Actual Spending	**49.8**	**0.1**	**-**	**49.9**	**4.5**	**45.4**
Rescue, Safety and Environmental Response						
Main Estimates	113.1	-	4.7	117.8	0.2	117.6
Planned Spending	113.1	-	4.7	117.8	0.2	117.6
Revised Authorities	102.7	-	4.5	107.2	0.2	107.0
Revised Actual Spending	**97.0**	**-**	**4.5**	**101.5**	**0.5**	**101.0**
Fisheries and Oceans Science						
Main Estimates	158.6	0.5	1.0	160.1	-	160.1
Planned Spending	161.9	-	1.0	162.9	-	162.9
Revised Authorities	168.2	0.5	2.0	170.7	-	170.7
Revised Actual Spending	**170.5**	**1.5**	**1.9**	**173.9**	**-**	**173.9**
Habitat Management and Environmental Science						
Main Estimates	84.7	-	0.1	84.8	-	84.8
Planned Spending	88.5	-	0.1	88.6	-	88.6
Revised Authorities	88.3	-	0.5	88.8	-	88.8
Revised Actual Spending	**92.2**	**-**	**0.5**	**92.7**	**-**	**92.7**
Hydrography						
Main Estimates	30.2	0.5	-	30.7	-	30.7
Planned Spending	30.8	-	-	30.8	-	30.8
Revised Authorities	31.8	0.5	0.1	32.4	-	32.4
Revised Actual Spending	**33.6**	**0.4**	**0.1**	**34.1**	**-**	**34.1**
Fisheries Management						
Main Estimates	208.0	2.3	163.4	373.7	-	373.7
Planned Spending	212.2	-	165.5	377.7	-	377.7
Revised Authorities	222.0	2.4	135.2	359.6	-	359.6
Revised Actual Spending	**207.8**	**1.2**	**71.1**	**280.1**	**-**	**280.1**

(continued next page)

(continued from previous page)

Table 2: Comparison of Total Planned to Revised Actual Spending by Business Line ($ millions)

	2003–04					
Business Lines	**Operating**	**Capital**	**Grants & Contributions**	**Total Gross Expenditures**	**Less Respendable Revenues**	**Total Net Expenditures**
Harbours						
Main Estimates	63.8	27.0	0.5	91.3	-	91.3
Planned Spending	64.0	27.0	0.9	91.9	-	91.9
Revised Authorities	64.0	27.0	0.9	91.9	-	91.9
Revised Actual Spending	**62.8**	**34.1**	**0.9**	**97.8**	**-**	**97.8**
Fleet Management						
Main Estimates	80.2	50.8	-	131.0	-	131.0
Planned Spending	77.6	100.8	-	178.4	-	178.4
Revised Authorities	81.0	71.1	-	152.1	-	152.1
Revised Actual Spending	**61.9**	**82.8**	**-**	**144.7**	**-**	**144.7**
Policy and Internal Services						
Main Estimates	217.5	62.9	0.4	280.8	3.7	277.1
Planned Spending	216.9	75.8	2.2	294.9	3.7	291.2
Revised Authorities	228.6	63.6	0.3	292.5	3.7	288.8
Revised Actual Spending	**229.2**	**53.8**	**0.3**	**283.3**	**3.6**	**279.7**
Total Main Estimates	1,191.6	154.0	170.1	1,515.7	47.2	1,468.5
Total Planned Spending	1,204.0	216.6	174.4	1,595.0	47.2	1,547.8
Total Revised Authorities	1,223.0	197.0	143.7	1,563.7	47.2	1,516.5
Total Revised Actual Spending	**1,173.8**	**195.8**	**79.5**	**1,449.1**	**41.0**	**1,408.1**
Other Revenues and Expenditures						
Minus: Non-respendable Revenue						
Planned Spending						(47.6)
Revised Authorities						(47.6)
Revised Actual Spending						**(59.7)**
Cost of services provided by other departments						
Planned Spending						83.0
Revised Authorities						91.8
Revised Actual Spending						**91.8**
Net Cost of the Program						
Planned Spending						1,583.2
Revised Authorities						1,560.7
Revised Actual Spending						**1,440.2**

Note: The department has approximately 10,600 full-time equivalents.

Table 2 provides a breakdown of the department's Main Estimates, planned spending, revised authorities, and revised actual expenditures for each business line.

Please note the following in regard to operating expenditures:

- The operating expenditures include the following statutory items: Minister's salary and motor car allowance, contributions to employee benefit plans, spending of proceeds from the disposal of surplus Crown assets, and refunds of amounts credited to revenues in previous years.
- The operating expenditures presented are exclusive of respendable revenue, meaning that respendable revenue has not been deducted from the amount shown. The revenues are deducted separately to provide the net expenditures for each business line. Please see table 5 for a complete description of respendable revenues.

Changes between planned spending and revised authorities

Operating expenditures

The planned spending for operating expenditures was $1,204.0 million; however, the total revised authorities were $1,223.0 million. This represents an increase of $19.0 million. The following items explain the change between planned spending and total revised authorities in operating expenditures:

- The department was provided with additional approvals to cover incremental personnel costs as a result of the negotiation of collective agreements ($18.9 million), additional funding as a result of the fishery officer reclassification ($10.0 million), an advance on the sale of the West Vancouver Laboratory ($2.5 million), and numerous other smaller increases ($4.8 million)
- The above increases were partially offset by a decrease to authorities related to the transfer of responsibilities for portions of the *Canada Shipping Act* and *Navigable Waters Protection Act* and associated regulations to Transport Canada ($17.2 million).

Capital expenditures

The planned spending for capital expenditures was $216.6 million; however, the total revised authorities were $197.0 million. This represents a decrease of $19.6 million (or 9.0%). This change is related primarily to expected proceeds from real property divestitures that did not proceed as originally anticipated ($11.2 million), the department's contribution to the government-wide reallocation ($5.0 million) and various other decreases ($3.4 million).

Grants and contributions

The decrease of $30.7 million in grants and contributions between planned spending and total revised authorities is primarily the result of the transfer of

resources from fiscal year 2003–04 to fiscal year 2005–06 related to the *Marshall* program ($28.5 million).

The Supreme Court of Canada's *Marshall* decision affirmed a treaty right to the Mi'kmaq and Maliseet to fish, hunt and gather in pursuit of a "moderate livelihood." The funding for the *Marshall* response is flexible since the total funding can be shifted between years (i.e., if resources are not used in one fiscal year, the resources can be transferred to the following year).

Variances between revised authorities and revised actual spending

Operating expenditures

The total revised operating authorities are $1,223.0 million. The revised actual operating expenditures are $1,173.8 million, which is $49.2 million (or 4.0%) lower than the total revised authorities. This variance is composed of Treasury Board directed lapses and various program carry-forwards.

Capital expenditures

The total revised capital authorities are $197.0 million. The revised actual capital expenditures of $195.8 million are only $1.2 million (or 0.6%) lower than the total revised authorities. Part of this variance will be carried forward from the 2003–04 fiscal year to the 2004–05 fiscal year.

Grants and contributions

The total revised grants and contributions authorities are $143.7 million. The revised actual expenditures of $79.5 million were $64.2 million (or 44.7%) lower than the revised authorities. This was mainly because of slower progress than initially expected in the retirement of fishing licences for transfer to Aboriginal groups.

Changes between planned and revised actual spending in business lines

Variances between planned and revised actual spending in business lines can often be explained by internal reallocations that occur throughout the year. The majority of these reallocations are related to ship operations. The CCG operates ships on behalf of the department's programs and allocates the costs incurred later in the year. For example, a ship may complete a trip for such varied purposes as science research, conservation and protection, and search and rescue; each of these purposes is related to a specific business line.

Table 3: Resource Requirements by Organization and Business Line ($ millions)

Organization						
	2003–04					
Business Lines	**CCG**	**Science**	**Oceans**	**Fisheries Management**	**Human Resources, Corporate Services and Policy**	**TOTAL**
Marine Navigation Services						
Main Estimates	88.5	-	-	-	-	88.5
Planned Spending	88.5	-	-	-	-	88.5
Revised Authorities	93.7	-	-	-	-	93.7
Revised Actual Spending	**78.9**	**-**	**-**	**-**	**-**	**78.9**
Marine Communications and Traffic Services						
Main Estimates	70.3	-	-	-	-	70.3
Planned Spending	76.8	-	-	-	-	76.8
Revised Authorities	87.4	-	-	-	-	87.4
Revised Actual Spending	**79.8**	**-**	**-**	**-**	**-**	**79.8**
Icebreaking Operations						
Main Estimates	43.4	-	-	-	-	43.4
Planned Spending	43.4	-	-	-	-	43.4
Revised Authorities	44.1	-	-	-	-	44.1
Revised Actual Spending	**45.4**	**-**	**-**	**-**	**-**	**45.4**
Rescue, Safety and Environmental Response						
Main Estimates	117.6	-	-	-	-	117.6
Planned Spending	117.6	-	-	-	-	117.6
Revised Authorities	107.0	-	-	-	-	107.0
Revised Actual Spending	**101.0**	**-**	**-**	**-**	**-**	**101.0**
Fisheries and Oceans Science						
Main Estimates	-	160.1	-	-	-	160.1
Planned Spending	-	162.9	-	-	-	162.9
Revised Authorities	-	170.7	-	-	-	170.7
Revised Actual Spending	**-**	**173.9**	**-**	**-**	**-**	**173.9**
Habitat Management and Environmental Science						
Main Estimates	-	21.1	63.7	-	-	84.8
Planned Spending	-	20.0	68.6	-	-	88.6
Revised Authorities	-	20.0	68.8	-	-	88.8
Revised Actual Spending	**-**	**23.3**	**69.4**	**-**	**-**	**92.7**
Hydrography						
Main Estimates	-	30.7	-	-	-	30.7
Planned Spending	-	30.8	-	-	-	30.8
Revised Authorities	-	32.4	-	-	-	32.4
Revised Actual Spending	**-**	**34.1**	**-**	**-**	**-**	**34.1**
Fisheries Management						
Main Estimates	-	-	-	373.7	-	373.7
Planned Spending	-	-	-	377.7	-	377.7
Revised Authorities	-	-	-	359.6	-	359.6
Revised Actual Spending	**-**	**-**	**-**	**280.1**	**-**	**280.1**
Harbours						
Main Estimates	-	-	-	-	91.3	91.3
Planned Spending	-	-	-	-	91.9	91.9
Revised Authorities	-	-	-	-	91.9	91.9
Revised Actual Spending	**-**	**-**	**-**	**-**	**97.8**	**97.8**

(continued on next page)

(continued from previous page)

Table 3: Resource Requirements by Organization and Business Line ($ millions)

	Organization					
	2003–04					
Fleet Management						
Main Estimates	131.0	-	-	-	-	131.0
Planned Spending	178.4	-	-	-	-	178.4
Revised Authorities	152.1	-	-	-	-	152.1
Revised Actual Spending	**144.7**	**-**	**-**	**-**	**-**	**144.7**
Policy and Internal Services						
Main Estimates	-	-	-	-	277.1	277.1
Planned Spending	-	-	-	-	291.2	291.2
Revised Authorities	-	-	-	-	288.8	288.8
Revised Actual Spending	**-**	**-**	**-**	**-**	**279.7**	**279.7**
Total Main Estimates	450.8	211.9	63.7	373.7	368.4	1,468.5
Total Planned Spending	504.7	213.7	68.6	377.7	383.1	1,547.8
Total Revised Authorities	484.3	223.1	68.8	359.6	380.7	1,516.5
Total Revised Actual Spending	**449.8**	**231.3**	**69.4**	**280.1**	**377.5**	**1,408.1**

Table 3 presents Main Estimates, planned spending, total revised authorities, and revised actual spending, by business line and by organization.

Table 4: Historical Comparison of Planned to Revised Actual Spending by Business Line ($ millions)

Business Line	Actual Spending 2001–02	Actual Spending 2002–03	Main Estimates 2003–04	Planned Spending 2003–04	Total Revised Authorities 2003–04	Revised Actual Spending 2003–04
Marine Navigation Services	80.9	76.6	88.5	88.5	93.7	78.9
Marine Communications and Traffic Services	67.8	73.9	70.3	76.8	87.4	79.8
Icebreaking Operations	44.8	48.3	43.4	43.4	44.1	45.4
Rescue, Safety and Environmental Response	116.8	117.0	117.6	117.6	107.0	101.0
Fisheries and Oceans Science	159.8	181.7	160.0	162.9	170.7	173.9
Habitat Management and Environmental Science	101.5	102.6	84.8	88.6	88.8	92.7
Hydrography	41.8	37.7	30.8	30.8	32.4	34.1
Fisheries Management	369.5	319.5	373.7	377.7	359.6	280.1
Harbours	84.0	94.2	91.3	91.9	91.9	97.8
Fleet Management	129.5	145.2	131.0	178.4	152.1	144.7
Policy and Internal Services	315.6	325.3	277.1	291.2	288.8	279.7
Total	**1,512.0**	**1,522.0**	**1,468.5**	**1,547.8**	**1,516.5**	**1,408.1**

Table 4 offers a historical perspective on departmental resources by business line. For an explanation of variances between planned spending, total revised authorities and revised actual expenditures, please refer to Table 2. The overall decrease in spending of $113.9 million from 2002–03 to 2003–04 is mainly the result of decreases in the Fisheries Management and the Policy and Internal Services business lines.

- The decrease of $39.4 million in spending in Fisheries Management from 2002–03 to 2003–04 is primarily attributable to a decrease in grants and contributions spending. This is a result of slower progress than originally anticipated in the retirement of fishing licences for transfer to Aboriginal groups under the response to the Supreme Court of Canada's *Marshall* decision.
- The reduction of $45.6 million in spending in Policy and Internal Services from 2002–03 to 2003–04 is primarily related to special incremental funding to address operational requirements received in 2002–03 only and a planned reduction in informatics capital expenditures.
- There is also a decrease of $17.4 million as a result of an Order in Council decision, which transfers responsibility for those portions of the *Canada Shipping Act* and *Navigable Waters Protection Act* and associated regulations formerly managed by the CCG to Transport Canada.

Table 5: Revenues: Respendable and Non-Respendable by Business Line ($ millions)					
Business Lines	**Actual Revenues 2001–02**	**Actual Revenues 2002–03**	**Planned Revenues 2003–04**	**Revised Authorities 2003–04**	**Revised Actual Revenues 2003–04**
Respendable Revenue					
Marine Navigation Services					
Maintenance Dredging in the St. Lawrence Shipping Channel	-	3.6	1.5	1.5	3.6
Marine Service Fees	29.5	27.7	27.8	27.8	28.4
Employee Deductions for Employee Housing	-	-	0.2	0.2	-
Miscellaneous	0.1	0.2	-	-	0.2
	29.6	**31.5**	**29.5**	**29.5**	**32.2**
Marine Communications and Traffic Services					
Coast Guard Radio Tolls	0.2	0.1	-	-	0.1
Employee Deductions for Employee Housing	0.1	0.1	-	-	0.1
Miscellaneous	0.1	0.1	-	-	-
	0.4	**0.3**	**-**	**-**	**0.2**
Icebreaking Operations					
Icebreaking Service Fees	4.3	4.5	13.8	13.8	4.5
Eastern Arctic Sealift	0.6	-	-	-	-
	4.9	**4.5**	**13.8**	**13.8**	**4.5**
Rescue, Safety and Environmental Response					
Small Vessels Regulations for Capacity Plates and Construction Decals	0.3	0.1	0.2	0.2	0.2
Miscellaneous	0.2	0.4	-	-	0.3
	0.5	**0.5**	**0.2**	**0.2**	**0.5**
Fleet Management	**0.1**	**0.2**	**-**	**-**	**-**
Policy and Internal Services					
Canadian Coast Guard College	**3.4**	**4.5**	**3.7**	**3.7**	**3.6**
Total Respendable Revenue	**38.9**	**41.5**	**47.2**	**47.2**	**41.0**

(continued on next page)

(continued from previous page)

Table 5: Revenues: Respendable and Non-Respendable by Business Line ($ millions)

Business Lines	Actual Revenues 2001–02	Actual Revenues 2002–03	Planned Revenues 2003–04	Revised Authorities 2003–04	Revised Actual Revenues 2003–04
Non-respendable Revenues					
Marine Navigation Services					
Aids to Navigation in the Deep Water Channel between Montreal and Lake Erie	0.2	0.2	0.2	0.2	-
Commercial Licences	-	-	0.2	0.2	-
	0.2	**0.2**	**0.4**	**0.4**	**-**
Marine Communications and Traffic Services					
Rental of Land, Buildings and Equipment	-	-	-	-	0.2
Fisheries and Oceans Science					
Technology Transfer Licences*	**0.1**	**0.1**	**0.1**	**0.1**	**0.1**
Habitat Management and Environmental Science					
Rental of Land, Buildings and Equipment	**0.1**	**0.1**	**0.1**	**0.1**	**0.1**
Hydrography					
Sale of Charts and Publications	2.3	2.4	2.7	2.7	2.4
Technology Transfer Licences	0.3	0.6	-	-	0.6
Miscellaneous	0.1	0.1	-	-	-
	2.7	**3.1**	**2.7**	**2.7**	**3.0**
Fisheries Management					
Commercial Licences	21.5	27.8	15.2	15.2	30.2
Individual Vessel Quotas	17.9	11.8	21.5	21.5	10.7
Conservation Stamps	1.4	1.6	1.3	1.3	1.5
Rental of Land, Buildings and Equipment	0.1	0.2	0.2	0.2	0.2
Sportfish Licences	6.3	5.5	4.8	4.8	5.6
	47.2	**46.9**	**43.0**	**43.0**	**48.2**
Small Craft Harbour Revenue	**1.8**	**1.7**	**1.2**	**1.2**	**1.7**
Fleet Management					
Miscellaneous	-	**0.2**	-	-	-
Policy and Internal Services					
Rental of Land, Buildings and Equipment	-	-	0.1	0.1	0.1
Other Services and Service Fees	-	0.1	-	-	-
Miscellaneous	0.3	-	-	-	-
	0.3	**0.1**	**0.1**	**0.1**	**0.1**
Sub-total	52.4	52.4	47.6	47.6	53.4
Unplanned Revenues					
Internal Revenues	1.9	2.7	-	-	0.6
Return on Investments	0.1	0.1	-	-	0.1
Refunds/Adjustments of Previous Year's Expenditures	7.2	2.0	-	-	2.6
Sale of Surplus Crown Assets	4.3	2.7	-	-	0.7
Miscellaneous (Seizures and Forfeitures, Fines, and Sundries)	2.7	3.4	-	-	2.3
Sub-total	16.2	10.9	-	-	6.3
Total Non-Respendable Revenue	**68.6**	**63.3**	**47.6**	**47.6**	**59.7**
Total Revenues	**107.5**	**104.8**	**94.8**	**94.8**	**100.7**

* Previously referred to as "Lab Tests and Analysis."

Table 5 provides a historical comparison of the department's revenues by business line.

Description by type of revenue

Respendable revenues refers to funds collected for user fees or for the recovery of the cost of DFO services. These are collected mainly by the CCG for marine navigation services, icebreaking services and the management of the maintenance dredging program for the St. Lawrence Shipping Channel on behalf of industry. The department is permitted to spend the sums received as respendable revenues, which is the reason they are deducted from the operating expenditures in Table 1 and are shown separately in Table 2.

Non-respendable revenues refer to funds collected for fishing licences, hydrographic charts, and various other departmental products and services. The department is not allowed to respend these revenues.

The unplanned revenues include revenues collected from other government departments, sale of surplus Crown assets, and miscellaneous revenues such as seizures, forfeitures and fines.

Explanation of changes between revenue amounts

The figures for respendable revenue remain relatively stable during the period shown. The amount of respendable revenue collected consistently falls below the planned revenue collection of $47.2 million. Similar to previous years, the respendable revenue shortfall is primarily owing to a shortfall in the Icebreaking Operations business line. The planned revenues for Icebreaking Services Fees are based on a fee structure that has only been partially implemented. The revenue collected for Icebreaking Services Fees was $9.3 million lower than planned. However, this shortfall was partially offset by higher collections than planned in other areas.

Table 6: External Charging

User Fee	Fee Type[1]	Fee Setting Authority	Date Last Modified	2003–04					Planning Years		
				Forecast Revenue (in millions)	Actual Revenue (in millions)	Full Cost (in millions)	Performance Standard	Performance Results	Fiscal Year	Forecast Revenue (in millions)	Estimated Full Cost (in millions)
Marine Navigation Services *Maintenance Dredging Services Tonnage Fee* • Intended to recover from the commercial vessels the total direct costs incurred by the CCG to manage the maintenance dredging of the St. Lawrence Shipping Channel. • Services provided consist of the management of the maintenance dredging program for the St. Lawrence Shipping Channel.	O	Section 47 of the *Oceans Act*	June 1, 2003[2]	1.5	3.6	4.6	*Under Review*	*N/A*	2004–05 2005–06 2006–07	1.5 1.5 1.5	4.6 4.6 4.6
Marine Navigation Fees • Intended to recover a portion of the full costs incurred by the CCG to provide marine navigation services to commercial vessels. • Services provided include short range aids to navigation and vessel traffic services.	O	Section 47 of the *Oceans Act*	1998[3]	27.8	28.4	Under development	*Under Review*	*N/A*	2004–05 2005–06 2006–07	27.8 27.8 27.8	Under development

[1] The department collects two types of fees: Regulatory Service (R) and Other Goods and Services (O).

[2] Since 1997, and at the request of industry, the Canadian Coast Guard has managed the maintenance dredging of the navigation channel of the St. Lawrence River between the Port of Montreal and the Île aux Coudres near the City of Québec. The current fee schedule, which replaces the earlier fee schedule that expired on March 31, 2003, extends the arrangement whereby the Canadian Coast Guard is reimbursed, via fees, for the total direct costs it incurs to ensure commercial navigation. *Source:* ***The Canada Gazette Part I*** *June 7, 2003, Page 1718.*

[3] Note however that an administrative amendment was made in 2001 to clarify the definition of 'container ship'.

Table 6: External Charging

User Fee	Fee Type[1]	Fee Setting Authority	Date Last Modified	2003–04					Planning Years		
				Forecast Revenue (in millions)	Actual Revenue (in millions)	Full Cost (in millions)	Performance Standard	Performance Results	Fiscal Year	Forecast Revenue (in millions)	Estimated Full Cost (in millions)
Marine Communications and Traffic Services *Employee deductions for housing and rental of land, buildings and equipment*	O	Section 47 of the *Oceans Act*	Under review	0.2	0.3	Under Development	*Under Review*	*N/A*	2004–05 2005–06 2006–07	0.3 0.3 0.3	Under Development
CCG Radio Tolls • Rates charged for person to person communications by radiotelephone or radio telegram from ship to shore or from shore to ship.	O	Section 47 of the *Oceans Act*	Under review	-	0.1	Under Development	*Under Review*	*N/A*	2004–05 2005–06 2006–07	0.1 0.1 0.1	Under Development
Icebreaking Operations *Icebreaking Services Fees* • Intended to recover a portion of the full costs incurred by the CCG to provide icebreaking services to commercial vessels. • Services provided include route assistance (channel maintenance and ship escorts), ice routing and information services, and some harbour/wharf breakouts where not provided by commercial operators.	O	Section 47 of the *Oceans Act*	1998	13.8	4.5	Under Development	*Under Review*	*N/A*	2004–05 2005–06 2006–07	13.8 13.8 13.8	Under Development
Rescue, Safety, and Environmental Response *Small vessel regulations for capacity plates and construction decals* (Please note that as a result of the Order in Council decision, the revenue collection for this item has been transferred to Transport Canada)	O	*Canada Shipping Act*, *Financial Administration Act* (FAA)	N/A	0.2	0.2	N/A	Transferred to Transport Canada	N/A	2004–05 2005–06 2006–07	N/A N/A N/A	N/A

Table 6: External Charging

User Fee	Fee Type[1]	Fee Setting Authority	Date Last Modified	2003–04					Planning Years		
				Forecast Revenue (in millions)	Actual Revenue (in millions)	Full Cost (in millions)	Performance Standard	Performance Results	Fiscal Year	Forecast Revenue (in millions)	Estimated Full Cost (in millions)
Policy and Internal Services *CCG College tuition and rental of land, buildings and equipment*	O	FAA and Ministerial Authority to enter contracts	Beginning of 2004–05	3.8	3.7	5.6 (Total operating Budget for Coast Guard College)	*Under Review*	*N/A*	2004–05 2005–06 2006–07	3.8 3.8 3.8	5.6 5.6 5.6 (Total operating Budget for Coast Guard College)
Marine Navigation Services *Aids to navigation services for the St. LawrenceSeaway Management Corporation* • Annual fee charged to the St. Lawrence Seaway Management Corporation for aids to navigation services provided by the CCG. • Services include the provision, maintenance and operation of all aids to navigation exclusively within the St. Lawrence Seaway, necessary for operation of the deep water channel between Montreal and Lake Erie.	O	Memorandum of Understanding (MOU) between the St. Lawrence Seaway Management Corporation and the CCG	Under review	0.2	-	Under Development	*Under Review*	*N/A*	2004–05 2005–06 2006–07	0.2 0.2 0.2	Under Development
Fisheries and Oceans Science *Technology Transfer Licences*	O	Section 47 of the *Oceans Act*	N/A (Individually Negotiated Agreements)	0.1	0.1	Under Development	*Under Review*	*N/A*	2004–05 2005–06 2006–07	0.1 0.1 0.1	Under Development
Habitat Management and Environmental Science *Rental of land, buildings and equipment*	O	Section 47 of the *Oceans Act*	N/A (Individually Negotiated Agreements)	0.1	0.1	Under Development	*Under Review*	*N/A*	2004–05 2005–06 2006–07	0.3 0.3 0.3	Under Development

Table 6: External Charging

User Fee	Fee Type[1]	Fee Setting Authority	Date Last Modified	2003–04					Planning Years		
				Forecast Revenue (in millions)	Actual Revenue (in millions)	Full Cost (in millions)	Performance Standard	Performance Results	Fiscal Year	Forecast Revenue (in millions)	Estimated Full Cost (in millions)
Hydrography *Sale of charts and publications technology transfer licences miscellaneous*	O	Section 47 of the *Oceans Act*	1996	2.7	3.0	$31.7 (total cost of delivering marine transportation hydrographic services)	*Under Review*	*N/A*	2004–05 2005–06 2006–07	2.9 2.9 2.9	Under Development
Fisheries Management *Commercial fishing licence fees*	R (Access Fee)	Regulatory (*Fisheries Act*)	1995[4]	36.7	40.9	Access fee: reflects the value of the privilege/ benefit of access to a public resource, not the costs of provision of service.	*Under Review*	*N/A*	2004–05 2005–06 2006–07	37.7 37.4 37.4	Access fee: reflects the value of the privilege/ benefit of access to a public resource, not the costs of provision of service.
Sport (recreational) fishing licence fees (including Pacific Salmon Conservation Stamp)	R (Access Fee)	Regulatory (*Fisheries Act*)	1996	6.1	7.1	Access fee: reflects the value of the privilege/ benefit of access to a public resource, not the costs of provision of service.	*Under Review*	*N/A*	2004–05 2005–06 2006–07	6.6 6.6 6.6	Access fee: reflects the value of the privilege/ benefit of access to a public resource, not the costs of provision of service.

[4] Commercial fishing licence fees for certain fisheries have been reduced on a case-by-case basis where economic conditions warranted a reduction; however, December 1995 was the date of the most recent system-wide change to licence fees.

Table 6: External Charging

User Fee	Fee Type[1]	Fee Setting Authority	Date Last Modified	2003–04					Planning Years		
				Forecast Revenue (in millions)	Actual Revenue (in millions)	Full Cost (in millions)	Performance Standard	Performance Results	Fiscal Year	Forecast Revenue (in millions)	Estimated Full Cost (in millions)
Harbours *Small Craft Harbours revenue (includes rental of land, buildings and equipment—private marinas)* *Management leasing fees* *Licences fees* *Berthage fees* *Wharfage fees* Note: Almost all the harbours that are collecting these revenues are slated for divestiture	**O and R**	*Fishing and Recreational Harbours Act and Regulations, FAA, Federal Real Property and Federal Immovables Act, Excise Act (GST)*	Berthage fees have never been modified Wharfage fees were last modified in 1981	1.2	1.7	97.8 (Total cost of the Harbours Program)	*Under Review*	*N/A*	2004–05 2005–06 2006–07	1.5 1.4 1.3	94.7 86.2 86.1 (Total cost of the Harbours Program)

Note: On March 31, 2004 the *User Fees Act* came into effect. At the same time, DFO launched an External Charging Review and created a task force. As part of its work, this task force will review which external charges are user fees for the purpose of the *User Fees Act*. Table 6 includes information for those external charges reported on in the 2002–03 Departmental Performance Report, and referred to in the Report on Plans and Priorities for 2003–04. After the review of external charges, additional items may be identified as being user fees under the *User Fees Act* and included in subsequent reports, and items included in this table may be determined to not be user fees under the Act, and excluded from subsequent reports.

Table 7: Transfer Payments (Grants and Contributions) by Business Line ($ millions)

Business Lines	Actual Spending 2001–02	Actual Spending 2002–03	Main Estimates 2003–04	Planned Spending 2003–04	Revised Authorities 2003–04	Revised Actual Spending 2003–04
GRANTS						
Marine Navigation Services	-	-	-	-	-	-
Marine Communications and Traffic Services	-	-	-	-	-	-
Icebreaking Operations	-	-	-	-	-	-
Rescue, Safety and Environmental Response	-	-	-	-	-	-
Fisheries and Oceans Science	0.4	0.6	-	-	0.2	0.2
Habitat Management and Environmental Science	-	-	-	-	-	-
Hydrography	0.1	0.1	-	-	0.1	0.1
Fisheries Management	-	-	-	-	-	-
Harbours	3.9	0.5	0.5	0.9	0.5	0.5
Fleet Management	-	-	-	-	-	-
Policy and Internal Services	-	-	0.2	2.0	-	-
Total Grants	**4.4**	**1.2**	**0.7**	**2.9**	**0.8**	**0.8**
CONTRIBUTIONS						
Marine Navigation Services	0.4	0.2	-	-	0.2	0.2
Marine Communications and Traffic Services	-	-	-	-	-	-
Icebreaking Operations	-	-	-	-	-	-
Rescue, Safety and Environmental Response	4.7	4.7	4.7	4.7	4.5	4.5
Fisheries and Oceans Science	2.5	1.9	1.0	1.0	1.8	1.7
Habitat Management and Environmental Science	5.2	6.0	0.1	0.1	0.5	0.5
Hydrography	0.1	-	-	-	-	-
Fisheries Management	151.2	106.5	163.4	165.5	135.2	71.1
Harbours	1.4	1.0	-	-	0.4	0.4
Fleet Management	-	-	-	-	-	-
Policy and Internal Services	3.4	0.7	0.2	0.2	0.3	0.3
Total Contributions	**168.9**	**121.0**	**169.4**	**171.5**	**142.9**	**78.7**
Total Transfer Payments	**173.3**	**122.2**	**170.1**	**174.4**	**143.7**	**79.5**

Table 7 summarizes the department's grants and contributions by business line for the past three years. For a complete listing of the department's grants and contributions, please visit the Public Accounts of Canada on the Receiver General's Web site.

The $5.5 million reduction in contribution spending under Habitat Management and Environmental Science from 2002–03 to 2003–04 is primarily related to the completion of the Canadian Fisheries Adjustment and Restructuring Program on March 31, 2003. The program included contribution funding for the Habitat Conservation and Stewardship Program. This program fostered community-based watershed stewardship by establishing stewardship

coordinators and habitat auxiliaries to assist community groups, industry and volunteers to effectively protect habitat.

As explained in Table 2, the variances between planned spending, revised authorities and revised actual expenditures for 2003–04 are the result of slower progress than originally expected in the retirement of fishing licences for transfer to Aboriginal groups in response to the Supreme Court of Canada's *Marshall* decision.

Table 8: Details on Transfer Payments Programs

Business Line	Objective	Planned Results	Results Achieved
Fisheries Management ($71.1 million)	• To conserve and protect Canada's fishery resource and, in partnership with stakeholders, assure its sustainable use	• Integration of Aboriginal peoples into the management of the fishery and providing them with economic benefits. • Increased participation of Aboriginal peoples in the fishery while maintaining the conservation principle. • An orderly harvest while accommodating Aboriginal fishing interests.	• A renewed Aboriginal Fisheries Strategy • The introduction of the Aboriginal Aquatic Resource and Oceans Management program • The launch of the At-Sea Mentoring and the Fisheries Operations Management Initiatives

Table 9: Contingent Liabilities ($ millions)

	Amount of Contingent Liability		
List of Contingent Liabilities	March 31, 2002	March 31, 2003	Current as at March 31, 2004
Loans	-	-	-
Claims, Pending and Threatened Litigation			
Litigations	48.9	47.9	62.7
Contingent Gains			
Litigations	0.5	-	-

Table 9 shows that as of March 31, 2003, contingent liabilities estimated at $62.7 million were outstanding against Fisheries and Oceans Canada. Most of these claims are for loss of income, injuries sustained by persons and damages to property.

Although these cases are in various stages of litigation, it is not departmental policy to comment on their expected outcomes. They must, however, be recognized as potential liabilities against the Crown and are therefore presented for information purposes only.

Table 10: Capital Projects ($ millions)

Province/ Project Description (Project Phase)	Current Estimated Total Cost	Actual Spending 2001–02	Actual Spending 2002–03	2003–04 Main Estimates	2003–04 Planned Spending	2003–04 Total Revised Authorities	2003–04 Revised Actual Spending
FISHERIES AND OCEANS SCIENCE							
Multi-Province							
Science Data Management Infrastructure (S-EPA)	2.3	0.5	0.5	0.5	-	0.3	0.3
HYDROGRAPHY							
Multi-Province							
Hydrographic Information Network Infrastructure (S-EPA)	2.4	0.8	0.2	0.5	-	0.4	0.4
FLEET MANAGEMENT							
Quebec							
Acquisition of Air Cushion Vehicle (S-EPA)	23.4	-	-	5.7	5.7	-	-
Multi-province							
Search and Rescue Lifeboat Replacement—Phase I (S-EPA)	35.3	2.0	1.1	0.3	0.3	0.6	0.6
Search and Rescue Lifeboat Replacement—Phase II (S-EPA)	41.1	2.9	-	9.7	9.7	13.0	13.0
Replacement of Conservation and Protection Post Class Vessels (I-PPA)	20.9	0.1	-	0.2	0.2	-	-
Search and Rescue Program Integrity (S-EPA)	31.3	6.0	14.8	-	-	7.5	7.5
POLICY AND INTERNAL SERVICES							
British Columbia							
Lightstation Revitalization (S-EPA)	25.0	5.8	4.7	2.3	2.3	2.3	2.3
Multi-Province							
Fisheries Information Management Program (S-EPA)	8.6	2.8	2.7	-	-	1.6	1.6
Windows XP and Office XP Migration Project (S-EPA)	11.9	4.8	3.2	3.2	3.2	1.8	1.8
Regional Informatics Infrastructure Replacement (S-EPA)	19.5	3.9	6.3	-	-	1.0	1.0
Electronic Knowledge Management Environment Systems (S-EPA)	7.6	1.3	0.4	2.7	2.7	0.4	0.4
Abacus (S-EPA)	5.8	-	3.7	-	-	2.1	2.1
Maintenance Information Management System (S-EPA)	13.3	2.3	1.8	1.2	1.2	1.1	1.1
Enhanced Corporate ORACLE Data Management Capabilities (S-EPA)	7.3	1.9	0.5	0.7	0.7	0.7	0.7

Table 10 presents all planned and ongoing major capital projects that exceed the department's project approval authority. The department's project approval authority is:

- $2 million for new information technology projects;
- $5 million for replacement information technology projects; and
- $20 million for all other projects.

A complete listing of all the department's major capital projects is posted on the Web.

http://www.dfo-mpo.gc.ca/dpr/dpr2004_ltcp_e.htm

Capital definitions

The phase of each project is identified according to the following Treasury Board definitions.

Indicative Estimate (I)—This is a low-quality order of magnitude estimate that is not sufficiently accurate to warrant Treasury Board approval as a cost objective.

Substantive Estimate (S)—This estimate is one of sufficiently high quality and reliability so as to warrant Treasury Board approval as a cost objective for the project phase under consideration.

Preliminary Project Approval (PPA)—This defines Treasury Board's authority to initiate a project in terms of its intended operational requirement, including approval of, and expenditure authorization for, the objectives of the project definition phase. Sponsoring departments and agencies are to submit for PPA when the project's complete scope has been examined and costed, normally to the indicative level, and when the cost of the project definition phase has been estimated to the substantive level.

Effective Project Approval (EPA)—Treasury Board's approval of, and expenditure authorization for, the objectives of the project implementation phase. Sponsoring departments and agencies are to submit for EPA only when the scope of the overall project has been defined and when the estimates have been refined to the substantive level.

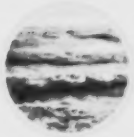

Section 9—Other Information

In this section:

- *Organizational structure* *Page 138*
- *Contacts for further information* *Page 140*
- *Statutes, regulations and statutory reports* *Page 141*
- *Legislative and regulatory initiatives* *Page 144*
- *List of evaluations and reviews* *Page 146*

Organizational structure

Fisheries and Oceans Canada is a highly decentralized department. Nearly 85% of DFO employees work in six regional offices; the remaining 10% are stationed at the department's national headquarters in Ottawa.

Each of the six regions is headed by a Regional Director General (RDG). Working out of their region's headquarters, the RDGs manage the delivery of programs and activities by the region's area offices, in accordance with national and regional priorities and national performance parameters.

The national headquarters in Ottawa is lead by the Deputy Minister (DM), Associate Deputy Minister (Associate DM), Commissioner of the Canadian Coast Guard and five Assistant Deputy Ministers (ADMs). It establishes national objectives, policies, procedures and standards; runs some national programs; and monitors departmental activities nationwide to ensure the quality and consistency of service delivery. ADMs establish national objectives, policies, procedures and standards for their respective business lines.

The DM, Associate DM, ADMs and RDGs work closely together in managing the department and its operations.

As of June 2003, on the recommendation of the Auditor General, Canadian Coast Guard Regional Directors began reporting directly to the Commissioner of the Canadian Coast Guard.

Organizational structure

Fisheries and Oceans Canada is a highly decentralized department. Nearly 85% of DFO employees work in six regional offices; the remaining 10% are stationed at the department's national headquarters in Ottawa.

Each of the six regions is headed by a Regional Director General (RDG). Working out of their region's headquarters, the RDGs manage the delivery of programs and activities by the region's area offices, in accordance with national and regional priorities and national performance parameters.

The national headquarters in Ottawa is lead by the Deputy Minister (DM), Associate Deputy Minister (Associate DM), Commissioner of the Canadian Coast Guard and five Assistant Deputy Ministers (ADMs). It establishes national objectives, policies, procedures and standards; runs some national programs; and monitors departmental activities nationwide to ensure the quality and consistency of service delivery. ADMs establish national objectives, policies, procedures and standards for their respective business lines.

The DM, Associate DM, ADMs and RDGs work closely together in managing the department and its operations.

As of June 2003, on the recommendation of the Auditor General, Canadian Coast Guard Regional Directors began reporting directly to the Commissioner of the Canadian Coast Guard.

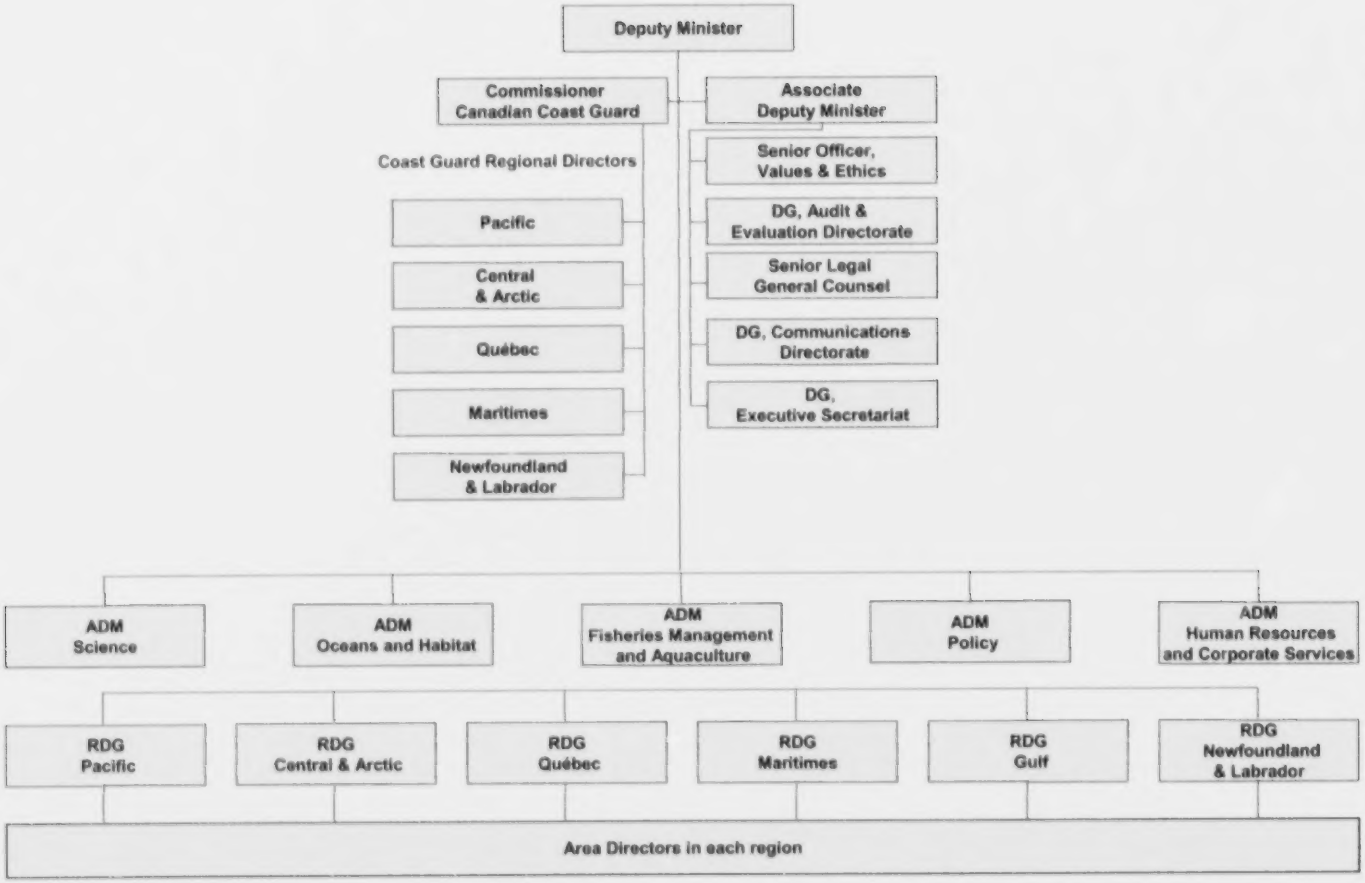
Deputy Minister
Commissioner Canadian Coast Guard
Associate Deputy Minister
Coast Guard Regional Directors
Pacific
Central & Arctic
Québec
Maritimes
Newfoundland & Labrador
Senior Officer, Values & Ethics
DG, Audit & Evaluation Directorate
Senior Legal General Counsel
DG, Communications Directorate
DG, Executive Secretariat
ADM Science
ADM Oceans and Habitat
ADM Fisheries Management and Aquaculture
ADM Policy
ADM Human Resources and Corporate Services
RDG Pacific
RDG Central & Arctic
RDG Québec
RDG Maritimes
RDG Gulf
RDG Newfoundland & Labrador
Area Directors in each region

Contacts for further information

Region	Name	Telephone
Newfoundland and Labrador	Jan Woodford	(709) 772–7622
Maritimes	Kathy Kieley	(902) 426–3866
Gulf	Terrance Boucher	(506) 851–7757
Quebec	Marcel Boudreau	(418) 648–7316
Central and Arctic	Andrea Cyr	(519) 383–1830
Pacific	Deborah Phelan	(604) 666–8675
Headquarters	Anne Lamar	(613) 990–0219

Statutes, regulations and statutory reports

Statutes
Atlantic Fisheries Restructuring Act,[1] *R.S.C. 1985, c. A–14*
Canada Shipping Act,[2] *R.S.C. 1985, c. S–9*
Coastal Fisheries Protection Act, R.S.C. 1985, c. C–33
Department of Fisheries and Oceans Act, R.S.C. 1985, c. F–15
Fisheries Act, R.S.C. 1985, c. F–14
Fisheries Development Act, R.S.C. 1985, c. F–21
Fisheries Improvement Loans Act, R.S.C. 1985, c. F–22
Fishing and Recreational Harbours Act, R.S.C. 1985, c. F–24
Freshwater Fish Marketing Act, R.S.C. 1985, c. F–13
Great Lakes Fisheries Convention Act, R.S.C. 1985, c. F–17
Oceans Act, S.C. 1996, c. 31
Resources and Technical Surveys Act,[3] *R.S.C. 1985, c. R–7*
Species at Risk Act, [4] *S.C. 2002, c. 29*

[1] Certain sections of this Act are also the responsibility of the Ministers of Industry, Finance and State (Privatization and Regulatory Affairs).

[2] The Minister of Fisheries and Oceans has some responsibilities under this Act. The majority of the Act is administered by the Minister of Transport.

[3] The Minister of Fisheries and Oceans has some powers under this Act. However, those powers also exist under the *Oceans Act*.

[4] The Minister of the Environment is the responsible Minister for the Act, but the Minister of Fisheries and Oceans is a competent Minister with respect to aquatic species.

http://laws.justice.gc.ca/en

Regulations

Aboriginal Communal Fishing Licences Regulations, SOR/93–332
Alberta Fishery Regulations, 1998, SOR/98–246
Atlantic Fishery Regulations, 1985, SOR/86–21
British Columbia Sport Fishing Regulations, 1996, SOR/96–137
Carrier Exemption Regulations, C.R.C., c. 803
Coastal Fisheries Protection Regulations, C.R.C., c. 413
Confederation Bridge Area Provincial (P.E.I.) Laws Application Regulations, SOR/97–375
Endeavour Hypothermal Vents Marine Protected Area Regulations, SOR/2003–87
Fish Health Protection Regulations, C.R.C., c. 812
Fish Toxicant Regulations, SOR/88–258
Fisheries Improvement Loans Regulations, C.R.C., c. 864
Fishery (General) Regulations, SOR/93–53
Fishing and Recreational Harbours Regulations, SOR/78–767
Foreign Vessel Fishing Regulations, C.R.C., c. 815
Gully Marine Protected Area Regulations, SOR/2004-112
Kenney Dam and Skins Lake Spillway Orders Regulations, SOR/87–723
Management of Contaminated Fisheries Regulations, SOR/90–351
Manitoba Fishery Regulations, 1987, SOR/87–509
Marine Mammal Regulations, SOR/93–56
Maritime Provinces Fishery Regulations, SOR/93–55
Newfoundland Fishery Regulations, SOR/78–443
Northwest Territories Fishery Regulations, C.R.C., c. 847
Ontario Fishery Regulations, 1989, SOR/89–93
Pacific Fishery Management Area Regulations, SOR/82–215
Pacific Fishery Regulations, 1993, SOR/93–54
Quebec Fishery Regulations, 1990, SOR/90–214
Sable Island Regulations, C.R.C., c. 1465
Saskatchewan Fishery Regulations, 1995, SOR/95–233
Yukon Territory Fishery Regulations, C.R.C., c. 854

Statutory reports

Atlantic Fisheries Restructuring

Fish Habitat Protection and Pollution Prevention

Fisheries Development

Fisheries Improvement Loans

Freshwater Fish Marketing Corporation Annual Report

Marine Oil Spill Preparedness and Response Regime

Privacy and Access to Information

Legislative and regulatory initiatives

Purpose of Legislation and Regulations	Expected Results	Performance Measurement Criteria	Results Achieved
Boating Restriction Regulations			
Add and adjust restrictions to ensure safety of boaters and other users of the waterway	Reduction in injury and death on Canadian waterways	N/A	Responsibility transferred to Transport Canada (OIC #2003–2090)
Update to Boating Restriction Regulations for False Creek, British Columbia (anchoring and mooring)	Increased safety and environmental protection		
Competency of Operator of Pleasure Craft Regulations			
Accreditation issues/testing	Increased safety and reduction of accidents on waterways	N/A	Responsibility transferred to Transport Canada (OIC #2003–2090)
Amendments to Provincial and Territorial Fishery Regulations			
To improve fisheries management	Improved fisheries management and enforcement	Newfoundland and Labrador Fishery Regulations	(SOR/2003–338)
		Ontario Fishery Regulations, 1989	(SOR/2003–108)
		Quebec Fishery Regulations	(SOR/2003–176)
		Yukon Territory Fishery Regulations	(SOR/2003–339)

Purpose of Legislation and Regulations	Expected Results	Performance Measurement Criteria	Results Achieved
Nunavut Fishery Regulations			
Development of fishery regulations for the Nunavut Territory	Regulate fishing in the territory	Under legal review	Consultations complete, regulatory development under way
Fishery (General) Regulations			
Organizational changes in British Columbia and the implementation of a memorandum of understanding with New Brunswick	Implement administrative changes in British Columbia and establish a federal–provincial memorandum of understanding with New Brunswick	Published in the *Canada Gazette, Part II* on December 3, 2003	(SOR/2003–369)
Marine Protected Areas			
Establishment of selected Marine Protected Areas (MPAs) in Canada's three oceans	Conservation and protection of distinctive areas of the marine environment	Regulations published in the *Canada Gazette, Part II* on March 12, 2003, for the Endeavour Hydrothermal Vents MPA	(SOR/2003–87)
Coastal Fisheries Protection Regulations			
Domestic implementation of the *United Nations Fish Stocks Agreement* (UNFA)	To meet international obligations under the UNFA	Increased enforcement capability through measures set out in the UNFA	(SOR/2004-110)
Port Access Policy	Greater clarity and modernization of port access policy	Published in the *Canada Gazette, Part II* on December 17, 2003	(SOR/2003–391)

Note: SOR=Statutory Orders and Regulations; OIC=Order in Council

List of evaluations and reviews

Project No.	Title
Internal Audits	
60254	Maintenance Information Management System
60260	Strategy for the Audit of Financial Statements
60268	*Marshall* Response Initiative (Follow-up Audit)
60280	OAG's Assessment of Information Technology Financial Controls
65155	Independent Review of the Regulatory Management Process
60279	Financial Information Strategy (FIS)—Implementation Review No. 2. In-Depth Audit of High-risk Areas (Follow-up Audit)
Evaluations	
60267	Canadian Regulatory System for Biotechnology
60263	Canadian Coast Guard Auxiliary Program (CCGA)
Reviews	
60261	Regional Governance Process
65170	Environmental Compliance Review Update
65168	Communications Function
Results-Based Management and Accountability Frameworks	
65190	Youth Employment Strategy
60266	Aboriginal Fisheries Strategy (AFS)
65169	Canadian Regulatory System for Biotechnology (CRSB)
60272	Academic Partnering Program (APP)
Risk Based Audit Frameworks	
65190	Youth Employment Strategy
60266	Aboriginal Fisheries Strategy (AFS)
60272	Academic Partnering Program (APP)

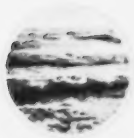

Section 10—Index

A

Aquaculture, 2, 3, 12, 14, 20, 21, 26, 29, 31, 37, 43, 51, 56, 76, 81, 82, 83, 84, 86, 88, 89, 106, 108
Aquatic Invasive Species, 14, 15, 27, 88, 89
Arctic, 76, 140
Atlantic Fisheries Policy Review (AFPR), 8, 15, 16, 39, 40

B

British Columbia, 3, 20, 41, 44, 56, 61, 105, 108, 109, 134, 142, 144, 145

C

Canada Shipping Act, 20, 32, 58, 95, 113, 119, 123, 128, 141
Canadian Coast Guard (CCG), 3, 10, 11, 14, 16, 19, 20, 22, 29, 31, 32, 58, 59, 60, 61, 65, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 74, 78, 79, 94, 95, 104, 110, 113, 115, 120, 121, 123, 124, 126, 127, 128, 129, 138, 146
Canadian Coast Guard Auxiliary, 20, 65, 67, 72, 104, 146
Contingent Liabilities, 133

D

Departmental Assessment and Alignment Project (DAAP), 22, 28, 29, 54, 72, 73, 98, 102

E

Environment, 51, 63, 68
Expenditures, 113, 118, 119, 120, 123, 126, 133

F

Fish Habitat, 21, 37, 53, 54, 143
Fisheries Act, 9, 20, 21, 22, 46, 51, 54, 130, 141
Fisheries Improvement Loans Act, 141
Foreign Overfishing, 2, 14, 16, 27, 36, 48

G

Great Lakes, 24, 58, 76, 109, 141

H

Harbours, 2, 10, 11, 12, 25, 31, 33, 51, 57, 64, 65, 68, 69, 76, 77, 78, 80, 81, 84, 118, 121, 122, 131, 132, 141, 142
Hydrographic Charts, 11, 15, 64, 73, 74, 76, 125, 126

I

Icebreaking Operations, 19, 31, 32, 65, 68, 72, 78, 83, 117, 121, 122, 124, 126, 128, 132
Industry, 37, 81, 83, 141
International Affairs, 36, 37, 81

M

Maritime Safety, 64, 66, 75
Maritimes, 140
Marshall, 30, 33, 39, 42, 43, 105, 120, 123, 133, 146

N

National Habitat Management Program, 37, 52, 53, 54, 61
Navigable Waters Protection Act, 21, 32, 58, 68, 95, 113, 115, 119, 123

Newfoundland and Labrador, 18, 46, 56, 104, 140, 142, 144
Northwest Atlantic Fisheries Organization (NAFO), 16, 17, 18, 27, 48, 49, 87
Nunavut Fisheries, 21, 22

O

Oceans Act, 18, 19, 45, 51, 52, 55, 88, 127, 128, 129, 130, 141
Oceans Action Plan, 2, 10, 26, 45, 54, 58, 61
Oceans Strategy, 37, 52, 54, 57, 58

P

Pacific New Directions, 8, 39, 40
Pollution, 10, 20, 27, 37, 51, 54, 57, 58, 59, 60, 61, 83, 143
Protection, 38, 50, 51, 63, 68, 141, 142, 143
Provinces, 134, 140, 142

Q

Quebec, 40, 43, 44, 134, 140, 142, 144

R

Recreational Boating, 11, 25, 26, 37, 51, 64, 66, 67, 72, 73, 80, 141, 142
Recreational Fisheries, 25, 26
Recreational Fishing, 38, 41, 42, 46, 48, 51, 80, 99, 109, 130, 141, 142
Regions, 137, 138, 140, 142
Respendable Revenue, 113, 119, 126
Results, 39, 53, 66, 78, 87
RMAF, 29, 54, 58, 82

S

Search and Rescue, 10, 33, 58, 64, 65, 67, 71, 72, 104, 120, 134
Small Craft Harbours, 14, 17, 33, 68
Species at Risk Act (SARA), 8, 27, 42, 45, 46, 141
Standing House Committee on Fisheries and Oceans, 14, 15, 16, 18, 19, 20, 21
Sustainable Development, 4, 9, 14, 25, 27, 28, 53, 84, 89

W

Waterways, 2, 10, 11, 24, 26, 37, 64, 65, 67, 68, 71, 72, 73, 76, 77, 78, 79, 83, 84, 95, 144

BUDGET DES DÉPENSES

Pêches et Océans Canada

Rapport sur le rendement

Pour la période se terminant
le 31 mars 2004

Canada

Les documents budgétaires

Chaque année, le gouvernement établit son Budget des dépenses, qui présente l'information à l'appui des autorisations de dépenser demandées au Parlement pour l'affectation des fonds publics. Ces demandes d'autorisations sont présentées officiellement au moyen d'un projet de loi de crédits déposé au Parlement.

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en plusieurs parties. Commençant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. Cette partie renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder.

Le *Rapport sur les plans et les priorités* fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes qui sont principalement axés sur une planification plus stratégique et les renseignements sur les résultats escomptés.

Le Rapport sur le rendement met l'accent sur la responsabilisation basée sur les résultats en indiquant les réalisations en fonction des prévisions de rendement et les engagements à l'endroit des résultats qui sont exposés dans le *Rapport sur les plans et les priorités*.

Le Budget des dépenses, de même que le budget du ministre des Finances, sont le reflet de la planification budgétaire annuelle de l'État et de ses priorités en matière d'affectation des ressources. Ces documents, auxquels viennent s'ajouter par la suite les Comptes publics et les rapports ministériels sur le rendement, aident le Parlement à s'assurer que le gouvernement est dûment comptable de l'affectation et de la gestion des fonds publics.

©Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada — 2004

Ce document est disponible en médias substituts sur demande.

Ce document est disponible sur le site Web du SCT à l'adresse suivante : www.tbs-sct.gc.ca.

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la poste auprès des
Éditions du gouvernement du Canada – TPSGC
Ottawa, Canada K1A 0S9

No de catalogue BT31-4/4-2004
ISBN 0-660-62638-1

Avant-propos

Au printemps 2000, la présidente du Conseil du Trésor a déposé au Parlement le document intitulé *Des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes : Un cadre de gestion pour le gouvernement du Canada*. Ce document expose clairement les mesures qu'entend prendre le gouvernement pour améliorer et moderniser les pratiques de gestion des ministères et organismes fédéraux.

L'approche utilisée par le gouvernement pour offrir ses programmes et services aux Canadiens et aux Canadiennes se fonde sur quatre engagements clés en matière de gestion. Tout d'abord, les ministères et les organismes doivent reconnaître que leur raison d'être est de servir la population canadienne et que tous leurs programmes, services et activités doivent donc être « axés sur les citoyens ». Deuxièmement, le gouvernement du Canada s'engage à gérer ses activités conformément aux valeurs les plus élevées de la fonction publique. Troisièmement, dépenser de façon judicieuse, c'est dépenser avec sagesse dans les secteurs qui importent le plus aux Canadiens et aux Canadiennes. En dernier lieu, le gouvernement du Canada entend mettre l'accent sur les résultats, c'est-à-dire sur les impacts et les effets des programmes.

Les rapports ministériels sur le rendement jouent un rôle de premier plan dans le cycle de planification, de suivi, d'évaluation ainsi que de communication des résultats, par l'entremise des ministres, au Parlement et aux citoyens. Les ministères et les organismes sont invités à rédiger leurs rapports en appliquant les principes pour l'établissement des rapports publics sur le rendement efficaces (voir le *Guide pour la préparation des rapports ministériels sur le rendement 2004* : http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/03-04/guidance/table-of-contents_f.asp). Selon ces derniers, un rapport ne peut être efficace que s'il présente un tableau du rendement qui soit non seulement cohérent et équilibré mais bref et pertinent. Un tel rapport doit insister sur les résultats - soit les avantages dévolus aux Canadiens et aux Canadiennes et à la société canadienne - et il doit refléter ce que l'organisation a pu contribuer à ces résultats. Il doit mettre le rendement du ministère en contexte ainsi que décrire les risques et les défis auxquels le ministère a été exposé en répondant aux attentes sur le rendement. Le rapport doit aussi souligner les réalisations obtenues en partenariat avec d'autres organisations gouvernementales et non-gouvernementales. Et comme il est nécessaire de dépenser judicieusement, il doit exposer les liens qui existent entre les ressources et les résultats. Enfin, un tel rapport ne peut être crédible que si le rendement décrit est corroboré par la méthodologie utilisée et par des données pertinentes.

Par l'intermédiaire des rapports sur le rendement, les ministères et organismes visent à répondre au besoin croissant d'information des parlementaires, des Canadiens et des Canadiennes. Par leurs observations et leurs suggestions, les parlementaires et les autres lecteurs peuvent contribuer grandement à améliorer la qualité de ces rapports. Nous invitons donc tous les lecteurs à évaluer le rapport sur le rendement d'une institution gouvernementale en se fondant sur les principes établis et à lui fournir des commentaires en vue du prochain cycle de planification et de rendement.

Le présent rapport peut être consulté sur le Site web du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada à l'adresse suivante : http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/dprf.asp

Les observations ou les questions peuvent être adressées à :
Direction de la gestion axée sur les résultats
Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada
L'Esplanade Laurier
Ottawa (Ontario) K1A 0R5
OU à : rma-mrr@tbs-sct.gc.ca

Pêches et Océans Canada

Rapport ministériel sur le rendement

**Pour la période
prenant fin
le 31 mars 2004**

Approuvé par

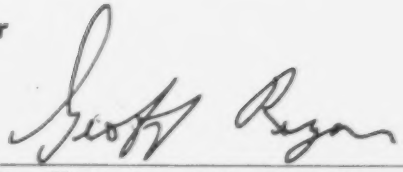

**L'honorable Geoff Regan, C.P., député
Ministre des Pêches et des Océans**

Table des matières

Section 1—Message du ministre **1**

Message du ministre 2

Section 2—Déclaration de la direction **5**

Déclaration de la direction 6

Section 3—Résumé du rendement du Ministère **7**

Rapport sommaire 8

Recommandations des comités parlementaires 14

Section 4—Contexte stratégique **25**

Survol du MPO 26

Travailler au sein du gouvernement 28

Environnement social, économique, public et réglementaire 28

Réagir globalement aux défis du MPO 30

Résultats stratégiques 33

Section 5—Rendement du Ministère **39**

Toujours au service des Canadiens et des Canadiennes : Résumé des priorités 40

Gestion et protection des ressources halieutiques 42

Protection des milieux marins et d'eau douce 57

Sécurité maritime 72

Commerce maritime et mise en valeur des océans 86

Compréhension des océans et des ressources aquatiques 97

D'un peu plus près : La flotte 106

D'un peu plus près : la GCC devient un organisme de service spécial 107

Section 6—Rapports consolidés **109**

La fonction de contrôleur moderne 110

Gouvernement en direct et amélioration des services 111

Section 7—Le personnel du MPO 113

Les ressources humaines du MPO 114

Capacité des ressources humaines 115

Prix et reconnaissances 116

Section 8—Renseignements financiers 125

Aperçu 126

Analyse des tendances 126

Tableaux financiers 127

Section 9—Renseignements complémentaires 155

Structure organisationnelle 156

Personnes-ressources pour renseignements supplémentaires 159

Lois, règlements et rapports réglementaires 160

Initiatives législatives et réglementaires 163

Liste des évaluations et examens 165

Section 10—Index 167

Liste des tableaux financiers

Tableau A : Concordance entre les résultats stratégiques et les secteurs d'activité 35

Tableau 1 : Besoins financiers par autorisation 127

Tableau 1.1 : Dépenses par autorisation 130

Tableau 1.2 : Répercussions des annonces du 12 décembre 2003 131

Tableau 2 : Comparaison du total des dépenses prévues et des dépenses réelles révisées par secteur d'activité 132

Tableau 3 : Besoins de ressources par organisation et par secteur d'activité 137

Tableau 4 : Comparaison historique des dépenses prévues et des dépenses réelles révisées par secteur d'activité 138

Tableau 5 : Recettes, disponibles et non disponibles, par secteur d'activité 140

Tableau 6 : Frais d'utilisation externes 143

Tableau 7 : Paiements de transfert (subventions et contributions) par secteur d'activité 149

Tableau 8 : Détails sur les programmes de paiements de transfert 150

Tableau 9 : Passif éventuel 151

Tableau 10 : Grands projets d'immobilisations 152

Liste des symboles

Les symboles suivants ont été utilisés dans ce document pour orienter le lecteur :

Indique un lien à un site Internet où l'on peut trouver plus d'information.

Indique un lien au rapport d'étape en regard de la *Stratégie de développement durable 2001–2003* du Ministère.

Indique les domaines horizontaux – initiatives menées en collaboration avec d'autres ministères et organismes fédéraux, d'autres gouvernements et d'autres intervenants.

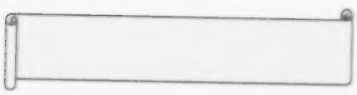

Indique les responsabilités et les pouvoirs transférés du MPO à Transports Canada.

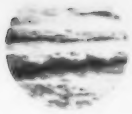

Section 1—Message du ministre

Dans la présente section :

- *Message du ministre* *Page 2*

Message du ministre

En ma qualité de ministre des Pêches et des Océans du Canada, je suis heureux de présenter le Rapport ministériel sur le rendement de 2003-2004.

Le Canada est un pays maritime, et notre économie, notre environnement et notre bien-être social sont intimement liés aux trois océans qui nous bordent et à notre vaste réseau de voies navigables intérieures. Nos ressources océaniques soutiennent une gamme diversifiée et croissante d'activités économiques comprenant l'aquaculture, les pêches, l'exploitation pétrolière et gazière au large des côtes, le transport maritime, le développement technologique, les loisirs et le tourisme. Ensemble, ces industries contribuent plus de 22 milliards de dollars à l'économie canadienne.

Pêches et Océans Canada (MPO) travaille avec tous les Canadiens pour assurer l'utilisation durable des eaux canadiennes, ce qui veut dire des océans, des lacs et des rivières sains et productifs, des industries de la pêche et de l'aquaculture viables pour les communautés, la protection et le rétablissement des espèces en péril, et des voies navigables et des ports sûrs et accessibles pour tous les Canadiens.

Comme il est fortement décentralisé, le MPO joue un rôle important et visible auprès des communautés côtières du Canada, offrant directement ses services à ceux qui en bénéficient. Par exemple, des milliers de bénévoles des administrations portuaires exploitent des centaines de ports au nom du MPO, tandis que celui-ci fournit les fonds nécessaires à leur entretien.

C'est pourquoi il importe au plus haut point que le MPO collabore étroitement avec les autres ministères fédéraux, les gouvernements provinciaux et territoriaux, les communautés autochtones et les intervenants. Cette approche de concertation et d'ouverture a permis au Ministère de réaliser des progrès dans un certain nombre de domaines importants au cours de la période de 2003-2004.

Au sein du gouvernement, le MPO dirige l'élaboration d'un plan d'action pour les océans. Ce plan, annoncé dans le discours du Trône, est le point central d'un programme stratégique revu et mis à jour pour le MPO et servira de plan d'action du gouvernement du Canada pour les océans.

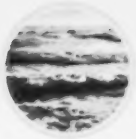

Grâce à ce plan d'action, le Canada continuera d'être un chef de file important sur la scène internationale, exploitera ses ressources océaniques de façon intégrée et durable, favorisera la santé des océans et fera avancer les connaissances scientifiques et les technologies océaniques.

Un des éléments clés du plan est le rôle que le MPO joue sur la scène internationale. Notre objectif est très clair – nous voulons réduire la surpêche étrangère en réagissant de façon plus stratégique face au non-respect des règlements. À cette fin, j'ai annoncé une nouvelle stratégie pluriannuelle exhaustive concernant la surpêche étrangère des stocks chevauchants et le rétablissement de ces stocks. Cette stratégie comprend une initiative visant à augmenter la collaboration avec le ministère de la Défense nationale, les Affaires étrangères Canada, le ministère de la Justice Canada et le Bureau du Conseil privé dans les domaines de la sécurité maritime et de l'application des règlements de pêche.

Dans le contexte du renouvellement de notre stratégie en haute mer, des pratiques modernes de gestion des pêches au Canada sont à la base des efforts que déploie le MPO pour gérer les pêches de façon intégrée et durable.

Le Ministère a publié le « Cadre stratégique de gestion des pêches sur la côte de l'Atlantique ». Ce cadre nous permettra de travailler ensemble pour établir des pêches qui donnent de meilleurs résultats de conservation, accroître l'autosuffisance de l'industrie, stabiliser davantage les allocations et prendre des décisions ouvertes et transparentes.

Sur la côte Ouest, le MPO et le gouvernement de la Colombie-Britannique ont mandaté le Dr Peter Pearse et M. Donald McRae de se pencher sur les questions vitales concernant les pêches. On a demandé à ce groupe de travail conjoint de définir une vision générale des pêches subséquentes aux traités, y compris comment le poisson sera partagé entre tous les participants et comment les défis de gestion connexes seront relevés.

Parallèlement à la priorité que constitue la gestion de nos pêches, nous nous efforcerons d'établir une industrie aquacole forte et stable. Dans ma réponse au rapport du Commissaire au développement de l'aquaculture, j'ai manifesté clairement mon désir de trouver des moyens de faire en sorte que le rôle du Ministère dans cette industrie ne se limite pas à réglementer les activités et à fournir des orientations, mais qu'il consiste aussi à aider l'aquaculture à accroître sa capacité de faire concurrence à l'échelle mondiale tout en continuant d'améliorer la sécurité et la durabilité.

Pour appuyer ces initiatives importantes ainsi que d'autres, le gouvernement du Canada s'est engagé à moderniser la Garde côtière canadienne (GCC), notamment à renouveler la flotte. En décembre, le gouvernement a annoncé que la GCC deviendrait un organisme de service spécial au sein de Pêches et Océans Canada.

Ce changement, allié au transfert à Transports Canada des politiques et des règlements concernant la sécurité maritime, permet à la Garde côtière d'envisager un avenir où elle pourra concentrer ses efforts sur ce qu'elle fait le mieux – fournir des services de grande valeur aux navigateurs en eaux canadiennes.

En outre, le MPO joue un rôle important dans les évaluations environnementales des habitats du poisson, et le Ministère s'efforce d'améliorer l'efficacité et l'utilité d'ensemble de ses programmes environnementaux au moyen de l'initiative de la modernisation du processus environnemental. Celle-ci est étroitement liée à l'initiative de réglementation intelligente du Gouvernement du Canada. À cette fin, il veille à ce que ses programmes de réglementation protègent nos intérêts sociaux et environnementaux tout en favorisant l'établissement d'une économie concurrentielle qui attirera des investissements et assurera une grande qualité de vie aux Canadiens. C'est l'équilibre général que nous devons établir, et nous ne pourrons atteindre cet équilibre qu'en renforçant nos relations avec les provinces, les territoires, les peuples autochtones et les autres intervenants.

Enfin, le Ministère a terminé un examen interne de ses ressources. Cet examen le placera dans une excellente position pour offrir aux Canadiens des services et des programmes essentiels. Nous disposons maintenant d'un plan qui renforcera le MPO et lui donnera les moyens de relever les défis du XXIe siècle et de répondre aux attentes des Canadiens.

À titre de ministre, je continuerai de collaborer avec vous pour que le MPO offre aux Canadiens les meilleurs services possibles. Nous sommes sur la voie de la durabilité, qui permettra aux Canadiens de tirer pleinement parti de nos eaux aujourd'hui, sans compromettre les besoins des générations de demain.

Section 2—Déclaration de la direction

Dans la présente section :

- *Déclaration du sous-ministre* *Page 6*

Déclaration de la direction

Je présente, en vue de son dépôt au Parlement, le Rapport ministériel sur le rendement de 2003-2004 (RMR) de Pêches et Océans Canada.

Ce rapport a été préparé conformément aux principes et autres exigences énoncés dans le *Guide de préparation des rapports ministériels sur le rendement 2003-2004* et présente, au mieux de mes connaissances, un tableau exhaustif, équilibré et transparent du rendement de l'organisation au cours de l'exercice financier 2003-2004.

Nom : Larry Murray

Titre : Sous-ministre

Date : 10 septembre 04

Section 3—Résumé du rendement du Ministère

Dans la présente section :

- *Rapport sommaire* *Page 8*
- *Recommandations des comités parlementaires* *Page 14*

Rapport sommaire

Sommaire du rendement ministériel

Dans l'application de son mandat, le MPO axe ses efforts sur cinq résultats stratégiques :

- la gestion et la protection des ressources halieutiques;
- la protection des milieux marins et dulcicoles;
- la sécurité maritime;
- le commerce maritime et la mise en valeur des océans;
- la compréhension des océans et des ressources aquatiques.

Pour chacun de ces résultats, le MPO a dégagé de deux à quatre priorités stratégiques – principaux résultats qu'il cherche à obtenir grâce à diverses initiatives concernant les politiques, les programmes et la recherche. Le tableau ci-dessous résume la situation de ces résultats souhaités en suivant le même ordre que dans la section 5. Il est à noter qu'un exposé des rapports parlementaires publiés au cours de la période visée est donné à la section 3.

Résultats stratégiques (résultats prévus)	Résumé du rendement	Liens Web pour plus d'information
Résultat stratégique 1 : Gestion et protection des ressources halieutiques		
Le MPO a continué de s'assurer que ses cadres de gouvernance répondent aux besoins des pêches d'aujourd'hui	Le MPO a réalisé des progrès en ce qui concerne plusieurs nouveaux cadres de politiques et de gouvernance, y compris la Politique-cadre nationale, la Révision de la politique sur les pêches de l'Atlantique, l'Initiative des nouvelles orientations dans le Pacifique et l'élaboration de lignes directrices pour la *Loi sur les espèces en péril* (voir page 43).	http://www.dfo-mpo.gc.ca/Conservation_f.htm http://www.bcwf.bc.ca/s=88/bcw1073612657441/
Le MPO a continué de renforcer ses relations avec les peuples autochtones	Le MPO a réalisé de grands progrès dans l'amélioration des relations avec les peuples autochtones en déterminant les changements importants à apporter à la Stratégie relative aux pêches autochtones élaborée il y a 10 ans et en préparant plusieurs nouveaux programmes, y compris le Programme de gestion autochtone des ressources aquatiques et des océans, le Programme autochtone de gestion de l'habitat dans les régions intérieures, l'Initiative de mentorat en mer et l'Initiative de gestion des opérations de pêche (voir page 46).	http://www.dfo-mpo.gc.ca/communic/fish_man/afs_f.htm
Le MPO a continué de moderniser ses activités grâce à l'initiative de renouvellement de la gestion des pêches	Le ministère a continué de moderniser ses activités en incorporant l'approche prudente et la gestion des risques dans la planification des pêches; en mettant à l'essai des mesures de rendement dans certains plans de gestion des pêches et en adoptant des plans pluriannuels de gestion intégrée des pêches, assortis d'objectifs mesurables élaborés en consultation avec les intervenants (voir page 49).	http://www.glf.dfo-mpo.gc.ca/fm-gp/mgmt-plan/index-f.html http://www.dfo-mpo.gc.ca/communic/fish_man/ifmp/tuna/index_f.htm

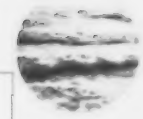

Résultats stratégiques (résultats prévus)	Résumé du rendement	Liens Web pour plus d'information
Le MPO a continué de favoriser la conservation à l'appui de la gestion et de la protection des ressources halieutiques	Pour 2004, le ministre a maintenu les modalités de partage de permis de pêche en place dans 29 des 30 pêches de l'Atlantique, afin d'établir une approche plus stable relativement à l'accès et aux allocations. Le MPO a continué de faire des investissements stratégiques en technologie de pointe pour améliorer les services aux clients et l'efficacité des mesures d'application au moyen de l'établissement de centres d'expertise. Les agents des pêches sont intervenus dans 8 875 infractions à la *Loi sur les pêches* et à la *Loi sur la protection des pêches côtières*, portant 2 063 accusations et émettant 1 134 contraventions. En outre, le MPO a réalisé l'objectif de longue date que constitue l'adoption, par l'industrie de la pêche, du Code de conduite canadien sur les pratiques de pêche responsables (voir page 51).	http://www.dfo-mpo.gc.ca/media/newsrel/2004/hq-ac27_f.htm
Le MPO a continué d'exercer un leadership international	Le Canada a négocié et appliqué des accords concernant la conservation, les allocations et les relations des pêches bilatérales et multilatérales avec d'autres pays. Une des mesures prises a été l'adoption d'une nouvelle politique et réglementation régissant l'accès des bateaux de pêche étrangers aux ports et aux eaux canadiens (voir page 53).	http://www.dfo-mpo.gc.ca/media/backgrou/2004/hq-ac45b_f.htm
Résultat stratégique 2 : Protection des milieux marins et dulcicoles		
Le MPO a continué d'améliorer la conservation, la restauration et la mise en valeur des habitats marins et dulcicoles en appliquant constamment le PNGH.	Le MPO a élaboré et mis en œuvre un Plan de modernisation des processus environnementaux (PMPE) – plan d'action en cinq points visant à réorienter les services du programme de gestion de l'habitat du poisson pour en accroître l'utilité, l'efficacité et l'uniformité et axer le programme sur les objectifs de réglementation intelligente et de développement durable (voir page 59). D'importants progrès ont été réalisés dans la mise en œuvre du PMPE grâce à l'élaboration et à l'application d'un cadre de gestion des risques; à la mise en place de mesures de rationalisation des processus d'examen de la réglementation; à la mise en œuvre d'instruments permettant d'accroître la fiabilité et la cohérence de la prise de décisions et de l'application des programmes; à l'accent accru sur les partenariats établis avec les principaux intervenants pour partager les responsabilités; à l'établissement d'un nouveau modèle de gestion des évaluations environnementales et des grands projets pour établir clairement les responsabilités et améliorer les échéanciers des examens d'évaluations environnementales (voir page 59).	http://www.essa.com/projects/descriptions/1220.htm http://www.dfo-mpo.gc.ca/canwaters-eauxcan/habitat/partners-partenaires/index_f.asp

Résultats stratégiques (résultats prévus)	Résumé du rendement	Liens Web pour plus d'information
Le MPO a continué d'établir une approche moderne de gestion des océans reposant sur la conservation et la durabilité dans le cadre de la Stratégie sur les océans du Canada	Un Plan d'action pour les océans est actuellement piloté par le nouveau secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans, nommé par le premier ministre en décembre 2003, et par le comité interministériel des océans élargi des sous-ministres, qui a tenu sa première réunion en février 2004. En outre, le MPO a établi plusieurs nouvelles tribunes régionales et nationales pour accroître la participation des intervenants à la planification relative aux océans et a continué d'élaborer des partenariats et des modalités de coopération avec les provinces et les territoires, les autres intervenants internationaux, les organisations autochtones, les Premières nations, les communautés côtières, l'industrie et les organisations non gouvernementales (voir page 61).	http://www.dfo-mpo.gc.ca/canwaters-eauxcan/oceans/index_f.asp
Le MPO a continué d'assurer la conservation et le développement durable des océans du Canada en réalisant des progrès en matière de coordination internationale	Le MPO a continué de raffiner son plan d'action international et a ratifié la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer. De plus, le Ministère a collaboré avec Agriculture et Agroalimentaire Canada et Commerce international Canada afin de développer les marchés internationaux de l'industrie canadienne des produits de la mer (voir page 64).	http://www.dfo-mpo.gc.ca/media/newsrel/2004/hq-ac19_f.htm http://www.dfo-mpo.gc.ca/media/speech/2004/20040314_f.htm
Le MPO a continué d'agir comme principal responsable des interventions en cas de déversements provenant de navires	Un nouveau système de rapports sur les incidents de pollution de la mer a été mis en œuvre au cours de l'été 2001, et 2003-2004 a été sa deuxième année de fonctionnement complète à l'échelle du pays. Cette base de données nationale sur tous les incidents de pollution marine a permis aux gestionnaires de la GCC de mieux comprendre la pollution marine dans les eaux canadiennes, de confirmer les observations anecdotiques que les déversements graves sont peu fréquents mais représentent le plus important volume de polluants rejetés. En intervenant dans les cas de déversements causés par des navires, la GCC a agi à titre d'agent de surveillance fédéral 406 fois en 2003 et comme commandant sur place, 590 fois (voir page 65).	http://www.ccg-gcc.gc.ca/rser-ssie/main_f.htm
Résultat stratégique 3 : Sécurité maritime		
Le MPO a continué d'assurer la sécurité des voies navigables	Le nombre de collisions, d'échouements et de heurts a continué de baisser en 2003 pour atteindre son troisième niveau le plus bas en 25 ans, grâce à la gestion améliorée du trafic maritime et aux progrès des technologies de communication et de navigation. L'efficacité du service de recherche et de sauvetage du MPO est demeurée assez constante au cours des dernières années, 2003 étant l'une des meilleures années récentes, avec un indice d'efficacité moyen de recherche et sauvetage de 98 %. Par ailleurs, le temps rigoureux et l'important englacement sur la côte Est en 2003, alliés à d'autres facteurs, ont donné lieu à une augmentation des dommages causés aux petits bateaux. Il y a eu des améliorations modestes dans la situation des ports de pêche actifs du Canada : environ 20,6 % de ces installations ont nécessité une attention tardive ou	http://www.ccg-gcc.gc.ca/mns-snm/overview_f.htm

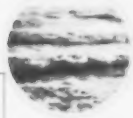

Résultats stratégiques (résultats prévus)	Résumé du rendement	Liens Web pour plus d'information
	immédiate en 2003-2004. L'amélioration est attribuable, pour une bonne part, à l'augmentation des fonds (voir page 75).	
Le MPO a continué d'améliorer la sécurité maritime grâce à ses initiatives de modernisation continues	Le Ministère élaborera un plan à long terme pour la prestation des services mandatés des SCTM qui comprendra des normes révisées et une estimation du financement requis pour maintenir le fonctionnement des SCTM à court et à long termes. On a poursuivi les travaux d'élaboration d'un système d'identification automatique qui améliorera la capacité de surveillance de la circulation maritime des SCTM. Le système permettra aux centres de SCTM d'identifier précisément et efficacement les navires. Au cours des quelques dernières années, le MPO a réalisé des progrès importants dans la modernisation des systèmes d'aides électroniques du Canada dans le cadre de son initiative de modernisation des aides à la navigation. La mise en œuvre de normes de service nationales, la disponibilité du système mondial de positionnement différentiel et l'adoption de nouvelles technologies ont permis de réduire de 20 % l'utilisation des cornes de brume depuis septembre 2002. Par ailleurs, le MPO a continué, en 2003, de remplacer les lanternes incandescentes classiques, qui exigent beaucoup d'entretien, par des lanternes à DEL efficaces sur le plan de l'énergie (voir page 78).	http://www2.ccnmatthews.com/scripts/ccn-release.pl?/current/030506 3n.html http://www.coast-guard.gc.ca/atn-aln/modern_f.htm
Le MPO a continué de fournir des renseignements hydrographiques de grande qualité	Bien que le Service hydrographique du Canada (SHC) soit en pleine conversion à la gestion numérique des données hydrographiques, il continue de publier des produits sur papier. En 2003-2004, il a distribué 183 809 cartes sur papier, 64 169 publications nautiques et 36 340 brochures d'information. En réponse à la demande du secteur commercial, le SHC s'est procuré de nouvelles technologies pour convertir 308 de ses cartes sur papier actuelles en 590 cartes électroniques. En outre, il a converti 651 cartes en format de trame; ces cartes sont utilisées surtout par les plaisanciers. Les cartes électroniques et les cartes en format de trame, utilisées en parallèle avec le système mondial de positionnement différentiel, facilitent la navigation, permettant aux navigateurs de déterminer leur position avec plus de précision (voir page 82).	http://www.charts.gc.ca/pub/fr/ http://www.ccg-gcc.gc.ca/dgps/main_f.htm
Résultat stratégique 4 : Commerce maritime et mise en valeur des océans		
Le MPO a continué de faciliter les activités commerciales en fournissant des voies navigables efficaces et accessibles	Le MPO a continué de contrôler et de maintenir des voies navigables et des ports, donnant de l'information sur les conditions de navigation et réglementant le trafic des navires. Il a fourni des services de déglaçage, inspecté l'état des chenaux et contrôlé la fiabilité des aides à la navigation de courte et de longue portée. La fiabilité des aides à la navigation flottantes et fixes du Canada a diminué légèrement au cours de l'année. En 2003, le niveau national des aides de courte portée était de 99 %, taux légèrement plus faible que celui de 2002, qui était de 99,3 %. Le niveau national de fiabilité atteint la norme nationale de 99 % de la GCC (voir page 88).	http://www.ccg-gcc.gc.ca/mcts-sctm/docs/misc/general_f.htm

Résultats stratégiques (résultats prévus)	Résumé du rendement	Liens Web pour plus d'information
Le MPO a amélioré l'infrastructure requise pour le commerce maritime	La cession de ports poursuit son rythme, malgré l'augmentation des coûts. Pour que les installations transférées soient en état raisonnable, le MPO a investi 56 millions de dollars en réparations depuis 1995. En outre, il a continué d'utiliser le fonds spécial de 24 millions de dollars fourni par le Conseil du Trésor pour céder 176 ports au cours des quatre dernières années, dépassant son objectif de 169 cessions (voir page 91).	http://www.dfo-mpo.gc.ca/sch/divest-report_f.asp
Le MPO a continué de faire progresser le programme de commerce international du Canada	En 2003-2004, le Ministère a collaboré avec d'autres ministères et l'industrie pour réagir à plusieurs barrières sanitaires/phytosanitaires, techniques et de biosécurité nouvelles ou éventuelles touchant le commerce avec les principaux marchés d'exportation. En outre, le MPO a fourni des conseils et un soutien analytique particulier à des secteurs à l'Organisation mondiale du commerce, à la Zone de libre-échange des Amériques, aux négociations Canada-Amérique centrale en vue d'un accord de libre-échange – aux négociations commerciales avec Singapour, et il a participé à des tribunes internationales, comme l'Organisation de coopération et de développement économiques, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et la Coopération économique Asie-Pacifique (voir page 91).	http://www.agf.gov.bc.ca/trade/fish_trade.htm
Le MPO a continué de favoriser le développement de l'industrie aquacole du Canada au moyen de son plan d'action pour l'aquaculture	Pour accroître la confiance du public à l'égard de la durabilité de l'aquaculture et la compétitivité de l'industrie dans les marchés internationaux, le MPO a préparé un Plan d'action quinquennal pour l'aquaculture qu'il a commencé à appliquer en 2001. Il a mis de l'avant le Programme national de santé des animaux aquatiques et continué de diffuser de l'information à d'autres organismes fédéraux par divers moyens. De plus, le MPO a réalisé des progrès en ce qui concerne deux des enjeux aquacoles les plus pressants – faire progresser la coordination de la R-D aquacole en tenant une tribune sur la commercialisation des poissons marins et créer un groupe de travail sur les questions relatives à l'examen des sites, dirigé par le sous-ministre délégué, pour harmoniser et rationaliser les processus fédéraux et provinciaux de demandes et d'examen des sites (voir page 92).	http://www.dfo-mpo.gc.ca/aquaculture/role_f.htm
Le MPO a continué d'élaborer une entente à long terme avec l'industrie au sujet des droits et des services de navigation	Certains services maritimes sont fournis par la GCC selon la méthode de recouvrement partiel des coûts. Les droits perçus pour ces services constituent une source directe de recettes pour le Ministère. Le Ministère, ainsi que l'industrie du transport maritime commercial, souhaitent établir des modalités à long terme concernant ces droits. Le Ministère continue d'examiner les possibilités d'une approche future concernant ces droits (voir page 94).	http://www.parl.gc.ca/infocomdoc/37/1/fopo/studies/reports/fopo01/10-part3-f.htm

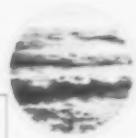

Résultats stratégiques (résultats prévus)	Résumé du rendement	Liens Web pour plus d'information
Résultat stratégique 5 : Compréhension des océans et des ressources aquatiques		
Le MPO a continué de fournir des connaissances scientifiques de grande qualité, pertinentes et opportunes et des conseils fiables à l'appui des résultats stratégiques	En 2003-2004, les scientifiques du MPO ont participé à quelque 424 projets de recherche en collaboration. Le nombre total des projets est demeuré relativement constant au cours des dernières années, mais on est passé d'un partenariat reposant sur le secteur public à un partenariat sur le secteur privé. La contribution du Ministère à la compréhension scientifique des océans et des milieux dulcicoles continue d'être importante. En 2002, l'année la plus récente pour laquelle des données sont disponibles, le MPO a produit 31 % de toutes les publications canadiennes en biologie marine et en hydrobiologie, et 39 % des publications en océanologie et en limnologie. Ainsi, le rendement du MPO entre 1996 et 2002 est demeuré constant (voir page 99).	http://www.dfo-mpo.gc.ca/scientifi_f.htm
Le MPO a poursuivi l'évaluation du programme scientifique du Ministère pour harmoniser les besoins de connaissances avec les priorités ministérielles et gouvernementales	Le MPO a continué d'examiner et d'évaluer les possibilités d'harmoniser ses efforts et de maintenir un équilibre approprié entre les besoins scientifiques traditionnels et nouveaux. Certaines des initiatives entreprises dans le but d'améliorer l'harmonisation du programme scientifique ont compris le parachèvement d'une stratégie visant à accroître les partenariats scientifiques avec les communautés scientifiques nationales et internationales, la restructuration du programme scientifique sur les produits toxiques et la tenue d'une analyse sur l'utilisation des navires et les besoins en navires pour appuyer la recherche scientifique et le contrôle en mer (voir page 103).	

Recommandations des comités parlementaires

http://www.dfo-mpo.gc.ca/communic/reports/index_f.htm

Le Comité parlementaire permanent des pêches et des océans (CPPO) et le Comité sénatorial permanent des pêches ont participé directement aux travaux du Ministère. En outre, le MPO collabore avec plusieurs autres comités parlementaires et sénatoriaux en ce qui concerne des dossiers relevant de son mandat : le Comité mixte permanent sur l'examen de la réglementation (CMP), le Comité permanent des comptes publics (CPCP), le Comité permanent de l'environnement et du développement durable, le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense (SCONSAD) et le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles.

Comité parlementaire permanent des pêches et des océans

Au cours de la dernière législature, le CPPO a entrepris d'étudier plusieurs dossiers qui relèvent du mandat du Ministère. Cette étude a donné lieu à la publication de rapports sur la Garde côtière canadienne (GCC), l'aquaculture, les espèces aquatiques envahissantes, la surpêche étrangère, la pêche du saumon dans le fleuve Fraser et les ports pour petits bateaux. Le Ministère a étudié attentivement les recommandations du CPPO et a répondu au nom du gouvernement. En outre, des représentants du MPO se sont présentés devant le CPPO en avril et en mai 2004 pour discuter de certains points de ces rapports.

Le CPPO a déposé 11 rapports de fond exigeant une réponse du MPO au cours de la 37e législature. Ces rapports, ainsi que les réponses du MPO, sont résumés ci-dessous.

Les espèces aquatiques envahissantes : Des invités surprise (mai 2003)

Dans son rapport, le CPPO présente 14 mesures d'envergure que le gouvernement devrait prendre pour combattre les espèces envahissantes, notamment :

- désigner le ministre des Pêches et des Océans comme ministre responsable de la coordination des mesures fédérales associées aux espèces aquatiques envahissantes;
- plusieurs recommandations associées à la gestion des eaux de ballast et à la réglementation et à la ratification de la Convention internationale pour le contrôle et la gestion des eaux et sédiments de ballast;
- interdire l'importation de quatre espèces de carpe et de toute autre espèce aquatique étrangère jugée nuisible aux écosystèmes canadiens;

- effectuer des recherches et les financer.

Dans l'ensemble, le gouvernement était d'accord avec l'esprit de ces recommandations, mais pas nécessairement avec les mesures jugées préférables par le CPPO.

Le CPPO a demandé au gouvernement de soumettre la question à la Commission mixte internationale, l'organisation binationale qui est chargée de gérer les eaux le long de la frontière Canada-É.-U. dans l'intérêt des deux pays. En outre, le CPPO a demandé au Canada et aux États-Unis d'harmoniser les programmes et les normes de traitement et d'échange d'eau de ballast. Le gouvernement est d'accord pour tenir des discussions additionnelles avec les États-Unis afin d'accroître la coordination entre les deux pays.

Le CPPO a recommandé que le ministre des Pêches et des Océans fasse rapport au Parlement sur les progrès réalisés par le gouvernement dans le domaine des espèces aquatiques envahissantes. Le gouvernement a rejeté cette proposition mais a fait valoir que le rapport ministériel sur le rendement (RMR) annuel donnerait l'occasion de décrire les efforts déployés par le MPO pour combattre les espèces envahissantes. La communication de ces renseignements débutera avec le RMR de 2004-2005, conformément aux engagements pris dans le rapport sur les plans et les priorités de 2004-2005.

Le CPPO a demandé que le MPO verse des fonds à la Ontario Federation of Anglers and Hunters pour sensibiliser davantage le public aux espèces envahissantes. Dans sa réponse, le gouvernement a reconnu le travail de cette organisation et déclaré qu'il continuerait de travailler avec ses partenaires à ce sujet. Aucun engagement financier n'a été pris.

Dossiers des pêches de l'Atlantique : mai 2003 (novembre 2003)

Ce rapport, fondé sur les témoignages entendus par le CPPO au cours de sa visite dans l'Est du Canada en mai 2003, portait sur des questions comme la Révision de la politique sur les pêches de l'Atlantique (RPPA) et le besoin de revoir la décision prise au sujet du moratoire sur la pêche de la morue. Ce rapport comportait les recommandations suivantes :

- jouer un rôle plus actif dans la promotion de l'exportation des produits du phoque;
- tenir une autre ronde de rachats de permis de pêche;
- étudier la possibilité d'annuler les permis inactifs de pêche du poisson de fond;
- financer « adéquatement » la recherche scientifique et communiquer les résultats aux pêcheurs et au public dès qu'ils sont disponibles;
- favoriser l'utilisation de pêches sentinelles suffisamment financées;
- établir des plans de pêche pluriannuels;

- ❑ déterminer si la création de parts permanentes pour les crabiers non traditionnels est conforme aux objectifs de conservation et de viabilité de la ressource;
- ❑ mener une étude scientifique pour déterminer les effets du Pont de la Confédération sur le milieu marin;
- ❑ collaborer avec le ministère de la Défense nationale pour indiquer les dépôts de munitions sur les cartes marines;
- ❑ établir un fonds de dotation du saumon sauvage de l'Atlantique.

Le gouvernement a accepté certaines des recommandations. Par exemple, le MPO a établi des plans de pêche pluriannuels pour plusieurs espèces. En outre, le Ministère a tenu une ronde additionnelle de consultations sur la RPPA, comme l'avait suggéré le CPPO.

La Garde côtière canadienne, Services de communication et de trafic maritimes (février 2003)

Dans ce rapport, le CPPO a recommandé ce qui suit :

- ❑ augmenter le financement du programme des Services de communication et de trafic maritimes (SCTM) de la GCC dans la région du Pacifique et envisager la même chose dans d'autres régions;
- ❑ accroître le personnel des SCTM;
- ❑ faire une priorité de la mise à niveau et de la modernisation de l'équipement;
- ❑ accroître le personnel technique qui entretient régulièrement l'équipement;
- ❑ installer de l'équipement de secours à tous les endroits éloignés ou difficilement accessibles;
- ❑ élargir le mandat des SCTM de façon à inclure la sécurité nationale.

L'intérêt du CPPO à l'égard des SCTM s'est accru après les attentats survenus à New York et à Washington le 11 septembre 2001 et après une rencontre avec les porte-parole des Travailleurs canadiens de l'automobile, qui représentent les officiers des SCTM.

Le gouvernement était d'accord avec l'esprit de certaines des recommandations. Par exemple, il a appuyé la mise en œuvre de la gestion du matériel selon le cycle de vie pour faciliter la gestion des biens et évaluer avec exactitude les ressources requises pour les maintenir au niveau de rentabilité, et a convenu qu'un niveau de dotation adéquat aux centres des SCTM était essentiel. Toutefois, le gouvernement était d'avis que la plupart des recommandations avaient été suffisamment prises en compte dans des initiatives de la GCC déjà en cours, y compris, par exemple, le projet d'examen stratégique des SCTM, qui fait partie d'une initiative stratégique plus large qui a permis d'apporter des changements aux façons de fonctionner de la GCC.

Gestion axée sur la conservation au-delà de la zone des 200 milles du Canada (mars 2003) et La surpêche étrangère : Impacts et solutions (juin 2002)

Ces rapports recommandaient que le Canada se retire de l'Organisation des pêches de l'Atlantique Nord-Ouest (OPANO) et assure la gestion axée sur la conservation sur le Nez et la Queue (approximativement 10 % du Grand Banc au-delà de la limite canadienne de 200 milles) et le Bonnet flamant. Ces deux zones sont dans les eaux internationales et sont actuellement gérées par l'OPANO. Toutefois, le CPPO a pressé le gouvernement de collaborer avec les autres membres de l'OPANO pour produire des rapports d'observateurs plus opportuns et plus transparents. En outre, les rapports ont demandé au gouvernement de mener une campagne ciblée de sensibilisation du public pour informer le public des infractions commises contre les mesures de conservation de l'OPANO.

Le gouvernement a convenu du besoin de présenter des rapports d'observateurs en temps plus utile et a fait valoir son point de vue aux autres parties contractantes de l'OPANO à cette fin, avançant que de telles améliorations accroîtraient la transparence et appuieraient une analyse plus utile de la conformité dans la zone réglementée par l'OPANO. En outre, il a reconnu l'importance de sensibiliser le public aux infractions commises contre les mesures de conservation par des États membres. Le MPO mène des campagnes d'information publiques ciblées depuis janvier 2002 pour que le public comprenne davantage les enjeux de la pêche étrangère en général et la position du Canada en particulier.

Mais le gouvernement a rejeté la recommandation du Comité voulant que le Canada se retire de l'OPANO, affirmant qu'une telle mesure compromettrait dangereusement la capacité du Canada d'influencer les dispositions de contrôle et d'application qui font de la zone réglementée de l'OPANO l'une des zones de pêche en mer les plus contrôlées au monde. Dans sa réponse, le gouvernement a avancé que le Canada cesserait de bénéficier de l'information obtenue des programmes de l'OPANO comme le programme d'observateurs, le système de contrôle des bateaux, les exigences en matière de rapports sur les prises, et un régime conjoint d'inspection et de surveillance qui permet aux parties de l'OPANO d'arraisonner et d'inspecter les bateaux de pêche d'autres membres de l'Organisation. De plus, le gouvernement a rejeté la recommandation voulant que le Canada assume la gestion des pêches axées sur la conservation au-delà de sa zone économique exclusive étant donné que toute tentative d'élargir unilatéralement les compétences sur les pêches au-delà de 200 milles ne serait pas acceptée par la communauté internationale et susciterait probablement de fortes réactions négatives.

Rapport sur l'infrastructure marine : Ports pour petits bateaux (novembre 2001)

Ce rapport en vient à la conclusion que le Programme des ports pour petits bateaux mérite d'être soutenu à un niveau de fonctionnalité complète. Il recommande que le gouvernement fédéral dépense d'importantes sommes pour résoudre le problème du vieillissement du matériel et faire en sorte que les principaux ports de pêche soient entretenus de façon acceptable. Certaines recommandations ont été formulées au sujet du soutien des ports secondaires et du dragage des ports principaux et de leurs chenaux d'accès.

Ces recommandations du Comité ont mené directement à l'annonce du programme de réparation des infrastructure dans le budget de décembre 2001, programme qui a fourni 20 millions de dollars de plus pendant les cinq années suivantes pour les réparations d'infrastructures des ports de pêche actifs.

Problèmes des crevettiers de Terre-Neuve

Dans son rapport, le CPPO a formulé plusieurs options que le Canada pourrait adopter pour inciter l'Union européenne à éliminer le droit de douane de 20 % qu'elle impose actuellement sur les exportations canadiennes de crevettes cuites et décortiquées, notamment :

- étendre le contrôle sur la gestion des pêches au Nez et à la Queue et au Bonnet flamant (deux prolongements de la plate-forme continentale du Canada);
- négocier l'élimination du droit de douane à la prochaine ronde de l'OMC;
- obtenir une entente dans le cadre des négociations de libre-échange Canada-UE;
- négocier des ententes bilatérales avec les différents membres de l'UE.

En outre, le Comité exhorte le gouvernement à appliquer deux autres stratégies visant à protéger les exportations canadiennes de crevettes cuites. Premièrement, le Canada devrait réclamer un quota non tarifaire distinct des crevettes canadiennes – sans restriction d'utilisation finale ou assorti de limites d'utilisation moins restrictives. Deuxièmement, il devrait imposer un droit d'exportation sur les transbordements de crevettes effectués par les concurrents européens du Canada qui extraient actuellement plus de 50 000 tonnes de crevettes du Bonnet flamant, pour les expédier en Europe par les ports de Terre-Neuve et les vendre sans droits de douane. Le Comité a noté également que si cette approche échoue, le Canada pourrait alors envisager la possibilité d'interdire à la flottille de pêche du Bonnet flamant l'accès aux ports canadiens. Le comité a conclu qu'entre-temps, le Canada devrait exercer des pressions sur l'OPANO pour qu'il y ait des moyens de contrôle plus rigoureux des activités de pêche des crevettes sur le Bonnet.

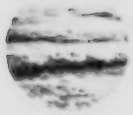

De l'avis du gouvernement, seules les options comprenant des négociations de gouvernement à gouvernement – soit des négociations bilatérales avec la Commission européenne à ce sujet particulier ou des négociations plus générales concernant les droits avec l'UE au cours de la prochaine ronde de négociation de l'OMC – semblent viables. D'autres options, y compris l'extension du contrôle de gestion des pêches au-delà de la zone économique exclusive du Canada, des fermetures de ports et l'imposition d'une taxe d'exportation aux transbordements de crevettes au Canada ne seraient pas productives et ne permettraient pas de résoudre le problème des droits imposés sur les crevettes. Par contre, le gouvernement partage l'opinion du Comité voulant que le Canada négocie l'élimination des droits de l'UE imposés sur les crevettes cuites et décortiquées et participe, avec l'UE, à une nouvelle ronde de négociations commerciales multilatérales qui porteront sur la réduction des droits imposés sur les produits de la pêche. De plus, le gouvernement examine la possibilité d'un quota séparé à droits réduits pour les crevettes cuites et décortiquées et continuera d'exhorter les pays importateurs de crevettes de l'UE à chercher à obtenir une augmentation du quota à droits autonomes.

Rapport sur la Loi sur les océans

Dans ce rapport, le CPPO a recommandé 16 mesures visant à établir une fonction de gestion des océans plus intégrée, accroître la transparence des décisions et augmenter l'intendance des océans. Plusieurs recommandations portaient sur un engagement public accru et plus de consultations avec les provinces, les territoires et les intervenants, y compris les groupes d'intérêts spéciaux. Certaines recommandations ont confirmé que le ministre des Pêches et des Océans était le premier responsable de toute question associée à la gestion des océans du Canada et visaient à faire en sorte que le ministre exercerait ce rôle d'une façon plus proactive et plus coopérative. De plus, le Comité a recommandé que le MPO :

- évalue l'étude des répercussions économiques cumulatives du Conseil du Trésor qui sera terminée au cours des trois prochaines années et tienne compte des opinions des intervenants, de l'intérêt public et de l'équité envers les exploitants de traversiers lorsqu'il prendra des décisions au sujet de la classification des traversiers et au sujet des révisions proposées aux barèmes des droits de services maritimes et de déglaçage;
- envisage la possibilité d'effectuer une évaluation environnementale complète, en vertu de la LCEE, de l'exploration pétrolière et gazière possible dans le golfe du Saint-Laurent et que le gouvernement établisse des lignes directrices générales d'exploration et d'extraction;
- établisse une approche proactive visant à informer les intervenants internes et externes et le grand public des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la *Loi sur les océans*;

- définisse clairement les termes utilisés dans la *Loi sur les océans* ou fasse référence à d'autres lois pour définir les termes.

Le gouvernement est d'accord avec l'esprit de la plupart des recommandations du CPPO et certains progrès ont été réalisés dans leur mise en œuvre. Toutefois, le gouvernement ne jugeait pas qu'une réglementation immédiate était nécessaire pour appliquer la *Loi sur les océans* ou que des modifications devraient être apportées au texte de la Loi exigeant que le ministre consulte tous les intervenants. En outre, le gouvernement a souligné que bien qu'il soit nécessaire de clarifier la terminologie de la Loi, il n'était pas d'accord que cela soit fait dans la Loi elle-même ou en faisant référence à d'autres lois qui donnent déjà des définitions.

Sécurité et souveraineté : Réinventer la Garde côtière canadienne (mars 2004)

Le rapport en question établit le bien-fondé de faire de la GCC un organisme fédéral civil indépendant relevant du ministre des Transports et régi par sa propre loi. En outre, le rapport recommande que certains des officiers de la GCC deviennent des agents de la paix, ce qui permettrait de leur remettre des armes et d'équiper certains navires d'armes de pont. Le rapport exhorte le gouvernement à financer le renouvellement de la flotte de la GCC.

Ce rapport, déposé au cours des dernières semaines de la 37e législature, n'exigera pas de réponse du gouvernement à moins qu'il ne soit déposé de nouveau pendant la 38e législature.

Autres recommandations :

- que la Garde côtière obtienne les ressources nécessaires pour effectuer la surveillance et recueillir les preuves requises pour être en mesure de poursuivre les contrevenants en cas de pollution;
- travailler avec l'industrie du transport maritime pour éliminer les droits d'utilisation;
- exiger que les collectivités et les intervenants soient consultés avant d'automatiser des phares;
- accélérer la réforme réglementaire pour que la *Loi sur la marine marchande du Canada, 2001* entre en vigueur le plus tôt possible;
- que la GCC continue d'appuyer le Service auxiliaire de la Garde côtière.

Bien qu'aucune réponse officielle au rapport ne soit requise en ce moment, il faut souligner que la GCC fait des progrès dans l'application des recommandations.

La pêche au saumon dans le fleuve Fraser en 2001 (juin 2003)

Ce rapport a critiqué le programme de ventes pilotes, qui avait offert des possibilités spéciales aux pêcheurs autochtones dans le but d'établir l'ordre et de

rétablir la loi dans les pêches autochtones et d'assurer la stabilité des pêches commerciales. Le rapport recommandait que ces mesures soient éliminées en faveur d'une pêche commerciale unique pour tous les Canadiens. Le gouvernement n'a pas été accepté, soulignant qu'il y avait déjà cinq pêches commerciales distinctes dans le sud de la Colombie-Britannique. En outre, la *Loi sur les pêches* prévoit l'établissement de pêches séparées et distinctes assujetties à des dispositions réglementaires et à des conditions de permis différentes.

Cependant, par suite du jugement *Kapp* (jugement rendu par la Cour provinciale de la Colombie-Britannique voulant que les pêches pour ventes pilotes des Premières nations sur la côte Ouest contreviennent à l'article 15 de la *Charte des droits et libertés*), le MPO a mis un terme à l'accord de ventes pilotes conclu pour 2003 et commencé à négocier des approches de rechange avec des groupes des Premières nations. Des modalités économiques de pêche provisoires pour 2004 ont maintenant été établies en ce qui concerne le saumon pour les Premières nations du cours inférieur du fleuve Fraser. Le CPPO aimerait voir des pêches alimentaires, sociales et rituelles plus « réalistes ». Le MPO maintient que ces pêches sont bien contrôlées et gérées.

En outre, le rapport exhortait le MPO à améliorer l'application des règlements en embauchant davantage d'agents des pêches et en empêchant quiconque ayant commis une infraction aux pêches de devenir agent des pêches. Dans sa réponse, le gouvernement a reconnu l'importance de l'application des règlements pour la conservation et la gestion des pêches.

Rôle fédéral en aquaculture au Canada (avril 2003)

Ce rapport du CPPO, axé sur l'élevage du saumon, présentait 26 recommandations divisées en trois catégories : cadre législatif et stratégique, conformité et application, et études et recherches scientifiques.

Cadre législatif et stratégique —Le rapport demandait une loi sur l'aquaculture qui :

- reconnaîtrait l'aquaculture comme une utilisation légitime des ressources aquatiques;
- apporterait une définition juridique de l'aquaculture;
- établirait les droits et les obligations des aquaculteurs;
- reconnaîtrait que l'aquaculture n'est pas une pêche en soi mais une forme d'élevage d'animaux;
- établirait le fondement juridique d'un cadre stratégique approprié.

Dans sa réponse, le gouvernement a souligné qu'une loi sur l'aquaculture pourrait comporter certains avantages, mais qu'il devait examiner tous les avantages et les inconvénients d'une telle loi avant de prendre une décision. Les enjeux à étudier comprennent l'interaction entre une loi proposée et une loi en

vigueur, la reconnaissance des compétences provinciales sur certaines activités aquacoles et les répercussions possibles sur le poisson sauvage et l'habitat. En outre, le gouvernement a ajouté qu'il désirait examiner le prochain rapport du Commissaire au développement de l'aquaculture avant de juger de l'opportunité d'établir une nouvelle loi.

Conformité et application – D'autres recommandations portaient sur les ressources et les mécanismes dont dispose le MPO pour garantir la conformité aux règlements environnementaux et traiter les exploitants non conformes. Dans sa réponse, le gouvernement a déclaré que des mécanismes étaient déjà en place pour imposer des sanctions aux exploitants aquacoles qui ne respectaient pas les lignes directrices et les règlements fédéraux. Le MPO s'attend à ce que les exploitants respectent les lignes directrices et les règlements fédéraux donnés dans la *Loi sur les pêches* et la *Loi sur la protection des eaux navigables*. Le gouvernement n'a pas de préoccupation importante concernant les recommandations visant à améliorer la conformité et l'application, mais les concrétiser exigerait des fonds additionnels.

Études et recherches scientifiques – Le gouvernement n'a pas de préoccupation importante au sujet des recommandations du CPPO concernant les études et les recherches scientifiques, mais les concrétiser exigerait des fonds additionnels.

Le Comité sénatorial permanent des pêches et des océans

Au cours de la dernière législature, ce comité a publié les rapports suivants :

- *Les pêches au Nunavut : Allocations de quotas et retombées économiques;*
- *Rapport provisoire sur l'habitat du poisson;*
- *Stocks de poissons chevauchants dans l'Atlantique nord-ouest;*
- *Thèmes choisis sur les pêches en eau douce et les pêches du Nord;*
- *L'aquaculture dans les régions canadiennes de l'Atlantique et du Pacifique.*

Les pêches au Nunavut : Allocations de quotas et retombées économiques

Le Sénat a demandé une réponse du gouvernement au Rapport sur les pêches au Nunavut, à la fin de la dernière session. Toutefois, étant donné que le Parlement a été dissous avant l'échéance de 150 jours fixée pour une réponse au rapport, le Sénat devra présenter une nouvelle demande de réponse du gouvernement au cours de la prochaine session du Parlement s'il désire que le gouvernement réponde.

Les autres rapports ne requièrent pas de réponse du gouvernement. Cependant, le Ministère a préparé une réponse au rapport sur l'aquaculture de mai 2002. Le

détail de la réponse se trouve sur le site Web suivant : http://www.dfo-mpo.gc.ca/communic/reports/aquaculture/aquaculture_f.htm.

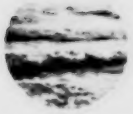

http://www.dfo-mpo.gc.ca/communic/reports/aquaculture/aquaculture_f.htm

Autres comités

Le comité permanent des comptes publics a déposé deux rapports l'année dernière auxquels le gouvernement a répondu :

- *Gestion de la flotte de la Garde côtière;*
- *Contribuer à la sécurité et à l'efficience de la navigation maritime.*

Veuillez consulter la page 105 pour plus d'information sur la gestion de la flotte de la GCC.

Le MPO a déposé une réponse au rapport intitulé *Contribuer à la sécurité et à l'efficience de la navigation maritime* qui acceptait les conclusions et les recommandations du CPCP. Le MPO a reconnu beaucoup des mêmes enjeux et a déjà mis en place un certain nombre d'initiatives pour appliquer les recommandations. Ces initiatives comprennent le Projet d'évaluation ministérielle et d'ajustement, l'Examen de la gestion des dépenses et l'Application d'un modèle de gestion révisé pour le secteur de la GCC.

Le comité mixte a déposé son rapport sur le *Règlement sur les permis de pêches communautaires des Autochtones* (RPPCA) en juin 2002. Dans ce rapport, ce comité allègue que certains articles du RPPCA permettent une délégation illégale de pouvoirs confiés au gouverneur en conseil. Le gouvernement a décidé de modifier la *Loi sur les pêches* pour préciser cette question. Ce projet de loi, C-43, et par suite C-33 n'a pas survécu à la 37e législature.

SCONSAD a déposé un rapport en octobre 2003 intitulé *Les côtes du Canada : Les plus longues frontières mal défendues au monde*. Ce rapport présente des recommandations concernant des changements à la structure actuelle de la GCC. Le gouvernement n'était pas obligé de répondre à ce rapport.

Section 4—Contexte stratégique

Dans la présente section :

- *Survol du MPO* — Page 26
- *Travailler au sein du gouvernement* — Page 28
- *Environnement social, économique, public et réglementaire* — Page 28
- *Réagir globalement aux défis du MPO* — Page 30
- *Résultats stratégiques* — Page 33

Survol du MPO

Mandat

Le ministère des Pêches et des Océans est responsable, au nom du gouvernement du Canada, des programmes à l'appui des intérêts économiques, écologiques et scientifiques du Canada dans les domaines du poisson d'eau douce, de la conservation et de l'utilisation durable des ressources halieutiques dans les eaux côtières et intérieures ainsi que de la prestation de services maritimes sûrs, efficaces et respectueux de l'environnement qui répondent aux besoins des Canadiens dans une économie mondialisée.

Le Canada est un pays maritime. Le pays est entouré des océans Arctique, Atlantique et Pacifique, il abrite les Grands Lacs et possède certaines des voies navigables intérieures les plus vastes au monde.

Des millions de Canadiens habitent les zones côtières, et les ressources des milieux marins et d'eaux douces sont l'un des joyaux naturels du pays. La pêche et le transport maritimes sont non seulement d'importantes industries mais font également partie de notre patrimoine. Le mandat, les programmes et les services du Ministère influencent directement la subsistance des milliers de Canadiens oeuvrant dans les secteurs des océans et des eaux douces, de la pêche et du transport maritime au tourisme et aux loisirs. De manière plus générale, ces programmes et services influent sur le tissu économique, social et culturel du pays.

Il appartient au gouvernement fédéral de protéger les intérêts économiques, environnementaux et scientifiques du Canada liés à ses océans et voies navigables. Le gouvernement du Canada a confié cette tâche à Pêches et Océans Canada – responsabilité qui remonte à la Confédération. Bien que nommé officiellement Pêches et Océans Canada, le ministère est le plus souvent appelé ministère des Pêches et des Océans ou, tout simplement, le MPO.

Le MPO est responsable des politiques et des programmes à l'appui des intérêts économiques, écologiques et scientifiques du Canada dans les domaines de l'habitat du poisson d'eau douce, de la conservation et de l'utilisation durable des ressources halieutiques dans les eaux côtières et intérieures ainsi que de la prestation de services maritimes sûrs, efficaces et respectueux de l'environnement qui répondent aux besoins des Canadiens dans une économie mondialisée.

La raison d'être du Ministère est de maintenir la productivité des pêches et des océans du Canada, de protéger les ressources marines et dulcicoles, d'assurer la sécurité publique et l'efficacité du trafic maritime sur les océans et les eaux navigables intérieures, et de générer les connaissances scientifiques dont ont besoin les responsables des politiques pour prendre des décisions éclairées sur la gestion des ressources et des océans.

Pour ce faire, le Ministère travaille en collaboration étroite avec les autres ministères fédéraux, les gouvernements provinciaux et territoriaux, les communautés autochtones, les communautés scientifiques nationales et internationales et les intervenants, par le truchement de ses bureaux régionaux et de divers mécanismes de consultation.

Notre vision

Assurer aux générations actuelles et futures des eaux et des écosystèmes aquatiques sécuritaires, sains et productifs en maintenant des normes élevées en ce qui a trait :

À la sécurité maritime et à la protection de l'environnement	À l'excellence scientifique	À la conservation et à l'utilisation durable des ressources

Plus grand archipel au monde

19 brise-glace dans la flotte du MPO

Les ports du Canada ont traité un record de 407,9 millions de tonnes métriques de cargo en 2002, une augmentation de 3,4 % par rapport à 2001**

Le littoral du Canada, le plus long au monde, donne sur trois océans

Plus grand réseau d'eau douce au monde

Plus de 100 000 personnes employées par l'industrie de la pêche de l'Atlantique

Plus de 10 000 employés du MPO dans plus de 400 lieux de travail

6 millions de pêcheurs sportifs

Les Pêches du Pacifique emploie plus de 17 000 personnes

1 265 ports*

58 000 pêcheurs enregistrés et 24 000 bateaux de pêche au Canada

Voie navigable la plus longue au monde

Plus de 8 millions de plaisanciers

* L'inventaire de 1 265 ports comprend 1 021 ports de pêche commerciale et 244 ports de plaisance – 674 des ports de pêche commerciale sont gérés par des administrations portuaires.
** Publié en 2004 par Statistique Canada : *Le transport maritime au Canada 2002*

Travailler au sein du gouvernement

Le discours du Trône de 2004 et le budget fédéral qui a suivi ont fait ressortir l'importance de la croissance économique, de la réforme démocratique, des peuples autochtones et du leadership international. Le grand mandat du MPO exige qu'il contribue à de nombreuses priorités pangouvernementales. La nature décentralisée des programmes et des services du MPO signifie que le Ministère se trouve constamment à mettre en pratique les principes du développement durable dans ses activités quotidiennes dans les communautés côtières. En outre, le MPO joue un rôle critique dans le leadership international du Canada en matière de sécurité maritime et de gouvernance des océans. Le Ministère continuera d'appuyer ces priorités importantes du gouvernement.

Environnement social, économique, public et réglementaire

De nombreux Canadiens dépendent des activités du MPO. Par exemple, les navigateurs commerciaux et plaisanciers s'attendent à disposer de voies navigables sûres et accessibles; lorsque des accidents se produisent, le public s'attend à ce que le MPO soit là pour porter secours. Qui plus est, les activités qui ont des incidences sur les océans, les voies navigables et les ressources du Canada peuvent avoir des ramifications au-delà de nos frontières. Le Canada est le cinquième exportateur de poisson et de fruits de mer au monde, ses exportations ayant atteint 4,5 millions de dollars en 2003. De plus, les ressources océaniques et dulcicoles du Canada soutiennent un nombre croissant d'industries et jouent un rôle important dans l'écosystème global. Ainsi, le Canada doit prévoir et comprendre les nouvelles tendances et élaborer les politiques, les programmes et les services appropriés pour y réagir d'une façon qui avantagera les Canadiens. Dans ce contexte, de nombreux défis, forces et tendances influencent l'environnement opérationnel du MPO :

- **Gouvernance des ressources océaniques et dulcicoles du Canada.** La gestion des ressources naturelles du Canada devient de plus en plus intégrée, et les décisions doivent être transparentes, coopératives et partagées entre de nombreux intervenants, y compris l'industrie, les collectivités qui dépendent des ressources, les communautés autochtones, les groupes environnementaux et plusieurs ordres de gouvernement. L'établissement de ces partenariats dans le but de gérer et de protéger les eaux et les ressources aquatiques du Canada est un défi de taille que reconnaît le Plan d'action pour les océans.
- **Utilisation sûre des espaces océaniques**. Les préoccupations constantes à l'échelle nationale et internationale en ce qui concerne la sécurité maritime

ont d'importantes répercussions sur la souveraineté, la sécurité et le commerce du Canada. De plus, les utilisations des espaces océaniques augmentent et se diversifient (pêches commerciales et récréatives, aménagements pétroliers et gaziers, navigation de plaisance, aquaculture, écotourisme, transport maritime), ce qui pose des défis additionnels pour la sécurité des eaux canadiennes.

- **Connaissances scientifiques et innovations technologiques nouvelles et plus spécialisées.** À mesure qu'augmentent les coûts et la demande de nouveaux travaux scientifiques permettant de faire face aux nouveaux enjeux, les partenariats au sein de la communauté scientifique revêtiront de plus en plus d'importance pour soutenir les décisions, les politiques, les normes et les règles. À cette fin, la quête d'une meilleure compréhension des écosystèmes – particulièrement les relations entre les espèces aquatiques et avec leurs environnements – l'emporte sur les approches antérieures qui étaient axées sur des espèces individuelles. De plus, le MPO doit être en mesure de capitaliser sur les percées en information et en communication dans les domaines comme la navigation et la cartographie hydrographique, où les produits et les services traditionnels ne répondent pas aux besoins changeants des clients.
- **Enjeux environnementaux globaux.** La fragilité de l'environnement demeure une constante dans toutes les activités du MPO. Les changements climatiques, la pollution terrestre et marine, la perte d'habitats, le fléchissement des stocks de poisson et les espèces en voie de disparition exigeront que le Ministère évalue les risques et gère les politiques et programmes en conséquence. Des mesures législatives récentes adoptées à cette fin, comme la *Loi sur les espèces en péril*, exigeront que le Ministère accroisse ses efforts pour évaluer la situation des espèces en péril, consulte les Canadiens au sujet des espèces à inscrire sur la Liste, élabore et applique des stratégies, des mesures et des plans de gestion de rétablissement ainsi que des mécanismes d'application, et détermine les habitats essentiels à la survie et au rétablissement des espèces en péril.
- **Mondialisation des enjeux de gouvernance des pêches et des océans.** Le Canada doit maintenir une forte présence sur la scène internationale à l'aide de mécanismes et de tribunes, comme la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, l'Accord des Nations Unies sur les pêches et l'Organisation des pêches de l'Atlantique nord-ouest pour combler les lacunes du droit international, surtout en ce qui concerne les stocks de poissons hauturiers et la surpêche étrangère.
- **Développement dans le Nord et l'Arctique.** Le développement du Nord (c'est-à-dire l'accroissement du transport maritime et l'augmentation de l'exploration et de l'extraction du pétrole et du gaz) a des répercussions sur la

souveraineté canadienne, le développement durable, l'environnement et les communautés locales.

- **Environnement commercial de plus en plus complexe.** À mesure que l'environnement réglementaire devient plus complexe, il importe plus que jamais que la salubrité, la traçabilité et l'étiquetage des produits alimentaires soient bien réglementés, mais pas au prix de la compétitivité canadienne. Qui plus est, les mouvements de biens, de services et de personnes doivent maintenant tenir compte de la sécurité accrue aux frontières, ce qui peut nuire à l'industrie.
- **Ressources humaines et financières du Ministère.** La pénurie de fonds pose de nouveaux défis de gestion et il faut absolument harmoniser les besoins des programmes et les ressources actuelles.

Réagir globalement aux défis du MPO

Développement durable

Les principes et notions de développement durable sont à la base du mandat, des programmes et de l'agenda politique du Ministère. Dans son approche, le MPO offre un cadre de planification qui garantit l'intégration des aspects environnementaux, économiques et sociaux dans la prise de décisions.

http://www.dfo-mpo.gc.ca/sds-sdd/index_f.htm

Pour garantir que la troisième Stratégie de développement durable (SDD) du Ministère soit conforme aux résultats du dernier examen exhaustif du Ministère (Projet d'évaluation ministérielle et d'ajustement), le Ministère, de concert avec le Commissaire à l'environnement et au développement durable, a décidé de déposer un rapport d'état sur la SDD en 2001-2003. Une fois que l'examen du Ministère et des politiques du MPO sera terminé, celui-ci déposera sa troisième SDD en 2004-2005.

Le rapport d'étape porte sur quatre thèmes : nouvelles formes de gouvernance et de partage d'intendance, connaissances et technologie améliorées à l'appui du développement durable, activités durables, gestion des progrès et du rendement. Trent et une des 41 activités prévues associées à ces objectifs ont été réalisées ou le seront très bientôt. Voici les faits saillants :

- établissement de modalités de cogestion dans 31 pêches (dépassant l'objectif prévu de 25);
- achat et utilisation de 91 bouées océanographiques qui améliorent grandement les capacités de surveillance des océans;
- participation accrue des intervenants à la prestation des services maritimes.

Le Ministère continue d'observer ses engagements permanents pris dans la SDD, tout en élaborant une stratégie nouvelle et complète qui traduira le cadre révisé des politiques et des programmes et sera conforme au nouveau plan stratégique.

Projet d'évaluation ministérielle et d'ajustement

Le Projet d'évaluation ministérielle et d'ajustement (PEMA) a constitué une grande priorité du MPO en 2003-2004 et servira à établir le programme du Ministère au cours des prochaines années. Il a été lancé pour mobiliser tous les éléments du Ministère dans un effort concerté pour améliorer la viabilité financière du MPO et accroître sa capacité de fournir le plus efficacement possible les programmes et les services pertinents aux Canadiens.

Par le PEMA, le MPO réalise également un projet pangouvernemental visant à examiner périodiquement les programmes fédéraux et à réaffecter des ressources à des priorités plus élevées.

Principales réalisations du PEMA

i) Rétablissement de la stabilité financière du MPO

Un examen des ressources de base a été effectué pour étudier les dépenses du MPO dans le but de réduire les dépenses discrétionnaires et celles affectées à des éléments peu prioritaires. Par conséquent, le MPO a été en mesure de répondre aux besoins des Canadiens dans ses limites budgétaires en 2003-2004. En outre, le Ministère a adopté des mesures qui feront en sorte qu'il ne dépassera pas ses budgets des années à venir, contribuera aux efforts de réaffectation à l'échelle du gouvernement et réorientera des ressources en fonction de nouvelles priorités.

ii) Recentrage des politiques et des programmes du MPO sur les priorités

Un des principaux éléments de la méthodologie du PEMA a été l'élaboration d'un cadre intégré de politiques et de programmes. Ce cadre a été à la base de l'établissement de priorités politiques visionnaires qui appuient le programme gouvernemental. En outre, il a orienté l'examen exhaustif de toutes les activités et dépenses du MPO conformément à l'examen pangouvernemental des dépenses. Ces travaux déterminent le contexte d'un nouveau plan stratégique pour le MPO et établissent la feuille de route permettant de faire des choix éclairés au sujet des priorités à long terme.

iii) Modernisation des pratiques et des processus de gestion du MPO

Le PEMA a examiné la situation des pratiques et des processus de gestion et a déterminé les possibilités d'amélioration, particulièrement de renforcer la planification financière, les rapports et les projections, la gestion intégrée des risques, et les pouvoirs et responsabilités de gestion.

iv) Changements organisationnels pour améliorer les résultats des programmes

L'application du PEMA comportera également plusieurs changements organisationnels qui devraient améliorer la capacité du Ministère d'appliquer son programme de renouvellement des politiques et des programmes. Les

travaux d'application de ces changements ont déjà commencé et se poursuivront en 2004-2005. Ils comprennent ce qui suit :

- renforcer le secteur des Politiques;
- confirmer la GCC comme institution nationale;
- créer un programme intégré des pêches et de l'aquaculture;
- changer le nom du Secteur des océans en Secteur des océans et de l'habitat;
- créer un centre d'expertise en acquisition;
- établir un groupe de travail sur la perception des recettes;
- appliquer la fonction de contrôleur au MPO;
- établir une équipe de renouvellement pour coordonner et prioriser les activités tout en contrôlant les progrès réalisés dans le programme de renouvellement du MPO.

Mesure du rendement

http://www.tbs-sct.gc.ca/eval/tools_outils/guidance-conseils/guid-cons_f.asp

Le Cadre de gestion fondé sur les résultats (CGFR) est un plan directeur utilisé par les gestionnaires pour planifier, mesurer, évaluer et présenter les résultats tout au long de la durée d'une politique, d'un programme ou d'une initiative. Comme l'indique le cadre de gestion du gouvernement fédéral, *Résultats pour les Canadiens et les Canadiennes*, les gestionnaires de la fonction publique doivent définir les enjeux stratégiques, axer leurs efforts sur les résultats, mesurer périodiquement et objectivement le rendement, apprendre de ce processus d'évaluation et apporter les changements nécessaires pour améliorer l'efficacité.

L'élément de mesure du rendement du CGFR donne les activités et les résultats attendus, détermine les indicateurs de rendement et décrit les sources de données, les méthodes et les processus qui seront utilisés pour faire rapport sur le rendement. Ce cadre aidera les gestionnaires à mesurer et à gérer le rendement et à faire rapport à son sujet. Les données fourniront également de l'information essentielle pour effectuer des évaluations formatives et sommatives de l'initiative.

En 2003-2004, le MPO a terminé des CGFR au sujet des programmes suivants :

- Stratégie relative aux pêches autochtones;
- Programme de partenariats académiques;
- Système canadien de réglementation de la biotechnologie;
- Initiative de réponse *Marshall* à long terme.

Gestion intégrée des risques

Le Ministère s'engage également à élaborer et à utiliser la gestion intégrée des risques dans toute élaboration de politiques et de programmes et est sur le point de terminer un profil ministériel des risques qui sera assorti d'une politique intégrée de gestion des risques devant être incorporée dans tous les processus décisionnels.

Résultats stratégiques

Le Ministère gère ses ressources pour obtenir les cinq résultats stratégiques suivants : gestion et protection des ressources halieutiques, protection des milieux marins et dulcicoles, sécurité maritime, commerce maritime et mise en valeur des océans, et compréhension des océans et des ressources aquatiques.

Le graphique ci-dessous montre la façon dont les ressources ministérielles de 2003-2004 ont été affectées à ces résultats stratégiques. De plus amples renseignements financiers sont présentés à la section 8.

Dépenses réelles par résultat stratégique 2003-2004

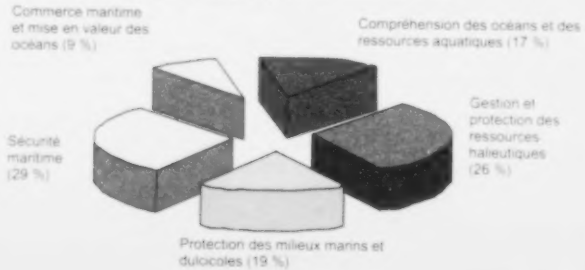

Pour mettre l'accent sur les avantages aux Canadiens, le présent document a été structuré en fonction des résultats stratégiques plutôt que des secteurs d'activités.

Le tableau A ci-après illustre le rapport entre chaque secteur d'activités et les cinq résultats stratégiques et indique les sous-ministres adjoints (SMA) responsables de la réalisation de ces résultats. Cette ventilation est donnée par dépenses réelles prévues et révisées pour 2003-2004. À l'heure actuelle, les systèmes financiers en place n'indiquent pas une réaffectation précise des ressources aux résultats stratégiques; toutefois, l'information financière présentée dans le tableau donne une bonne estimation. Des renseignements plus détaillés sur les ressources associées à chaque secteur d'activités sont donnés à la section 8.

Veuillez noter que les dépenses révisées réelles résentées dans le tableau ne correspondent pas directement aux Comptes publics de 2003-2004. Cela résulte d'un décret du Conseil qui transfère à Transports Canada la responsabilité de parties de la *Loi sur la marine marchande du Canada* et de la *Loi sur la protection des eaux navigables* et des règlements connexes auparavant gérés par la Garde côtière canadienne. La somme totale des pouvoirs et des dépenses réelles transférés est de 17,4 millions de dollars. Veuillez consulter les tableaux 1, 1.1 et 1.2 pour plus de détails.

Les dépenses au titre des politiques et des services internes sont liées aux dépenses globales du Ministère. Par conséquent, l'affectation des ressources selon le résultat stratégique pour les politiques et les services internes est une répartition proportionnelle fondée sur la répartition des autres secteurs d'activités entre les résultats stratégiques.

Tableau A : Concordance entre les résultats stratégiques et les secteurs d'activité

Secteurs d'activité (millions de dollars)	Total de dollars	Résultats stratégiques du Ministère: Gestion et protection des ressources halieutiques	Protection des milieux marins et dulcicoles	Sécurité maritime	Commerce maritime et mise en valeur des océans	Compréhension des océans et des ressources aquatiques	Responsabilité à l'administration centrale	Total de dollars
Services à la navigation maritime	88,5 **78,9**							
Services de communication et de trafic maritimes	76,8 **79,8**							
Opérations de déglaçage	43,4 **45,4**	10,5 **11,6**	148,8 **150,1**	271,8 **211,8**	69,6 **72,0**	4,0 **4,3**	SMA Services maritimes/ Commissaire CCG	504,7 **449,8**
Sauvetage, sécurité et intervention environnementale	117,6 **101,0**							
Gestion de la flotte	178,4 **144,7**							
Science halieutique et océanique	162,9 **173,9**	-	-	38,2 **41,5**	-	155,5 **166,5**	SMA Sciences	193,7 **208,0**
Hydrographie	30,8 **34,1**	-	-		-			
Gestion de l'habitat et sciences de l'environnement*	88,6 **92,7**	-	68,6 **69,4**	-	-	20,0 **23,3**	SMA Sciences	20,0 **23,3**
							SMA Océans	68,6 **69,4**
Gestion des pêches	377,7 **280,1**	377,7 **280,1**	-	-	-	-	SMA Gestion des pêches	377,7 **280,1**
Ports	91,9 **97,8**	-	1,0 **1,0**	69,0 **71,1**	21,9 **25,7**	-	SMA Services intégrés	91,9 **97,8**
Politiques et services internes	291,2 **279,7**	89,4 **72,3**	49,9 **54,7**	73,9 **80,4**	35,2 **24,2**	42,8 **48,1**	SMA Ressources humaines et Services intégrés SMA Politiques SMA	291,2 **279,7**
Dépenses totales prévues **Total révisé réel des dépenses**	1 547,8 **1 408,1**	477,6 **364,0**	268,3 **275,2**	452,9 **404,8**	126,7 **121,9**	222,3 **242,2**		

Note : Les chiffres qui ne sont pas en caractères gras représentent les dépenses prévues pour 2003-2004 et ceux qui sont en caractères gras, les dépenses réelles révisées pour la même période.

* Par suite de la consolidation du programme scientifique du Ministère le 18 janvier 2002, la composante Sciences de l'environnement du secteur d'activité Gestion de l'habitat et Sciences de l'environnement est présentée sous la responsabilité du sous-ministre adjoint, Sciences.

Écart entre les dépenses réelles prévues et révisées par secteur

Garde côtière canadienne

L'écart entre les dépenses réelles prévues et révisées de la Garde côtière canadienne peut s'expliquer par la réaffectation des ressources. Cette réaffectation comportait deux volets : changements aux pouvoirs de dépenser et répartition des coûts.

Les pouvoirs de dépenser de la Gestion de la flotte ont été, en réalité, beaucoup plus bas que le chiffre prévu présenté ici (152,1 millions de dollars plutôt que 178,4 millions de dollars). Le chiffre planifié comprend 47,3 millions de dollars en grandes immobilisations que le Parlement a accordés à la GCC pour la remise en état et la réparation de notre infrastructure vieillissante. Lorsque le chiffre prévu a été publié dans le RPP, on ne savait pas comment cette somme serait affectée au soutien des objectifs du Ministère. Au cours de l'exercice financier, 26,3 millions de dollars de cette somme ont été attribués aux Services à la navigation maritime, aux Services des communications et du trafic maritimes, aux Opérations de déglaçage, au Sauvetage, à la Sécurité et aux interventions environnementales, aux Sciences halieutiques et à la Gestion des pêches.

À la fin de chaque exercice, les coûts assumés par la Flotte sont répartis dans d'autres secteurs d'activités selon les activités réelles. Étant donné qu'il est impossible de prévoir avec une exactitude absolue le nombre d'incidents de recherche et de sauvetage, de l'amplitude des besoins de déglaçage, de support dans l'application des règlements de pêche , etc., d'une année donnée, il y a souvent un écart entre les dépenses prévues et réelles dans ces activités.

Sciences

L'augmentation des dépenses réelles révisées par rapport aux dépenses prévues pour le Secteur des sciences est attribuable surtout à des dépenses additionnelles pour les espèces en péril, la recherche sur les pesticides et la recherche sur les mammifères marins, ainsi qu'à l'imputation des coûts des navires au Secteur.

Ces augmentations des dépenses révisées sont partiellement compensées par un report prévu pour les espèces en péril et la recherche sur les mammifères marins.

Ports

Les Ports pour petits bateaux ont connu une augmentation de 5,9 millions de dollars par rapport aux dépenses prévues dans les dépenses réelles de 2003-2004. Il y a eu une augmentation de 7,1 million de dollars en capital par rapport aux dépenses prévues pour les projets autochtones et divers autres transferts internes pour appuyer les projets d'immobilisations conformément au Plan d'investissement à long terme. Toutefois, l'augmentation a été compensée en

partie par une réduction des coûts de fonctionnement de l'ordre de 1,2 millions de dollars pour appuyer des réaffectations internes qui ont servi à financer diverses autres initiatives.

Gestion des pêches

La réduction de 97,6 millions dans les dépenses réelles révisées des dépenses planifiées est surtout associée au financement prévu dans la réponse Marshall. Ce pouvoir de dépenser est souple pour permettre au Ministère de respecter les ententes signées. Les dépenses réelles sont fonction de la disponibilité de permis retirés aux fins de transferts à des groupes autochtones. En 2003-2004, cette disponibilité a été inférieure aux prévisions.

Dans le jugement qu'elle a rendu dans l'affaire Marshall, la Cour suprême du Canada a confirmé un droit de traité des Micmacs et des Malécites de pratiquer la pêche, la chasse et la cueillette pour assurer une « subsistance convenable ». Les fonds alloués à la réponse Marshall sont souples étant donné que le financement total peut être reporté d'un exercice à l'autre (les ressources non utilisées au cours d'un exercice peuvent être transférées au suivant).

Politiques et services internes

La réduction de 11,5 millions de dollars en dépenses réelles révisées par rapport aux dépenses planifiées est associée surtout à une réduction des recettes prévues des cessions de biens immobiliers qui ne se sont pas produites comme prévu à l'origine et compensées par divers ajustements mineurs.

Transfert de fonctions maritimes à Transports Canada

La GCC est en transition. Le 12 décembre 2003, le premier ministre a annoncé l'intention d'établir la GCC comme organisme de service spécial (OSS) au sein du MPO. En même temps, le gouvernement a transféré la responsabilité des politiques maritimes à Transports Canada (TC), ce qui a donné lieu au transfert du Bureau de la sécurité nautique, du Programme de protection des eaux navigables et d'une partie du Programme d'intervention environnementale. Ces pouvoirs ont été transférés rétroactivement, pour entrer en vigueur le 1er avril 2003.

Le Conseil du Trésor a fourni au Ministère des instructions très précises en ce qui a trait à l'information financière relative à ce transfert. Bien qu'il ne soit pas tenu de rendre compte des résultats financiers des programmes transférés, le Ministère a choisi de le faire afin de déterminer les répercussions de ces changements sur sa capacité de respecter les engagements qu'il a pris dans le dernier *Rapport sur les plans et les priorités*. Le symbole de défilement figurant dans la marge désigne les responsabilités et les pouvoirs transférés du MPO à Transports Canada.

Section 5—Rendement du Ministère

Dans la présente section :

- *Toujours au service des Canadiens et des Canadiennes : résumé des priorités* — *Page 40*
- *Gestion et protection des ressources halieutiques* — *Page 42*
- *Protection des milieux marins et d'eau douce* — *Page 57*
- *Sécurité maritime* — *Page 72*
- *Commerce maritime et mise en valeur des océans* — *Page 86*
- *Compréhension des océans et des ressources aquatiques* — *Page 97*
- *D'un peu plus près : La flotte* — *Page 106*
- *D'un peu plus près : la GCC devient un organisme de service spécial* — *Page 107*

Toujours au service des Canadiens et des Canadiennes : Résumé des priorités

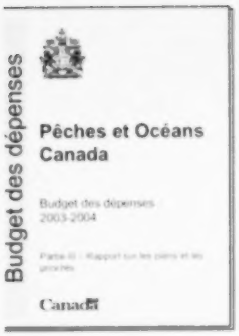

Lorsque Pêches et Océans Canada exécute son mandat, le Ministère travaille en vue de cinq résultats stratégiques, c'est-à-dire les avantages durables et à long terme dont les Canadiens et les Canadiennes tirent de la vision et des efforts du MPO. Ces résultats témoignent de la différence que doit faire le Ministère. De plus, pour les obtenir, il faut habituellement des ressources conjointes et des efforts soutenus de la part de nombreux partenaires pendant une longue période. Dans les rapports sur le rendement du Ministère et les rapports sur les plans et les priorités antérieurs, les résultats stratégiques sont désignés comme des objectifs du mandat ou des priorités et buts à long terme.

Pour obtenir ces résultats stratégiques, le MPO est déterminé à :

- s'efforcer d'améliorer de façon continue les rapports avec les clients en plus de faire participer les clients de façon plus efficace aux processus de prise de décisions clés, au partage de l'information et aux mécanismes d'exécution des programmes et
- charger les gestionnaires de promouvoir un milieu de travail dans lequel les directives sont claires, qui favorise le respect mutuel, le travail en équipe et le professionnalisme tout en dispensant des services de qualité aux clients et dans lequel tous les employés partagent la responsabilité de renouveler le Ministère et de voir au développement de leurs propres carrières.

Vous trouverez dans le tableau ci-après les cinq résultats stratégiques du Ministère, leur importance pour les Canadiens et les Canadiennes et les priorités correspondant à chaque résultat stratégique de 2003-2004.

Résultat stratégique	Importance pour les Canadiens et les Canadiennes	Resumé des priorités de 2003-2004
Gestion et protection des ressources halieutiques	Conserver les ressources halieutiques du Canada pour qu'elles soient utilisées de façon durable dans le cadre d'une pêche autosuffisante. Il importe de souligner la contribution importante des provinces et des territoires à l'atteinte de ce but. De plus, le Ministère doit gérer les ressources halieutiques conformément aux droits ancestraux et aux droits issus de traités. Par ailleurs, il doit absolument y avoir des arrangements internationaux efficaces pour empêcher la surpêche étrangère et sauvegarder les ressources protégées par des traités internationaux.	• Continuer à faire en sorte que les cadres de gouvernance du MPO correspondent aux exigences des pêches d'aujourd'hui • Continuer à renforcer les liens du MPO avec les peuples autochtones • Continuer à préconiser la conservation par le biais d'activités internationales • Continuer à moderniser les opérations par le biais de l'initiative de renouvellement de la gestion des pêches

Résultat stratégique	Importance pour les Canadiens et les Canadiennes	Résumé des priorités de 2003-2004
Protection des milieux marins et d'eau douce	Protéger les milieux et les écosystèmes marins et d'eau douce et, par le fait même, soutenir les pêches, l'écotourisme, la navigation de plaisance et d'autres utilisations durables. Pour atteindre ce but, le Ministère doit adopter une approche proactive et cohérente axée sur les résultats, qui englobe la collaboration avec des clients, des partenaires et d'autres ordres de gouvernement, afin de gérer et de protéger l'habitat du poisson en eaux douces ainsi que les écosystèmes marins et estuariens, en plus de réduire les effets de la pollution sur les écosystèmes marins.	• Continuer de mettre l'accent sur la conservation, la reconstitution et la mise en valeur des habitats marins et d'eau douce par le biais d'une mise en application uniforme du Programme national de gestion de l'habitat • Continuer à conserver et à mettre en valeur de façon durable les océans du Canada en œuvrant à l'avancement des travaux relatifs à la Stratégie sur les océans du Canada • Continuer à conserver et à mettre en valeur de façon durable les océans du Canada en œuvrant à l'avancement des travaux sur la coordination internationale • Continuer à agir à titre de principal organisme d'intervention lorsque surviennent des déversements causés par les navires
Sécurité maritime	Améliorer constamment la sécurité des voies d'eau au Canada en diminuant le nombre et la gravité des collisions et des échouements, en venant en aide aux gens en détresse et en danger et en prévenant les pertes de vie et les dommages causés à la propriété.	• Continuer à faire en sorte que les voies d'eau soient sécuritaires • Continuer à améliorer la sécurité maritime par le biais d'initiatives continues de modernisation • Continuer à donner des renseignements hydrographiques de qualité élevée
Commerce maritime et mise en valeur des océans	Offrir des politiques, un cadre de réglementation de même qu'une infrastructure et des services opérationnels à l'appui de l'exploitation commerciale durable des industries maritimes. De plus, le MPO apporte à Commerce international Canada de l'aide scientifique et technique pour libéraliser le commerce dans le secteur des pêches et des océans.	• Continuer à faciliter l'activité commerciale par le biais de voies d'eau efficaces et accessibles • Continuer à faire progresser les objectifs stratégiques du Canada relatifs au commerce international • Pousser encore plus loin le développement de l'industrie de l'aquaculture au Canada par le biais du Plan d'action pour l'aquaculture • Continuer à élaborer avec l'industrie une entente à long terme sur les droits de services maritimes liés aux services de navigation
Compréhension des océans et des ressources aquatiques	Améliorer, mettre en application et transmettre à tous les Canadiens et les Canadiennes les connaissances sur les océans du Canada et sur les ressources halieutiques en milieu marin et d'eau douce. Ces connaissances appuieront les activités des clients, des partenaires et des directions du MPO chargées des opérations.	• Continuer à soutenir les résultats stratégiques du MPO en fournissant en temps opportun des connaissances, des produits et des conseils scientifiques de grande qualité. • Terminer une évaluation du Programme des sciences du MPO pour s'assurer que les besoins en connaissances correspondent aux priorités du MPO et de l'ensemble du gouvernement

Gestion et protection des ressources halieutiques

Contexte : Qu'est-ce que cela comporte?

La gestion et la protection des ressources halieutiques sont des activités largement opérationnelles et décentralisées. La plupart des employés du MPO travaillent dans de petites collectivités où ils offrent des services complexes à divers clients à titre d'agents des pêches, de gestionnaires de la ressource, d'employés chargés de la délivrance de permis et de travailleurs d'écloseries.

Activités principales

La gestion des pêches de l'Atlantique et du Pacifique fait l'objet de plus de 100 plans couvrant quelque 150 pêches commerciales. La région du Centre et de l'Arctique compte 70 zones de gestion distinctes abritant 300 stocks de poisson et 29 stocks de mammifères marins. Plus de 300 groupes autochtones travaillent avec le personnel du MPO relativement à l'exercice de leurs droits de pêche ancestraux et issus de traités modernes.

Voici quelques-unes des activités principales rattachées à la gestion et à la protection des ressources halieutiques au Canada :

- **Définir les pêches du pays**. Une pêche se définie suivant les caractéristiques scientifiques de l'espèce ou du stock ciblé et selon les navires et les engins de pêche utilisés pour en faire la capture.
- **Répartir la ressource.** Il s'agit d'assigner les parts de la ressource aux pêcheurs sportifs, commerciaux et autochtones.
- **Élaboration des plans de gestion intégrée des pêches.** À cette fin, le MPO rencontre des pêcheurs qui ont obtenu une part de la ressource pour élaborer avec eux un plan de leur saison de pêche en vue de le soumettre à l'approbation du ministre des Pêches et des Océans.
- **Mettre en œuvre les plans de gestion des pêches.** Le personnel du MPO délivre des permis aux pêcheurs sportifs, commerciaux et autochtones et enregistre les membres d'équipage. Les employés du MPO émettent également des avis publics annonçant les ouvertures, les conditions et les fermetures de la pêche.
- **Appuyer la gestion des pêches à l'échelle internationale.** Dans le contexte international, gérer et protéger les ressources halieutiques consiste à élaborer, à négocier et à mettre en application des traités, des ententes et des mesures de gestion et de conservation visant à protéger les stocks hautement migrateurs, chevauchants et transfrontaliers. À cette fin, les employés du

MPO et des représentants d'Affaires étrangères Canada collaborent avec leurs homologues d'autres pays, et ce, tant sur le plan bilatéral qu'au sein d'organisations internationales.

Ressources : Combien le MPO a-t-il dépensé?

Environ 26 % des dépenses totales du Ministère en 2003-2004, c'est-à-dire 364 millions de dollars, ont servi à gérer et à protéger les ressources halieutiques. Ces dépenses comprennent 71,1 millions de dollars en subventions et contributions. Les contributions représentent 35,6 millions de dollars pour le Programme d'accès aux pêches dans le cadre de la réponse du gouvernement fédéral au jugement *Marshall* et 33,2 millions de dollars pour soutenir une participation accrue des Autochtones aux pêches commerciales, des ententes de gestion coopérative des pêches et des consultations sur les ententes reliées aux pêches autochtones.

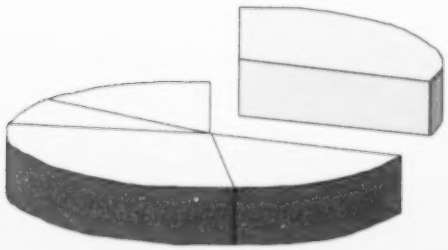

Résultats : Qu'avons-nous accompli?

S'assurer que les cadres de gouvernance du MPO répondent aux besoins inhérents aux pêches d'aujourd'hui

L'an dernier, le MPO a fait des progrès dans l'élaboration d'un certain nombre de nouveaux cadres stratégiques et cadres de gestion conçus pour orienter à long terme le processus de prise de décisions en matière de gestion des pêches.

Cadre stratégique national

Les travaux liés à l'établissement d'un cadre stratégique national se sont poursuivis. Cet ensemble de principes pour la gestion des pêches au Canada, dont l'adoption a commencé en 2001, s'inspire de travaux ayant trait aux politiques, comme la Révision de la politique sur les pêches de l'Atlantique, les Orientations nouvelles dans le Pacifique et les efforts stratégiques à l'égard des

Autochtones. De plus, elle traduira la réponse du MPO au rapport intitulé Traités et transition : Vers la pêche durable sur la côte du Pacifique.

Révision de la politique sur les pêches de l'Atlantique

http://www.dfo-mpo.gc.ca/afpr-rppa/home_f.htm

Le 25 mars 2004, le Ministre a fait paraître le *Cadre stratégique de gestion des pêches sur la côte de l'Atlantique*, premier plan directeur global de gestion des pêches sur la côte Est menant à un consensus sur une vision renouvelée de la pêche. Il s'agit du processus de participation des citoyens le plus vaste que le MPO ait jamais entrepris. Le Ministère se concentre maintenant sur l'établissement de priorités et la mise en œuvre d'éléments du cadre. En janvier 2004, le MPO a entrepris une série de consultations publiques dans l'ensemble du Canada atlantique, au Québec et au Nunavut pour élaborer les lignes directrices qui empêcheront les titulaires de permis d'utiliser un échappatoire contenu dans les politiques actuelles sur les propriétaires-exploitants et la séparation de la flottille, suivant laquelle un titulaire de permis de pêche peut conclure une entente avec une société ou un tiers qui exercera les droits accordés par le permis. Ces conventions de fiducie sont contraires à l'intention de la politique sur les propriétaires-exploitants (qui prévoit que le titulaire du permis doit se servir lui-même du permis de pêche) et de la politique sur la séparation de la flottille (qui interdit la délivrance de nouveaux permis de pêche côtière à des sociétés, y compris des entreprises de transformation du poisson).

http://www.dfo-mpo.gc.ca/media/backgrou/2004/hq-ac27d_f.htm

Un sommaire de ces consultations publiques intitulé *Ce que nous avons entendu sur le maintien de l'autonomie de la flottille de pêche côtière au Canada atlantique* est paru en mars 2004. Les nouvelles lignes directrices renforceront et moderniseront les politiques en vigueur, afin de suivre l'évolution des pêches sur la côte de l'Atlantique et de préserver l'autonomie de la flottille de pêche côtière tout en favorisant l'autonomie et la viabilité économique à long terme des utilisateurs de la ressource.

Orientations nouvelles dans le Pacifique

http://www-comm.pac.dfo-mpo.gc.ca/publications/pearse&mcrae/tint_f.htm

L'initiative des Orientations nouvelles dans le Pacifique a commencé vers la fin des années 1990 dans le but de clarifier l'orientation stratégique des pêches du saumon du Pacifique. L'initiative fait la promotion :

- de la conservation;
- de l'intendance communautaire;
- de la restauration et de la mise en valeur de l'habitat du poisson;
- de meilleurs processus de consultation permettant à toutes les parties de gérer les pêches.

Deux politiques (l'une sur les allocations du saumon du Pacifique et l'autre sur la pêche sélective d'espèces du Pacifique) existent depuis plusieurs années. Une politique sur le saumon sauvage devrait être rendue publique en décembre 2004. Le MPO met en œuvre un cadre d'amélioration du processus de prise de

décisions. Le Ministère a mis de côté pour le moment l'élaboration d'une politique sur le pacage marin.

Politique sur le saumon sauvage

La politique sur le saumon sauvage qui devait paraître à l'automne 2003 a été repoussée à décembre 2004. Le Ministère a besoin de plus de temps pour préciser comment la politique sera mise en application, ainsi que pour intégrer des notions nouvelles (comme la gestion en fonction des populations distinctes sur le plan biologique) aux principaux domaines de la gestion du saumon, c'est-à-dire l'évaluation des stocks, la gestion des pêches et la gestion de l'habitat. Le MPO tiendra des consultations concernant la politique sur le saumon sauvage à l'automne 2004.

http://www-comm.pac.dfo-mpo.gc.ca/pages/consultations/wsp-sep/default_f.htm

Meilleure prise de décisions

En juin 2000, dans un document de travail intitulé *Cadre visant à améliorer la prise de décisions dans la pêche du saumon du Pacifique*, le MPO a proposé un nouveau processus de consultations du public sur les pêches du saumon du Pacifique. L'*Institute for Dispute Resolution*, de l'Université de Victoria, en Colombie-Britannique, s'est fondé sur ce document pour mener une étude indépendante en 2001. L'institut a tenu des consultations multiples et a fait des recommandations détaillées sur les façons d'améliorer le processus de consultation. Certaines recommandations étaient contradictoires, ce qui a retardé la mise en place d'un nouveau processus de consultation.

Au début de 2004, le MPO a révisé le processus de consultation sur la pêche commerciale du saumon pour le rendre plus transparent. Il existe maintenant huit comités de zone chargés des pêches (CZP) dont les membres sont élus par des titulaires de permis de pêche commerciale du saumon. Des représentants des CZP siègent à un conseil consultatif de la pêche commerciale du saumon, qui regroupe également des représentants de la Fraternité des Autochtones, du secteur de la transformation et de la *United Fishermen and Allied Workers Union*. Le secteur de la pêche récréative conseille le Ministère par l'entremise du *Sports Fishing Advisory Board*. Les Premières nations continuent de fournir des conseils dans le cadre de consultations directes avec le MPO et par le biais de divers autres forums, notamment la Commission de la pêche autochtone de la C.-B.

Après la parution en mars 2003 du document intitulé *Examen de la pêche du saumon rouge du Fraser en 2002* (dont les auteurs incitaient le MPO à mettre en place un nouveau processus de consultation), le MPO a instauré un caucus sur la conservation du milieu marin en décembre 2003. Le caucus est le tout premier forum défendant les intérêts de l'environnement à fournir des conseils au MPO sur la pêche dans le Pacifique.

Surveillance des prises dans le Pacifique

Lorsque le document intitulé *Cadre de surveillance de la pêche et de déclaration des captures dans la Région du Pacifique* est paru en janvier 2002, le MPO a commencé à examiner et, le cas échéant, à modifier les programmes de surveillance de la pêche et de déclaration des captures dans la Région du Pacifique. Le processus a été plus long que prévu (l'échéance initiale était la fin de 2002) principalement parce que la plupart des travaux d'examen reviennent aux coordinateurs des espèces et aux gestionnaires principaux des pêches qui ont peu de temps à consacrer à cette fin. Il y a eu d'autres raisons pour le retard, notamment le débat entourant le recouvrement des coûts de la pêche commerciale du saumon.

En réponse à ces défis, le Ministère a décidé de répertorier les pêche selon trois niveaux de priorité d'examen : élevé, moyen et faible. Des responsables de projet ont été désignés pour chaque pêche, et un calendrier a été établi pour la plupart. En 2003-2004, l'examen de la pêche commerciale du crabe a bien progressé (les consultations sont terminées et le MPO procède actuellement à la mise en œuvre d'un plan d'action). Des progrès ont étalement été marqués dans l'examen des pêches commerciales du saumon et des pêches récréatives (les documents de consultations sont complets dans le premier cas et presque complets dans le dernier cas). Il n'y a pas encore de plans de travail approuvés pour plusieurs autres pêches, notamment la pêche au chalut du poisson de fond et les pêches par les Premières nations.

Espèces en péril

http://www.dfo-mpo.gc.ca/species-especes/home_f.asp

En vertu de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP), le MPO doit établir des stratégies de rétablissement et des plans d'action relativement aux espèces aquatiques désignées en voie de disparition ou menacées. Le MPO collabore avec l'industrie de la pêche, les Premières nations et Environnement Canada pour s'acquitter de cette tâche. En 2003-2004, le MPO a élaboré des lignes directrices sur sa participation à plusieurs processus liés à la LEP, dont la plupart sont nouveaux pour le Ministère. Le MPO met ces lignes directrices à jour au fur et à mesure que les travaux progressent et que des leçons sont retenues.

Renforcer les liens du MPO avec les peuples autochtones

Le 9 octobre 2003, le Ministère a annoncé l'entrée en vigueur du Programme autochtone de gestion des ressources aquatiques et océaniques (PAGRAO) et du Programme autochtone de gestion de l'habitat dans les régions intérieures. En février 2004, le Ministère a annoncé l'entrée en vigueur de deux autres initiatives conçues pour aider davantage les Premières nations touchées par le jugement *Marshall*, soit l'initiative de mentorat en mer et l'initiative de gestion des opérations de pêche.

Stratégie relative aux pêches autochtones

En vigueur depuis 1992, la Stratégie relative aux pêches autochtones (SRAPA) sert à gérer efficacement les pêches autochtones conformément au jugement rendu par la Cour suprême du Canada en 1990 dans la cause Sparrow. Dotée d'un budget de 35 millions de dollars, la SRAPA permet de négocier des ententes de pêche relatives aux plans de capture (qui sont acceptables par les deux parties et circonscrites dans le temps) avec environ 250 groupes autochtones. Elle prévoit des fonds pour, ainsi que de financer la gestion des pêches et de projets de développement économique, y compris offrir des possibilités de pêche commerciale.

En 2002-2003, le MPO procédé à un examen de la SRAPA et consulté des groupes autochtones pour savoir ce qui allait ou n'allait pas à ce chapitre. En 2003-2004, le MPO a consulté à nouveau des groupes autochtones au sujet des constatations faites et des changements proposés dans le rapport de l'étude, notamment :

http://www-comm.pac.dfo-mpo.gc.ca/pages/consultations/fisheriesmgmt/reportingframework/catchreportingpres_e.ppt

- une SRAPA renouvelée qui met l'accent sur des ententes plus simples, plus larges et à plus long terme;
- l'entrée en vigueur du PAGRAO qui permettra à des groupes admissibles de mieux participer dans les domaines de responsabilité du MPO;
- une utilisation plus stratégique et plus efficace des ressources dont dispose le MPO pour arriver à une meilleure coordination au sein du Ministère et des liens plus étroits avec d'autres programmes et objectifs du gouvernement.

Gestion autochtone des ressources aquatiques et océaniques

Le PAGRAO découle de la SRAPA et de l'initiative de l'après-*Marshall*. Dans les domaines de gestion des pêches par le MPO, le Programme donnera aux groupes autochtones qui s'intéressent aux mêmes bassins versants ou aux mêmes écosystèmes la capacité scientifique et technique de participer à des processus de gestion des pêches à intervenants multiples et à des processus de gestion d'autres responsabilités du MPO (c.-à-d. la gestion intégrée des océans, la gestion de l'habitat, l'aquaculture et les sciences).

En 2003-2004, le MPO a rencontré des groupes autochtones pour leur présenter le PAGRAO et discuter avec eux de sa conception et de sa mise en œuvre. Dans la plupart des cas, le Programme a reçu un accueil favorable. Le MPO a versé des fonds à 20 groupes autochtones pour qu'ils déterminent l'intérêt de leurs collectivités au PAGRAO et qu'ils préparent des ententes complètes dans le cadre du Programme.

Droits ancestraux issus de traités : Le jugement Marshall

Comme les collectivités des Premières nations participent très activement à la pêche commerciale sur la côte est, le MPO a continué à mettre en œuvre l'initiative de l'après-*Marshall* conçue pour accroître l'accès des Premières nations

aux pêches commerciales. Le Ministère a reconnu comme bénéficiaires du jugement *Marshall* 34 Premières nations représentant environ 28 000 personnes en Gaspésie, au Nouveau-Brunswick, à l'Île-du-Prince-Édouard et en Nouvelle-Écosse. Au 31 mars 2004, le Ministère avait signé des ententes de pêche avec chacune de ces Premières nations, sauf trois. Le MPO a jusqu'au 31 mars 2006 pour tenir ses engagements.

Mentorat en matière de pêches par les Premières nations

En 2003, le MPO a mis en place un programme donnant aux pêcheurs autochtones touchés par le jugement Marshall la possibilité de pêcher pendant la saison de pêche commerciale. Le Programme pilote de déploiement de mentors dans le cadre des pêches par les Premières nations a permis de former 375 pêcheurs côtiers et semi-hauturiers appartenant à 22 collectivités des Premières nations pendant 3 260 « jours de mentorat ».

Dans le cadre du programme pilote, le Ministre a annoncé, le 26 février 2004, la mise sur pied de l'initiative de mentorat en mer d'une durée de quatre ans. Cette initiative vise à donner aux collectivités des Premières nations touchées par le jugement *Marshall* la possibilité de combler leurs besoins de formation de façon autonome. Dans le cadre de l'initiative, les pêcheurs côtiers acquerront les compétences nécessaires pour atteindre pleinement leurs quotas de pêche et diversifier leurs captures. De plus, les capitaines et les équipages pourront se qualifier plus facilement pour la pêche semi-hauturière. La formation portera sur la navigation, les techniques de pêche, l'entretien de bateaux, les réparations de l'équipement, la conservation, la sécurité et le rangement des bateaux pour l'hiver.

Par ailleurs, le Ministre a également annoncé, le 26 février 2004, une initiative complémentaire qui aidera les Premières nations à gérer leurs opérations de pêche et à adopter des règles pour que les avantages de la pêche soient répartis au sein de la collectivité.

Modalités liées aux traités

En 2003-2004, le MPO a fixé d'importantes nouvelles modalités liées aux traités avec des groupes autochtones de la côte Est et de la côte Ouest. Dans la Région du Pacifique, le MPO est arrivé à des ententes de principe avec la Première nation de Tsawwassen, la nation Lheidli T'enneh et deux autres Premières nations de la Colombie-Britannique. Les négociations avec la Première nation Snuneymuxw sont presque terminées. Les parties espèrent conclure une entente définitive d'ici à décembre 2004.

Au Canada atlantique, l'Association des Inuits du Labrador a conclu une entente définitive prévoyant un accès accru aux pêches et des pouvoirs délégués de gestion de la pêche. Quant au Nord, le Conseil des ministres a approuvé l'entente

définitive des Tlicho (Dogrib). Malheureusemen[illegible]les mesures législatives permettant l'entrée en vigueur de l'entente sont mortes au feuilleton de la Chambre des communes à la dernière session.

Les négociations avec d'autres groupes autochtones du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest, du Québec et de la Colombie-Britannique se poursuivent. Le MPO prévoit conclure des ententes avec ces groupes au cours des prochaines années.

Groupe de travail fédéral-provincial sur l'impact des traités sur la pêche

http://www.prov.gov.bc.ca/tno/

En juillet 2003, le Ministre et le gouvernement de la Colombie-Britannique ont chargé MM. Peter Pearse et Donald McRae de définir une vision des pêches sur la côte du Pacifique à l'aire de l'application des traités. De plus, on leur a demandé de formuler des recommandations qui permettraient de créer un climat de certitude pour tous les participants à la pêche, d'assurer la conservation de la ressource et une gestion durable et efficace, d'accroître le rendement économique des pêches et de favoriser des ententes équitables entre pêcheurs ainsi qu'un traitement juste des personnes désavantagées par les traités. MM. Pearse et McRae ont publié en avril 2004 un rapport intitulé *Traités et transitions : Vers une pêche durable sur la côte du Pacifique.*

Moderniser les opérations du MPO grâce à l'initiative de renouvellement de la gestion des pêches

Le MPO modernise ses opérations pour les raisons suivantes :

- mettre en place une gestion des pêches axée sur les écosystèmes;
- mettre davantage l'accent sur la conservation;
- maintenir les services aux Canadiens et aux Canadiennes;
- accroître la capacité d'application des règlements;
- gérer les pêches plus efficacement (en améliorant le processus d'élaboration de plans de gestion intégrée des pêches).

Voici un aperçu des activités en cours qui appuient cette modernisation :

- **Gestion des pêches par objectifs (GPO)**. La GPO intègre la prudence et la gestion des risques à la planification des pêches. Principale composante du renouvellement de la gestion des pêches, la GPO est également liée à de récentes initiatives globales comme la gestion axée sur les écosystèmes, le plan d'action relié aux océans, la *Loi sur les océans du Canada* et la LEP. La GPO s'intéresse à l'écosystème plutôt qu'à une espèce en particulier. Elle analyse les incidences de la pêche sur les espèces ciblées et sur les espèces prises accidentellement, y compris les espèces en péril. Des projets pilotes ont été établis un peu partout dans le pays pour tester cette approche sur plusieurs espèces.

- **Mesure du rendement.** Des indicateurs qui mesurent le rendement sont progressivement intégrés aux essais pilotes des plans de gestion des pêches par objectifs. Le MPO veut ainsi s'assurer que les plans de gestion sont dotés d'outils efficaces pour déterminer dans quelle mesure les objectifs sont atteints et que chaque plan comporte des critères communs.
- **Ventilation des coûts.** La présente initiative vise à calculer les coûts des résultats et des activités requises pour les obtenir. Il faut absolument pouvoir établir des liens entre les ressources et les résultats afin d'être en mesure de prendre des décisions concernant les besoins en matière de programmes. En 2003-2004, le MPO a fait une analyse de rentabilisation et a tenu des consultations pour déterminer s'il y avait lieu d'intégrer l'établissement des coûts de la gestion des ressources halieutiques au niveau stratégique et au niveau opérationnel.
- **Programme de gestion de l'information sur les pêches.** Il vise à élaborer et à améliorer des systèmes de collecte de données sur les pêches et d'établissement de rapports à ce sujet afin que la planification de la gestion des pêches et que les opérations de pêche se fondent sur des renseignements exacts, à propos et intégrés. D'ici à mars 2005, le programme permettra de mettre en place des normes, des processus et des outils communs d'établissement de rapports sur la délivrance de permis, la gestion des quotas, les prises et les efforts de pêche de même que la surveillance de la conformité.

Plans de gestion intégrée des pêches

Les plans de gestion intégrée des pêches (PGIP) servent de cadre de planification pour assurer la conservation et l'utilisation durable des ressources halieutiques. Les PGIP permettent aux utilisateurs et à d'autres intervenants de contribuer davantage à la gestion et à la conservation des pêches, ainsi qu'à tenir compte des connaissances techniques et des activités d'employés du MPO travaillant dans les secteurs des sciences, de la gestion des pêches et des océans.

Au fur et à mesure qu'ils évoluent, les PGIP ont permis de clarifier les objectifs en matière de gestion qui mèneront à des pêches durables. Les PGIP renferment maintenant des objectifs mesurables établis par des intervenants. De plus, ils commencent à intégrer les principes de la gestion des risques et le principe de précaution. À cette fin, il faut définir les limites de la conservation et élaborer des stratégies de gestion des pêches ainsi que des contrôles. De plus en plus, les PGIP se fondent sur une approche de la gestion des pêches axée sur les écosystèmes et tiennent compte des obligations en vertu de la LEP.

Promouvoir la conservation pour appuyer la gestion et la protection des ressources halieutiques

Accès, allocations et protection de l'habitat

- Le Ministre a maintenu en 2004 les modalités actuelles de partage pour 29 des 30 pêches dans l'Atlantique, afin de stabiliser davantage l'accès et les allocations.
- Le MPO a continué à collaborer avec l'industrie de la pêche du thon rouge à l'établissement d'un système d'attribution des quotas de pêche du thon dans l'Atlantique (fixés par la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique).
- L'application des dispositions de la LEP détermine les allocations disponibles de la plupart des pêches du saumon du Pacifique à cause du mélange de stocks en santé et de stocks faibles. Dans son rapport, le groupe de travail conjoint trace une voie pour l'avenir.
- Le Ministère continue de mettre en application des plans de conservation du sébaste. Il a diminué les captures directes du sébaste dans le cadre de la pêche côtière commerciale et récréative.

http://www.dfo-mpo.gc.ca/media/newsrel/2004/hq-ac15_f.htm

Conservation et protection

Le programme de surveillance aérienne du MPO assure des services très efficaces et très rentables (par le biais d'un entrepreneur du secteur privé). En plus d'assumer les responsabilités relatives aux pêches, le programme joue un rôle important en matière de sécurité maritime dans tout le pays. Toutes les données de surveillance que le MPO recueille dans le cadre du programme sont automatiquement transmises au ministère de la Défense nationale (MDN), qui les introduit dans ses systèmes de renseignements. Après la crise du 11 septembre 2001, aux États-Unis, le MPO a commencé à recevoir des fonds supplémentaires (dans le cadre de l'initiative nationale de sécurité maritime) pour élargir et améliorer son programme de surveillance aérienne. En 2003-2004, le MPO a reçu 2 millions de dollars à cette fin, ce qui lui a permis d'augmenter considérablement le nombre d'heures de patrouille et de se concentrer davantage sur le trafic des navires commerciaux, comme les porte-conteneurs, les navires-citernes, les vraquiers et les navires de charge.

Statistiques sur l'application des règlements
En 2003-2004, les agents des pêches :

- sont intervenus par rapport à 8 875 infractions à la *Loi sur les pêches* et aux règlements d'application de la Loi et à la *Loi sur la protection des pêches côtières*;
- ont porté 2 063 accusations; et
- ont donné 1 134 contraventions.

Neuf cent trente et une autres accusations sont en suspens ou à l'étude.

Le MPO continue de faire des investissements stratégiques dans les technologies de pointe pour améliorer les services à la clientèle et accroître l'efficience de l'application des règlements. Par exemple, des plans ont été conçus en vue d'entreprendre, à compter d'avril 2004, l'installation du Système de surveillance des navires (SSN) à bord des bateaux de 35 à 65 pieds de longueur pêchant à Terre-Neuve-et-Labrador. De plus, tous les bateaux d'au moins 65 pieds de longueur qui pêchent le poisson de fond et la crevette nordique dans l'ensemble de l'Atlantique, c'est-à-dire dans les sous-zones 0, 2 et 3, devront eux

aussi être munis du SSN. Suivant les résultats de l'expérience menée à Terre-Neuve-et-Labrador en 2004, le MPO tiendra des consultations concernant l'installation potentielle du SSN à bord de tous les bateaux de plus de 35 pieds qui pêchent n'importe où dans l'Atlantique.

Le MPO a mis au point une trousse de formation à l'intention des agents des pêches en prévision de la mise en application des interdictions en vertu de la LEP à compter du 2 juin 2004. Le programme de formation portait sur les principales définitions dans la LEP, les domaines d'application de la Loi, la liste des espèces en péril et les mesures de protection des espèces inscrites, comme les infractions, les exceptions, les ententes et les permis, les pouvoirs des agents des pêches et les demandes d'enquête.

Le MPO a retardé l'amélioration des composantes de l'établissement des coûts et de la gestion du rendement du Système de suivi des activités d'application des règlements sur les pêches (qui devait entrer en fonction à l'automne de 2003), en partie parce qu'il ne modifie pas de systèmes importants pendant la haute saison de pêche. Il prévoit apporter les dernières modifications en octobre 2004.

Le MPO compte sur des observateurs des pêches en mer qualifiés pour surveiller la conformité aux lois et aux règlements et pour fournir des données scientifiques sur les stocks de poisson. En 2003-2004, le Ministère a continué d'élaborer des normes nationales de collecte de données en vue du déploiement éventuel d'un système national de collecte de renseignements en mer (le Système d'information sur les sorties des observateurs).

La Stratégie nationale de conformité vise à instaurer une démarche nationale cohérente pour résoudre les problèmes les plus graves, c'est-à-dire une façon d'arriver aux meilleures décisions possibles quant à la manière de maîtriser les risques et d'assurer la conformité. Les buts premiers de l'atelier ont été atteints. Les participants sont arrivés à une compréhension commune et à un consensus. Ils sont favorables à l'élaboration d'une matrice « donnant le profil des pêches et de l'habitat et faisant l'évaluation des menaces ». Un groupe de travail national se réunit depuis novembre pour mettre au point une matrice des risques que tous les bureaux régionaux pourront mettre à l'essai en 2005-2006. À la suite des démarches entreprises en novembre, la Région des Maritimes a tenu, en février 2004, le premier atelier régional sur la stratégie de conformité de C et P.

Code de conduite canadien sur les pratiques de pêche responsable

Le Code de conduite canadien sur les pratiques de pêche responsable présente neuf principes de base régissant la pêche responsable et 36 lignes directrices en vue de leur mise en application. En 2003-2004, le MPO a atteint son objectif à long terme, qui était de persuader l'industrie de la pêche d'adopter le code à titre de mécanisme volontaire permettant d'arriver à une pêche durable.

Maintenir le leadership du MPO à l'échelle internationale

En 2003-2004, le Canada a négocié et administré des accords conclus avec d'autres pays sur la conservation, les allocations et les relations bilatérales et multilatérales en matière de pêches. Voici quelques-unes de ces principales réalisations :

- Le pays a adopté une nouvelle politique et des règlements nouveaux régissant l'accès aux eaux et aux ports canadiens par des bateaux de pêche étrangers. Ils remplacent la *Directive provisoire sur l'accès aux eaux et aux ports de pêche du Canada par des bateaux étrangers* de 1986. La nouvelle politique permet de fermer des ports pour mettre un terme à des activités de pêche illicites, non signalées et non réglementées. De plus, elle renforce le recours par le Canada aux mesures de conservation et de gestion des pêches.
- En 2003, le Canada et les États-Unis sont parvenus à une entente relativement à un nouveau traité de gestion conjointe du merlu du Pacifique. Les deux pays mettent ainsi fin à un différend de 13 ans entourant la gestion de ce stock transfrontalier. Les intervenants des deux pays sont favorables au traité. Ils ont participé étroitement aux négociations.
- Après cinq ans de négociations, divers pays sont arrivés à une entente en vue d'une nouvelle convention de modernisation de la Commission inter-américaine du thon des tropiques chargée de la conservation et de la gestion des thonidés et des espèces apparentées au thon sur la côte Ouest des Amériques. La zone nouvellement définie par la convention s'étend à partir du Canada au nord jusqu'au Chili au sud et à l'ouest jusqu'en Polynésie française.
- En 2003-2004, le Canada a continué de promouvoir la ratification de l'Accord des Nations Unies sur les pêches (ANUP) et de ses principes, objectifs, droits et obligations dans le cadre de forums régionaux multilatéraux et autres. Le Canada a proposé des règles de répartition et fait valoir le principe de précaution dans le cadre de l'Organisation des pêches de l'Atlantique Nord-Ouest (OPANO) et de la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (CICTA). L'ANUP constitue une entente-cadre de conservation et de gestion efficaces des stocks chevauchants et grands migrateurs en haute mer.
- À l'assemblée générale pour la conservation flétan noir tenue par l'OPANO en 2003, le Canada a réussi à obtenir un consensus sur l'adoption d'un plan décennal de reconstitution de ce stock chevauchant. Le plan fige pour trois ans le total admissible des captures qui a été réduit considérablement.
- À la suite de fermetures de ports visant à accroître la conformité aux règles de l'OPANO, le Ministère a négocié des ententes qui ont permis de rouvrir les ports aux flottilles de l'Estonie et des îles FÉROÉ en 2003. Le MPO a adopté une stratégie globale pour régler le problème de la surpêche de stocks chevauchants en haute mer par des bateaux étrangers – une priorité

commune du Ministère et du gouvernement du Canada. Le Ministère a réaffecté 6 millions de dollars à la mise en œuvre de cette stratégie. De plus, il a obtenu des fonds supplémentaires pour l'exercice 2004-2005.

Le MPO a continué d'améliorer la prestation des services

Le MPO continue de faire fonctionner des centres d'expertise dans toutes les régions. Chargés d'accroître l'efficacité et la rentabilité des services offerts par le Ministère, les centres évaluent les possibilités de combiner les technologies sur le marché à des processus d'exploitation innovateurs.

Un système national de délivrance de permis de pêche récréative (SNDPPR) qui sera bientôt mis en place, en est un exemple. Grâce au SNDPPR, les pêcheurs à la ligne pourront demander en direct des permis de pêche, les acheter et les imprimer, et ce, conformément à l'objectif du Gouvernement en direct visant à améliorer les services en offrant d'autres modes de prestation. Des questions de protection des renseignements personnels et de sécurité ont retardé la mise en place du projet pilote du SNDPPR dans la Région du Pacifique (qui devait avoir lieu en 2003-2004) jusqu'au début de 2004-2005.

Aller de l'avant – Quelles sont les prochaines étapes?

En 2004-2005, le MPO :

- ❑ de concert avec les intervenants du Canada atlantique, mettra en œuvre les éléments suivants du Cadre stratégique de gestion des pêches sur la côte de l'Atlantique :
  - mettre en place un processus de prise de décisions transparent fondé sur des règles;
  - préserver une flottille autonome et viable de pêcheurs côtiers;
  - adopter des ententes de partage plus stables et à plus long terme;
  - adopter des plans pluriannuels de gestion des pêches axés sur la conservation et la gestion des risques;
  - élaborer des politiques visant à favoriser la viabilité et l'autonomie de l'industrie;
- ❑ mettra sur pied le PAGRAO;
- ❑ de concert avec les intervenants, examinera les 28 zones de conservation du sébaste et évaluera la possibilité d'instaurer plus de 100 nouvelles zones de conservation du sébaste pour la saison de pêche de 2004;
- ❑ étendra l'utilisation du SNDPPR dans la Région du Pacifique en vue d'une application ultérieure dans l'ensemble de l'Atlantique;
- ❑ en collaboration avec les gouvernements des provinces et des territoires et les groupes autochtones, élaborera une stratégie de consultations sur le cadre stratégique national;

- élaborera, par l'entremise de l'OPANO, un plan stratégique pour la protection des stocks de poisson cruciaux vivant sur les Grands Bancs et, de concert avec des membres de la collectivité internationale (surtout l'Union européenne grâce à la collaboration avec le Fonds mondial pour la nature), cherchera des moyens de définir les besoins de conservation de la biodiversité dans la zone, tout en mettant l'accent sur le nez et la queue des Grands Bancs qui dépassent la zone élargie de 220 milles nautiques délimitant les eaux canadiennes;
- exigera que tous les bateaux de pêche du poisson de fond et de la crevette nordique de plus de 65 pieds de longueur pêchant dans les sous-zones 0, 2 et 3 de la Région de l'Atlantique soient munis du SSN, et consultera les intervenants sur la possibilité d'étendre cette exigence à tous les bateaux de plus de 35 pieds de longueur qui pêchent dans l'Atlantique;
- préparera une matrice intitulée « profil des pêches/de l'habitat et évaluation des menaces » dont pourront se servir tous les bureaux régionaux dans le cadre d'un projet pilote en 2005-2006 (cette mesure donne suite aux discussions tenues dans le cadre d'un atelier national sur la stratégie de conformité tenue en novembre 2003);
- tiendra des consultations sur les constatations du Groupe de travail sur l'impact des traités sur la pêche et y donnera suite, de même qu'au rapport correspondant du Groupe d'examen des Premières nations.

Gestion et protection des ressources halieutiques : Modèle logique

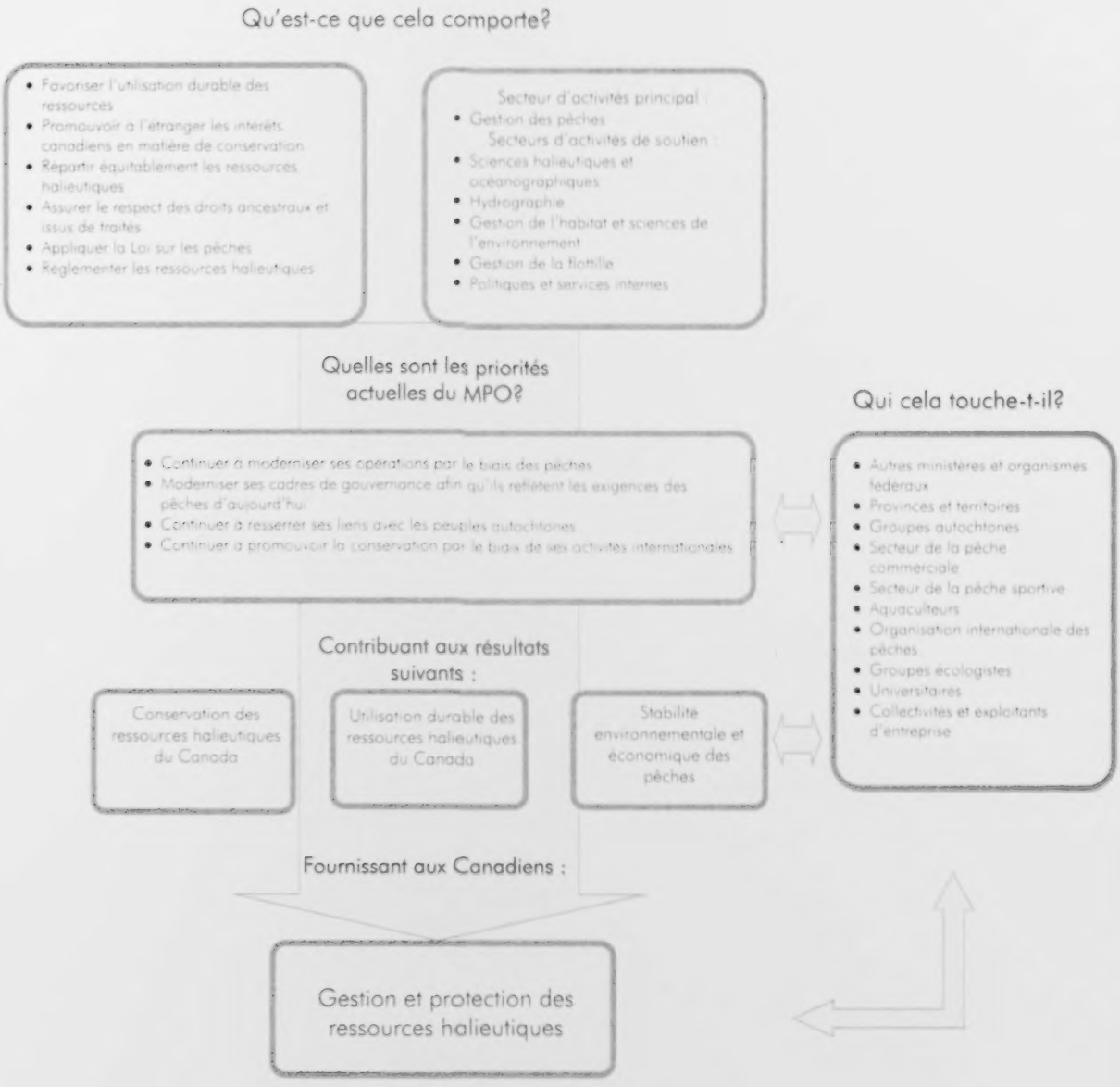

Protection des milieux marins et d'eau douce

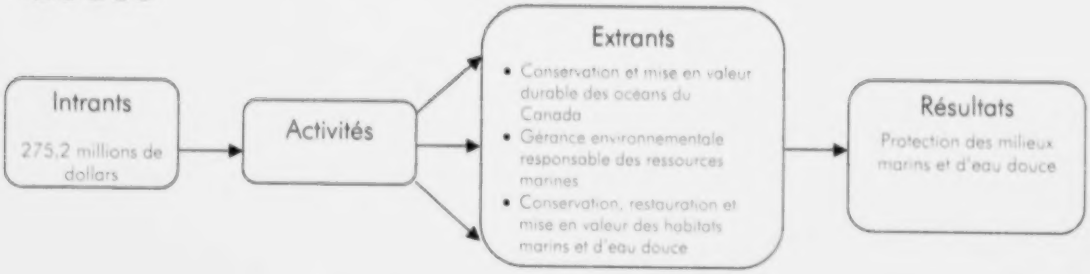

Contexte : Qu'est-ce que cela comporte?

Les océans et les eaux douces sont menacés par la pollution et les activités qui endommagent et altèrent l'habitat du poisson – le milieu dont le poisson dépendent directement ou indirectement pour survivre, croître et se reproduire. Les océans du Canada sont soumis à des pressions croissantes des industries traditionnelles de la pêche et du transport maritime, auxquel les s'ajoutent celles de l'aquaculture, l'exploration et l'exploitation pétrolière et gazière ainsi que l'écotourisme. C'est aussi le cas des eaux douces canadiennes, qui est de plus en plus utilisées à des fins récréatives et pour la production d'hydroélectricité.

Le MPO cherche à protéger l'habitat du poisson et à gérer les activités humaines influant sur les écosystèmes estuariens, côtiers, d'eau douce et marins. Pour protéger les milieux marins et d'eau douce, le MPO mène les activités principales suivantes :

- conformément à la *Loi sur les océans*, établir des objectifs, des normes ou des lignes directrices liés à la qualité du milieu marin, des plans de gestion intégrée et des zones de protection marine;
- administrer et appliquer les dispositions de la *Loi sur les pêches* relatives à la protection de l'habitat du poisson;
- évaluer les répercussions environnementales des projets entrepris dans le cadre de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*;
- veiller à ce que les ports dont il est responsable respectent les normes environnementales;
- continuer d'agir à titre de principal organisme d'intervention lorsque surviennent des déversements provoqués par des navires et

http://lois.justice.gc.ca/fr/O-2.4/index.html

- intervenir de façon appropriée lors de tout incident de pollution marine en eaux canadiennes.

La *Loi sur les océans du Canada* a été adoptée en 1997. Elle est mise en application par le biais de trois programmes de gestion :

- planification de la gestion intégrée
- zones de protection marine
- qualité du milieu marin

http://www.cos-soc.gc.ca/dir/cos-soc_f.asp

Les trois programmes d'application de la *Loi sur les océans* s'inscrivent dans le cadre de la Stratégie sur les océans du Canada. La stratégie propose un énoncé global pour l'ensemble du gouvernement de la politique fédérale sur les océans fondé sur l'application générale des principes inhérents à la *Loi sur les océans*.

Le Programme national de gestion de l'habitat (PNGH) du Canada est l'une des composantes importantes de l'engagement du MPO de conserver le poisson et son habitat et de les protéger des répercussions néfastes d'activités à proximité de l'eau ou dans l'eau. L'habitat assure la pérennité des ressources halieutiques et des avantages socio-économiques qu'en retirent les Canadiens et les Canadiennes.

En étudiant chaque proposition de projet et en collaborant avec leurs promoteurs, les responsables du PNGH tentent d'établir un équilibre entre les pertes d'habitat inévitables et les mesures de remplacement ou de compensation de l'habitat pour qu'il n'y ait aucune perte nette de l'habitat du poisson.

Ressources : Combien le MPO a-t-il dépensé?

Environ 19 % des dépenses totales du MPO en 2003-2004, soit 275,2 millions de dollars, ont servi à protéger les milieux marins et d'eau douce.

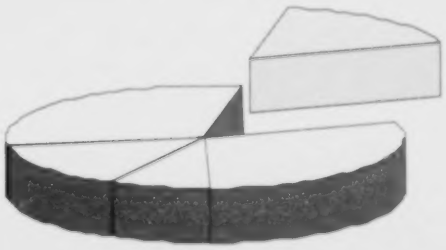

Protection des milieux marins et dulcicoles

Résultats : Qu'avons-nous accompli?

Le MPO a continué de mettre l'accent sur la conservation, la restauration et la mise en valeur de l'habitat du poisson en milieux marins et d'eau douce grâce à l'application uniforme du PNGH

Le Programme national de gestion de l'habitat (PNGH) est l'un des principaux programmes fédéraux appuyant la gestion et la protection des pêches canadiennes. Grâce à l'application des principes de la Politique de gestion de l'habitat du poisson de 1986, le PNGH influence les travaux de développement durable au Canada.

http://www.dfo-mpo.gc.ca/canwaters-eauxcan/habitat/index_f.asp

Les responsables du PNGH ont élaboré un Plan de modernisation du processus environnemental qui soutient activement le programme de réglementation intelligente du gouvernement fédéral dont il a été question pour la première fois dans le discours du Trône de 2002.. Ce programme et ce plan peuvent aider à mieux atteindre les objectifs de la Politique de gestion de l'habitat du poisson en faisant en sorte que les efforts déployés dans le cadre du PNGH soient orientés davantage vers les projets présentant des risques plus élevés plutôt que vers des projets à faibles risques. Voici un aperçu des composantes principales du Plan de modernisation du processus environnemental:

- mettre en place un cadre de gestion des risques;
- rationaliser le processus de renvois;
- prendre des décisions de façon plus prévisible et cohérente;
- renforcer les partenariats;
- élaborer un nouveau modèle de gestion pour les grands projets d'évaluation environnementale en vertu de la LCEE.

Programme national de formation sur la gestion de l'habitat et guides à l'intention des intervenants

En 2003-2004, le MPO a continué ses travaux en vue de l'établissement d'un programme national de formation pour le PNGH. À la fin de l'exercice, le Ministère avait donné, à l'échelle nationale, six cours de formation à plus de 230 participants dans le cadre de 26 séances.

http://www.essa.com/projects/descriptions/1220.htm

De concert avec les bureaux régionaux, le Ministère a mis au point trois guides à l'intention des intervenants afin d'accroître l'uniformité d'application des politiques du programme et d'aider le personnel du programme sur le terrain.

Ententes de gouvernance

Le MPO a continué d'élaborer des ententes de gouvernance avec les gouvernements des provinces et des territoires et d'autres intervenants.

- **Gouvernements des provinces et des territoires**—Le Ministère a signé un protocole d'entente sur l'habitat du poisson avec le gouvernement du Manitoba. Un protocole d'entente avec le gouvernement de l'Ontario est prêt à être signé et d'autres encore, avec les gouvernements de la Nouvelle-Écosse et de la Saskatchewan, sont presque terminés.
- **Industrie**—Le MPO a signé un protocole d'entente sur la gestion de l'habitat avec l'Association canadienne de l'électricité. Il prépare actuellement une entente avec la Coalition des industries des ressources pour l'intendance de l'habitat qui représente cet important secteur de l'industrie.
- **Groupes autochtones** – Les discussions se poursuivent avec des collectivités autochtones dans le cadre du Programme autochtone de gestion de l'habitat dans les régions intérieures et du Programme autochtone de gestion des ressources aquatiques et océaniques.

Pour prendre connaissance d'ententes signées avant 2003-2004 avec les gouvernements des provinces et des territoires, les offices de protection de la nature, l'industrie, les municipalités, des organismes non gouvernementaux et des groupes autochtones, veuillez consulter le site http://www.dfo-mpo.gc.ca/canwaters-eauxcan/index_f.asp.

Cadre de gestion et de responsabilisation axé sur les résultats

http://www.dfo-mpo.gc.ca/canwaters-eauxcan/infocentre/legislation-lois/policies/fhm-policy/index_f.asp

Le MPO élabore et met en œuvre un cadre de gestion et de responsabilisation axé sur les résultats (CGRR) du PNGH. Ce cadre met d'abord l'accent sur l'article 35 de la *Loi sur les pêches*, qui interdit la détérioration et la perturbation ou la destruction de l'habitat du poisson. D'autres activités réglementaires et non réglementaires du MPO seront ajoutées par la suite au CGRR. Le MPO a retardé l'élaboration de ce cadre dans le but d'y inclure les résultats du Projet d'évaluation ministérielle et d'ajustement et du Plan de modernisation du processus environnemental. Ainsi, les responsables du PNGH pourront mieux montrer de façon générale comment ils atteignent les objectifs et les buts de la *Politique de gestion de l'habitat du poisson*. Avant de présenter une version définitive du CGRR, des consultations seront menées auprès des employés des bureaux régionaux et d'autres parties en 2004-2005.

Rapport sur l'administration et l'application des dispositions de la* Loi sur les pêches *relatives à la protection de l'habitat du poisson et à la prévention de la pollution

http://www.dfo-mpo.gc.ca/canwaters-eauxcan/infocentre/publications/reports-rapports/ann01/index_f.asp

Le rapport de 2001-2002 a été présenté au Parlement en février 2004. La publication de ces rapports annuels prend beaucoup de temps et est coûteuse. La publication a été retardée à cause du volume de renseignements à compiler et des multiples sources à coordonner. En 2003-2004, le MPO a restructuré le rapport et a rationalisé le processus de production afin que les prochains

rapports puissent être remis aux parlementaires et aux Canadiens et Canadiennes en temps opportun.

Le MPO a continué de s'appuyer sur la Stratégie sur les océans du Canada pour assurer une gestion moderne des océans axée sur la conservation et la pérennité

Cadre national stratégique et opérationnel

Dans le discours du Trône de 2004, le gouvernement du Canada s'est engagé à élaborer un Plan d'action sur les océans. Ce dernier confirme les priorités à court, à moyen et à long terme de l'ensemble du gouvernement en matière de gestion des océans.

Les travaux liés au plan sont orientés par le nouveau secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans, nommé par le Premier ministre en décembre 2003 et spécialement mandaté pour voir à l'exécution du plan, ainsi que par le Comité interministériel des sous-ministres responsables des océans, dont le nombre de membres a été augmenté et qui a tenu sa première réunion en février 2004.

Des groupes de travail interministériels dirigés par les sous-ministres adjoints membres du Comité interministériel sur les océans, énonceront les principaux résultats attendus et les grandes priorités pour chacun des quatre thèmes du plan :

- leadership international, souveraineté et sécurité;
- gestion intégrée des océans;
- santé des océans;
- la science et la technologie appliquées aux océans.

Plans de gestion intégrée pour les grandes zones de gestion des océans

La planification de la gestion intégrée (l'un des trois programmes liés à la *Loi sur les océans*) vise à intégrer la planification de la gestion dans l'ensemble du gouvernement pour les zones clés des océans du Canada. Au départ, il y aura planification pour cinq grandes zones de gestion des océans, c'est-à-dire la plate-forme Scotian, le golfe du Saint-Laurent, la baie de Plaisance/Grands Bancs, la mer de Beaufort et le bassin des îles de la Reine-Charlotte.

http://www.dfo-mpo.gc.ca/canwaters-eauxcan/oceans/opat-orapo/index_f.asp

Les plans de gestion intégrée de ces zones porteront sur les enjeux majeurs découlant des utilisations concurrentielles des océans (p. ex. la pêche, l'exploitation pétrolière et gazière ainsi que le transport maritime) de même que des enjeux reliés à la santé des écosystèmes marins, plus particulièrement des espèces en péril.

Zones de protection marine

http://www.dfo-mpo.gc.ca/canwaters-eauxcan/oceans/mpa-zpm/dmpa_f.asp

La *Loi sur les océans du Canada* habilite le MPO à instaurer des zones de protection marine (ZPM) pour conserver et protéger des habitats uniques, des espèces marines en voie de disparition ou menacées de même que leurs habitats, des ressources halieutiques utilisées à des fins commerciales et non commerciales (y compris les mammifères marins) et leurs habitats, des zones marines de grande importance sur le plan de la biodiversité ou de la productivité biologique ainsi que tout autre habitat ou ressource marine nécessitant une protection spéciale.

En mai 2004, le goulet de l'île de Sable (région de la plate-forme Scotian) est devenu la deuxième ZPM au Canada au terme d'une dernière série de consultations qui se sont tenues en 2003. Cette désignation est le point culminant de plus de six ans d'analyses approfondies et de recherches scientifiques, d'évaluations socio-économiques et de consultations publiques. Cette étape laisse présager la création de 11 autres ZPM (à l'étude) qui pourraient être établies dans tout le pays. L'ampleur des connaissances scientifiques et de l'appui des intervenants détermineront la période à laquelle ces nouvelles ZPM deviendront officielles. Le Ministère évalue chaque zone en fonction de critères axés sur les buts en matière de conservation et les besoins de gestion. De plus, le MPO utilise ces mêmes critères pour dresser une liste d'autres ZPM potentielles.

Élaboration d'approches stratégiques pour prendre en compte les intérêts des intervenants

Comme les intervenants souhaitaient ardemment participer à la planification de la gestion des océans dès les premières étapes, le MPO a mis sur pied en 2003-2004 plusieurs nouveaux forums régionaux et nationaux, notamment le Forum de gestion intégrée de la partie est de la plate-forme Scotian et le Comité consultatif sur la zone de protection marine du goulet de l'île de Sable. Plusieurs autres forums continueront d'être mis en place en 2004-2005, par exemple des forums liés à la baie de Plaisance à Terre-Neuve, à la mer de Beaufort dans l'Arctique et à la côte Nord du Pacifique.

Partenariats et ententes de collaboration

Le MPO continue d'élaborer des partenariats et des ententes de collaboration avec les gouvernements des provinces et des territoires, d'autres intervenants dans le domaine des océans sur la scène internationale, des organisations autochtones, des Premières nations, des collectivités côtières, l'industrie et des organismes non gouvernementaux.

Les gouvernements des provinces et des territoires collaborent avec le MPO par l'entremise du Groupe de travail sur les océans qui relève du Conseil canadien des ministres des Pêches et de l'Aquaculture. En 2003-2004, les démarches du groupe de travail ont mené à l'élaboration d'un protocole d'entente entre cinq

ministères de la C.-B. et quatre ministères fédéraux exerçant des compétences sur la côte du Pacifique. Le protocole d'entente n'a toujours pas été signé.

Annoncé en 2003, le Programme autochtone de gestion des ressources aquatiques et océaniques (PAGRAO) représente une nouvelle façon pour le gouvernement fédéral de consulter les groupes autochtones et de collaborer avec eux. Le PAGRAO facilitera la planification de l'utilisation des milieux marins et la gestion intégrée des océans sur la côte du Pacifique.

En 2003-2004, le MPO a parrainé un atelier industrie-gouvernement tenu avec l'Association canadienne des producteurs pétroliers qui témoigne de la collaboration avec l'industrie.

Le MPO appuie le Réseau de recherches sur la gestion des océans (RRGO) et ses trois nœuds de recherche. Le RRGO a resserré les liens entre les gouvernements, les collectivités et les scientifiques qui font de la recherche sur les océans, puis il a amélioré les partenariats de recherche avec l'industrie, les organismes non gouvernementaux et d'autres organisations côtières.

http://www.omrn.ca/fr_home.html

Méthodes de communication et indicateurs de l'état des océans

En mars 2004, le MPO a présenté au Groupe de travail sur les océans l'ébauche d'un document de travail sur les indicateurs écosystémiques de la gestion intégrée.

Les parties signataires du Protocole d'entente Canada-C.-B. susmentionné se sont engagées à collaborer à l'établissement de rapports sur l'état des océans et l'état de l'environnement. Le MPO entamera ces travaux après s'être acquitté de ses engagements actuels dans le cadre du Programme de planification de la gestion intégrée.

Normes environnementales dans les ports

Les océans du Canada et les ports donnant accès à ces océans sont de plus en plus menacés par la pollution causée par des activités terrestres et maritimes ainsi que par la détérioration et la destruction des habitats et des écosystèmes.

Le MPO s'assure que les ports respectent des normes environnementales rigoureuses :

- en obligeant les administrations portuaires à élaborer et à mettre en œuvre des plans de gestion de l'environnement et à respecter les règles, les lois et les règlements des gouvernements fédéral, des provinces et des territoires, ainsi que les arrêtés municipaux;
- en s'assurant que tous les travaux de réparation et d'amélioration des ports sont respectueux de l'environnement, notamment qu'il y a un assainissement de l'environnement ou une indemnisation appropriée;

- en effectuant toutes les évaluations environnementales et tous les travaux de dépollution nécessaires avant de rayer de l'inventaire du MPO des biens des ports.

À la fin de 2003-2004, 81 % (551) des 683 ports de pêche essentiels gérés par des administrations portuaires étaient dotés de plans de gestion de l'environnement, dépassant ainsi l'objectif du MPO de 495 ports. Le Ministère collabore avec le Comité consultatif national des administrations portuaires (qui représente les administrations portuaires de partout au Canada) pour s'assurer que toutes les administrations portuaires disposent d'un plan de gestion environnementale.

Au cours de l'exercice, 226 évaluations environnementales ont été effectuées dans le cadre de projets de construction et d'entretien de ports qui relèvent toujours de la compétence du MPO.

Les lois et règlements régissant les ports évoluent constamment. En règle générale, ils deviennent de plus en plus rigoureux. Il faut donc de plus en plus que les administrations portuaires soient dotées de plans de gestion environnementale appropriés et qu'elles procèdent à toutes les évaluations environnementales nécessaires.

Dans le cadre de l'Initiative d'aide aux administrations portuaires, le MPO consacrera plus de ressources pour soutenir et former le personnel des administrations portuaires. Il a réservé 500 000 $ pour cette initiative en 2004-2005.

Le MPO continue d'assurer la conservation et le développement durable des océans canadiens grâce aux progrès qu'il réalise sur le plan de la coordination internationale

Mise en oeuvre du Plan d'action international

Le MPO a poursuivi la mise au point de son plan d'action international et il a commencé à diriger les étapes finales de la Stratégie internationale sur les océans du gouvernement du Canada, qui portera notamment sur les stocks chevauchant la zone économique exclusive (ZEE) du Canada. L'une des activités clés au cours de l'exercice 2003-2004 a été la ratification par le Canada de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (UNCLOS).

Stratégie de développement international des entreprises

Le MPO travail de concert avec Agriculture et Agroalimentaire Canada et Commerce international Canada pour appuyer l'industrie des produits de la mer qui cherche à assurer sa réussite à long terme à l'échelle internationale. L'une des initiatives appuyées est la Table ronde sur la chaîne de valeur des produits de la mer, qui a été établie par Agriculture et agroalimentaire Canada afin de

coordonner les efforts de développement de marchés par chacune des filières agroalimentaires (p. ex. bœuf, porc, grains céréaliers et produits de la mer).

Le Ministère appuie également l'adoption de la feuille de route sur la technologie océanique en l'intégrant au Plan d'action pour les océans annoncé dans le discours du Trône.

Plan d'action international : Cadre de gestion et de responsabilisation axé sur les résultats

Le Ministère élabore un cadre de gestion et de responsabilisation axé sur les résultats (CGRR) pour le Plan d'action international. La mesure du rendement est l'une des améliorations apportées à la partie de la Stratégie internationale sur les océans du Canada qui relève du MPO.

Le MPO demeure l'organisme responsable des interventions en cas de pollution marine par les navires

Le 12 décembre 2003, la responsabilité à l'égard de certaines parties de la *Loi sur la marine marchande du Canada* (LMMC) ainsi que de la *Loi sur la protection des eaux navigables* et des règlements connexes a été transférée de la GCC à Transports Canada. Même si, dorénavant, Transports Canada est chargé de la politique nationale relative à la prévention de la pollution et à l'intervention, c'est au ministre des Pêches et des Océans qu'il revient toujours de désigner les coordonnateurs de la recherche et du sauvetage (article 385 de la LMMC) et d'intervenir en cas de pollution marine (article 678 de la LMMC). La GCC conserve pour sa part l'obligation d'exécuter ces fonctions pour le compte du ministre des Pêches et des Océans.

Programme de surveillance aérienne

La surveillance aérienne est l'une des responsabilités ainsi transférées à Transports Canada. Avant ce transfert, la fonction du Programme de surveillance aérienne du MPO était de fournir des renseignements fiables sur les cas observés de pollution marine, puis de servir de moyen de détection et de dissuasion principal aux fins de l'application des règlements canadiens sur la prévention de la pollution.

Le Ministère a exercé une surveillance aérienne dans les cinq régions de la GCC. De plus, le Canada et les États-Unis exercent une surveillance au-dessus des Grands Lacs depuis 1968 dans le cadre de l'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs.

Les activités de surveillance aérienne ont diminué vers la fin des années 1990, avec 4 670 survols de bateaux effectués en 1999, puis elles ont repris à compter de 2000 pour atteindre 7 113 survols en 2003.

En 2003, 77 cas de pollution marine ont été recensés par les avions patrouilleurs, ce qui représente une hausse par rapport aux années précédentes où le nombre oscillait entre 62 et 68. En revanche, il y a six ans, le nombre de cas observés était presque deux fois plus élevé.

Nombre de cas de pollution marine observés par les avions patrouilleurs

En tant qu'indicateur, le nombre de cas de pollution marine observés pour 100 surveillances aériennes fournit un bon exemple. Il est directement lié au nombre d'heures de patrouille et de surveillance aérienne. Ce graphique montre un déclin constant du nombre de cas observés pour 100 surveillances aériennes, avec une amélioration appréciable depuis 1988. En 2003, dans environ 60 survols, les pilotes avaient signalé une pollution marine. Au cours des quatre dernières années, cette proportion a été ramenée à environ 40 déversements pour 100 survols.

Nombre de cas de pollution marine observés pour 100 survols de navires

Dans 74 % des cas, il est impossible de déterminer l'origine précise des déversements d'hydrocarbures qui sont alors classés comme des déversements d'origine inconnue. On croit que la plupart se produisent la nuit ou le jour lorsqu'il n'y a pas de surveillance aérienne. L'installation de matériel moderne d'observation nocturne à bord des avions patrouilleurs permettrait de recueillir des preuves de nature à contribuer à réduire le nombre de déversements. Une telle mesure contribuerait par le fait même à la protection et à la conservation du milieu marin.

Même si l'on observe des baisses à la fois du déversement des hydrocarbures en mer, le nombre de poursuites et de condamnations demeure extrêmement faible. Une

En 2003, 77 cas de pollution marine ont été recensés par les avions patrouilleurs, ce qui représente une hausse par rapport aux années précédentes où le nombre oscillait entre 62 et 64. En revanche, il y a six ans, le nombre de cas observés était presque deux fois plus élevé.

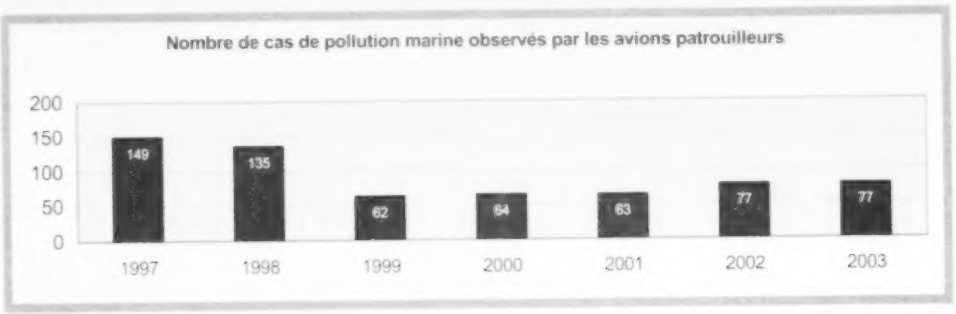

En tant qu'indicateur, le « nombre de cas de pollution marine observés pour 100 survols de navires » fournit un taux qui n'est pas directement lié au nombre d'heures de patrouille ou de survols de navires. Cet indicateur montre un déclin constant du nombre de cas observés au cours de la dernière décennie, avec une amélioration appréciable depuis 1999. En 1991, après avoir survolé 100 navires, les pilotes avaient signalé huit déversements d'hydrocarbures. Au cours des quatre dernières années, cette proportion a été ramenée à un déversement pour 100 survols.

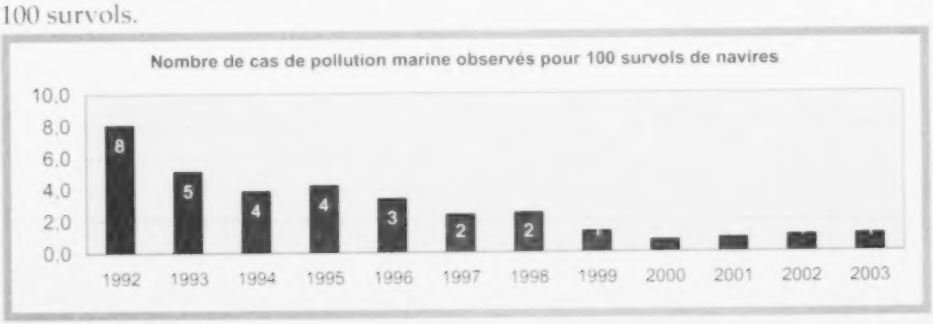

Dans 74 à 88 % des cas, il est impossible de déterminer l'origine précise des déversements d'hydrocarbures, qui sont alors classés comme des déversements d'origine inconnue. On croit que la plupart se produisent après la tombée du jour, lorsqu'il n'y a plus de surveillance aérienne. L'installation de matériel moderne d'observation nocturne à bord des avions patrouilleurs permettrait de recueillir des preuves de rejets illégaux dans le but de réduire le nombre de déversements. Une telle mesure contribuerait par le fait même à la protection et à la conservation du milieu marin.

Même si l'on observe des navires rejetant illégalement des hydrocarbures en mer, le nombre de poursuites et de condamnations demeure extrêmement faible. Une

telle situation pourrait être attribuable au fait qu'il est parfois difficile de réunir des preuves suffisantes à des fins judiciaires, ce qui nuit à l'application des règlements. Toutefois, on examine actuellement les méthodes employées pour amasser des preuves dans le but de les améliorer et de renforcer les capacités d'application, pour faire en sorte que des poursuites soient engagées contre tout navire qui pollue intentionnellement les eaux marines canadiennes et que les responsables soient frappés de condamnations comme il se doit.

Environnement Canada, Transports Canada et le MPO (par l'entremise de la GCC) ont négocié une annexe d'application du Protocole d'entente de l'Atlantique sur les déversements illégaux. L'objectif de cette annexe, signée en décembre 2002, est d'utiliser les stratégies de plusieurs organismes pour réduire les effets des déversements pétroliers au moyen d'enquêtes intégrées donnant lieu à un taux amélioré de condamnations et à des amendes plus élevées imposées aux navires et aux équipages qui polluent les océans du Canada.

Les trois ministères reconnaissent que des efforts concertés sont nécessaires pour combattre le fléau de la pollution marine attribuable aux rejets chroniques et illégaux d'hydrocarbures. Il est prévu que des poursuites et des enquêtes seront entreprises dans le cadre du protocole d'entente interministériel.

Un nouveau système de gestion de l'information— le Système de déclaration des incidents de pollution marine (SDIPM) — a été mis en œuvre au cours de l'été 2001, et 2003-2004 était sa deuxième année d'exploitation dans l'ensemble du pays. Le maintien d'une base de données nationale de tous les incidents de pollution marine a permis à la direction de la GCC de mieux comprendre la pollution marine au Canada. Ces données confirment les observations anecdotiques suggérant que même si les déversements graves et importants se produisent rarement, ils n'en constituent pas moins la plus importante source de polluants en volume. Ainsi, les déversements de plus de 500 litres représentent 95 % du volume global de polluants marins.

Nombre de déversements par volume

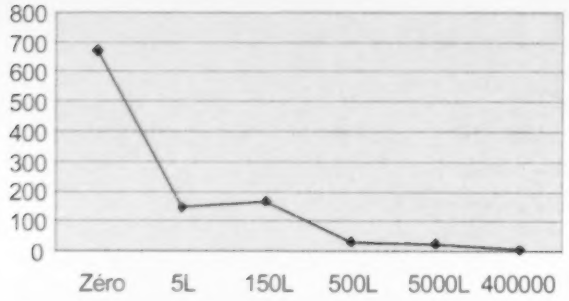

Des 1 250 incidents de pollution marine signalés en 2003 dans les eaux canadiennes, 1 034 étaient des déversements d'hydrocarbures et de produits chimiques. Les volumes concernés dans environ 65 % des cas (peu importants pour la plupart) n'ont pu être déterminés en raison des difficultés que pose leur estimation exacte. Des déversements qu'il a été possible de quantifier, les plus fréquents étaient ceux dont le volume variait entre 5 à 150 litres. Ainsi, environ 94 % de tous les déversements signalés concernent des volumes inférieurs à 150 litres. Les déversements importants sont moins fréquents que les déversements de faibles volumes. Toutefois, une infime proportion (0,4 %) des incidents représente à elle seule 57 % du volume global d'hydrocarbures et de produits chimiques déversés. En nombre et en volume, les déversements de produits chimiques sont peu importants par rapport aux déversements d'hydrocarbures; ils ne représentent en effet que 1 % de tous les déversements.

Ce type de renseignements est particulièrement sensible aux pratiques et aux méthodes utilisées pour la collecte de données sur la pollution et à la manière d'en rendre compte. Les résultats de la deuxième année produits par le Système de déclaration des incidents de pollution marine (SDIPM) semblent généralement conformes à ceux des années précédentes. Néanmoins, on estime que les données gagneront en fiabilité grâce au perfectionnement de cet outil au cours des deux ou trois prochaines années.

Préparation et intervention

La préparation et l'intervention en cas de déversement sont des responsabilités partagées entre le gouvernement et le secteur privé. Étant à l'origine des déversements d'hydrocarbures, l'industrie doit d'abord prendre les mesures nécessaires pour les prévenir, puis disposer de plans efficaces pour intervenir lorsqu'ils se produisent. Pour sa part, le gouvernement est responsable des lois et

du cadre réglementaire, y compris de l'établissement de normes, de la surveillance des interventions et de l'application des lois et règlements.

Après le décret en conseil du 12 décembre 2003, le MPO a conservé une capacité d'intervention considérable pour suppléer aux capacités de l'industrie à ce chapitre. Depuis la réorganisation, la GCC demeure responsable de l'intervention d'urgence lorsque le secteur privé est incapable de l'assumer ou qu'il refuse de le faire.

Par le biais du programme d'intervention environnementale et avec l'appui des autres secteurs des programmes marins, la GCC assurera une intervention appropriée lors de tout incident de pollution marine au Canada. Si l'identité du pollueur est connue et que ce dernier est en mesure d'intervenir et disposé à le faire, la GCC surveillera alors l'intervention en tant qu'organisme fédéral de surveillance. En revanche, si l'on ne connaît pas l'identité du pollueur ou, encore, si ce dernier n'est pas en mesure d'intervenir ou qu'il refuse de le faire, la GCC prendra la direction des opérations sur les lieux du déversement et assurera une intervention appropriée.

En 2003, dans le cadre des interventions menées à la suite d'incidents de pollution marine par des navires, la GCC a tenu le rôle d'organisme fédéral de surveillance à 406 occasions et elle a assumé la direction des opérations sur les lieux à 590 occasions.

Aller de l'avant : quelles sont les prochaines étapes?

Projets que le MPO se propose de réaliser en 2004-2005 :

- Achever le Plan d'action pour les océans;
- Établir une courte liste de projets de planification de la gestion intégrée pour les trois océans du Canada;
- Dresser une liste de zones pouvant potentiellement satisfaire aux besoins cruciaux du Canada en matière de conservation et être désignées comme ZPM;
- Participer à l'élaboration d'une sous-entente sur l'établissement de ZPM dans le cadre du protocole d'entente Canada–C.-B. et finaliser une déclaration sur les indicateurs de l'écosystème par le Groupe de travail sur les océans;
- Poursuivre la formation des administrations portuaires dans l'exercice de leur rôle, en mettant l'accent sur l'élaboration de plans de gestion environnementale;
- Améliorer la prestation du Programme national de gestion de l'habitat en exécutant le Plan de modernisation des processus environnementaux en conformité avec la démarche gouvernementale relative à la réglementation intelligente;

- Rationaliser le processus de renvoi réglementaire ayant trait à la protection de l'habitat du poisson et à l'évaluation environnementale ;
- Consolider les partenariats avec les provinces, l'industrie et les autres ministères fédéraux;
- Améliorer la gestion des évaluations environnementales et les grands projets.

Protection des milieux marins et d'eau douce : Modèle logique

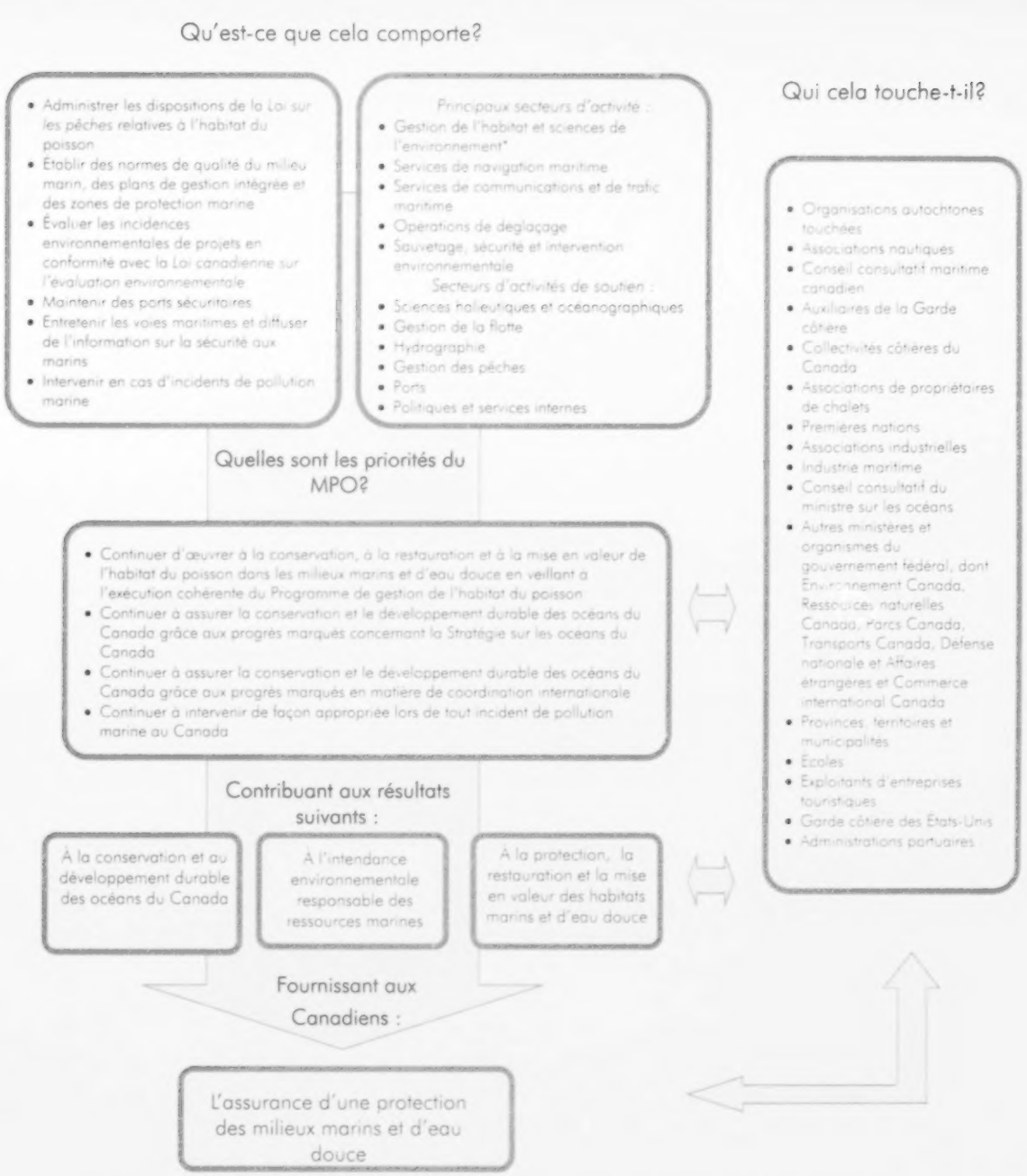

* Le volet de ce secteur d'activité portant sur la gestion de l'habitat joue un rôle de premier plan et le volet sur les sciences de l'environnement, un rôle secondaire.

Sécurité maritime

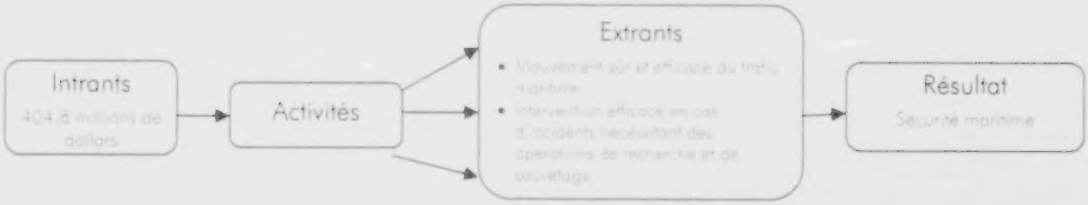

Contexte : Qu'est-ce que cela comporte?

Le MPO doit fournir des services maritimes sûrs, efficaces et respectueux de l'environnement, qui répondent aux besoins des Canadiens. Le Ministère cherche à améliorer constamment la sécurité des voies navigables et à prévenir les pertes de vie et les blessures, à réduire le nombre et la gravité des collisions et des échouements, ainsi qu'à limiter les dommages à la propriété et la perte de biens. À cette fin, il accomplit diverses activités, notamment :

- assurer des communications de détresse et de sécurité;
- intervenir en cas d'incident de recherche et de sauvetage en mer;
- coordonner les missions de recherche et de sauvetage;
- fournir et entretenir des aides à la navigation;
- promouvoir la sécurité maritime et nautique;
- escorter les navires dans les eaux couvertes de glaces;
- réguler les mouvements des navires;
- vérifier les navires entrant dans les eaux canadiennes;
- veiller à ce que les ports de pêche actifs soient sûrs et accessibles;
- fournir des renseignements et des publications sur la sécurité maritime;
- produire et distribuer des cartes, des publications et des brochures d'information hydrographiques;
- fournir des renseignements sur les courants océaniques, les marées et les ondes de tempête.

Plusieurs facteurs obligent le MPO à adapter ses services d'intervention de manière à minimiser le nombre d'incidents maritimes et leurs répercussions. Le nombre croissant de plaisanciers sur les eaux canadiennes augmente les risques d'accidents, tout comme la tendance des pêcheurs à exercer leur activité de plus en plus loin des côtes et dans le cadre de pêches différentes. De plus, la sécurité nationale a pris une plus grande importance depuis les attaques terroristes de 2001 aux États-Unis.

Travailler en partenariat

Pour mener à bien ses activités de prévention et d'intervention, le Ministère travaille avec un éventail de partenaires et d'intervenants, parmi lesquels figurent d'autres ministères fédéraux, des provinces et des territoires, des municipalités, la Garde côtière auxiliaire canadienne, le Conseil consultatif maritime canadien, les fédérations maritimes, les associations de navigation de plaisance et la garde côtière des États-Unis. Par exemple, avec le concours de la Défense nationale, le MPO mène des opérations de recherche et de sauvetage maritimes dans les zones de compétence fédérale. Dans le même ordre d'idées, le Programme de déglaçage du MPO collabore avec le Service canadien des glaces, une division du Service météorologique d'Environnement Canada, afin de fournir de l'information sur les glaces au milieu de la navigation, question d'améliorer la sécurité et l'efficacité des opérations maritimes dans les eaux couvertes de glace.

Dans d'autres cas, le MPO apporte son appui aux ministères fédéraux et aux autorités civiles dans le cadre des efforts d'aide humanitaire et d'assistance déployés sur le territoire des provinces, des territoires et des municipalités. De plus, en collaboration avec Transports Canada, la Garde côtière canadienne représente le Canada au sein d'organismes internationaux chargés de questions opérationnelles et techniques liées à la sécurité maritime.

Plusieurs commissions et organismes internationaux s'occupent de réglementer les voies navigables communes afin d'assurer un débit d'eau approprié et la sécurité de la navigation. Le Programme de développement des voies navigables contribue à la gestion des voies navigables internationales, fournissant des services de secrétariat et des conseils éclairés sur les droits d'usage au Conseil international de contrôle du fleuve Saint-Laurent ainsi que des lignes directrices sur l'écoulement au Conseil Canada-Ontario de contrôle de l'écoulement des eaux du Saint-Laurent. Le gestionnaire du Programme est le premier délégué canadien à l'Association internationale de navigation. Le Programme influe également sur l'élaboration des normes nationales en participant activement à l'Association internationale de signalisation maritime, à l'Association internationale des ports, à l'Association internationale d'ingénierie et de recherches hydrauliques et à l'Organisation maritime internationale.

Ressources : Combien le MPO a-t-il dépensé?

Environ 29 % des dépenses totales effectuées par le MPO en 2003–2004, soit 404,8 millions de dollars, ont servi à assurer la sécurité maritime.

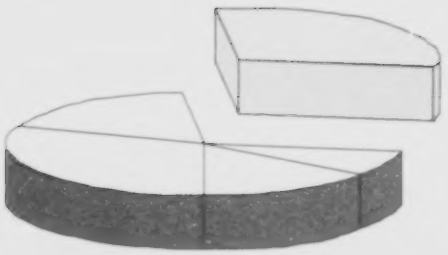

Sécurité maritime

Résultats : Qu'avons-nous accompli?

Le MPO continue de fournir des services à l'appui de la sécurité maritime

Navigation de plaisance

Au cours des années 1990, le nombre d'embarcations de plaisance au Canada a augmenté plus rapidement que la population, mais les accidents touchant des plaisanciers ont diminué. Le nombre de décès de plaisanciers par tranche de 100 000 embarcations autorisées, de même que le nombre total de décès de plaisanciers ont suivi une tendance à la baisse depuis la création du Bureau de la sécurité nautique par le MPO, en 1995. En 2001, on a dénombré 132 décès de plaisanciers (données les plus récentes, mais préliminaires), le deuxième plus bas niveau jamais enregistré.

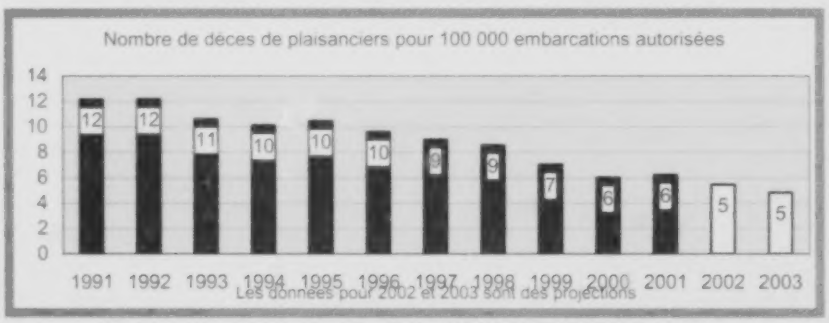

Le tiers des accidents est associé à l'alcool, et les études montrent qu'environ 90 % de toutes les victimes de noyade ne portaient pas de vêtement de flottaison individuel (VFI). Une analyse a aussi révélé que la promotion du port du VFI, ainsi que la sensibilisation aux effets de la conduite d'embarcation sous l'influence de l'alcool, contribuent grandement à réduire le taux d'accidents mortels.

En 2009, les conducteurs d'embarcations de plaisance de toutes catégories devront détenir une preuve de compétence (carte de conducteur d'embarcation de plaisance). Actuellement, cette preuve n'est requise que pour certaines catégories d'embarcations et pour les conducteurs de groupes d'âge particuliers. S'appuyant sur la sensibilisation et l'information, les activités de prévention du Bureau de la sécurité nautique favorisent le recours à des pratiques de navigation sûres et le respect des règlements. Le Bureau mène des campagnes de publicité nationales, procède à des vérifications de courtoisie et fait des démonstrations de sécurité, en partenariat avec la Garde côtière auxiliaire canadienne, la Croix-Rouge canadienne, les fabricants et un éventail d'associations de sécurité nautique.

Les fonctions de la GCC associées au Bureau de la sécurité nautique ont été cédées à Transports Canada par décret du Conseil, le 12 décembre 2003. La GCC cessera désormais d'en rendre compte.

Le MPO a continué d'assurer des voies navigables sûres

Collisions, échouements et heurts violents

Les collisions, les échouements et les heurts violents sont les types d'incidents maritimes les plus fréquents au Canada. Toutefois, leur nombre n'a cessé de diminuer. En 2003, à 217, il était à son troisième niveau le plus bas en 25 ans, en grande partie grâce à l'amélioration de la gestion du trafic maritime et aux progrès des technologies de communication et de navigation.

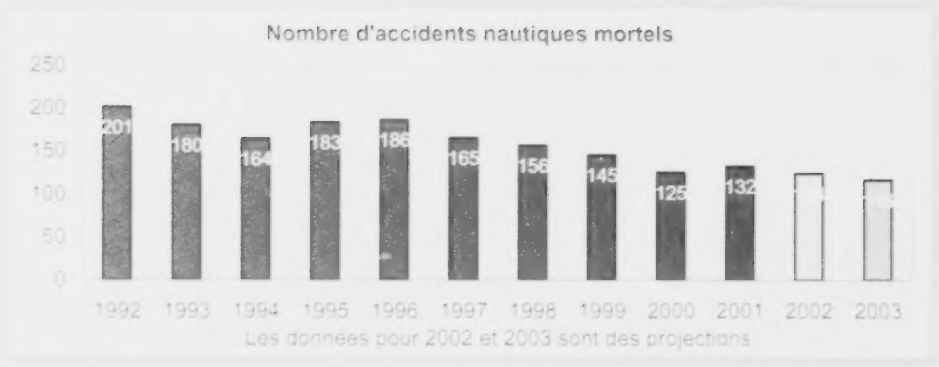

En 2009, les conducteurs d'embarcations de plaisance de toutes categories devront detenir une preuve de competence (carte de conducteur d'embarcation de plaisance). Actuellement, cette preuve n'est requise que pour certaines categories d'embarcations et pour les conducteurs de groupes d'âge particuliers. S'appuyant sur la sensibilisation et l'information, les activites de prevention du Bureau de la securite nautique favorisent le recours a des pratiques de navigation sûres et le respect des reglements. Le Bureau mene des campagnes de publicite nationales, procede a des verifications de courtoisie et fait des demonstrations de securite, en partenariat avec la Garde côtiere auxiliaire canadienne, la Croix-Rouge canadienne, les fabricants et un eventail d'associations de securite nautique.

Les fonctions de la GCC associees au Bureau de la securite nautique ont ete cedees a Transports Canada par decret du Conseil, le 12 decembre 2003. La GCC cessera desormais d'en rendre compte.

Le MPO a continué d'assurer des voies navigables sûres

Collisions, echouements et heurts violents

Les collisions, les echouements et les heurts violents sont les types d'incidents maritimes les plus frequents au Canada. Toutefois, leur nombre n'a cesse de diminuer. En 2003, a 217, il etait a son troisieme niveau le plus bas en 25 ans, en grande partie grace a l'amelioration de la gestion du trafic maritime et aux progres des technologies de communication et de navigation.

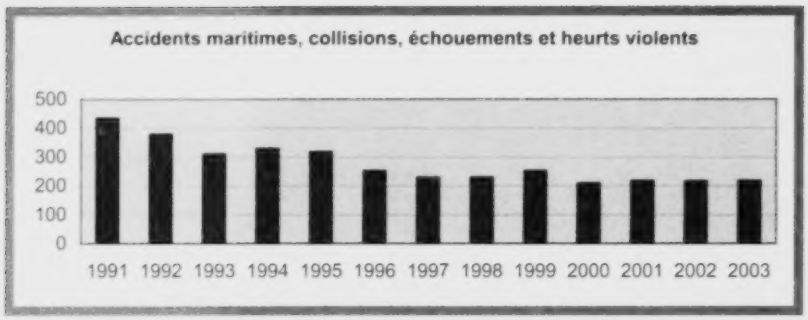

Incidents maritimes nécessitant des opérations de recherche et de sauvetage

L'efficacité des opérations de recherche et de sauvetage du MPO se mesure par le pourcentage de personnes en danger ou en détresse dont on a sauvé la vie. Malgré l'augmentation du trafic maritime commercial et récréatif dans les eaux canadiennes et le nombre de personnes en péril d'une année à l'autre, l'efficacité des services de recherche et de sauvetage du MPO est demeurée relativement stable. La figure ci-dessous illustre graphiquement l'efficacité du programme ces dernières années. L'année 2003 est l'une des meilleures à ce jour, le taux d'efficacité ayant atteint 98 %.

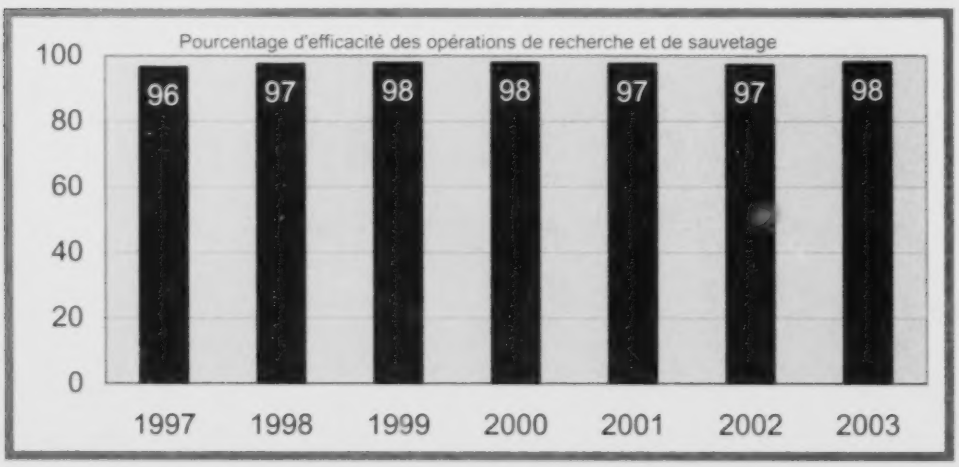

Dommages causés par les glaces

Comme le montre la figure ci-dessous, le nombre de navires endommagés par les glaces diminue depuis 1992. De fait, les risques de dommages causés aux navires en transit dans les eaux couvertes de glaces sont beaucoup plus bas maintenant qu'il y a 15 ans, malgré l'état très changeant des glaces et l'augmentation du trafic durant les mois d'hiver, d'année en année. Toutefois, les conditions du temps et des glaces rigoureuses de 2003 sur la côte Est, conjuguées à l'activité

accrue de chasse au phoque dans les eaux couvertes de glace a entraîné une hausse des dommages causés aux petits bateaux en 2003.

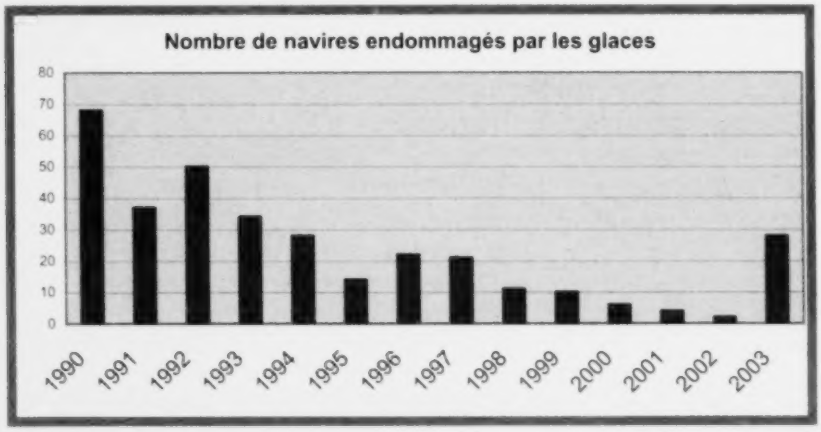

Eaux navigables

Par souci constant d'assurer la sécurité des eaux navigables du Canada dont l'utilisation est partagée, la GCC traite les demandes de construction dans les eaux jugées navigables d'ouvrages tels que des ponts, des estacades, des chaussées et des barrages susceptibles de nuire à la navigation. Ces ouvrages doivent être officiellement approuvés en vertu de la *Loi sur la protection des eaux navigables.*

La GCC procède également à des inspections pour s'assurer que les ouvrages sont conformes aux plans approuvés et pour déceler toute entrave possible à la navigation dans les voies navigables d'utilisation partagée. Le nombre de ces inspections s'est accru d'environ 50 % entre 1997 et 2003; en fait, il a été le deuxième plus élevé à ce jour en 2003. C'est dans la Région du Centre et de l'Arctique, la plus grande et la plus peuplée et celle qui a les infrastructures les plus développées, qu'ont eu lieu 60 % de toutes les inspections, soit 1 282 sur 2 154.

Ports pour petits bateaux

Le MPO est déterminé à maintenir les ports de pêche actifs en bon état. L'un des indicateurs de rendement continus du MPO pour le programme des Ports pour petits bateaux consistait à réduire le pourcentage de ports de pêche actifs en mauvais état ou dangereux (soit ceux qui nécessitent une attention immédiate ou qui sont négligés depuis longtemps) afin d'atteindre son objectif d'avoir des ports actifs qui soient tous en bon état.

Au cours des quatre dernières années, on a constaté une amélioration modeste de l'état des ports de pêche actifs du Canada : environ 28 % des installations étaient négligées depuis longtemps ou nécessitaient une attention immédiate en 1999-2000, comparativement à seulement 20,6 % au cours de chacun des exercices 2002-2003 et 2003-2004. L'amélioration est en grande partie attribuable à l'augmentation des fonds.

Le MPO a financé d'importants travaux à 23 ports en 2003-2004, dépensant 8,96 millions sur les 40 millions de dollars du Fonds pour l'intégrité des programmes, constitué en 2000-2001. Entre-temps, le Programme de réparation des infrastructures des Ports pour petits bateaux, amorcé en 2002-2003 pour une période de quatre ans, a financé 1 259 projets mineurs d'entretien et de réparations. Ce fonds continuera de fournir 20 millions de dollars par année pour améliorer les ports de pêche actifs jusqu'au 31 mars 2007.

Le MPO a continué d'améliorer la sécurité maritime par ses initiatives de modernisation

La GCC évolue dans un contexte de changement constant, où les problèmes de sécurité et les progrès technologiques contribuent au besoin d'amélioration du service.

La Phase II de l'examen stratégique des Services de communications et de trafic maritimes (SCTM) a été entreprise afin de déterminer la meilleure manière de fournir les SCTM sans nuire au niveau actuel de service pour la sécurité maritime. Cet examen était guidé par trois principes :

- Il ne faut pas nuire à la sécurité maritime.
- Il ne faut pas réduire le niveau actuel de service.
- Le programme demeure un programme essentiel de la GCC.

À la suite de l'examen, un rapport national a été rédigé, puis étudié par la haute direction.

Système d'identification automatique

Les travaux se sont aussi poursuivis en vue de l'établissement d'un système d'identification automatique qui devrait améliorer la capacité des SCTM de surveiller la circulation maritime. Bien qu'il ait été considéré à l'origine comme

un projet de sécurité maritime, le système permet aux centres de SCTM d'identifier et de suivre avec précision et efficacité les navires qui se trouvent dans les zones de circulation maritime. Il contribuera aussi à atteindre les objectifs de la GCC liés à la sécurité maritime et à la protection de l'environnement. Le projet devrait être terminé en 2006-2007. Les SCTM élaboreront des normes pour que le système d'identification automatique soit intégré sans heurt à leurs activités.

Modernisation des aides à la navigation

Dans le cadre du projet de Modernisation des aides maritimes, le MPO a fait d'importants progrès sur le plan de la modernisation des aides électroniques du Canada depuis quelques années. Le projet visait à :

http://www.coast-guard.gc.ca/atn-aln/modern_f.htm

- fournir la meilleure combinaison d'aides électroniques et d'aides classiques pour bien répondre aux besoins des marins d'aujourd'hui;
- tirer parti du nouveau matériel et de l'équipement pour améliorer la fiabilité du programme et réduire les frais de fonctionnement et d'entretien;
- intégrer l'utilisation d'équipement plus léger et de petits entrepreneurs pour améliorer l'intervention en cas de pannes et de besoins saisonniers, ainsi que pour réduire les coûts.

Le projet de Modernisation des aides maritimes n'a pas eu d'effets négatifs sur la sécurité maritime et la navigation, et le coût des aides à la navigation de courte portée a diminué de 37 % depuis 1996. La mise en oeuvre de normes nationales de service, l'accessibilité du système mondial de localisation différentiel et l'introduction d'autres nouvelles technologies ont entraîné une baisse de 20 % de l'utilisation des cornes de brume sur le terrain depuis septembre 2002. De plus, 65 % des bouées sont maintenant en plastique, 59 p. 100 de toutes les bouées lumineuses sont munies de lanternes à diode électroluminescente et 26 % de toutes les aides sont maintenant installées et entretenues à contrat.

Depuis l'apparition des bouées de plastique, il est beaucoup plus facile pour le MPO de sous-traiter l'installation et l'entretien des aides à la navigation puisque les bouées de plastique sont beaucoup plus légères, plus faciles à manipuler et nécessitent moins d'entretien que les bouées de métal.

Entre-temps, le MPO a continué en 2003 à remplacer les lanternes incandescentes classiques qui nécessitent beaucoup d'entretien par des lanternes modernes à diodes électroluminescentes peu énergivores. Ces dernières résultent de la révolution technologique issue des progrès récents dans le domaine de la technologie des semi-conducteurs.

Projet stratégique de Soutien technique intégré

Le projet stratégique de Soutien technique intégré a continué de fournir les processus, les outils et les réformes organisationnelles nécessaires pour rendre la gestion des biens de la GCC plus efficace et efficiente.

L'achèvement, en juillet 2003, de la stratégie de STI 1.0, qui atteint à 90 % les objectifs prévus, a jeté les bases d'un système de gestion du cycle de vie, un système de gestion des activités techniques et un cadre opérationnel. La Stratégie de STI 2.0 met en application des concepts élaborés au moyen de la stratégie STI 1.0 dans des domaines comme la capacité et l'établissement de relations et la modernisation de la gestion. Une nouvelle version de la stratégie (stratégie STI 2.5) mettra l'accent sur l'établissement des processus et la structure organisationnelle et devrait être terminée d'ici la fin de mars 2005. Elle fera appel à une gestion du cycle de vie du matériel dans un cadre de modernisation de la fonction de contrôleur requis par le Conseil du Trésor.

Initiative de renouveau de la gestion de la flotte et recapitalisation de la flotte

Les initiatives qui concernent la flotte sont étudiées plus en détail à la fin de la présente section, sous la rubrique *D'un peu plus près*.

Cadre de gestion financière

Le Conseil de gestion de la GCC a approuvé le Cadre de gestion financière (CGF). Celui-ci définit les niveaux de renseignements financiers dont les gestionnaires de la GCC ont besoin pour la planification, la prise de décisions et la préparation de rapports, la préparation d'un modèle de prévision des coûts, l'établissement de règles administratives, ainsi que la définition des rôles et fonctions au niveau de la GCC. Les travaux relatifs à la diffusion et à la mise en œuvre du CGF se poursuivent.

Gestion des risques

La Division de la gestion des risques des Programmes maritimes a mis au point la version préliminaire d'une politique cadre de gestion des risques pour les Programmes maritimes de la GCC. Lorsqu'elle aura été approuvée, les plans de mise en œuvre et de formation seront mis à jour et la politique sera distribuée.

Le MPO a mis au point deux nouveaux outils d'évaluation des risques :

- Un système d'information sur les risques des activités maritimes, avec l'aide de l'université Dalhousie, afin de déterminer les risques en fonction des tendances historiques de la navigation et de la pêche commerciales. Actuellement destiné au programme de recherche et de sauvetage, le système pourra soutenir d'autres gammes de programmes, tels Ocean Risk et Criteria Analysis.

- Le programme d'évaluation des risques des voies navigables de l'Association internationale de signalisation maritime (AISM) a été établi en partenariat avec d'autres membres de l'AISM grâce aux ressources du MPO. Cet outil a pour objet d'évaluer les risques que posent les collisions et les échouements pour le trafic maritime, et de montrer les effets des modifications apportées aux aides à la navigation, au STM, au DGPS, ainsi que les répercussions des changements survenus dans les conditions géophysiques de la voie maritime, dans le type et le volume de trafic et les méthodes de pilotage. Il est actuellement utilisé par le MPO pour évaluer les possibilités de modernisation des voies navigables. Il est devenu une norme de l'AISM pour évaluer les risques dans une voie navigable et, à ce titre, a suscité énormément d'attention à l'échelle internationale.

Mesure du rendement

Il est intéressant de noter que le rapport de la Vérificatrice générale de décembre 2002 (Chapitre 2 – *Contribuer à la sécurité et à l'efficience de la navigation maritime*) précisait que les Programmes maritimes de la GCC devaient terminer et mettre en œuvre des cadres de gestion et de responsabilisation axés sur les résultats (CGRR). La Vérificatrice générale avait signalé que les CGRR étaient une première étape importante dans l'orientation de la GCC vers les résultats et constituaient une démarche raisonnable de gestion des résultats et de responsabilisation.

La Division de la mesure du rendement des Programmes maritimes de la GCC a élaboré des CGRR nationaux pour ses programmes, dont les suivants : Recherche et sauvetage, Systèmes d'intervention environnementale, Services de communications et de trafic maritimes, Aides à la navigation, Développement des voies navigables, Déglaçage, Bureau de la sécurité nautique et Protection des eaux navigables. Les CGRR nationaux se sont révélés des outils de gestion précieux qui sont utilisés pour prendre des décisions administratives et rendre compte du rendement dans le Rapport ministériel sur le rendement et dans le Rapport de rendement annuel préparés par les Programmes maritimes. Les CGRR ont aussi servi à des initiatives telles que le Projet d'évaluation ministérielle et d'ajustement (PEMA), l'établissement du cadre financier de la GCC, l'établissement d'une structure pour l'AAP (Architecture des activités de programmes), la définition d'un concept d'opérations pour les Systèmes d'intervention environnementale et la préparation de CGRR pour les partenaires (p. ex. le Secrétariat national de recherche et de sauvetage, la Garde côtière auxiliaire canadienne et le Service canadien des glaces).

Produits et services du Service hydrographique du Canada

- 946 cartes papier
- 582 cartes électroniques de navigation
- 662 cartes matricielles
- 25 volumes des *Instructions nautiques*
- 7 volumes des *Tables des marées* et 3 *Atlas des courants*
- des bases de données des sources hydrographiques
- 78 stations permanentes de mesure du niveau d'eau
- un système de mesure et de prévision en temps réel du niveau d'eau du fleuve Saint-Laurent
- Un système d'alerte aux tsunamis dans le Pacifique

Le MPO a continué à fournir des données, des produits et des services hydrographiques de qualité supérieure

La demande d'information hydrographique à jour sur les voies navigables cartographiées et sur les régions non cartographiées s'accroît au fur et à mesure de l'augmentation du trafic maritime de toutes catégories (navires marchands, bateaux de pêche et embarcations de plaisance) sur nos voies navigables. Les progrès technologiques dans le domaine de l'hydrographie, comme la cartographie électronique, la collecte de données multifaisceaux, la production automatisée, le développement de bases de données et les portails Internet, ont aussi changé la façon dont le Service hydrographique du Canada (SHC) communique l'information hydrographique aux Canadiens.

Bien que le SHC s'oriente vers la gestion électronique des données hydrographiques, il continue de produire des documents sur papier. En 2003-2004, il a distribué 183 809 cartes papier, 64 169 publications nautiques et 36 340 brochures d'information. La diminution des ventes de cartes tient à ce qu'aucune nouvelle édition des cartes populaires de navigation de plaisance n'a été produite pendant cette période. De même, le nombre de brochures distribuées a diminué parce qu'un seul des catalogues de cartes les plus en demande a été mis à jour et réédité en 2003-2004.

http://www.charts.gc.ca/

Le SCH imprime plus du tiers de son portefeuille de cartes marines sur demande. Les fichiers de cartes électroniques sont mis à jour à partir des plus récents *Avis aux navigateurs*, et les cartes sont imprimées uniquement sur réception de la commande. Les clients disposent ainsi de cartes à jour, et la nécessité de retoucher manuellement les cartes diminue d'autant.

Distibution de cartes nautiques papier, de publications et de brochures d'information

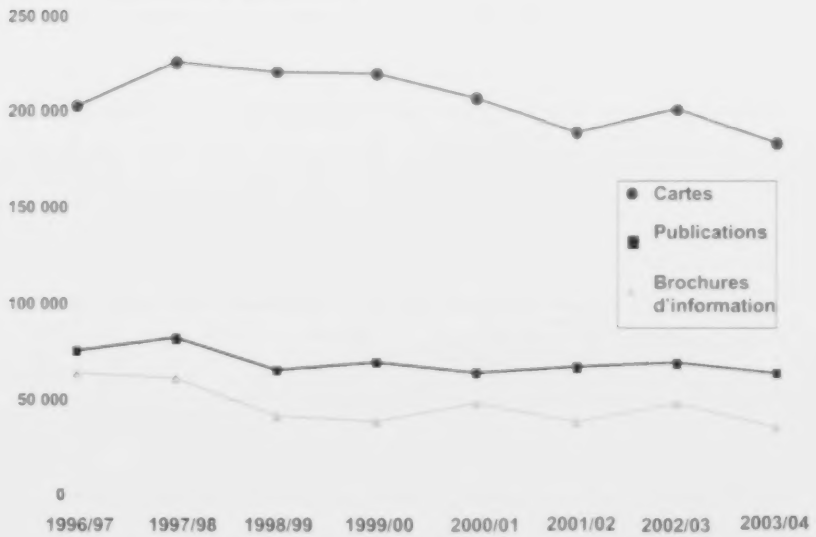

Source: Service hydrographique du Canada

Nota : Les données pour 2001-2002 ont été mises à jour depuis le Rapport ministériel sur le rendement de l'année se terminant le 31 mars 2002 afin de rendre compte de l'information la plus récente.

Les produits de navigation papier continuent à être distribués par un réseau national et international de plus de 700 distributeurs autorisés. De 80 à 85 % des cartes papier ont été distribuées aux plaisanciers. Les autres l'ont été aux navires commerciaux, qui doivent, en vertu de la loi, avoir à leur bord des cartes papier à jour.

Pour répondre à la demande du secteur commercial, le SHC a converti à ce jour 308 de ses cartes papier à 582 cartes électroniques de navigation. Il a également converti 662 cartes au format matriciel; ces cartes matricielles sont surtout utilisées par les plaisanciers. Conjuguées au Système mondial de localisation différentiel, les cartes électroniques de navigation et les cartes matricielles permettent aux marins de mieux faire le point, ce qui facilite la navigation.

Tenir à jour un portefeuille de cartes hydrographiques existantes en plus d'en produire de nouvelles est un défi constant. Environ 55 % des cartes de navigation existantes doivent être mises à jour pour rendre compte des changements survenus dans le milieu marin depuis le dernier levé, et 25 % des voies navigables canadiennes n'ont pas fait l'objet de levés hydrographiques. En 2002-2003, pour s'attaquer à la situation, le SHC a systématiquement évalué tous les besoins cartographiques et déterminé les cartes et les régions présentant les risques les plus élevés pour la sécurité maritime. En 2003–2004, après avoir consulté ses clients, le SHC a commencé à définir le niveau de service selon les divers degrés de risque associés au portefeuille de cartes. Les consultations se poursuivront en 2004-2005, et les niveaux de service ainsi que les priorités de cartographie seront rajustés en conséquence.

Enfin, conformément au Projet d'évaluation ministérielle et d'ajustement (PEMA), la structure de régie du SHC a été revue afin de définir la meilleure structure possible pour maximiser les services aux Canadiens.

Aller de l'avant – Quelles sont les prochaines étapes?

Des systèmes d'information et d'opération efficaces sont essentiels à la sécurité maritime. Le Ministère a entrepris d'importantes initiatives de modernisation au cours des dernières années et ces efforts demeurent prioritaires. Les travaux seront axés sur les projets suivants :

- Le Ministère poursuivra le projet d'options pour les gardiens de phare. Les récents progrès technologiques ont permis aux marins d'acquérir des aides à la navigation abordables. L'objectif du projet est d'évaluer les options offertes pour les gardiens de phare qui restent au Canada. Ce projet en est aux premiers stades de l'analyse des options, et la décision d'aller ou non de l'avant sera prise sous peu.

- D'ici 2006–2007, le MPO établira et mettra en application un AIS utilisable et abordable pour identifier et suivre les navires qui s'approchent des eaux canadiennes ou qui s'y trouvent.
- Le Ministère a élaboré un plan à long terme pour l'exécution des services prévus dans le mandat des Services de communications et de trafic maritimes (SCTM), y compris les normes révisées et une estimation du niveau de financement requis pour soutenir les activités des SCTM à court ou à long terme.

La Division de la mesure du rendement des programmes maritimes de la GCC planifie d'achever les cadres de gestion et de responsabilisation axés sur les résultats (CGRR) et de les mettre en œuvre à l'échelle nationale à l'automne 2004. Les prochaines étapes prévoient de plus un processus permanent d'évaluation et d'amélioration des CGRR pour le système de mesure du rendement des programmes maritimes.

Par ailleurs, le MPO continuera de coordonner, d'élaborer et de moderniser son Programme d'aides à la navigation. Actuellement, 26 % des aides à la navigation de la GCC sont installées et entretenues à contrat. Selon le projet de Modernisation des aides maritimes, cette proportion devrait atteindre 50 % d'ici 2007. Ce qui suppose de confier à la sous-traitance 4 000 aides maritimes existantes de plus. Toutefois, le MPO aura à relever des défis liés à la responsabilité juridique, et les directives nationales sur l'impartition devront être achevées l'automne prochain.

Le projet de Modernisation des aides maritimes sera aussi axé sur la communication et la promotion des avantages et de l'utilisation éclairée des nouvelles technologies dans ce domaine. Les efforts de communication viseront à aviser les intervenants que le Programme d'aides à la navigation continuera de fournir un service efficace, sans nuire a la sécurité maritime. Toutefois, il est certain qu'il y a des défis à relever, notamment celui de s'assurer que les intervenants ont le matériel, la formation et les connaissances nécessaires pour utiliser le système canadien d'aides à la navigation à leur avantage. Un plan d'action national triennal a été approuvé par la direction le 22 juin 2004.

Le MPO prévoit aussi évaluer le niveau de service de la GCC par rapport aux normes convenues, parallèlement à une analyse des besoins des navigateurs et à la définition de l'étendue et de la qualité des services fournis.

Enfin, le SHC continuera de remplacer son portefeuille de cartes marines par des cartes électroniques, au fur et à mesure qu'il disposera de fonds à long terme.

Sécurité maritime : Modèle logique

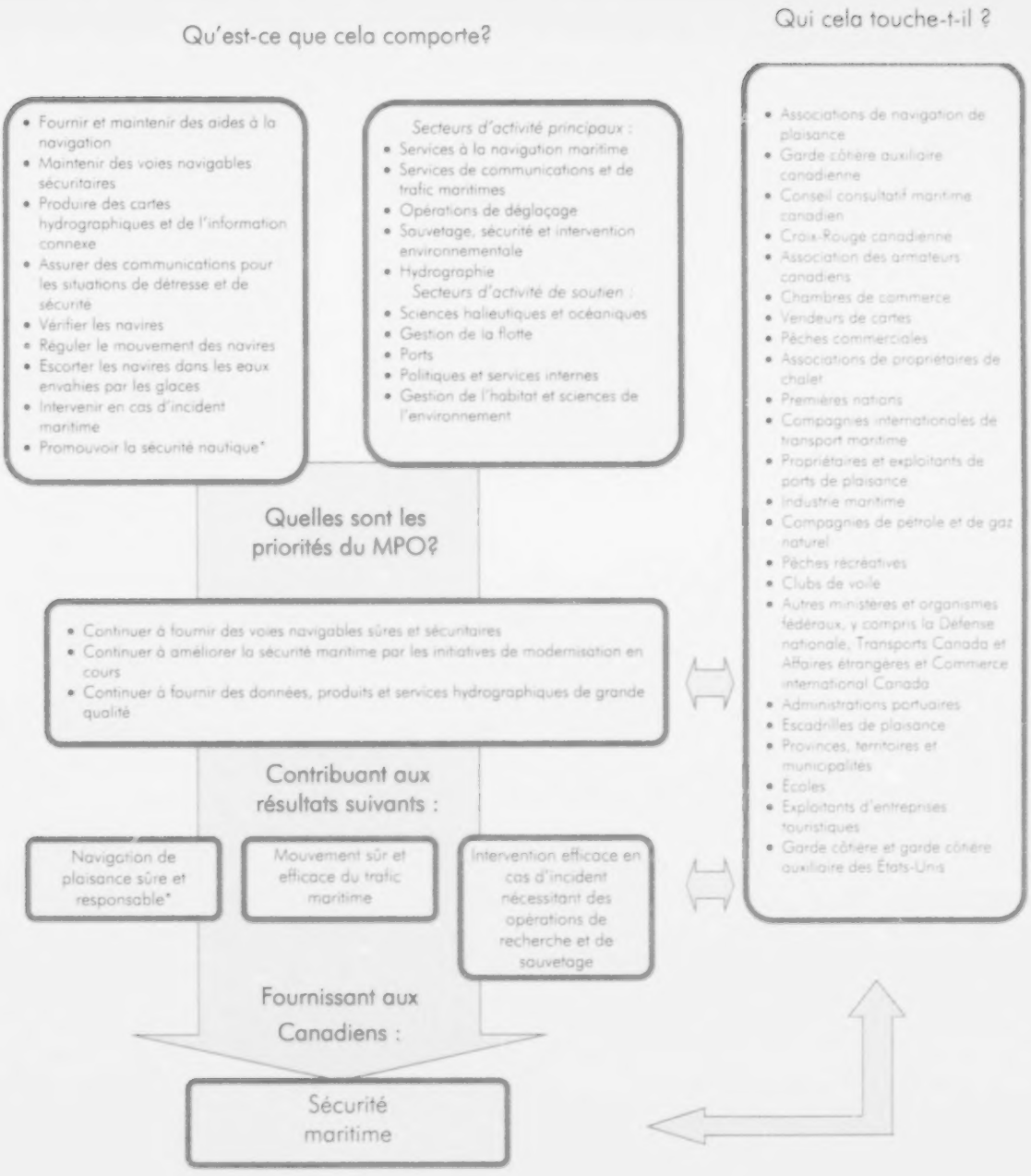

* Les responsabilités et les autorisations relatives à ce programme ont été transférées, passant du MPO à Transports Canada.

Commerce maritime et mise en valeur des océans

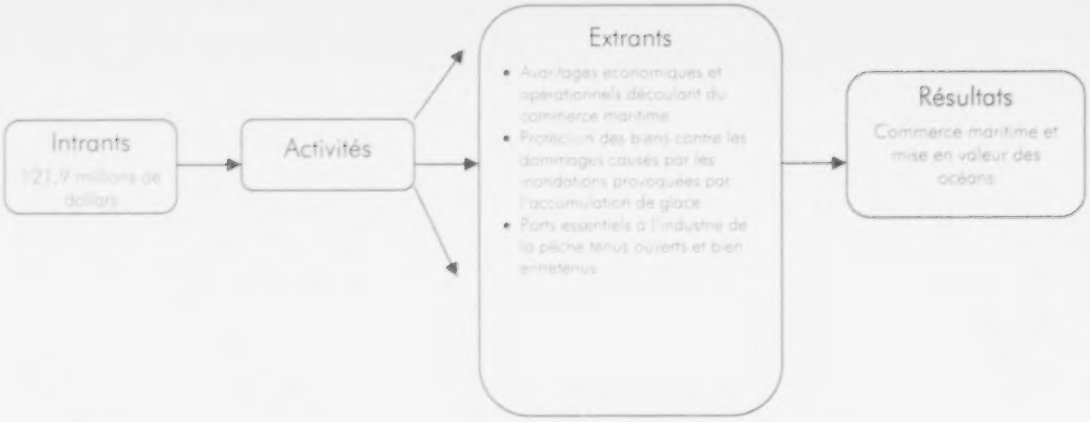

Contexte : Qu'est-ce que cela comporte?

Le MPO appuie le commerce maritime et la mise en valeur des océans par différentes activités :

- ❑ surveiller et entretenir les voies navigables et les ports;
- ❑ fournir de l'information sur les conditions de navigation;
- ❑ réguler les mouvements des navires;
- ❑ fournir des aides à la navigation, des cartes et publications hydrographiques ainsi que des brochures d'information sur le Système canadien d'aides à la navigation;
- ❑ escorter les navires dans les eaux couvertes de glaces;
- ❑ faire la promotion des produits canadiens de la pêche à l'échelle internationale;
- ❑ se faire le champion du développement d'une aquaculture durable.

Un certain nombre de défis à relever à l'égard des voies navigables du Canada pourraient influer sur l'activité maritime. Par exemple, le réchauffement de la planète pourrait accentuer la gravité et la fréquence des tempêtes, des sécheresses et d'autres phénomènes météorologiques inusités. De la même façon, les niveaux d'eau de la Voie maritime du Saint-Laurent et des Grands Lacs fluctuent et l'on s'attend à ce qu'ils accusent une baisse marquée, restreignant sérieusement l'accès aux ports canadiens. De plus, les experts confirment que des pans de glace pluriannuelle épaisse de l'archipel Arctique se sont détachés des banquises côtières en raison de la fonte de celles-ci, et dérivent entre les îles de

l'Arctique. Cela accroît les risques pour les navires qui sillonnent les eaux de l'Arctique durant la saison estivale de navigation.

Travailler en partenariat

Le MPO travaille avec de nombreux partenaires à promouvoir le commerce maritime et la mise en valeur des océans, notamment :

- des bénévoles, des groupes d'intérêt locaux et des collectivités côtières;
- la navigation commerciale, les associations d'utilisateurs commerciaux et les associations de l'industrie maritime;
- des propriétaires de canaux;
- des entrepreneurs et des fabricants;
- des marins;
- l'industrie touristique;
- des aquaculteurs;
- d'autres ministères fédéraux, des administrations provinciales et municipales et des gouvernements étrangers.

Les partenariats sont essentiels à la progression du plan d'action du Ministère en matière de commerce international. Le Ministère travaille aussi avec un certain nombre d'organismes et de commissions internationales à réglementer les voies navigables communes afin d'assurer un débit d'eau approprié et la sécurité des voies de navigation. Par exemple, le MPO fournit des services de secrétariat et des conseils d'experts sur les droits d'usage au Conseil international de contrôle du fleuve Saint-Laurent. Il est aussi premier délégué canadien à l'Association internationale de navigation. Le Ministère cherche aussi à influer sur l'élaboration des normes internationales en participant à l'Association internationale de signalisation maritime, à l'Association internationale des ports, à l'Association internationale d'ingénierie et de recherches hydrauliques et à l'Organisation maritime internationale.

Ressources : Combien le MPO a-t-il dépensé?

Environ 9 % des dépenses totales que le MPO a effectuées en 2003-2004, soit 121,9 millions de dollars, ont servi directement à faciliter le commerce maritime et la mise en valeur des océans.

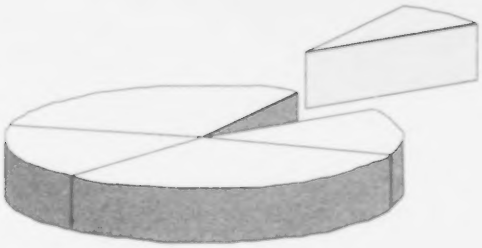

Commerce maritime et mise en valeur des océans

Résultats : Qu'avons-nous accompli?

Le MPO a continué de faciliter l'activité commerciale en assurant des voies navigables efficaces et accessibles

Programme de déglaçage

Le MPO a continué d'offrir son programme de déglaçage, consultant sans arrêt ses clients et ses partenaires pour veiller à ce que les services du programme répondent aux besoins de la clientèle.

Le nombre de demandes de services de déglaçage dépend des conditions du temps et des glaces. Étant donné que les conditions des glaces dans toutes les régions varient énormément, il est difficile de prévoir les besoins en services de déglaçage, d'une année à l'autre. Ceci dit, le trafic maritime pendant l'hiver a tendance à augmenter de façon constante.

Le graphique qui suit montre le nombre de bateaux escortés en hiver. Comparativement à l'année 2002, qui a été extrêmement difficile, l'année écoulée a été relativement favorable à la navigation hivernale; le nombre de bateaux escortés en hiver était près de la moyenne des dix dernières années.

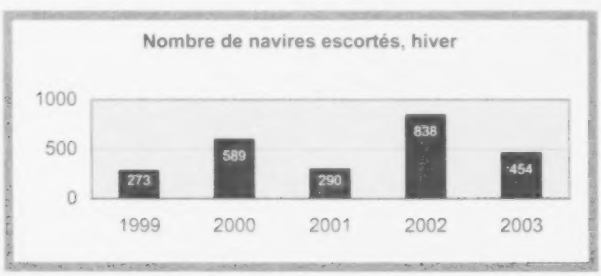

Chaque année, les brise-glace de la GCC aident les administrations portuaires en maintenant ouverts les ports commerciaux plus longtemps qu'ils ne le seraient

sans intervention humaine. La GCC ne peut concurrencer les remorqueurs de déglaçage commerciaux, de sorte qu'elle ne procède au déglaçage que dans les ports où il n'y a pas de remorqueurs commerciaux. La demande d'ouverture de ports commerciaux a diminué au cours de l'hiver 2003-2004.

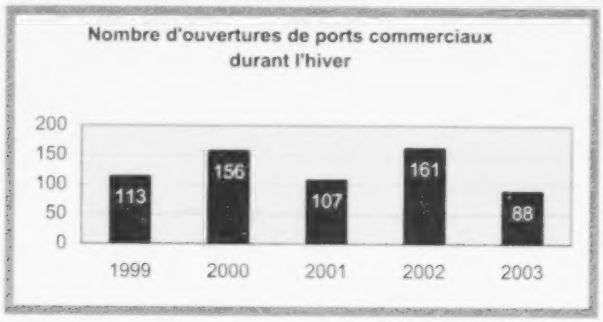

Respect des lignes directrices concernant la conception et l'usage des canaux

Le Programme de développement des voies navigables veille à la sécurité des voies navigables du Canada. Pour ce faire, les responsables ont recours à des prévisions de la profondeur de l'eau, à des levés des canaux et à la surveillance de l'état des canaux de navigation.

Au cours des années précédentes, le programme a surveillé l'état des canaux afin de déterminer dans quelle proportion ils respectaient leurs dimensions d'aménagement (ou leur dimensions « annoncées »). Aucun levé n'a pas été réalisé en 2003 en raison de restrictions financières.

La surveillance est habituellement assurée par des levés de fond, ainsi que par des examens cycliques en profondeur des canaux. Depuis quelques années, les levés montrent que le niveau de conformité aux normes est faible, puisque le quart seulement des canaux respectent toutes les normes.

Fiabilité des systèmes de navigation de courte et de longue portée

La fiabilité est l'un des paramètres les plus importants et les plus largement utilisés du système d'aides à la navigation à composantes multiples. La fiabilité des aides lumineuses de courte portée, qui comprennent les feux d'atterrage, les autres feux fixes, les grosses bouées et toutes les autres bouées lumineuses, nécessite l'intégration de nombreux aspects techniques du système et elle a des répercussions directes sur le rendement des aides et la sécurité maritime. La fiabilité dépend aussi de plusieurs facteurs extérieurs tels que le temps et les travaux d'entretien prévus.

La fiabilité des aides à la navigation fixes et flottantes du Canada a diminué légèrement l'an dernier. En 2003, le niveau national de fiabilité des aides de

Commerce maritime et mise en valeur des océans

Résultats : Qu'avons-nous accompli?

Le MPO a continué de faciliter l'activité commerciale en assurant des voies navigables efficaces et accessibles

Programme de déglaçage

Le MPO a continué d'offrir son programme de déglaçage, consultant sans arrêt ses clients et ses partenaires pour veiller à ce que les services du programme répondent aux besoins de la clientèle.

Le nombre de demandes de services de déglaçage dépend des conditions du temps et des glaces. Il va sans dire que les conditions des glaces dans toutes les régions varient énormément, il est difficile de prévoir les besoins en services de déglaçage d'une année à l'autre. Cependant, le trafic maritime pendant l'hiver a tendance à augmenter de façon constante.

Le graphique qui suit montre le nombre de bateaux escortés en hiver. Comparativement à l'année 2002, qui a été extrêmement difficile, l'année écoulée a été relativement favorable à la navigation hivernale; le nombre de bateaux escortés en hiver était près de la moyenne des dix dernières années.

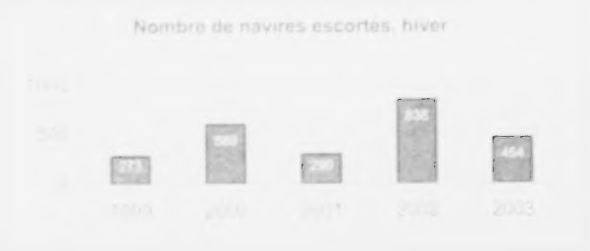

Chaque année, les brise-glace de la GCC aident les administrations portuaires en maintenant ouverts les ports commerciaux plus longtemps qu'ils ne le seraient

sans intervention humaine. La GCC ne peut concurrencer les remorqueurs de déglaçage commerciaux, de sorte qu'elle ne procède au déglaçage que dans les ports où il n'y a pas de remorqueurs commerciaux. La demande d'ouverture de ports commerciaux a diminué au cours de l'hiver 2003-2004.

Respect des lignes directrices concernant la conception et l'usage des canaux

Le Programme de développement des voies navigables veille à la sécurité des voies navigables du Canada. Pour ce faire, les responsables ont recours à des prévisions de la profondeur de l'eau, à des levés des canaux et à la surveillance de l'état des canaux de navigation.

Au cours des années précédentes, le programme a surveillé l'état des canaux afin de déterminer dans quelle proportion ils respectaient leurs dimensions d'aménagement (ou leur dimensions « annoncées »). Aucun levé n'a pas été réalisé en 2003 en raison de restrictions financières.

La surveillance est habituellement assurée par des levés de fond, ainsi que par des examens cycliques en profondeur des canaux. Depuis quelques années, les levés montrent que le niveau de conformité aux normes est faible, puisque le quart seulement des canaux respectent toutes les normes.

Fiabilité des systèmes de navigation de courte et de longue portée

La fiabilité est l'un des paramètres les plus importants et les plus largement utilisés du système d'aides à la navigation à composantes multiples. La fiabilité des aides lumineuses de courte portée, qui comprennent les feux d'atterrage, les autres feux fixes, les grosses bouées et toutes les autres bouées lumineuses, nécessite l'intégration de nombreux aspects techniques du système et elle a des répercussions directes sur le rendement des aides et la sécurité maritime. La fiabilité dépend aussi de plusieurs facteurs extérieurs tels que le temps et les travaux d'entretien prévus.

La fiabilité des aides à la navigation fixes et flottantes du Canada a diminué légèrement l'an dernier. En 2003, le niveau national de fiabilité des aides de

courte portée était de 99,0 %, un niveau légèrement inférieur à celui de 99,3 % enregistré en 2002. Le niveau de fiabilité national satisfait à la norme nationale de la GCC de 99 % et dépasse la norme minimale absolue de 95 % de l'IALA.

Fiabilité des aides à la navigation de courte portée selon la région.

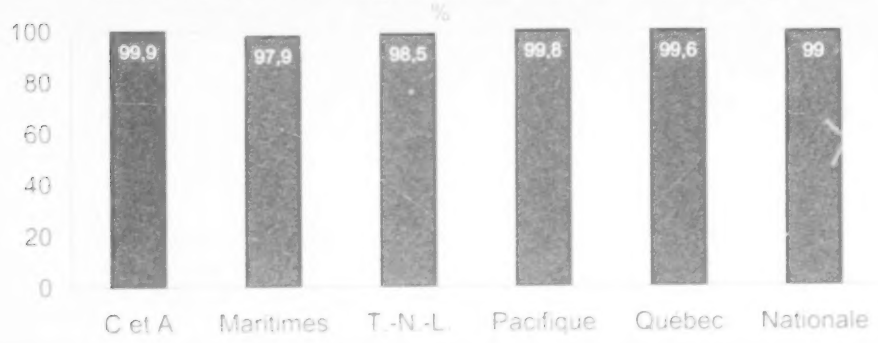

Malgré l'utilisation de types distincts de matériel et de principes d'exploitation, la fiabilité demeure le principal paramètre de rendement du système d'aides à la navigation de longue portée. Le système mondial de localisation différentiel assure une double couverture des voies navigables les plus importantes. La fiabilité du système est demeurée très élevée en 2003, à 99,998 %. Elle a dépassé la norme nationale actuelle pour ce genre de système, soit 99,80 %, ainsi que le niveau de fiabilité de 99,995 % enregistré en 2002.

Pourcentage de fiabilité du Système mondial de localisation différentiel dans les zones à double couverture (%) - Objectif de 2003 : 99,8 %

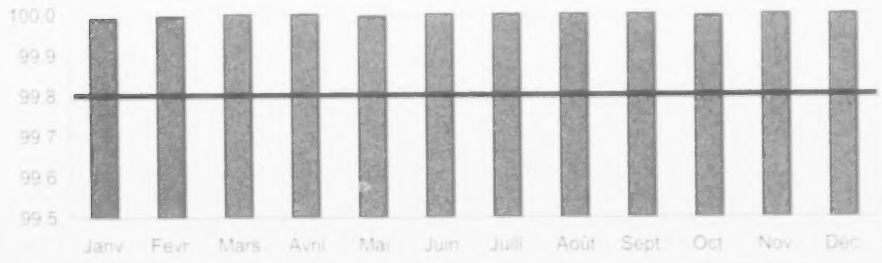

La confiance accordée par le public au programme d'aides à la navigation a été forte au cours des dernières années, avec une moyenne de 7,3 sur 10 (sondage Pollara, 2001, sondage Environics, 2002). Les résultats passés montrent que le public a confiance dans la capacité du programme à fournir des services pour la navigation commerciale, les activités de pêche et la navigation de plaisance.

courte portée était de 99,0 %, un niveau légèrement inférieur à celui de 99,3 % enregistré en 2002. Le niveau de fiabilité national satisfait à la norme nationale de la GCC de 99 % et dépasse la norme minimale absolue de 95 % de l'IALA.

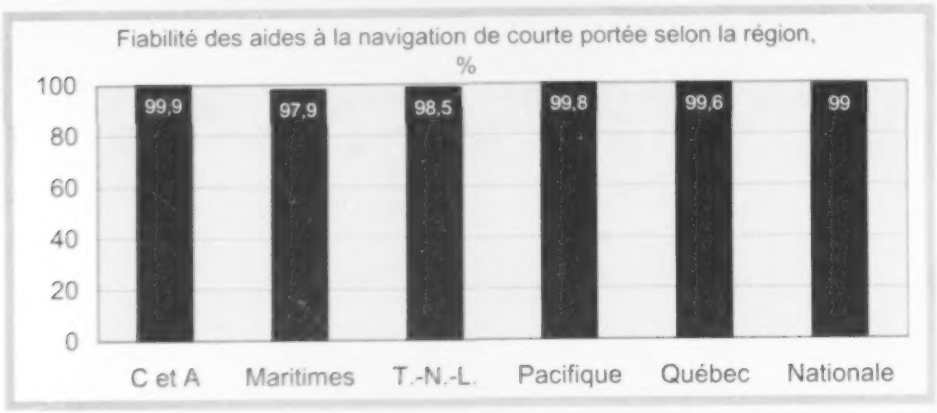

Malgré l'utilisation de types distincts de matériel et de principes d'exploitation, la fiabilité demeure le principal paramètre de rendement du système d'aides à la navigation de longue portée. Le système mondial de localisation différentiel assure une double couverture des voies navigables les plus importantes. La fiabilité du système est demeurée très élevée en 2003, à 99,998 %. Elle a dépassé la norme nationale actuelle pour ce genre de système, soit 99,80 %, ainsi que le niveau de fiabilité de 99,995 % enregistré en 2002.

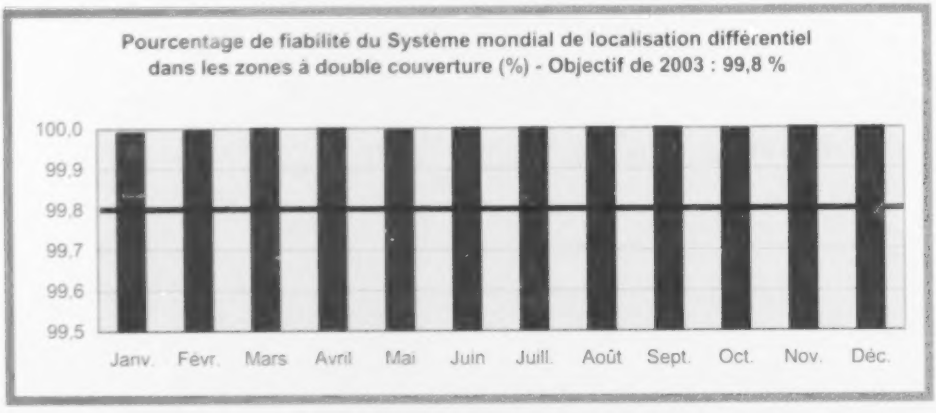

La confiance accordée par le public au programme d'aides à la navigation a été forte au cours des dernières années, avec une moyenne de 7,3 sur 10 (sondage Pollara, 2001, sondage Environics, 2002). Les résultats passés montrent que le public a confiance dans la capacité du programme à fournir des services pour la navigation commerciale, les activités de pêche et la navigation de plaisance.

Le MPO a amélioré les infrastructures requises pour le commerce maritime

Dessaisissement des ports de plaisance ainsi que des ports de pêche abandonnés et moins actifs

Afin de libérer des ressources pour entretenir et améliorer l'exploitation d'environ 750 ports de pêche essentiels, le MPO a commencé à se dessaisir de tous ses ports de plaisance ainsi que des ports abandonnés et des ports de pêche moins actifs. La plupart des ports dont il s'est dessaisi ont été cédés à des municipalités au coût nominal de 1 $, à la condition que le public puisse continuer à y avoir accès pendant au moins cinq ans. Les ports sont démolis seulement si l'on ne constate aucun intérêt ni aucun besoin local.

Le processus de dessaisissement a commencé en 1994-1995. Depuis, le nombre de ports gérés par le MPO a diminué de 41 %, passant de 2 137 à 1 265. Ces données ne comprennent pas les 130 ports dont la cession était commencée à la fin de mars 2004.

Afin de s'assurer que les installations qui sont cédées sont en assez bon état, le MPO a investi 56 millions de dollars en réparations depuis 1995. Il a aussi obtenu 24 millions de dollars du Conseil du Trésor depuis le 1er avril 2000, somme qu'il a utilisée pour se dessaisir de 176 ports depuis quatre ans, dépassant ainsi son objectif de 169.

Le dessaisissement des ports se poursuit à un rythme aussi rapide que possible, compte tenu de la nécessité de financer ces activités à même les fonds des programmes réguliers et du coût sans cesse croissant du dessaisissement. Il faudra 82 millions de dollars de plus pour se dessaisir des 387 ports non essentiels qui restent.

Le MPO continue de faire progresser le programme de commerce international du Canada

Le commerce international est essentiel à l'industrie de la pêche et aux industries océaniques du Canada : en 2003 seulement, le Canada a exporté 630 000 tonnes métriques de produits de la pêche d'une valeur de 4,5 milliards de dollars dans plus d'une centaine de pays. Le MPO collabore avec d'autres ministères fédéraux, des gouvernements provinciaux et des groupes de l'industrie à accroître les exportations et à diversifier les marchés mondiaux, à obtenir un accès sûr et concurrentiel aux marchandises étrangères et à protéger le contrôle du Canada sur la conservation et de la gestion de ses ressources halieutiques.

En 2003-2004, le ministère a travaillé avec d'autres ministères et avec l'industrie à contrer plusieurs obstacles nouveaux et potentiels, de nature bio-sécuritaire, sanitaire, phytosanitaire et technique, qui nuisent aux échanges sur les

principaux marchés d'exportation. Le MPO a aussi fourni des conseils et un soutien technique spécialisé à des rencontres de l'Organisation mondiale du commerce, de la Zone de libre-échange des Amériques, du Canada et du Groupe des quatre de l'Amérique centrale et des négociations commerciales Canada-Singapour. De plus, il a participé à des tribunes internationales comme l'Organisation de coopération et de développement économiques, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, ainsi que la Coopération économique Asie-Pacifique.

Le MPO a continué d'appuyer le développement de l'industrie de l'aquaculture au Canada grâce au Plan d'action pour l'aquaculture

http://www.dfo-mpo.gc.ca/aquaculture/policy/pg001_f.htm

L'aquaculture désigne l'élevage d'organismes aquatiques en milieu marin ou en eau douce. La plupart des produits aquacoles sont destinés à la consommation humaine, mais les organismes ainsi cultivés peuvent également servir de poissons-appâts, de poissons d'ornement ou de poissons d'aquarium, ou contribuer à améliorer les populations naturelles aux fins de la pêche commerciale ou récréative. Au Canada, l'aquaculture est une responsabilité partagée du gouvernement fédéral (à laquelle contribuent 17 ministères) et des gouvernements provinciaux.

Afin d'améliorer la confiance du public dans la viabilité de l'aquaculture et la compétitivité des marchés internationaux, le MPO a mis au point un Plan d'action quinquennal pour l'aquaculture qu'il a commencé à mettre en œuvre en 2001. Le plan comporte six volets : un cadre stratégique favorable, un cadre réglementaire habilitant, le Programme d'aquaculture durable, des programmes favorisant le développement de l'industrie, la coopération intergouvernementale et la communication avec les Canadiens. Le Ministère a fait des progrès à l'égard des engagements mentionnés dans le RPP visant la mise en œuvre du plan d'action :

- **Programme/partenariat national pour la santé des animaux aquatiques (PNSAA)** – Le PNSAA aidera à protéger et à améliorer la santé des poissons d'élevage et sauvages du Canada et à harmoniser les règlements sur la santé des poissons avec les nouvelles normes internationales utilisées par d'autres pays qui font le commerce des produits de la mer (p. ex. l'Union européenne, les États-Unis, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et le Chili).

  Le MPO a confirmé l'engagement des provinces et de l'industrie à l'égard du PNSAA et de son financement. L'engagement de l'industrie et des partenaires provinciaux dépend de la contribution du gouvernement fédéral comme partenaire à part entière du PNSAA.

Le MPO a poursuivi les discussions avec l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) sur l'application conjointe du PNSAA. L'ACIA a donné des conseils au MPO sur divers aspects de la composante fédérale du PNSAA (p. ex. les possibilités légales, l'assurance/contrôle de la qualité) et elle a participé aux discussions avec des partenaires des provinces et de l'industrie sur les rôles et responsabilités.

Le MPO continuera de souligner l'importance du PSNAA auprès des utilisateurs de ressources aquatiques et à demander de nouveaux fonds fédéraux pour la mise en œuvre de la composante fédérale.

- **Accès de l'industrie aux programmes fédéraux en aquaculture**—Afin de faciliter l'accès de l'industrie aquacole aux programmes fédéraux, le MPO et d'autres ministères représentés au sein du Comité interministériel sur l'aquaculture (CIA), ont préparé un résumé des programmes fédéraux dans ce domaine en 2003-2004. De plus, étant donné que le MPO voulait s'assurer que les programmes fédéraux étaient appropriés, il a commencé à collaborer avec d'autres ministères et organismes fédéraux et avec le Groupe de travail sur l'aquaculture du Conseil canadien des ministres des pêches et de l'aquaculture (CCMPA) à des études sur la réduction des risques opérationnels.

http://ocad-bcda.gc.ca/fregle mentationetsoutie n.html

- **Échange d'information sur l'aquaculture parmi les organismes fédéraux**—Le MPO assiste régulièrement aux réunions du CIA, qui lui servent notamment à échanger de l'information avec les autres organismes. Le Ministère a aussi créé un sous-comité du CIA qui se penche sur les questions nouvelles, telles que les contaminants. Le MPO a également contribué à l'orientation et aux résultats de la Table ronde d'Agriculture et Agroalimentaire Canada sur la chaîne de valeur des produits de la pêche et s'est assuré que sa représentation du domaine de l'aquaculture était appropriée.

http://www.dfo-mpo.gc.ca/aquacul ture/policy/pg001_ f.htm

- **Politiques opérationnelles et cadre de gestion et de responsabilisation axé sur les résultats (CGRR) pour la mise en œuvre de la Politique en matière d'aquaculture**—Le Ministère a établi un mécanisme d'accès aux ressources sauvages lié à la Politique en matière d'aquaculture, qui a été approuvé par le Ministre. Compte tenu des restrictions budgétaires actuelles et des priorités nouvelles, le Ministère a décidé de retarder l'établissement du CGRR pour la mise en œuvre de la Politique en matière d'aquaculture.
- **Rapport sur les questions d'aquaculture d'intérêt national**—En tant que coprésident fédéral du Groupe de travail sur l'aquaculture du Conseil canadien des ministres des pêches et de l'aquaculture (CCMPA), le MPO prépare un rapport annuel sur les questions d'aquaculture d'intérêt national en collaboration avec les provinces et les territoires. Le rapport de 2002-2003 a été affiché sur le site Web du CCMPA avant sa réunion de septembre 2003.

Le Ministère a fait des progrès en regard de deux des questions d'aquaculture les plus pressantes en 2003-2004. Afin de faciliter la coordination en R-D dans ce domaine, le MPO a été l'hôte d'un Forum sur la commercialisation des poissons de mer au début de 2004, afin d'évaluer le modèle de coordination des travaux de R-D mis au point par le Groupe de travail sur l'aquaculture du CCMPA en 2002-2003. Le modèle met l'accent sur la progression des principaux domaines de recherche définis en commun. À la fin de 2003, le MPO a créé un groupe de travail sur l'étude des problèmes d'examen des emplacements, dirigé par le sous-ministre délégué, qu'il a chargé d'harmoniser et de simplifier les procédés fédéraux et provinciaux de présentation et d'examen des demandes d'emplacement.

Le MPO a continué d'élaborer une entente à long terme avec l'industrie sur les droits afférents aux services de navigation

Certains services maritimes sont fournis par la GCC selon le principe de la récupération des coûts. Les droits exigés pour ces services constituent une source de revenus directe pour le Ministère. Tout comme ce dernier, l'industrie de la marine marchande souhaite une entente à long terme au sujet des droits. À cet égard, le Ministère continue d'étudier les possibilités offertes.

Aller de l'avant – Quelles sont les prochaines étapes?

En 2004–2005, le MPO :

- continuera de participer aux négociations dans plusieurs domaines dans le cadre de la Zone de libre-échange des Amériques et de l'OMC;
- collaborera avec Finances Canada à consolider une position sur les subventions à la pêche au sein de l'OMC;
- cherchera à obtenir de nouvelles ressources financières et un appui gouvernemental pour le Programme national sur la santé des animaux aquatiques;
- s'assurera que les voies navigables sont clairement marquées et correctement aménagées et entretenues;
- fournira des services de déglaçage et d'escorte en temps opportun, de routage, d'ouverture des ports et des canaux, ainsi que des renseignements sur la navigation dans les glaces;
- établira un réseau d'information maritime et de services à la navigation électronique intégré;
- fournira des communications radio et des services de trafic maritime;
- travaillera avec des groupes comme l'industrie de la navigation commerciale, l'industrie touristique, les aquaculteurs, les organisations d'utilisateurs commerciaux, les collectivités côtières et d'autres ministères à fournir des voies navigables sûres et utilisables, ainsi qu'à prévenir la pollution dans les océans et les eaux douces du Canada (les risques de pollution augmentent

par suite de l'accélération des activités d'exploration et d'exploitation des hydrocarbures en mer sur les trois côtes);

- consultera périodiquement les clients et partenaires afin de s'assurer que le Ministère répond aux besoins de ses clients (surtout compte tenu des changements météorologiques et de l'accroissement des activités d'exploration, d'exploitation et de tourisme dans le Grand Nord, rendues possibles par l'existence de bateaux plus robustes);
- gérera le dossier de l'aquaculture à l'échelon national et se fera le champion de l'amélioration de l'importance intraministérielle et interministérielle accordée à la nécessité d'une orientation stratégique cohérente pour l'aquaculture afin de faciliter le développement durable de cette activité au Canada;
- collaborera avec les commissions et organismes internationaux à la réglementation des voies navigables communes pour assurer des débits appropriés et des canaux de navigation sûrs;
- continuera de négocier une entente à long terme avec l'industrie de la navigation commerciale au sujet des droits de services à la navigation;
- continuera de se dessaisir des ports nationaux qui ne sont pas essentiels à l'industrie de la pêche.

Commerce maritime et mise en valeur des océans : Modèle logique

Compréhension des océans et des ressources aquatiques

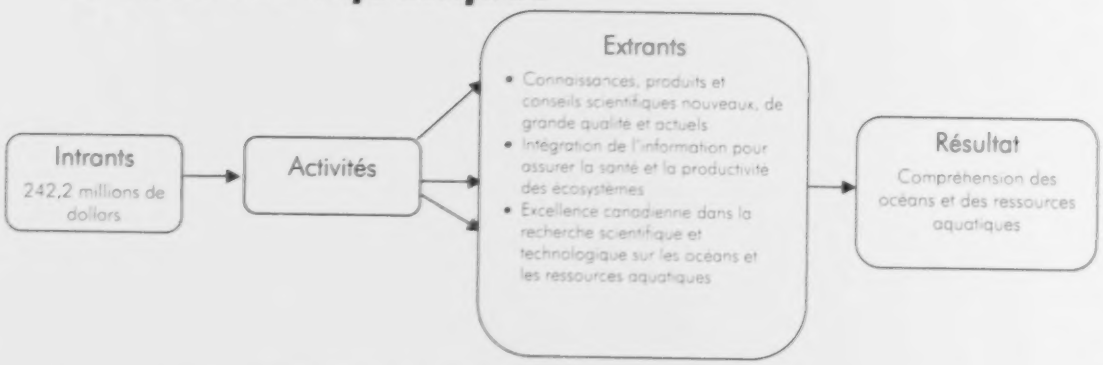

Contexte – Qu'est-ce que cela comporte?

Le MPO fait de la recherche scientifique et s'emploie à des activités connexes essentielles à la compréhension et à la gestion durable des océans et des ressources aquatiques du Canada. Les connaissances scientifiques issues de ces recherches permettent de soutenir la prise de décisions éclairées et l'élaboration de politiques, de règlements et de normes.

http://www.dfo-mpo.gc.ca/scientifi_f.htm

Le Ministère effectue de la recherche et des activités connexes, dont la gestion et la diffusion de données, de renseignements et de connaissances, dans les domaines de programmes suivants :

- **recherche halieutique** – donner des conseils sur l'état des stocks de poisson et sur les objectifs de conservation, ainsi que de l'information sur les questions relatives aux écosystèmes marins et sur les espèces en péril;
- **sciences de l'environnement**—donner des conseils scientifiques sur les effets des changements chimiques, physiques et biologiques causés par l'homme, qui ont une incidence sur les écosystèmes et les ressources aquatiques;
- **océanographie** – mener des recherches en océanographie physique et biologique, y compris des études sur le climat océanique, puis fournir des descriptions de l'environnement ainsi que des conseils sur les rapports entre l'environnement et les écosystèmes;
- **aquaculture** – surveiller les stocks sauvages et d'élevage de poissons, de mollusques et de crustacés afin de dépister les maladies, faire des recherches sur les interactions entre les stocks sauvages et d'élevage et étudier la question du transfert technologique à l'industrie canadienne de l'aquaculture

dans les domaines de l'alimentation, de l'élevage de nouvelles espèces, ainsi que du dépistage et de la gestion des maladies;

- **hydrographie** – faire des levés des caractéristiques physiques des océans, des mers, des cours d'eau et des lacs du Canada, les mesurer, les décrire et les cartographier.

En 2003–2004, le programme des sciences a continué de favoriser les résultats stratégiques du Ministère en fournissant des connaissances et des conseils approuvés par des pairs, qui sont d'une grande qualité, pertinents et opportuns. De plus, une évaluation du programme des sciences visait à assurer l'harmonisation avec les initiatives ministérielles et gouvernementales.

Travailler en partenariat

En tant que ministère fédéral possédant des connaissances spécialisées dans les domaines des sciences océaniques et aquatiques, le MPO travaille avec le milieu scientifique canadien et international afin de faire progresser et de mettre en commun les connaissances scientifiques. Il contribue aussi aux travaux des comités consultatifs scientifiques d'un certain nombre d'organisations internationales dont le Canada fait partie, tels que le Conseil international pour l'exploration de la mer, l'Organisation des pêches de l'Atlantique Nord-Ouest et l'Organisation hydrographique internationale.

http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/eppi-tbdrp/hrdb-rhbd/profil_f.asp

Les initiatives transversales du gouvernement du Canada auxquelles participe le programme des sciences du Ministère comprennent la Stratégie canadienne en matière de biotechnologie, le cadre de gestion horizontal pour le changement climatique, ainsi que les activités de recherche, de surveillance et d'analyse liées aux pesticides.

Ressources – Combien le MPO a-t-il dépensé?

Environ 17 % des dépenses totales que le Ministère a effectuées en 2003-2004, soit 242,2 millions de dollars, ont servi à accroître la compréhension des océans et des ressources aquatiques.

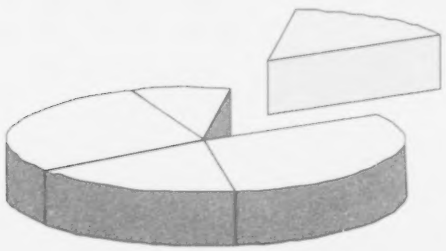

Compréhension des océans et des ressources aquatiques

Résultats – Qu'avons-nous accompli?

Le MPO a fourni des connaissances scientifiques et des conseils approuvés par des pairs de qualité supérieure, pertinents et actuels à l'appui de ses résultats stratégiques.

Le MPO continue de constater une intensification de la demande de connaissances scientifiques nouvelles et spécialisées concernant les questions récentes telles que les espèces en péril, le changement climatique, les espèces aquatiques exotiques envahissantes, l'aquaculture durable, l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures et la mise en œuvre de la *Loi sur les océans*. Dans le cadre de la stratégie du Ministère visant à lui permettre de relever les défis associés à la capacité de fournir des conseils scientifiques sur des questions nouvelles et la nécessité de continuer à donner des conseils dans des champs de compétence traditionnels comme l'état des stocks de poissons côtiers, le MPO continue de créer de nouveaux partenariats, de conclure des alliances et des accords de recherche scientifique coopérative.

En 2003–2004, les scientifiques du MPO ont contribué à environ 424 projets de recherche coopérative. Le nombre global de projets est demeuré relativement constant ces dernières années, mais on note une réorientation de la répartition de nos partenaires, du secteur public vers le secteur privé.

Répartition proportionnelle des projets de recherche scientifique coopérative, par catégorie de partenaires

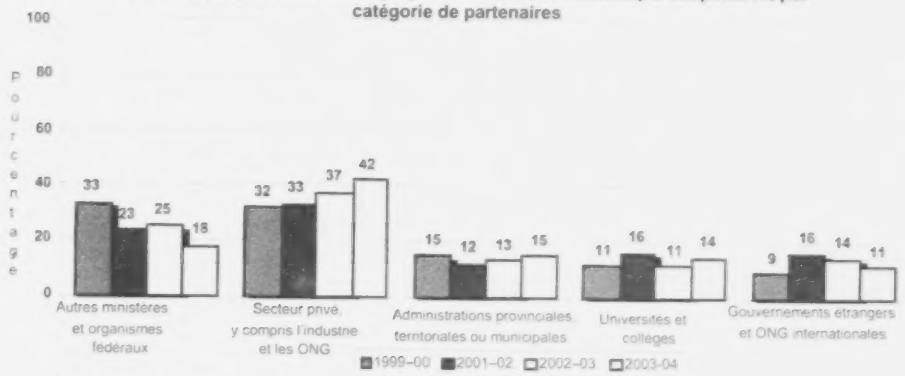

Source : Ministère des Pêches et des Océans, répertoire des projets scientifiques

Les projets coopératifs avec le secteur privé continuent d'augmenter, tandis que les partenariats avec d'autres ministères et des organismes fédéraux diminuent. Près de la moitié des partenariats avec le secteur privé sont conclus avec l'industrie de la pêche et visent à acquérir les connaissances nécessaires à la gestion de la pêche. Les autres partenariats avec ce secteur touchent l'industrie de l'aquaculture, le secteur de l'énergie (pétrole et gaz naturel, hydroélectricité, etc.), l'industrie des pâtes et papiers, l'industrie des technologies océaniques ou l'industrie minière.

Voici quelques exemples des principales initiatives de partenariats scientifiques du MPO, entreprises au cours de l'année écoulée :

- Le MPO continue de participer au Programme Argo, une initiative internationale visant à mieux comprendre le climat mondial. Jusqu'à maintenant, le MPO a acheté 91 bouées océanographiques Argo. Il bénéficie pour ce faire d'un appui financier considérable du Fonds du Plan d'action 2000 sur le changement climatique. Toutes les bouées qui constituent l'éventail mondial, notamment celles qui ont déjà été achetées et déployées par le MPO, recueillent et transmettent des données océanographiques en temps quasi-réel (p. ex. profils verticaux de température et de concentration en sel) qui sont essentielles pour comprendre le système climatique océan-atmosphère et le rôle des océans dans le changement climatique.
- Le Ministère a créé le Centre national d'excellence pour la recherche aquatique dans l'Arctique (N-CAARE) à son Institut des eaux douces de Winnipeg. Ce centre de recherche regroupe toutes les compétences en la matière sous une seule enseigne virtuelle et coordonne le développement des programmes de recherche en Arctique du MPO liés aux domaines d'étude de la mer et des eaux douces dans l'Arctique. Un partenariat étroit sera établi avec d'autres ministères du gouvernement fédéral, les groupes consultatifs sur les questions nordiques, les universités, l'industrie et les agences de recherche nationales.
- Le Ministère a contribué à une chaire de recherche sur les espèces aquatiques envahissantes avec l'université de Windsor. La chaire de recherche contribuera à étendre le réseau national de scientifiques qui se penchent sur des questions associées à la prévention de l'introduction d'espèces aquatiques envahissantes et à la lutte contre ces espèces.

http://www.dfo-mpo.gc.ca/science/aquaculture/acrdp-pcrda/main_f.htm

- Le MPO a accru ses efforts de recherche coopérative en aquaculture en créant le Programme coopératif de recherche et de développement en aquaculture (PCRDA) en 2000. Le programme appuie la recherche novatrice et le développement durable de l'industrie de l'aquaculture par l'attribution, en concurrence, de fonds à des projets de recherche choisis, proposés et financés conjointement par l'industrie de l'aquaculture. À ce jour, 80 projets de recherche ont été entrepris dans le cadre du PCRDA.
- Le MPO, grâce à son Centre de recherche environnementale sur le pétrole et le gaz extracôtiers (CREPGE), et de concert avec des partenaires de Ressources naturelles Canada, de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, du ministère de l'Énergie de la Nouvelle-Écosse et de l'Environmental Science Research Fund, a fait des recherches importantes avant et pendant les activités d'exploration sismiques au large de la Nouvelle-Écosse. Ces recherches ont permis de mieux comprendre les répercussions des activités sismiques sur les mammifères marins. Un atelier national réunissant des représentants d'organismes gouvernementaux, de

l'industrie, des universités a aussi permis de synthétiser l'information sur l'exploration sismique. Les résultats de l'atelier aideront les décideurs en leur donnant des orientations sur les répercussions possibles des activités sismiques.

- Les scientifiques du MPO ont fait équipe avec leurs homologues des États-Unis en vue d'étudier l'écosystème unique associé au champ hydrothermal Endeavour. La région du champ hydrothermal, située dans la zone de protection marine du champ hydrothermal Endeavour, se trouve à 2 250 mètres de profondeur, dans l'océan Pacifique, à 250 kilomètres au sud-ouest de l'île de Vancouver. Cet écosystème ne ressemble à aucun autre sur terre. Soixante espèces marines qui n'existent que dans le système de la crête Juan de Fuca vivent dans la région du champ hydrothermal et douze autres espèces n'existent que dans la zone du champ hydrothermal.
- Dans le contexte des obligations internationales du Ministère liées aux questions de pêche transfrontalière dans le cadre de l'Organisation des pêches de l'Atlantique Nord-Ouest, les scientifiques du Centre des pêches de l'Atlantique Nord-Ouest du MPO ont continué leurs recherches coopératives avec une entreprise de pêche du secteur privé. Ce programme de recherche pluriannuel porte sur les importants stocks transfrontaliers de plie canadienne et de limande à queue jaune des bancs de Terre-Neuve. Cette association sert de modèle de partenariat de recherche sur les pêches des secteurs public et privé.

Espèces en peril
À ce jour, le programme des espèces en péril du MPO a mis au point 22 stratégies de rétablissement pour 36 espèces aquatiques en péril. Le Ministère a aussi affecté 14 millions de dollars à des projets de mise en œuvre des stratégies pour plus de 30 de ces espèces et pour d'autres espèces prioritaires.

La contribution du Ministère à l'acquisition de connaissances scientifiques par le Canada et à la compréhension des milieux océaniques et dulcicoles continue d'être importante. En 2002, la plus récente année pour laquelle des données sont disponibles, le MPO a produit 31 % de toutes les publications canadiennes en biologie marine et en hydrobiologie, et 39 % des publications en océanologie et en limnologie. Ainsi, le rendement du MPO entre 1996 et 2002 est demeuré relativement uniforme.

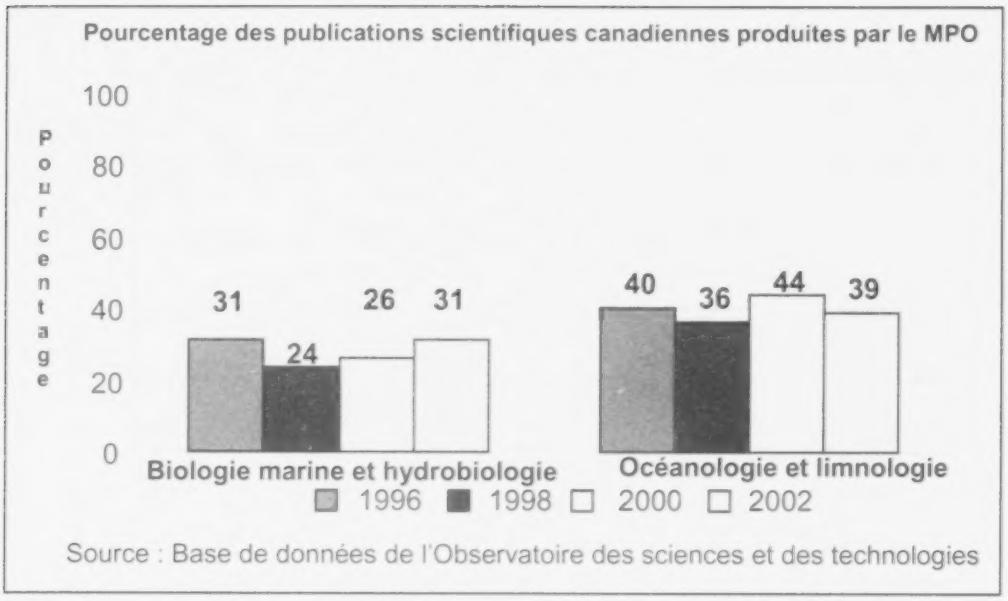

La collaboration joue un rôle important dans les publications scientifiques du MPO. Depuis le début des années 1980, les scientifiques du Ministère ont tissé des liens beaucoup plus étroits avec leurs homologues des autres ministères fédéraux, du secteur privé, d'autres ordres de gouvernement et du milieu universitaire. En 1980, environ 4 % des publications du Ministère avaient été rédigées en collaboration avec d'autres chercheurs canadiens. Comparativement, selon la base de données de l'Observatoire des sciences et des technologies, en 2002, 50 % des publications du Ministère en biologie marine et en hydrobiologie et 49 % des publications en océanologie et en limnologie ont été le fruit de collaborations avec d'autres chercheurs canadiens.

En 2003, le MPO a produit 53 rapports sur l'état des stocks. Les rapports contiennent des conseils scientifiques sur l'état des stocks de poisson et sont accessibles sur le site du Secrétariat canadien de consultation scientifique (SCCS)

http://www.dfo-mpo.gc.ca/csas

La collaboration scientifique vient renforcer la capacité collective en sciences et en technologies marines et d'eau douce au Canada parce qu'elle introduit un apport supplémentaire de ressources et de matériel, et qu'elle favorise le transfert des connaissances et de la technologie.

Voici quelques-unes seulement des initiatives qui ont été prises pour assurer l'excellence des travaux scientifiques futurs sur les océans et les eaux douces.

- Le Service hydrographique du Canada, en association avec la Canadian Nautical Research Society et la Canadian Hydrographic Association, a organisé la Conférence hydrographique du Canada qui a réuni des professionnels, des universitaires, des décideurs et des historiens pour étudier l'avenir de l'hydrographie au Canada. Des cours de formation technique, des ateliers, des débats dirigés et des séances d'information ont donné aux participants la chance de partager leurs connaissances au sujet des

technologies de pointe, des progrès récents dans le domaine des levés en mer et des questions nouvelles.

- On a obtenu un engagement pour de nouveaux investissements dans les installations scientifiques et le matériel de la Station de biologie de St. Andrews et de l'Institut océanographique de Bedford. La Station de biologie recevra un nouvel édifice de recherche scientifique incluant un aqualabo, tandis qu'un laboratoire de Niveau II sera construit à l'Institut océanographique de Bedford. Grâce à ces investissements, le milieu des sciences marines du Canada pourra se tenir à la fine pointe des technologies et des normes scientifiques en évolution constante.
- Encadrés et entraînés par des scientifiques et des gestionnaires de programme expérimentés du MPO, 86 jeunes scientifiques et diplômés universitaires prometteurs bénéficient d'une expérience pratique grâce à la participation du Ministère au Programme de stages pour les jeunes en sciences et en technologie. Ce programme offre une possibilité unique de renouveler l'expertise interne tout en contribuant au perfectionnement de la prochaine génération de scientifiques qui se consacreront à l'étude des océans et des eaux douces.

http://www.dfo-mpo.gc.ca/science/career-carriere/yip_f.htm

- L'Institut Maurice-Lamontagne du MPO, en collaboration avec l'Institut des sciences de la mer de Rimouski, a mis sur pied le Laboratoire des techniques radioisotopiques appliquées aux sciences de l'environnement. Le laboratoire, unique en son genre en Amérique du Nord, permettra aux chercheurs d'en savoir plus sur les effets biologiques et le devenir des contaminants dans les organismes marins. Ces connaissances contribueront à une meilleure gestion des ressources aquatiques et des écosystèmes.

Poursuivre l'évaluation du programme des sciences du Ministère afin d'assurer l'harmonisation des besoins de connaissances avec les priorités ministérielles et gouvernementales

Le Ministère continue d'examiner et d'évaluer les possibilités d'orienter ses efforts et de maintenir un équilibre approprié entre les besoins de connaissances continus et nouveaux. Vu l'importance pour le MPO de bénéficier de résultats scientifiques valables, il est essentiel que le programme scientifique puisse anticiper et définir les questions nouvelles afin d'orienter les efforts vers les besoins futurs en matière de connaissances. Les activités d'évaluation et de réorientation demeurent une fonction continue importante de la planification des travaux scientifiques du MPO.

Voici quelques-unes des initiatives prises l'année dernière pour mieux harmoniser le programme des sciences avec les besoins de connaissances ministériels et gouvernementaux.

- La composante de produits chimiques toxiques du programme des sciences environnementales a été remaniée de manière à mettre davantage l'accent sur

les effets biologiques des produits toxiques sur la santé et la productivité des ressources aquatiques. Cela permet de réorienter davantage les ressources et les efforts de recherche en fonction des priorités du Ministère.

- Une stratégie d'amélioration des partenariats scientifiques avec la collectivité nationale et internationale des sciences marines et d'eau douce est terminée. L'amélioration de la capacité du MPO de participer à des travaux scientifiques coopératifs améliore la portée et le détail de la recherche, la capacité nationale d'entreprendre des projets en sciences aquatiques, ainsi que la transparence et la crédibilité des travaux scientifiques, tout en facilitant le développement et le transfert de technologies.
- Le MPO a entrepris une analyse du nombre d'heures de disponibilité des navires dont il a besoin et qu'il utilise pour le soutien de la recherche et de la surveillance en mer, afin de déterminer les économies possibles. Les recommandations sont étudiées en vue de leur mise en œuvre.

Quelles sont les prochaines étapes?

Tandis que nous continuons d'évaluer les possibilités de réorientation qui découlent de l'examen continu du programme des sciences, nous continuerons de fournir, en temps opportun, des connaissances nouvelles, des produits et des conseils scientifiques de grande qualité, à l'appui de tous les résultats stratégiques du Ministère, ainsi que d'améliorer notre compréhension des questions nouvelles concernant les océans et les eaux douces qui intéressent les Canadiens.

Compréhension des océans et des ressources aquatiques : Modèle logique

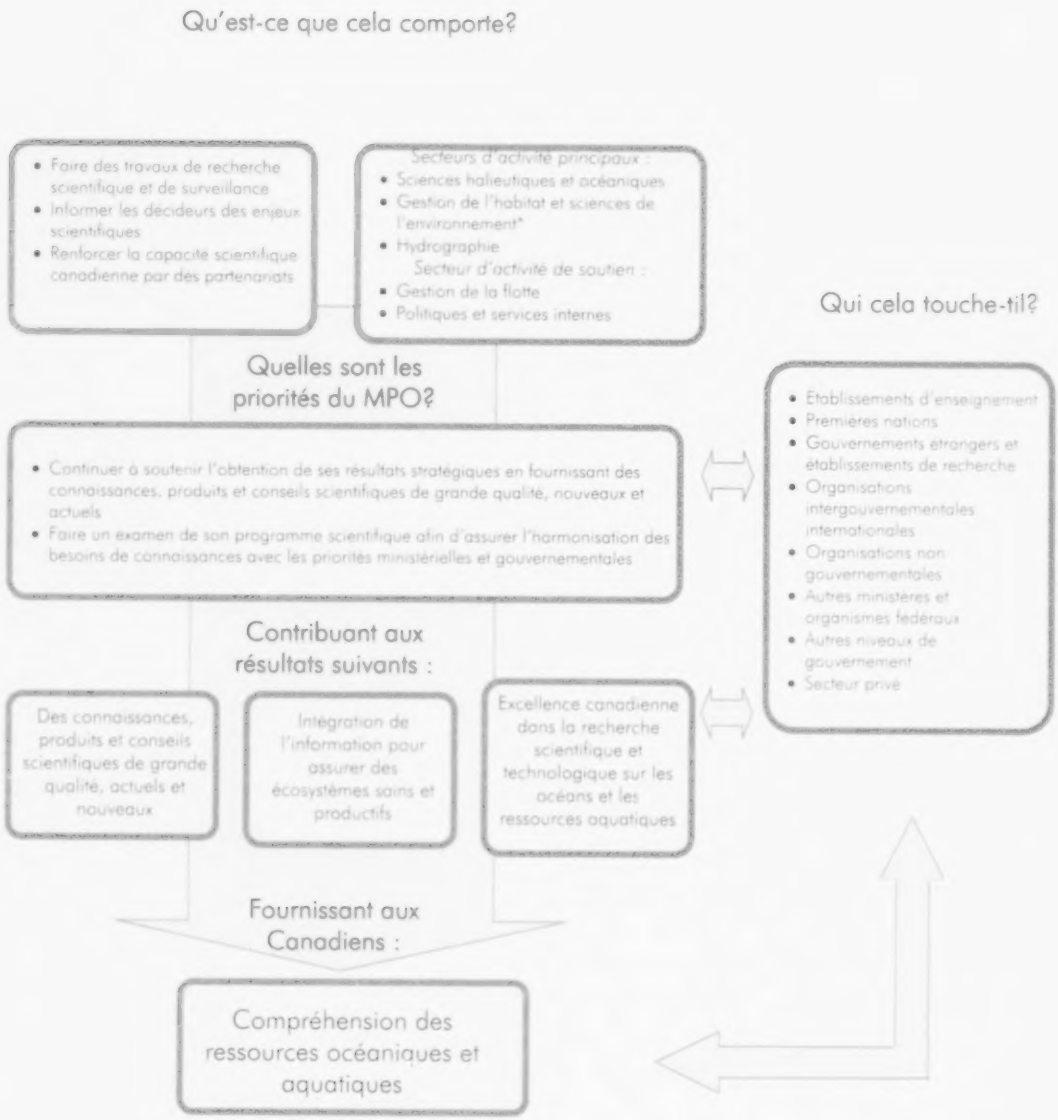

* La composante des sciences de l'environnement de ce secteur d'activité a un rôle principal, et la composante de la gestion de l'habitat, un rôle de soutien.

D'un peu plus près : La flotte

Le Ministère possède et exploite la plus grosse flotte civile navale et aérienne du gouvernement fédéral. Cette flotte comprend 107 navires opérationnels et 27 aéronefs à voilure tournante et quelque 2 300 employés membres du personnel navigant. La flotte du MPO doit être opérationnelle 24 heures sur 24, 365 jours par année et elle sillonne le plus long littoral et les plus vastes eaux territoriales au monde. Elle appuie également les activités de divers ministères fédéraux et d'autres organisations.

L'Initiative de renouveau de la gestion de la flotte (IRGF) a vu le jour en février 2001 pour donner suite à un rapport du Vérificateur général dans lequel on faisait état des principales améliorations à apporter et des mesures de gestion requises pour y parvenir. Une équipe de projet et un comité directeur ont entrepris un examen exhaustif et formulé des recommandations visant l'amélioration de la gestion et de l'exploitation de la flotte et des ressources de soutien terrestre.

En 2003-2004, la Flotte a marqué des progrès dans les domaines suivants :

- Les travaux de révision du processus de planification se sont poursuivis afin d'assurer une consultation ouverte à toutes les étapes, y compris un horizon de planification étendu, pour garantir la stabilité de la flotte. Une structure de planification et de comité plus inclusive a été mise en place et validée. Elle met davantage l'accent sur le déploiement, par « zone », des éléments de la flotte.
- Le processus budgétaire a été modifié au moyen de l'introduction d'une nouvelle structure budgétaire fixe et variable. Le MPO a l'intention d'adopter le modèle standard de prévision des coûts pour l'ensemble de la flotte en 2004-2005.
- Les outils d'exploitation de données récemment adoptés et le système connexe de gestion du rendement permettent une surveillance et une validation de l'information beaucoup plus poussées et contribuent aux efforts d'intégration de la flotte.
- L'élaboration d'un plan national de ressources humaines pour la flotte se poursuit. Le cadre de base a été créé, et l'on procède à la collecte et à la vérification de données précises sur les employés. L'obligation de prendre des mesures d'adaptation pour les officiers et les équipages de navires fait actuellement l'objet d'une étude dans le cadre d'un projet. Il a pour but principal de déterminer l'étendue du problème, à savoir combien de membres du personnel navigant sont touchés, et d'établir un processus normalisé pour le traitement de ces employés.

- Des lignes directrices pour la mise en commun des officiers de navires ont été élaborées. Sous réserve du résultat de la consultation de la Guilde de la marine marchande du Canada, elles seront promulguées en mai 2004.
- Le Collège de la Garde côtière repasse à la GCC. Ainsi, le directeur du Collège relève directement du Commissaire de la GCC.
- Le Ministère a terminé une analyse visant à déterminer comment s'attaquer au problème du vieillissement de sa flotte. Il a consulté tous ses clients directs, les intervenants et d'autres ministères afin de s'assurer que les parties concernées comprennent les particularités de la composition et de la taille de la flotte de l'avenir. Il sera ainsi possible d'organiser la capacité opérationnelle et les compétences de la flotte en fonction des exigences des programmes du MPO de manière sûre, efficace et rentable. Ces résultats ont été intégrés à une analyse de rentabilisation du renouveau de la flotte en vue de la recapitalisation de celle-ci.

D'un peu plus près : la GCC devient un organisme de service spécial

Le 12 décembre 2003, le Premier ministre a annoncé un plan visant à transformer la GCC en organisme de service spécial (OSS) au sein du MPO. Lorsque cette réorganisation sera terminée, la GCC sera le plus grand OSS au Canada, ce qui augmentera son importance en tant qu'institution fédérale. La raison d'être de ce changement est de permettre à la GCC de se concentrer sur ce qu'elle fait de mieux – fournir des services de valeur aux navigateurs dans les eaux canadiennes. Les OSS ont pour principal objet de fournir des services. Ils mettent l'accent sur le rendement et les résultats. Avant le changement, la GCC s'occupait non seulement de fournir des services, mais aussi de certaines questions de politiques liées à des lois et à des règlements, comme la *Loi sur la protection des eaux navigables* et certaines parties de la *Loi sur la marine marchande du Canada*. Les obligations liées aux lois et aux règlements ont été cédées à TC, ce qui laisse à la GCC un rôle purement opérationnel.

Même si la GCC disposera d'un budget indépendant de celui du MPO, elle devra continuer de rendre compte de ses activités au sous-ministre et au Ministre. Les liens de dépendance au sein du MPO devront être définis dans le document cadre qui doit être négocié et élaboré au Ministère, puis approuvé par le Conseil du Trésor dans les mois à venir. Le cadre comprendra aussi des renseignements sur des questions comme le budget ainsi que la structure de gestion des ressources humaines et les pouvoirs connexes. La stratégie et le plan d'OSS s'appuieront sur les hypothèses suivantes : la GCC demeure au sein du MPO en tant qu'organisation hiérarchique; elle n'a pas de statut d'employeur distinct; elle continue de fournir ses services habituels aux clients existants du Ministère et de

l'extérieur, ainsi que de recevoir des services ministériels du Secteur des ressources humaines et des services intégrés.

Le gouvernement a annoncé la conversion de la GCC en OSS comme allant dans le sens de sa priorité constante d'assurer au public un service efficace, efficient et de grande qualité. La conversion en OSS doit être terminée et entrer en vigueur d'ici avril 2005. Les objectifs et la stratégie du gouvernement fédéral visant à fournir des voies navigables viables, sûres, efficaces et respectueuses de l'environnement continueront de dicter l'orientation et la raison d'être de la GCC tandis qu'elle s'adapte à son nouveau statut et continue de relever les défis existants et de s'attaquer aux nouveaux.

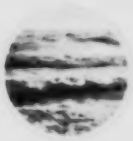

Section 6—Rapports consolidés

Dans la présente section :

- *La fonction de contrôleur moderne* — *Page 110*
- *Gouvernement en direct et Initiative d'amélioration des services* — *Page 111*

La fonction de contrôleur moderne

En 2003–2004, le MPO a fait d'important progrès sur le plan de la modernisation des pratiques de gestion, grâce au Projet d'évaluation ministérielle et d'ajustement (PEMA).

En particulier, le Ministère a pris les mesures suivantes :

- Il a adopté le principe de la gestion moderne comme pilier de la gestion du rendement. Les résultats dignes de mention comprennent l'achèvement d'un examen des ressources financières du MPO, des améliorations à la planification et aux rapports financiers, des changements au modèle de gestion et à la structure organisationnelle du MPO, la mise en œuvre d'un cadre de gestion intégrée du risque et le renforcement des mesures de rendement, ainsi qu'un engagement à l'égard de valeurs et d'une éthique communes pour la fonction publique.
- Il a constitué une équipe de modernisation de la gestion qui réunit les gestionnaires ayant des connaissances spécialisées dans divers domaines : planification et établissement de priorités, structures et pratiques de gestion efficaces, modernisation de la fonction de contrôleur, gestion intégrée du risque et ressources humaines.
- Il a adopté le cadre de responsabilisation de la gestion comme plan directeur du renouveau. La surveillance de la mise en œuvre du cadre fait maintenant partie du plan de travail du Ministère en matière de vérification et d'évaluation.
- Il a créé une équipe de renouvellement du MPO pour soutenir le rythme de son programme de changement. Une des principales tâches de cette équipe est de veiller au suivi continu et à la surveillance de l'initiative de modernisation des pratiques de gestion du Ministère, y compris l'intendance (p. ex. les mesures d'amélioration des contrôles financiers et de la surveillance), la gestion des risques (soit l'introduction de la gestion des risques dans la prise de décisions au Ministère), le personnel (p. ex. des séances de formation et d'information sur la modernisation des ressources humaines) et les résultats, ainsi que des activités de rendement (p. ex. les conventions sur le niveau de service entre les sous-ministres adjoints et les directeurs généraux régionaux). L'équipe collaborera également avec le Conseil du Trésor aux travaux pangouvernementaux du Comité d'examen des dépenses qui seront réalisés d'ici la fin de 2004.

Gouvernement en direct et amélioration des services

L'initiative de Gouvernement en direct et celle de l'amélioration des services sont deux entreprises pangouvernementales étroitement liées. À l'automne 2002, le Ministère a élaboré une vision de la prestation de services qui vise à fournir aux Canadiens un accès facile à des renseignements et à des services intégrés de grande qualité à l'appui des résultats stratégiques du Ministère. Grâce à Accès MPO, des progrès ont déjà pu être réalisés. Cette initiative intègre les principaux mécanismes de communication avec le grand public – notamment les kiosques interactifs, les demandes de renseignements générales et les publications – en un guichet d'information « unique » à canaux multiples. Le Ministère continue de piloter des projets qui visent à tester la viabilité du paiement en direct des permis de pêche commerciale. En outre, le MPO s'oriente vers la mise en oeuvre d'un système de délivrance de permis de pêche récréative par Internet dans la Région du Pacifique. Ces travaux ont progressé plus lentement que prévu en 2003-2004, à cause de la réaffectation de ressources au PEMA.

Section 7—Le personnel du MPO

Dans la présente section :

- *Les ressources humaines au MPO* — *Page 114*
- *Capacité des ressources humaines* — *Page 115*
- *Prix et reconnaissances* — *Page 116*

Les ressources humaines du MPO

Le MPO a pris très au sérieux les résultats du deuxième Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux. En 2003-2004, toutes les régions et tous les secteurs ont tenu des discussions avec leur personnel sur les cinq problèmes communs qui sont ressortis du sondage : la charge de travail, la progression de carrière, le leadership, les langues officielles ainsi que le harcèlement et la discrimination. Les réponses du Ministère à ces entretiens ont été les suivantes :

- élaboration de deux guides, l'un sur l'encadrement et l'autre sur les plans d'apprentissage personnel;
- établissement et mise en œuvre d'un programme national d'entrevue de départ;
- mise au point de nouveaux outils pour les langues officielles afin d'aider les employés à maintenir les acquis en langue seconde ;
- préparation d'un guide visant à s'assurer que les milieux de travail sont exempts de barrières discriminatoires;
- amélioration de l'établissement des priorités comme suite au PEMA.

Les processus de planification des ressources humaines (RH) décrits plus loin dans cette section (*Capacité des ressources humaines*) ont amélioré la capacité des gestionnaires à atteindre les objectifs en matière d'équité et les ont responsabilisés. La nouvelle politique d'adaptation et l'élargissement des pouvoirs d'embauche de membres de groupes sous-représentés, accordés par la Commission de la fonction publique, ont aussi favorisé la diversité au Ministère. Le MPO a procédé à un examen exhaustif de ses systèmes d'emploi, l'année dernière, à la suite d'une vérification de la Commission canadienne des droits de la personne, et commencera en 2004-2005 à mettre en œuvre les mesures découlant de cet examen.

La modernisation des RH a pris force de loi en 2003-2004 au moment de l'adoption de la *Loi sur la modernisation de la fonction publique*, en novembre 2003. La contribution du MPO à cette loi et sa préparation en vue de sa mise en œuvre comprennent les mesures suivantes :

- coprésidence par le sous-ministre d'un sous-comité des sous-ministres sur la dotation et les recours en la matière;
- une série de réunions d'information avec les équipes de gestion régionales;
- un symposium syndical-patronal, en décembre, qui a permis de jeter les bases de l'amélioration des relations de travail;
- des préparatifs en vue de l'établissement d'un centre d'expertise sur les relations de travail au MPO;
- la participation importante des cadres supérieurs du MPO aux comités et aux groupes de travail pangouvernementaux sur la modernisation des RH.

Capacité des ressources humaines

En 2003-2004, le MPO a eu à équilibrer deux exigences concurrentielles relatives aux ressources humaines : d'une part, la nécessité de se préparer à un taux accru de départs; d'autre part, les restrictions financières qui nécessitent une réduction de la croissance du personnel du Ministère. Comme solution, le Centre de recrutement et de maintien en poste du Ministère a obtenu une base de financement stable. Il est chargé d'orienter les efforts vers une planification plus stratégique des ressources humaines. Il en a résulté un processus national de planification de la dotation qui a permis de fournir aux gestionnaires : 1) un plafond d'équivalents temps plein et 2) des mesures de dotation planifiées pour faire face aux départs prévus d'employés et satisfaire aux exigences opérationnelles, tout en contenant l'expansion de l'effectif. Cette première étape de planification globale des ressources humaines a grandement amélioré la capacité des gestionnaires à surveiller et à planifier les changements de la main-d'œuvre. En 2004-2005, le processus sera élargi de manière à mieux tenir compte de la planification de carrière et de la relève, et à mieux les intégrer à la planification stratégique des activités.

Prix et reconnaissances

Harry Strong, C.M.—Ordre du Canada

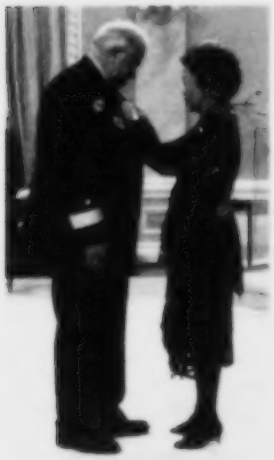

Harry Strong, de Trinity Bay (Terre-Neuve-et-Labrador), est devenu membre de l'Ordre du Canada en février 2004 pour sa détermination constante à sauver des vies. Depuis plus de 20 ans, l'homme d'affaires participe activement et assidûment aux activités de groupes locaux, nationaux et internationaux de recherche et sauvetage. Il a assumé divers postes de direction au sein de la Garde côtière auxiliaire canadienne (GCAC), dont celui de président-directeur général qu'il occupe actuellement. Il est responsable de la planification et de la mise en oeuvre de programmes de sécurité nautique et de programmes de formation dans ce domaine, et c'est en grande partie grâce à lui que la GCAC est aujourd'hui reconnue comme l'un des meilleurs organismes de sauvetage au Canada.

M. Arthur Cosgrove—Prix Beluga

Ce prix décerné par l'Association des amis de l'océan de l'Institut océanographique de Bedford est un hommage rendu à ceux qui contribuent, par leurs talents et leurs efforts, au succès et à la renommée de l'Institut. En tant que chef du Groupe des dessins et des illustrations, M. Cosgrove s'est toujours tenu à la fine pointe de l'illustration scientifique, de ses balbutiements à l'imagerie numérique que l'on connaît aujourd'hui. Il a mené le groupe au cours de projets importants, tels que les examens annuels et biennaux de l'Institut et les illustrations scientifiques dans le cadre du conflit de frontière du banc Georges et du golfe du Maine.

M. Mikio Moriyasu, M. Michel Biron et l'équipe du crabe des neiges – prix d'appréciation

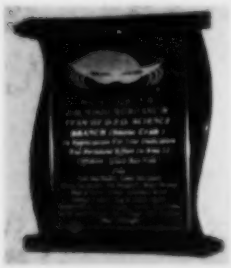

M. Mikio Moriyasu, chef de la Section du crabe des neiges, M. Michel Biron, biologiste à la Section du crabe des neiges, et toute l'équipe de la Section du crabe des neiges de la Région du Golfe ont reçu une plaque de la Glace Bay Hole Fishermen's Association (zone 22) en remerciement de leurs efforts en matière de recherche. Depuis sept ans, la Région du Golfe collabore avec les pêcheurs à l'étude du crabe des neiges dans cette région. Les résultats des travaux sont communiqués à la Région des Maritimes.

M. Richard James Beamish—Ordre de la Colombie-Britannique

M. Richard James Beamish, scientifique à la Station de biologie du Pacifique, s'est vu décerner la plus haute distinction de la province de la Colombie-Britannique pour ses nombreuses contributions aux sciences aquatiques. M. Beamish a fait découvrir au monde la notion de pluies acides, il y a trente-cinq ans et, récemment, les effets du changement climatique sur les populations de poisson. Il est considéré comme un chef de file dans le milieu scientifique international, et ses travaux de pionnier dans les domaines du changement climatique et de la biologie marine lui ont valu de nombreuses reconnaissances, notamment l'Ordre du Canada.

M^me^ Savithri Narayanan—Prix du Chef de la fonction publique

Les lauréats de ce prix sont des chefs de file dans leur domaine et des exemples de ce que vise la fonction publique du Canada : loyauté, intégrité, énergie, enthousiasme et excellence. M^me^ Narayanan, directrice des Services des données sur le milieu marin, a réussi à créer un milieu de travail axé sur l'apprentissage, l'excellence scientifique et le travail d'équipe. Reconnue à l'échelle internationale dans son domaine et manifestant beaucoup d'entregent, elle suscite le respect de ses collègues au Canada et à l'étranger. Par sa compétence et sa générosité, elle est un modèle de comportement pour ses employés.

Jim Jones, Bob Allain et Pat Chamut—Prix commémoratif John Tait du Chef de la fonction publique sur les valeurs et l'éthique

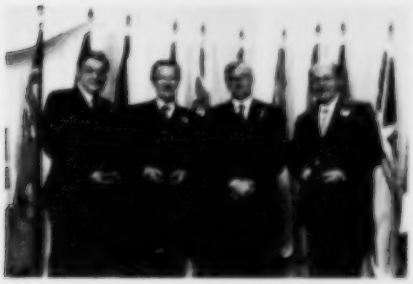

Jim Jones, directeur général de la Région du Golfe, Bob Allain, directeur de la Gestion des pêches du Golfe et Pat Chamut, ex-SMA de la Gestion des pêches, ont obtenu ce prix pour le rôle crucial qu'ils ont joué dans la situation de la baie Miramichi à la suite du jugement *Marshall*, en 1999, et tout au long du processus de négociations délicat qui a mené à la conclusion d'un accord de pêche avec la Première nation de Burnt Church. Leur sens du devoir pendant cette période difficile est un exemple des valeurs qui sont au coeur même de la fonction publique du Canada.

M^me^ Sharon McGladdery—Présidente de l'Association aquicole du Canada

M^me^ Sharon McGladdery de la Direction des sciences de l'aquaculture a été élue présidente de l'Association aquicole du Canada pour 2003–2004. L'Association aquicole s'emploie à promouvoir l'étude de l'aquaculture et des sciences connexes au Canada, recueille et diffuse de l'information au sujet de l'aquaculture et travaille à sensibiliser le public ainsi qu'à améliorer sa compréhension de l'aquaculture. A titre de présidente, M^me^ McGladdery est chargée de la direction globale de l'organisation, ainsi que de la présidence de la conférence annuelle Aquaculture Canada qui s'accompagne d'une foire commerciale.

M. Allyn Clarke—Président de la Société canadienne de météorologie et d'océanographie

M. Allyn Clarke, chercheur à l'Institut océanographique de Bedford, en Nouvelle-Écosse, a été élu président de la Société canadienne de météorologie et d'océanographie (SCMO) au cours du 38e Congrès de la Société. Principale association professionnelle de scientifiques spécialistes de l'atmosphère et des océans au Canada – comptant 14 centres et sections au pays – la SCMO parraine un congrès scientifique annuel, deux publications périodiques et plusieurs comité nationaux de coordination.

M. Kenneth Lee—Prix du leadership des Partenaires fédéraux en transfert de technologie

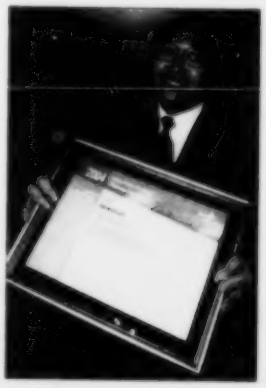

Ce prix vise à rendre hommage à un fonctionnaire qui a contribué à améliorer la capacité du gouvernement à acquérir des connaissances et à mettre au point des technologies pouvant être utilisées sur le terrain. Directeur exécutif du Centre for Offshore Oil and Gas Environmental Research à l'Institut océanographique de Bedford et spécialisé en microbiologie, M. Lee a mis au point des méthodes novatrices pour le nettoyage des déversements d'hydrocarbures par des moyens biologiques et naturels. Ses méthodes de biorestauration font appel à l'utilisation d'engrais pour favoriser la croissance de bactéries qui contribuent à la décomposition des hydrocarbures et accélèrent le processus de restauration.

M. Kenneth Lee—Comité de rédaction du Spill Science and Technology Bulletin

En reconnaissance de sa créativité pluridisciplinaire et de ses contributions au milieu scientifique, M. Kenneth Lee a été nommé au conseil de rédaction du *Spill Science and Technology Bulletin*. Cette revue internationale sur les sciences et la technologie des déversements d'hydrocarbures et de produits chimiques, approuvée par des collègues, met l'accent sur les effets des rejets de pétrole, de produits pétroliers et d'autres substances dangereuses ainsi que sur les méthodes de lutte contre ces substances. Il se veut une tribune mondiale pour l'échange d'information scientifique et technique de grande qualité entre des professionnels contribuant à la prévention des déversements, à l'intervention en cas de déversement et à l'évaluation des situations.

M. Kenneth Mann—Prix du visionnaire du Gulf of Maine Council pour la Nouvelle-Écosse

M. Kenneth Mann, scientifique émérite de l'Institut océanographique de Bedford, a reçu ce prix pour sa contribution à la compréhension des écosystèmes côtiers de l'océan Atlantique Nord-Ouest. Le prix du visionnaire est présenté à des personnes qui ont fait preuve d'une détermination et d'un engagement exceptionnels à l'égard de la préservation de l'environnement marin du golfe du Maine.

M. Jake Rice—Conseil consultatif scientifique de la National Oceanic and Atmospheric Administration

M. Jake Rice, coordonnateur du Secrétariat canadien de consultation scientifique, a été nommé de nouveau au Conseil consultatif scientifique de la National Oceanic and Atmospheric Administration. Le Conseil donne des avis au Sous-secrétaire du Commerce pour les océans et l'atmosphère sur les stratégies à court et à long termes de recherche, d'information et d'application des sciences à la gestion des ressources ainsi qu'à l'évaluation et aux prévisions de l'environnement.

M. Edward Black—Groupe mixte d'experts sur les aspects scientifiques de la pollution des mers

M. Edward Black de la Direction des sciences de l'aquaculture a été nommé au sein du Groupe mixte d'experts sur les aspects scientifiques de la pollution des mers sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). M. Black aidera à organiser un atelier sur l'évaluation des risques en aquaculture et y participera. L'atelier permettra d'établir des protocoles d'analyse des risques environnementaux pour la FAO, en vue de l'examen des interactions de l'aquaculture et de l'environnement.

M. Richard E. Thomson—Médaille J.P. Tully en océanographie

M. Richard E. Thomson, spécialiste en océanographie physique à l'Institut des sciences de la mer, en Colombie-Britannique, a obtenu ce prix pour ses nombreuses contributions exceptionnelles à l'océanographie physique, notamment les ouvrages intitulés *Oceanography of the British Columbia Coast* et *Data Analysis Methods in Physical Oceanography*. La Médaille J.P. Tully en océanographie est décernée à une personne dont les contributions scientifiques ont eu une incidence importante sur l'océanographie au Canada.

M. Robie Macdonald—Membre de la Société royale du Canada, Académie des lettres et des sciences humaines

M. Robie Macdonald, chercheur à l'Institut des sciences de la mer de Colombie-Britannique, a été nommé Membre de la Société royale du Canada, Académie des lettres et des sciences humaines. Entrer à la Société royale du Canada est considéré comme la plus prestigieuse marque de reconnaissance professionnelle dans le milieu canadien des sciences et de l'érudition

Ron Dermott—Prix Chandler-Misener

Ron Dermott, biologiste spécialisé en écologie benthique au Laboratoire des Grands Lacs pour les pêches et les sciences aquatiques de Burlington (Ontario), s'est vu décerner ce prix à l'assemblée annuelle de l'Association internationale de recherche sur les Grands Lacs, qui a eu lieu à l'université De Paul, à Chicago. Il s'agit de la marque de reconnaissance la plus prestigieuse dans le domaine de la recherche scientifique sur les Grands Lacs.

M^me^ Lynne D. Talley—Prix A.G. Huntsman

M^me^ Talley, professeur à l'Institut Scripps d'océanographie, à La Jolla, Californie, a reçu ce prix pour sa contribution exceptionnelle à la compréhension de la circulation et de la ventilation de l'océan global. La présentation a été faite par M. Garry Rempel, de la Société royale du Canada, au cours d'une cérémonie spéciale tenue à l'Institut océanographique de Bedford, le 5 novembre 2002. Le Prix A.G. Huntsman est financé par Pêches et Océans Canada, Ressources naturelles Canada, la province de la Nouvelle-Écosse, l'Association canadienne des producteurs pétroliers et la société pétrolière Marathon Canada.

Prix national de la pêche récréative du Canada

Chaque année, le ministre des Pêches et des Océans rend hommage à cinq personnes ou organisations pour leur contribution aux pêches récréatives et à l'habitat du poisson. Cette année, les lauréats étaient : Jennifer Atchison de Burnaby (Colombie-Britannique), la Big Rideau Lake Association de Portland (Ontario), Bill Chinnick (à titre posthume) de Sechelt (Colombie-Britannique), Bill Otway de Port Coquitlam (Colombie-Britannique) et Elmer Rudolph de New Westminster (Colombie-Britannique).

Reconnaissances internes

Le programme de reconnaissance du MPO suit le calendrier civil. Le sous-ministre a accordé son Prix d'Excellence à 101 employés du Canada pour des contributions exceptionnelles en 2003. Ces réalisations vont de sauvetage de vies en mer aux opérations d'urgence, notamment pendant la panne de l'été 2003. En tout, 81 employés ont reçu la Médaille ou barrette de service exemplaire de la Garde côtière canadienne.

Plus de cinq cents employés ont reçu un prix du Commissaire de la Garde côtière, de sous-ministres adjoints ou de directeurs généraux régionaux pour leur contribution exceptionnelle au Ministère. Ils ont été aussi nombreux à recevoir une prime immédiate de gestionnaires à divers niveaux pour des résultats exceptionnels. De plus, des employés du MPO ont vu leurs longs états de service soulignés : 352 employés pour 15 années de service, 316, pour 25 années de service et 63, pour 35 années de service.

Mention élogieuse du sous-ministre

En 2003, plusieurs employés de la Région des Maritimes ont reçu une mention élogieuse pour leur travail assidu pendant les heures et les jours qui ont suivi le passage de l'ouragan Juan.

Larry Murray, sous-ministre, et Neil A. Bellefontaine, directeur général de la Région des Maritimes ont présenté les prix lors d'une cérémonie tenue à l'Institut océanographique de Bedford.

Citation pour bravoure

André Nicolas, agent des pêches aux Îles-de-la-Madeleine, et Jean-Yves Bernatchez, agent des pêches de la région Gaspésie-Bas-Saint-Laurent, ont reçu une citation pour bravoure du sous-ministre, pour un acte accompli en octobre 2003.

Le matin du 14 octobre, dans la municipalité d'Ivujivik, à l'ouest du détroit d'Hudson, quelqu'un a fait feu sur un agent de police. Voyant que l'agent était en danger de mort, un de ses collègues a demandé l'aide des agents des pêches. Ceux-ci se trouvaient à Ivujivik pour l'application des règlements et du plan de gestion de la chasse locale du béluga. Les deux agents des pêches ont fait preuve de tact et de sang-froid face à une situation risquée et imprévisible.

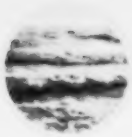

Section 8—Renseignements financiers

Dans la présente section :

- *Aperçu* — *Page 126*
- *Analyse des tendances* — *Page 126*
- *Tableaux financiers* — *Page 127*

Aperçu

Analyse des tendances

Aperçu

Les tableaux financiers de la présente section contiennent des renseignements sur les éléments suivants, applicables au ministère des Pêches et des Océans :

- Le budget total tel qu'il est présenté dans le *Budget principal des dépenses 2003-2004*;
- Le total des dépenses prévues au début de l'exercice telles qu'elles sont présentées dans le *Budget des dépenses 2003-2004 – Un rapport sur les plans et les priorités*, qui comprend le budget principal et les approbations anticipées à la suite de la présentation de budgets de dépenses supplémentaires;
- L'ensemble des autorisations approuvées par le Parlement en fonction des modifications apportées aux priorités et des corrections techniques;
- Le total des dépenses réelles pour 2003-2004 telles qu'elles sont présentées dans les *Comptes publics du Canada*.

Analyse des tendances

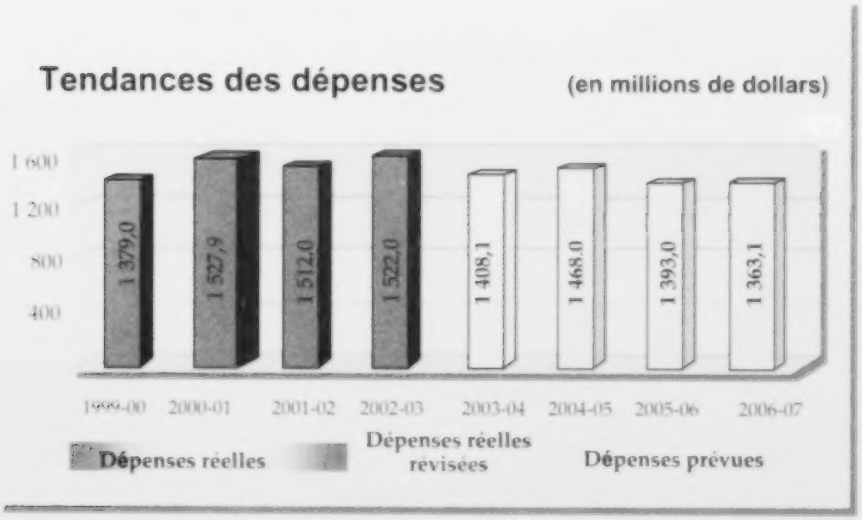

Durant l'exercice 2003-2004, les dépenses réelles révisées du Ministère ont atteint 1 408,1 millions de dollars. Il s'agit d'une baisse de 7,5 % par rapport à 2002-2003.

Comme l'illustre le tableau ci-dessus, les dépenses ministérielles ont peu varié entre le début et la fin de la période visée. L'augmentation des dépenses au milieu de la période s'explique en bonne partie par le financement spécial accordé pour le Programme d'accès aux pêches.

Dépenses réelles 2003–2004

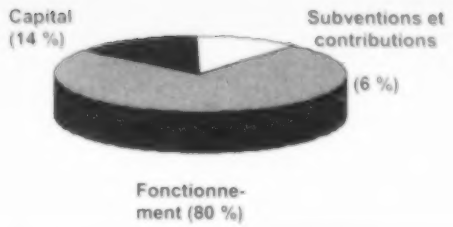

Tableaux financiers

Tableau 1 : Besoins financiers par autorisation
(en millions de dollars)

Crédit		2003-2004				
		Total au Budget principal des dépenses	Dépenses prévues	Total des autorisations	Total des autorisations transférées à la suite du 12 déc. 2003*	Total des autorisations révisées
	Pêches et Océans Canada					
1	Fonctionnement	1 034,3	1 046,7	1 077,1	(15,6)	1 061,5
5	Capital	154,0	216,6	197,0	-	197,0
10	Subventions et contributions	170,1	174,4	143,9	(0,2)	143,7
(L)	Ministre des Pêches et des Océans – traitement et allocation pour automobile	0,1	0,1	0,1	-	0,1
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	110,0	110,0	113,7	(1,6)	112,1
(L)	Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de la Couronne	-	-	1,9	-	1,9
(L)	Remboursement de sommes créditées aux revenus au cours d'années précédentes	-	-	0,2	-	0,2
	Total du Ministère	**1 468,5**	**1 547,8**	**1 533,9**	**(17,4)**	**1 516,5**

* Les montants au titre du transfert des fonctions marines du MPO à Transports Canada représentent seulement les coûts directs. Les montants réels à transférer ne seront connus qu'à la signature du protocole d'entente. Le montant du régime d'avantages sociaux des employés est estimé sur une base de 20 %.

Le tableau 1 résume les ressources que le Parlement consent au Ministère par l'intermédiaire des lois de crédits. Un crédit établit le montant consacré à chaque

catégorie de dépenses. Pêches et Océans Canada reçoit des crédits pour les dépenses de fonctionnement (crédit 1), les dépenses en capital (crédit 5) et les subventions et contributions (crédit 10). Les éléments marqués d'un « L » (coûts législatifs) dans la colonne des crédits correspondent à des dépenses que le Ministère est tenu de faire en vertu de la loi et pour lesquelles aucune loi de crédits n'est requise. Il est important de noter que le crédit 1 représente des dépenses de fonctionnement nettes, c'est-à-dire les dépenses de fonctionnement moins les recettes disponibles.

Le total des autorisations de 1 533,9 millions de dollars, présenté dans le tableau, est basé sur les Comptes publics de 2003-2004. Ces données comprennent 17,4 millions de dollars pour l'application de certaines parties de la *Loi sur la marine marchande* et de la *Loi sur la protection des eaux navigables* ainsi que des règlements connexes, antérieurement gérés par la Garde côtière canadienne. Les 17,4 millions de dollars sont déduits du total des autorisations pour donner le montant révisé des autorisations. Celui-ci, à 1 516,5 millions de dollars, formera la base des tableaux qui suivent.

Le transfert de 17,4 millions de dollars à Transports Canada est une estimation des dépenses pour l'année financière entiere 2003-2004. Le transfert est basé sur une décision du Conseil entrée en vigueur le 12 décembre 2003. Une affectation spéciale de 5,1 millions de dollars a été établie pour la période du 12 décembre 2003 au 31 mars 2004. Cette somme de 5,1 millions de dollars a été déterminée à la suite de prévisions détaillées des dépenses dans les domaines particuliers ayant fait l'objet d'un transfert. Le solde disponible de 12,3 millions de dollars résulte de négociations entre Transports Canada et Pêches et Océans Canada et couvre la période du 1er avril 2003 au 12 décembre 2003.

Écart entre les dépenses prévues et le total des autorisations révisées

Le montant établi au Budget principal des dépenses de 2003-2004 pour Pêches et Océans Canada s'élevait à 1 468,5 millions de dollars. Toutefois, les dépenses prévues du Ministère se chiffraient à 1 547,8 millions de dollars. Le Ministère a terminé l'année avec l'autorisation révisée de dépenser 1 516,5 millions de dollars, ce qui correspond à une diminution de 31,3 millions de dollars par rapport aux dépenses prévues. Voici les explications des écarts entre les dépenses prévues et le total des autorisations révisées :

- Une réduction de 62,7 millions de dollars des dépenses prévues pour des éléments tels qu'un transfert de ressources de l'année financière 2003-2004 lié au Programme d'accès aux pêches (28,5 millions de dollars), le virement des autorisations à Transports Canada (17,4 millions de dollars), la vente de biens immobiliers excédentaires (11,2 millions de dollars), la contribution du Ministère au fonds fédéral de réaffectation d'un milliard de dollars

(5,0 millions de dollars) et diverses autres diminutions (0,6 million de dollars).

- Ces baisses ont été partiellement compensées par des approbations additionnelles totalisant 31,4 millions de dollars. Ces ressources supplémentaires étaient principalement attribuables à la hausse des frais relatifs au personnel à la suite de la négociation de conventions collectives (18,9 millions de dollars), ainsi qu'à l'augmentation des frais relatifs au personnel à la suite de la reclassification des agents des pêches (10,0 millions de dollars).

Il convient de noter que le total des autorisations révisées qui figure dans les tableaux suivants n'inclut pas les autorisations transférées à Transports Canada.

Tableau 1.1 : Dépenses par autorisation
(en millions de dollars)

Crédit		2003-2004		
		Total des dépenses réelles	Total des dépenses réelles pour les autorisations et les responsabilités cédées à la suite du 12 décembre 2003*	Total des dépenses réelles révisées
	Pêches et Océans			
1	Fonctionnement	1 034,7	(15,6)	1 019,1
5	Capital	195,8	-	195,8
10	Subventions et contributions	79,7	(0,2)	79,5
(L)	Ministre des Pêches et des Océans – traitement et allocation pour automobile	0,1	-	0,1
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	113,7	(1,6)	112,1
(L)	Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de la Couronne	1,3	-	1,3
(L)	Remboursement de sommes créditées aux revenus au cours d'années précédentes	0,2	-	0,2
	Total du Ministère	**1 425,5**	**(17,4)**	**1 408,1**

* Les montants au titre du transfert des fonctions marines du MPO à Transports Canada représentent seulement les coûts directs. Les montants réels à transférer ne seront connus qu'à la signature du protocole d'entente. Le montant du régime d'avantages sociaux des employés est estimé sur une base de 20 %.

Le tableau 1.1 présente les dépenses réelles de 1 425,5 millions de dollars, basées sur les Comptes publics de 2003-2004. Ces données comprennent 17,4 millions de dollars pour l'application de certaines parties de la *Loi sur la marine marchande* et de la *Loi sur la protection des eaux navigables* ainsi que des règlements connexes, antérieurement gérés par la Garde côtière canadienne. Les 17,4 millions de dollars sont déduits des dépenses réelles liées à ces aspects pour donner le montant total révisé des dépenses réelles.

Le total des dépenses réelles révisées de 1 408,1 millions de dollars formera la base des tableaux qui suivent.

Tableau 1.2 : Répercussions des annonces du 12 décembre 2003 (en millions de dollars)

Fonds virés à :	Total approximatif des autorisations transférées *	Total des dépenses réelles correspondant aux autorisations transférées pour 2003-2004 *	Équivalents temps plein
Transports Canada (crédit 1)	15,6	15,6	139,5
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	1,6	1,6	-
Transports Canada (crédit 10)	0,2	0,2	-
Total	**17,4**	**17,4**	**139,5**

* Les montants au titre du transfert des fonctions marines du MPO à Transports Canada représentent seulement les coûts directs. Les montants réels à transférer ne seront connus qu'à la signature du protocole d'entente. Le montant du régime d'avantages sociaux des employés est estimé sur une base de 20 %.

Le tableau 1.2 donne les détails du transfert des autorisations et des dépenses réelles liées à ces autorisations pour 2003-2004. Les fonds ont été virés à Transports Canada pour les dépenses de fonctionnement (crédit 1) et les subventions et contributions (crédit 10). Le nombre d'équivalents temps plein est aussi indiqué.

Le transfert de 17,4 millions de dollars à Transports Canada est une estimation des dépenses pour l'année financière entière 2003-2004. Le transfert est basé sur une décision du Conseil entrée en vigueur le 12 décembre 2003. Une affectation spéciale de 5,1 millions de dollars a été établie pour la période du 12 décembre 2003 au 31 mars 2004. Cette somme de 5,1 millions de dollars a été déterminée à la suite de prévisions détaillées des dépenses dans les domaines particuliers ayant fait l'objet d'un transfert. Le solde disponible de 12,3 millions de dollars résulte de négociations entre Transports Canada et Pêches et Océans Canada et couvre la période du 1er avril 2003 au 12 décembre 2003.

Tableau 2 : Comparaison du total des dépenses prévues et des dépenses réelles révisées par secteur d'activité (en millions de dollars)

Secteur d'activité	2003-2004					
	Fonctionnement	Capital	Subventions et contributions	Total des dépenses brutes	Moins : recettes disponibles	Total des dépenses nettes
Services à la navigation maritime						
Budget principal	118.0	-	-	118.0	29.5	88.5
Dépenses prévues	118.0	-	-	118.0	29.5	88.5
Autorisations révisées	113.9	9.1	0.2	123.2	29.5	93.7
Dépenses réelles révisées	**101,7**	**9,2**	**0,2**	**111,1**	**32,2**	**78,9**
Services de communications et de trafic maritimes						
Budget principal	60.3	10.0	-	70.3	-	70.3
Dépenses prévues	63.8	13.0	-	76.8	-	76.8
Autorisations révisées	64.6	22.8	-	87.4	-	87.4
Dépenses réelles révisées	**67,3**	**12,7**	**-**	**80,0**	**0,2**	**79,8**
Opérations de déglaçage						
Budget principal	57.2	-	-	57.2	13.8	43.4
Dépenses prévues	57.2	-	-	57.2	13.8	43.4
Autorisations révisées	57.9	-	-	57.9	13.8	44.1
Dépenses réelles révisées	**49,8**	**0,1**	**-**	**49,9**	**4,5**	**45,4**
Sauvetage, sécurité et intervention environnementale						
Budget principal	113.1	-	4.7	117.8	0.2	117.6
Dépenses prévues	113.1	-	4.7	117.8	0.2	117.6
Autorisations révisées	102.7	-	4.5	107.2	0.2	107.0
Dépenses réelles révisées	**97,0**	**-**	**4,5**	**101,5**	**0,5**	**101,0**
Sciences halieutiques et océaniques						
Budget principal	158.6	0.5	1.0	160.1	-	160.1
Dépenses prévues	161.9	-	1.0	162.9	-	162.9
Autorisations révisées	168.2	0.5	2.0	170.7	-	170.7
Dépenses réelles révisées	**170,5**	**1,5**	**1,9**	**173,9**	**-**	**173,9**
Gestion de l'habitat et sciences de l'environnement						
Budget principal	84.7	-	0.1	84.8	-	84.8
Dépenses prévues	88.5	-	0.1	88.6	-	88.6
Autorisations révisées	88.3	-	0.5	88.8	-	88.8
Dépenses réelles révisées	**92,2**	**-**	**0,5**	**92,7**	**-**	**92,7**
Hydrographie						
Budget principal	30.2	0.5	-	30.7	-	30.7
Dépenses prévues	30.8	-	-	30.8	-	30.8
Autorisations révisées	31.8	0.5	0.1	32.4	-	32.4
Dépenses réelles révisées	**33,6**	**0,4**	**0,1**	**34,1**	**-**	**34,1**
Gestion des pêches						
Budget principal	208.0	2.3	163.4	373.7	-	373.7
Dépenses prévues	212.2	-	165.5	377.7	-	377.7
Autorisations révisées	222.0	2.4	135.2	359.6	-	359.6
Dépenses réelles révisées	**207,8**	**1,2**	**71,1**	**280,1**	**-**	**280,1**

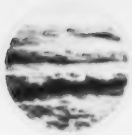

Tableau 2 : Comparaison du total des dépenses prévues et des dépenses réelles révisées par secteur d'activité (en millions de dollars)

	2003-2004					
Secteur d'activité	**Fonctionnement**	**Capital**	**Subventions et contributions**	**Total des dépenses brutes**	**Moins : recettes disponibles**	**Total des dépenses nettes**
Ports						
Budget principal	63,8	27,0	0,5	91,3	-	91,3
Dépenses prévues	64,0	27,0	0,9	91,9	-	91,9
Autorisations révisées	64,0	27,0	0,9	91,9	-	91,9
Dépenses réelles révisées	**62,8**	**34,1**	**0,9**	**97,8**	**-**	**97,8**
Gestion de la flotte						
Budget principal	80,2	50,8	-	131,0	-	131,0
Dépenses prévues	77,6	100,8	-	178,4	-	178,4
Autorisations révisées	81,0	71,1	-	152,1	-	152,1
Dépenses réelles révisées	**61,9**	**82,8**	**-**	**144,7**	**-**	**144,7**
Politiques et services internes						
Budget principal	217,5	62,9	0,4	280,8	3,7	277,1
Dépenses prévues	216,9	75,8	2,2	294,9	3,7	291,2
Autorisations révisées	228,6	63,6	0,3	292,5	3,7	288,8
Dépenses réelles révisées	**229,2**	**53,8**	**0,3**	**283,3**	**3,6**	**279,7**
Total du budget principal	1 191,6	154,0	170,1	1 515,7	47,2	1 468,5
Total des dépenses prévues	1 204,0	216,6	174,4	1 595,0	47,2	1 547,8
Total des autorisations révisées	1 223,0	197,0	143,7	1 563,7	47,2	1 516,5
Total des dépenses réelles révisées	**1 173,8**	**195,8**	**79,5**	**1 449,1**	**41,0**	**1 408,1**
Autres recettes et dépenses						
Moins : Recettes non disponibles						
Dépenses prévues						(47,6)
Autorisations révisées						(47,6)
Dépenses réelles révisées						**(59,7)**
Coût des services offerts par d'autres ministères						
Dépenses prévues						83,0
Autorisations révisées						91,8
Dépenses réelles révisées						**91,8**
Coût net du programme						
Dépenses prévues						1 583,2
Autorisations révisées						1 560,7
Dépenses réelles révisées						**1 440,2**

Note : Le Ministère compte environ 10 600 équivalents temps plein.

Le tableau 2 présente une ventilation des dépenses du budget principal, des dépenses prévues, des autorisations révisées et des dépenses réelles révisées pour chaque secteur d'activité.

Veuillez noter ce qui suit en ce qui a trait aux dépenses de fonctionnement :

- Les dépenses de fonctionnement comprennent les postes législatifs suivants : le traitement et l'allocation pour automobile du Ministre, les contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés, les dépenses de produits de la vente de biens excédentaires de la Couronne et le remboursement des sommes créditées aux revenus au cours des années précédentes.
- Les dépenses de fonctionnement présentées sont brutes, ce qui signifie que les recettes disponibles n'ont pas été soustraites. Elles sont présentées dans une colonne différente pour montrer les dépenses nettes pour chaque secteur d'activité. Se reporter au tableau 5 pour une description complète des recettes disponibles.

Écarts entre les dépenses prévues et les autorisations révisées

Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement prévues étaient de 1 204,0 millions de dollars; cependant, le total des autorisations révisées est de 1 223,0 millions de dollars, ce qui constitue une hausse de 19,0 millions de dollars. Voici les raisons des écarts observés entre les dépenses de fonctionnement prévues et le total des autorisations révisées :

- Le Ministère a obtenu des approbations supplémentaires liées à la hausse des frais relatifs au personnel à la suite de la négociation des conventions collectives (18,9 millions de dollars), des fonds supplémentaires à la suite de la reclassification des agents des pêches (10,0 millions de dollars), une avance sur la vente du laboratoire de Vancouver-Ouest (2,5 millions de dollars) et plusieurs autres petites augmentations (4,8 millions de dollars).
- Les hausses qui précèdent ont été compensées en partie par une diminution des autorisations associées à la cession des responsabilités liées à certaines parties de la *Loi sur la marine marchande* et de la *Loi sur la protection des eaux navigables* et aux règlements connexes à Transports Canada (17,2 millions de dollars).

Dépenses en capital

Les dépenses en capital prévues étaient de 216,6 millions de dollars; toutefois, le total des autorisations révisées est de 197,0 millions de dollars, ce qui représente une baisse de 19,6 millions de dollars (ou 9,0 %). Cet écart est principalement attribuable au montant inférieur des recettes escomptées du dessaisissement de biens immobiliers (11,2 millions de dollars), ainsi qu'à la contribution du Ministère aux réaffectations pangouvernementales (5,0 millions de dollars) et à différentes autres diminutions (3,4 millions de dollars).

Subventions et contributions

La réduction de 30,7 millions de dollars au chapitre des subventions et contributions entre les dépenses prévues et le total des autorisations révisées est due en grande partie au report de ressources de l'année financière 2003-2004 à celle de 2005-2006 relativement au programme *Marshall* (28,5 millions de dollars).

Le jugement *Marshall* de la Cour suprême du Canada a affirmé le droit des Mi'kmaq et des Malécites de pêcher, de chasser et de faire la cueillette en vue d'assurer une « subsistance raisonnable ». Les fonds prévus pour l'initiative de l'après-*Marshall* sont flexibles puisque le total peut être reporté d'une année sur l'autre (c.-à-d. si les ressources ne sont pas utilisées au cours d'une année financière, elles peuvent être reportées au suivant).

Écarts entre les autorisations révisées et les dépenses réelles révisées

Dépenses de fonctionnement

Le total des autorisations révisées pour les dépenses de fonctionnement est de 1 223,0 millions de dollars. Les dépenses réelles révisées sont de 1 173,8 millions de dollars, soit 49,2 millions (ou 4,0 %) de moins que les autorisations révisées. Cet écart est attribuable à des directives du Conseil du Trésor sur la non-utilisation de ressources et divers reports de programme.

Dépenses en capital

Le total des autorisations révisées pour les dépenses en capital est de 197,0 millions de dollars. Les dépenses en capital réelles révisées de 195,8 millions de dollars représentent seulement 1,2 million de dollars (ou 0,6 %) de moins que le total des autorisations révisées. Une partie de cet écart sera reporté de l'année financière 2003-2004 à celle de 2004-2005.

Subventions et contributions

Le total des autorisations révisées pour les dépenses en subventions et contributions est de 143,7 millions de dollars. Les dépenses réelles révisées de 79,5 millions de dollars étaient donc inférieures de 64,2 millions de dollars (ou 44,7 %) aux autorisations révisées, principalement à cause de la lenteur du retrait des permis de pêche devant être transférés aux groupes autochtones.

Écarts entre les dépenses prévues et les dépenses réelles révisées des secteurs d'activité

Les écarts entre les dépenses prévues et les dépenses réelles révisées des secteurs d'activité peuvent souvent s'expliquer par des réaffectations internes en cours d'exercice. La plupart de ces réaffectations touchent les opérations navales. La GCC exploite des navires pour les programmes du Ministère et elle répartit les coûts engagés à cette fin plus tard au cours de l'année. Par exemple, un navire peut tout aussi bien partir en expédition de recherche scientifique ou de conservation et de protection que de recherche et de sauvetage, chacune de ces raisons relevant d'un secteur d'activité différent.

Tableau 3 : Besoins de ressources par organisation et par secteur d'activité (en millions de dollars)

	Organisation					
	2003-2004					
Secteur d'activité	**GCC**	**Sciences**	**Océans**	**Gestion des pêches**	**Ressources humaines, Services intégrés et Politiques**	**TOTAL**
Services à la navigation maritime						
Budget principal	88,5	-	-	-	-	88,5
Dépenses prévues	88,5	-	-	-	-	88,5
Autorisations révisées	93,7	-	-	-	-	93,7
Dépenses réelles révisées	**78,9**	-	-	-	-	**78,9**
Services de communications et de trafic maritimes						
Budget principal	70,3	-	-	-	-	70,3
Dépenses prévues	76,8	-	-	-	-	76,8
Autorisations révisées	87,4	-	-	-	-	87,4
Dépenses réelles révisées	**79,8**	-	-	-	-	**79,8**
Opérations de déglaçage						
Budget principal	43,4	-	-	-	-	43,4
Dépenses prévues	43,4	-	-	-	-	43,4
Autorisations révisées	44,1	-	-	-	-	44,1
Dépenses réelles révisées	**45,4**	-	-	-	-	**45,4**
Sauvetage, sécurité et intervention environnementale						
Budget principal	117,6	-	-	-	-	117,6
Dépenses prévues	117,6	-	-	-	-	117,6
Autorisations révisées	107,0	-	-	-	-	107,0
Dépenses réelles révisées	**101,0**	-	-	-	-	**101,0**
Sciences halieutiques et océaniques						
Budget principal	-	160,1	-	-	-	160,1
Dépenses prévues	-	162,9	-	-	-	162,9
Autorisations révisées	-	170,7	-	-	-	170,7
Dépenses réelles révisées	-	**173,9**	-	-	-	**173,9**
Gestion de l'habitat et sciences de l'environnement						
Budget principal	-	21,1	63,7	-	-	84,8
Dépenses prévues	-	20,0	68,6	-	-	88,6
Autorisations révisées	-	20,0	68,8	-	-	88,8
Dépenses réelles révisées	-	**23,3**	**69,4**	-	-	**92,7**
Hydrographie						
Budget principal	-	30,7	-	-	-	30,7
Dépenses prévues	-	30,8	-	-	-	30,8
Autorisations révisées	-	32,4	-	-	-	32,4
Dépenses réelles révisées	-	**34,1**	-	-	-	**34,1**
Gestion des pêches						
Budget principal	-	-	-	373,7	-	373,7
Dépenses prévues	-	-	-	377,7	-	377,7
Autorisations révisées	-	-	-	359,6	-	359,6
Dépenses réelles révisées	-	-	-	**280,1**	-	**280,1**
Ports						
Budget principal	-	-	-	-	91,3	91,3
Dépenses prévues	-	-	-	-	91,9	91,9
Autorisations révisées	-	-	-	-	91,9	91,9
Dépenses réelles révisées	-	-	-	-	**97,8**	**97,8**

Tableau 3 : Besoins de ressources par organisation et par secteur d'activité (en millions de dollars)

	Organisation					
	2003-2004					
Gestion de la flotte						
Budget principal	131,0	-	-	-	-	131,0
Dépenses prévues	178,4	-	-	-	-	178,4
Autorisations révisées	152,1	-	-	-	-	152,1
Dépenses réelles révisées	**144,7**	-	-	-	-	**144,7**
Politiques et services internes						
Budget principal	-	-	-	-	277,1	277,1
Dépenses prévues	-	-	-	-	291,2	291,2
Autorisations révisées	-	-	-	-	288,8	288,8
Dépenses réelles révisées	-	-	-	-	**279,7**	**279,7**
Total Budget principal	450,8	211,9	63,7	373,7	368,4	1 468,5
Total Dépenses prévues	504,7	213,7	68,6	377,7	383,1	1 547,8
Total Autorisations révisées	484,3	223,1	68,8	359,6	380,7	1 516,5
Total dépenses réelles révisées	**449,8**	**231,3**	**69,4**	**280,1**	**377,5**	**1 408,1**

Le tableau 3 présente les données du budget principal, des dépenses prévues, du total des autorisations révisées et des dépenses réelles révisées, par secteur d'activité et par organisation.

Tableau 4 : Comparaison historique des dépenses prévues et des dépenses réelles révisées par secteur d'activité (en millions de dollars)

Secteur d'activité	Dépenses réelles 2001-2002	Dépenses réelles 2002-2003	Budget principal 2003-2004	Dépenses prévues 2003-2004	Total des autorisations révisées 2003-2004	Dépenses réelles révisées 2003-2004
Services à la navigation maritime	80,9	76,6	88,5	88,5	93,7	78,9
Services de communications et de trafic maritimes	67,8	73,9	70,3	76,8	87,4	79,8
Opérations de déglaçage	44,8	48,3	43,4	43,4	44,1	45,4
Sauvetage, sécurité et intervention environnementale	116,8	117,0	117,6	117,6	107,0	101,0
Sciences halieutiques et océaniques	159,8	181,7	160,0	162,9	170,7	173,9
Gestion de l'habitat et sciences de l'environnement	101,5	102,6	84,8	88,6	88,8	92,7
Hydrographie	41,8	37,7	30,8	30,8	32,4	34,1
Gestion des pêches	369,5	319,5	373,7	377,7	359,6	280,1
Ports	84,0	94,2	91,3	91,9	91,9	97,8
Gestion de la flotte	129,5	145,2	131,0	178,4	152,1	144,7
Politiques et services internes	315,6	325,3	277,1	291,2	288,8	279,7
Total	**1 512,0**	**1 522,0**	**1 468,5**	**1 547,8**	**1 516,5**	**1 408,1**

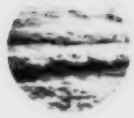

Le tableau 4 offre une perspective historique des ressources qu'utilise le Ministère selon le secteur d'activité. On trouvera au Tableau 2 une explication des écarts entre les dépenses prévues, le total des autorisations révisées et les dépenses réelles révisées. La diminution globale des dépenses de 113,9 millions de dollars entre 2002-2003 et 2003-2004 tient à la baisse dans les deux secteurs d'activité de la Gestion des pêches et des Politiques et services internes.

- La diminution de 39,4 millions des dépenses de la Gestion des pêches, entre 2002-2003 et 2003-2004 est due principalement à une baisse au titre des subventions et contributions. Elle résulte des progrès plus lents que prévu du retrait des permis de pêche en vue de les transférer aux groupes autochtones dans le cadre de la réponse au jugement *Marshall* de la Cour suprême du Canada.
- La réduction de 45,6 millions de dollars des dépenses du Secteur des politiques et des services internes, entre 2002-2003 et 2003-2004 vient surtout de fonds supplémentaires spéciaux reçus uniquement en 2002-2003 pour répondre à des besoins opérationnels et d'une baisse planifiée des dépenses d'investissement en informatique.
- On note aussi une diminution de 17,4 millions de dollars à la suite du décret qui prévoit la cession à Transports Canada des fonctions liées à certaines parties de la *Loi sur la marine marchande du Canada* et de la *Loi sur la protection des eaux navigables* ainsi que des règlements connexes, antérieurement gérés par la Garde côtière canadienne.

Tableau 5 : Recettes, disponibles et non disponibles, par secteur d'activité (en millions de dollars)

Secteur d'activité	Recettes réelles 2001-2002	Recettes réelles 2002-2003	Recettes prévues 2003-2004	Autorisations révisées 2003-2004	Recettes réelles révisées 2003-2004
Recettes disponibles					
Services à la navigation maritime					
Dragage d'entretien du chenal maritime du Saint-Laurent	-	3,6	1,5	1,5	3,6
Droits de services maritimes	29,5	27,7	27,8	27,8	28,4
Déductions des employés pour la location de logements	-	-	0,2	0,2	-
Divers	0,1	0,2	-	-	0,2
	29,6	**31,5**	**29,5**	**29,5**	**32,2**
Services de communications et de trafic maritimes					
Droits de péage radiotéléphonique de la Garde côtière	0,2	0,1	-	-	0,1
Déductions des employés pour la location de logements	0,1	0,1	-	-	0,1
Divers	0,1	0,1	-	-	-
	0,4	**0,3**	**-**	**-**	**0,2**
Opérations de déglaçage					
Droits de services de déglaçage	4,3	4,5	13,8	13,8	4,5
Ravitaillement de l'Est de l'Arctique	0,6	-	-	-	-
	4,9	**4,5**	**13,8**	**13,8**	**4,5**
Sauvetage, sécurité et intervention environnementale					
Règlements sur les petits bateaux pour les plaques de capacité et les décalques de normes de construction	0,3	0,1	0,2	0,2	0,2
Divers	0,2	0,4	-	-	0,3
	0,5	**0,5**	**0,2**	**0,2**	**0,5**
Gestion de la flotte	**0,1**	**0,2**	**-**	**-**	**-**
Politiques et services internes					
Collège de la Garde côtière canadienne	**3,4**	**4,5**	**3,7**	**3,7**	**3,6**
Total des recettes disponibles	**38,9**	**41,5**	**47,2**	**47,2**	**41,0**

Tableau 5 : Recettes, disponibles et non disponibles, par secteur d'activité (en millions de dollars)

Secteur d'activité	Recettes réelles 2001-2002	Recettes réelles 2002-2003	Recettes prévues 2003-2004	Autorisations révisées 2003-2004	Recettes réelles révisées 2003-2004
Recettes non disponibles					
Services à la navigation maritime					
Aides à la navigation dans le chenal profond entre Montréal et le lac Érié	0,2	0,2	0,2	0,2	-
Permis commercial	-	-	0,2	0,2	-
	0,2	**0,2**	**0,4**	**0,4**	-
Services de communications et de trafic maritimes					
Location de terrains, d'immeubles et d'équipement	-	-	-	-	0,2
Sciences halieutiques et océaniques					
Licences de transfert de technologie*	**0,1**	**0,1**	**0,1**	**0,1**	**0,1**
Gestion de l'habitat et sciences de l'environnement					
Location de terrains, d'immeubles et d'équipement	**0,1**	**0,1**	**0,1**	**0,1**	**0,1**
Hydrographie					
Vente de cartes et de publications	2,3	2,4	2,7	2,7	2,4
Licences de transfert de technologie	0,3	0,6	-	-	0,6
Divers	0,1	0,1	-	-	-
	2,7	**3,1**	**2,7**	**2,7**	**3,0**
Gestion des pêches					
Permis de pêche commercial	21,5	27,8	15,2	15,2	30,2
Quotas individuels de bateau	17,9	11,8	21,5	21,5	10,7
Timbres de conservation	1,4	1,6	1,3	1,3	1,5
Location de terrains, d'immeubles et d'équipement	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2
Permis de pêche sportive	6,3	5,5	4,8	4,8	5,6
	47,2	**46,9**	**43,0**	**43,0**	**48,2**
Ports pour petits bateaux	**1,8**	**1,7**	**1,2**	**1,2**	**1,7**
Gestion de la flotte					
Divers	-	**0,2**	-	-	-
Politiques et services internes					
Location de terrains, d'immeubles et d'équipement	-	-	0,1	0,1	0,1
Autres services et droits de services	-	0,1	-	-	-
Divers	0,3	-	-	-	-
	0,3	**0,1**	**0,1**	**0,1**	**0,1**
Total partiel	52,4	52,4	47,6	47,6	53,4
Recettes imprévues					
Recettes internes	1,9	2,7	-	-	0,6
Produits de placements	0,1	0,1	-	-	0,1
Remboursements / correction des dépenses de l'exercice précédent	7,2	2,0	-	-	2,6
Ventes de biens excédentaires de l'Etat	4,3	2,7	-	-	0,7
Divers (saisies, confiscations, amendes et autres recettes)	2,7	3,4	-	-	2,3
Total partiel	16,2	10,9	-	-	6,3
Total des recettes non disponibles	**68,6**	**63,3**	**47,6**	**47,6**	**59,7**
Total des recettes	**107,5**	**104,8**	**94,8**	**94,8**	**100,7**

* Antérieurement désignés comme « Tests et analyses en laboratoire ».

Le tableau 5 dresse une comparaison historique des recettes du Ministère par secteur d'activité.

Description par catégorie de recettes

Les *recettes disponibles* correspondent aux montants perçus par suite de l'acquittement de frais d'utilisation ou du recouvrement des coûts des services du MPO. Il s'agit surtout de frais perçus par la Garde côtière canadienne en regard des services de navigation maritime, des services de déglaçage et de la gestion du programme de dragage d'entretien du chenal maritime du Saint-Laurent pour le compte de l'industrie. Le Ministère a la permission de dépenser les sommes qu'il reçoit à titre de recettes disponibles. C'est pourquoi elles sont soustraites des dépenses de fonctionnement au Tableau 1 et présentées dans une colonne différente au Tableau 2.

Les *recettes non disponibles* correspondent aux montants perçus pour les permis de pêche, les cartes hydrographiques et divers autres produits et services ministériels. Le Ministère n'est pas autorisé à dépenser ces sommes.

Les recettes non prévues comprennent les recettes perçues par d'autres ministères fédéraux, le produit de la vente de biens excédentaires de l'État et les recettes diverses, notamment celles provenant de saisies ainsi que de confiscations et d'amendes.

Explication des écarts entre les montants des recettes

Les données correspondant aux recettes disponibles sont, pour l'essentiel, demeurées relativement constantes durant la période visée. Le montant des recettes disponibles se maintient constamment sous le total des recettes prévues de 47,2 millions de dollars. Comme par les années passées, l'écart par rapport au montant prévu est dû en grande partie à la diminution dans le secteur d'activité des opérations de déglaçage. Les recettes prévues pour les droits des services de déglaçage sont basées sur un barème qui n'a été appliqué que partiellement. Les recettes obtenues pour les services de déglaçage s'élevaient à 9,3 millions de dollars de moins que ce qui était prévu. Toutefois, cet écart a été compensé en partie par la perception de recettes plus élevées dans d'autres secteurs.

Tableau 6 : Frais d'utilisation externes

Droits d'utilisation	Type de droits[1]	Pouvoir de fixer des droits	Date de la dernière modification	2003–2004					Années de planification		
				Recettes prévues (en millions)	Recettes réelles (en millions)	Coût total (en millions)	Norme de rendement	Résultat en matière de rendement	Exercice financier	Recettes prévues (en millions)	Coût total estimatif (en millions)
Services à la navigation maritime *Droits de services de dragage d'entretien basés sur la jauge* • Visent à recouvrer des navires commerciaux la totalité des coûts directs engagés par la GCC pour gérer le dragage d'entretien du chenal maritime du Saint-Laurent. • Les services fournis consistent à gérer le dragage d'entretien du chenal maritime du Saint-Laurent.	A	Article 47 de la *Loi sur les océans*	1er juin 2003[2]	1,5	3,6	4,6	*À l'étude*	s.o.	2004-2005 2005-2006 2006-2007	1,5 1,5 1,5	4,6 4,6 4,6
Services à la navigation maritime • Visent à recouvrer une partie des pleins coûts engagés par la GCC pour fournir des services à la navigation maritime aux navires commerciaux. • Les services fournis comprennent les aides à la navigation de courte portée et les services de trafic maritime.	A	Article 47 de la *Loi sur les océans*	1998[3]	27,8	28,4	En cours d'élaboration	*À l'étude*	s.o.	2004-2005 2005-2006 2006-2007	27,8 27,8 27,8	En cours d'élaboration

[1] Le Ministère perçoit deux types de droits : Services réglementaires (R) et Autres biens et services (A).

[2] Depuis 1997, et ce à la demande de l'industrie, la Garde côtière canadienne gère le dragage d'entretien du chenal de navigation du fleuve Saint-Laurent entre le port de Montréal et l'Île aux Coudres près de la ville de Québec. Le barème de droits actuel, qui remplace celui qui a expiré le 31 mars 2003, prolonge donc l'arrangement actuel suivant lequel la Garde côtière canadienne se voit rembourser, à même les droits, le total des coûts directs assumés pour le maintien de la navigation commerciale. –*Source : **La Gazette du Canada, Partie I**, 7 juin 2003, page 1718.*

[3] À noter toutefois qu'une modification administrative a été apportée en 2001 pour préciser la définition de « porte-conteneur ».

Tableau 6 : Frais d'utilisation externes

Droits d'utilisation	Type de droits[1]	Pouvoir de fixer des droits	Date de la dernière modification	2003–2004					Années de planification		
				Recettes prévues (en millions)	Recettes réelles (en millions)	Coût total (en millions)	Norme de rendement	Résultat en matière de rendement	Exercice financier	Recettes prévues (en millions)	Coût total estimatif (en millions)
Services de communications et de trafic maritimes *Déductions des employés pour la location de logements*	A	Article 47 de la *Loi sur les océans*	À l'étude	0.2	0.3	En cours d'élaboration	*À l'étude*	s.o.	2004-2005 2005-2006 2006-2007	0,3 0,3 0,3	En cours d'élaboration
Droits de péage radiotéléphonique de la Garde côtière • Droits facturés pour les communications navire-terre ou terre-navire de personne à personne par radiotéléphone ou radiotélégramme.	A	Article 47 de la *Loi sur les océans*	À l'étude	-	0.1	En cours d'élaboration	*À l'étude*	s.o.	2004-2005 2005-2006 2006-2007	0,1 0,1 0,1	En cours d'élaboration
Opérations de déglaçage *Droits de services de déglaçage* • Visent à recouvrer une partie du coût total engagé par la GCC pour fournir des services de déglaçage aux navires commerciaux • Les services fournis comprennent l'aide dans les eaux couvertes de glaces (entretien des chenaux et escortes de navire), les services d'information et de navigation dans les glaces et les services de dégagement de certains ports/quais non fournis par des exploitants commerciaux.	A	Article 47 de la *Loi sur les océans*	1998	13.8	4.5	En cours d'élaboration	*À l'étude*	s.o.	2004-2005 2005-2006 2006-2007	13,8 13,8 13,8	En cours d'élaboration

Tableau 6 : Frais d'utilisation externes

Droits d'utilisation	Type de droits[1]	Pouvoir de fixer des droits	Date de la dernière modification	2003–2004					Années de planification		
				Recettes prévues (en millions)	Recettes réelles (en millions)	Coût total (en millions)	Norme de rendement	Résultat en matière de rendement	Exercice financier	Recettes prévues (en millions)	Coût total estimatif (en millions)
Sauvetage, sécurité et intervention environnementale *Règlements sur les petits bateaux pour les plaques de capacité et les décalques de normes de construction* (À noter qu'à la suite du décret, la perception des recettes à ce titre a été cédée à Transports Canada)	A	*Loi sur la marine marchande du Canada, Loi sur la gestion des finances publiques (LGFP)*	s.o.	0,2	0,2	s.o.	Cédé à Transports Canada	s.o.	2004-2005 2005-2006 2006-2007	s.o. s.o. s.o.	s.o.
Politiques et services internes *Frais de scolarité au Collège de la GCC et location de terrains, d'immeubles et d'équipement*	A	LGFP et pouvoir ministériel de conclure des contrats	Début de 2004-2005	3,8	3,7	5,6 (Budget de fonctionnement total du Collège de la Garde côtière)	*À l'étude*	s.o.	2004-2005 2005-2006 2006-2007	3,8 3,8 3,8	5,6 5,6 5,6 (Budget de fonctionnement total du Collège de la Garde côtière)

Tableau 6 : Frais d'utilisation externes

Droits d'utilisation	Type de droits[1]	Pouvoir de fixer des droits	Date de la dernière modification	2003–2004					Années de planification		
				Recettes prévues (en millions)	Recettes réelles (en millions)	Coût total (en millions)	Norme de rendement	Résultat en matière de rendement	Exercice financier	Recettes prévues (en millions)	Coût total estimatif (en millions)
Services à la navigation maritime *Services d'aides à la navigation pour la Corporation de gestion de la Voie maritime du Saint-Laurent* • Droits annuels facturés à la Corporation de gestion de la Voie maritime du Saint-Laurent pour les services d'aides à la navigation fournis par la GCC • Les services comprennent la fourniture, l'entretien et l'exploitation de toutes les aides à la navigation, exclusivement à l'intérieur de la Voie maritime du Saint-Laurent, nécessaires à l'exploitation du chenal profond entre Montréal et le lac Érié	A	Protocole d'entente entre la Corporation de gestion de la Voie maritime du Saint-Laurent et la GCC	A l'étude	0.2	-	En cours d'élaboration	*A l'étude*	*s.o.*	2004-2005 2005-2006 2006-2007	0.2 0.2 0.2	En cours d'élaboration
Sciences halieutiques et océaniques *Licences de transfert technologique*	A	Article 47 de la *Loi sur les océans*	s.o. (Ententes négociées individuellement)	0.1	0.1	En cours d'élaboration	*A l'étude*	s.o.	2004-2005 2005-2006 2006-2007	0.1 0.1 0.1	En cours d'élaboration
Gestion de l'habitat et sciences de l'environnement *Location de terrains, d'immeubles et d'équipement*	A	Article 47 de la *Loi sur les océans*	s.o. (Ententes négociées individuellement)	0.1	0.1	En cours d'élaboration	*A l'étude*	s.o.	2004-2005 2005-2006 2006-2007	0.3 0.3 0.3	En cours d'élaboration
Hydrographie *Vente de cartes et de publications* *Licences de transfert de technologie* *Divers*	A	Article 47 de la *Loi sur les océans*	1996	2.7	3.0	31.7 (coût total des services hydrographiques pour le transport maritime)	*A l'étude*	s.o.	2004-2005 2005-2006 2006-2007	2.9 2.9 2.9	En cours d'élaboration

Tableau 6 : Frais d'utilisation externes

Droits d'utilisation	Type de droits[1]	Pouvoir de fixer des droits	Date de la dernière modification	2003–2004					Années de planification		
				Recettes prévues (en millions)	Recettes réelles (en millions)	Coût total (en millions)	Norme de rendement	Résultat en matière de rendement	Exercice financier	Recettes prévues (en millions)	Coût total estimatif (en millions)
Gestion des pêches *Droits de permis de pêche commerciale*	**R** (Droits d'accès)	Réglementaire (*Loi sur les pêches*)	1995[4]	36,7	40,9	Le droit est un droit d'accès et, à ce titre, il reflète la valeur du privilège/de l'avantage de l'accès à une ressource publique, pas le coût de la prestation d'un service	*À l'étude*	s.o.	2004-2005 2005-2006 2006-2007	37,7 37,4 37,4	Le droit est un droit d'accès et, à ce titre, il reflète la valeur du privilège/de l'avantage de l'accès à une ressource publique, pas le coût de la prestation d'un service
Droits de permis de pêche sportive (récréative) (incluant le timbre sur la conservation du saumon du Pacifique)	**R** (Droits d'accès)	Réglementaire (*Loi sur les pêches*)	1996	6,1	7,1	Le droit est un droit d'accès et, à ce titre, il reflète la valeur du privilège/de l'avantage de l'accès à une ressource publique, pas le coût de la prestation d'un service	*À l'étude*	s.o.	2004-2005 2005-2006 2006-2007	6,6 6,6 6,6	Le droit est un droit d'accès et, à ce titre, il reflète la valeur du privilège/de l'avantage de l'accès à une ressource publique, pas le coût de la prestation d'un service

[4] Les droits de permis de certaines pêches commerciales ont été réduits individuellement lorsque les conditions économiques le justifiaient; toutefois, le plus récent changement apporté aux droits de permis à l'échelle du système remonte à décembre 1995.

Tableau 6 : Frais d'utilisation externes

Droits d'utilisation	Type de droits[1]	Pouvoir de fixer des droits	Date de la dernière modification	2003–2004					Années de planification		
				Recettes prévues (en millions)	Recettes réelles (en millions)	Coût total (en millions)	Norme de rendement	Résultat en matière de rendement	Exercice financier	Recettes prévues (en millions)	Coût total estimatif (en millions)
Ports *Recettes des PPB (y compris la location de terrains, d'immeubles et d'équipement - marinas privées)* *Droits de bail de gestion* *Droits de permis* *Droits de mouillage* *Droits de quai* Remarque : Presque tous les ports qui perçoivent ces droits sont visés par le programme de dessaisissement	**A et R**	*Loi sur les ports de pêche et de plaisance* et son règlement, *Loi sur la gestion des finances publiques*, *Loi sur les immeubles fédéraux*, *Loi sur l'accise* (TPS)	Les droits de mouillage n'ont jamais été modifiés Les droits de quai ont été modifiés en 1981	1,2	1,7	97,8 (Coût total du programme des ports)	*À l'étude*	*s.o.*	2004-2005 2005-2006 2006-2007	1,5 1,4 1,3	94,7 86,2 86,1 (Coût total du programme des ports)

Remarque : Le 31 mars 2004, la *Loi sur les frais d'utilisation* entrait en vigueur. Au même moment, le ministère des Pêches et des Océans (MPO) amorçait un examen de la tarification externe et créait un groupe de travail à cet effet. Dans le cadre de son mandat, ce groupe déterminera quel frais externes sont des frais d'utilisation au sens de la Loi. Le tableau ci-dessus comprend des renseignements sur les frais externes déclarés dans le Rapport ministériel sur le rendement de 2002-2003 et mentionnés dans le Rapport sur les plans et les priorités de l'exercice 2003-2004. À la suite de l'examen des frais d'utilisation externes, des éléments additionnels pourraient être désignés comme frais d'utilisation aux termes de la *Loi sur les frais d'utilisation* et seraient inclus dans les rapports subséquents, tandis que des éléments qui figurent dans le présent tableau pourrait être considérés comme n'étant pas des frais d'utilisation en vertu de la Loi et seraient exclus des prochains rapports.

Tableau 7 : Paiements de transfert (subventions et contributions) par secteur d'activité (en millions de dollars)

Secteur d'activité	Dépenses réelles 2001-02	Dépenses réelles 2002-03	Budget principal 2003-04	Dépenses prévues 2003-04	Autorisations révisées 2003-04	Dépenses réelles révisées 2003-04
SUBVENTIONS						
Services à la navigation maritime	-	-	-	-	-	-
Services de communications et de trafic maritimes	-	-	-	-	-	-
Opérations de déglaçage	-	-	-	-	-	-
Sauvetage, sécurité et intervention environnementale	-	-	-	-	-	-
Sciences halieutiques et océaniques	0,4	0,6	-	-	0,2	0,2
Gestion de l'habitat et sciences de l'environnement	-	-	-	-	-	-
Hydrographie	0,1	0,1	-	-	0,1	0,1
Gestion des pêches	-	-	-	-	-	-
Ports	3,9	0,5	0,5	0,9	0,5	0,5
Gestion de la flotte	-	-	-	-	-	-
Politiques et services internes	-	-	0,2	2,0	-	-
Total des subventions	**4,4**	**1,2**	**0,7**	**2,9**	**0,8**	**0,8**
CONTRIBUTIONS						
Services à la navigation maritime	0,4	0,2	-	-	0,2	0,2
Services de communications et de trafic maritimes	-	-	-	-	-	-
Opérations de déglaçage	-	-	-	-	-	-
Sauvetage, sécurité et intervention environnementale	4,7	4,7	4,7	4,7	4,5	4,5
Sciences halieutiques et océaniques	2,5	1,9	1,0	1,0	1,8	1,7
Gestion de l'habitat et sciences de l'environnement	5,2	6,0	0,1	0,1	0,5	0,5
Hydrographie	0,1	-	-	-	-	-
Gestion des pêches	151,2	106,5	163,4	165,5	135,2	71,1
Ports	1,4	1,0	-	-	0,4	0,4
Gestion de la flotte	-	-	-	-	-	-
Politiques et services internes	3,4	0,7	0,2	0,2	0,3	0,3
Total des contributions	**168,9**	**121,0**	**169,4**	**171,5**	**142,9**	**78,7**
Total des paiements de transfert	**173,3**	**122,2**	**170,1**	**174,4**	**143,7**	**79,5**

Le tableau 7 résume les subventions et contributions du Ministère par secteur d'activité pour les trois dernières années. Vous trouverez la liste complète des subventions et contributions du MPO dans le module « Comptes publics du Canada » du site Web du Receveur général du Canada.

La réduction de 5,5 millions de dollars dans les dépenses de contributions du Secteur de la gestion de l'habitat et des sciences de l'environnement, entre 2002-2003 et 2003-2004 découle principalement de l'achèvement du Programme

d'adaptation et de restructuration des pêches canadiennes le 31 mars 2003. Ce programme comprenait des contributions pour le Programme de conservation et d'intendance de l'habitat qui favorise l'intendance communautaire des bassins-versants en désignant des coordonnateurs de l'intendance et des auxiliaires de l'habitat qui aident les groupes communautaires, l'industrie et les bénévoles à protéger efficacement l'habitat.

Comme l'explique le Tableau 2, les écarts entre les dépenses prévues, les autorisations révisées et les dépenses réelles révisées pour 2003-2004 sont attribuables au retrait plus lent que prévu des permis de pêche pour leur transfert à des groupes autochtones en vertu de la réponse au jugement *Marshall* de la Cour suprême du Canada.

Tableau 8 : Détails sur les programmes de paiements de transfert

Secteur d'activité	Objectif	Résultats prévus	Résultats obtenus
Gestion de l'habitat (71,1 millions de dollars)	• Conserver et protéger les ressources halieutiques du Canada et, en partenariat avec les intervenants, assurer leur utilisation durable	• Intégrer les Autochtones à la gestion des pêches et leur faire profiter des avantages économiques. • Amener les Autochtones à participer davantage aux pêches tout en assurant le respect du principe de la conservation. • Assurer une récolte ordonnée tout en tenant compte des intérêts de pêche des Autochtones.	• Une stratégie relative aux pêches autochtones renouvelée • Introduction du programme autochtone de gestion des ressources et des océans • Lancement des initiatives de mentorat en mer et de gestion des activités de pêche

Tableau 9 : Passif éventuel (en millions de dollars)			
	Montant du passif éventuel		
Liste des éléments de passif éventuel	31 mars 2002	31 mars 2003	Courant au 31 mars 2004
Prêts	-	-	-
Revendications et causes en instance ou imminentes			
Litiges	48,9	47,9	62,7
Gains éventuels			
Litiges	0,5	-	-

Le tableau 9 démontre que depuis le 31 mars 2003, le passif éventuel estimatif à l'égard de Pêches et Océans Canada était 62,7 millions de dollars. La plupart de ces réclamations concernent des pertes de revenu, des blessures et des dommages à la propriété.

Bien que ces litiges soient à différents stades, la politique du Ministère interdit d'en commenter les résultats prévus. Ils doivent cependant être considérés comme des passifs éventuels contre l'État et sont présentés pour fins d'information seulement.

Tableau 10 : Grands projets d'immobilisations (en millions de dollars)

Province/Description du projet (phase du projet)	Coût total estimatif actuel	Dépenses réelles 2001-2002	Dépenses réelles 2002- 2003	2003-2004 Budget principal	Dépenses prévues	Total des autorisations révisées	Dépenses réelles révisées
SCIENCES HALIEUTIQUES ET OCÉANIQUES							
Multi-provinces							
Infrastructure de la gestion des données scientifiques (F-AEP)	2,3	0,5	0,5	0,5	-	0,3	0,3
HYDROGRAPHIE							
Multi-provinces							
Infrastructure du réseau d'information hydrographique (F-AEP)	2,4	0,8	0,2	0,5	-	0,4	0,4
GESTION DE LA FLOTTE							
Québec							
Acquisition d'un aéroglisseur (F-AEP)	23,4	-	-	5,7	5,7	-	-
Multi-provinces							
Remplacement des embarcations de recherche et sauvetage - Phase I (F-AEP)	35,3	2,0	1,1	0,3	0,3	0,6	0,6
Remplacement des embarcations de recherche et sauvetage - Phase II (F-AEP)	41,1	2,9	-	9,7	9,7	13,0	13,0
Remplacement des navires de Conservation et protection (I-APP)	20,9	0,1	-	0,2	0,2	-	-
Intégrité du programme de recherche et sauvetage (F-AEP)	31,3	6,0	14,8	-	-	7,5	7,5
POLITIQUES ET SERVICES INTERNES							
Colombie-Britannique							
Revitalisation des phares (F-AEP)	25,0	5,8	4,7	2,3	2,3	2,3	2,3
Multi-provinces							
Programme de gestion de l'information sur les pêches (F-AEP)	8,6	2,8	2,7	-	-	1,6	1,6
Projet de transition à Windows XP et Office XP (F-AEP)	11,9	4,8	3,2	3,2	3,2	1,8	1,8
Remplacement de l'infrastructure informatique régionale (F-AEP)	19,5	3,9	6,3	-	-	1,0	1,0
Environnement électronique de gestion des connaissances (F-AEP)	7,6	1,3	0,4	2,7	2,7	0,4	0,4
Abacus (F-AEP)	5,8	-	3,7	-	-	2,1	2,1
Système de gestion de l'information et d'entretien (F-AEP)	13,3	2,3	1,8	1,2	1,2	1,1	1,1
Amélioration de la capacité de gestion des données ministérielles – ORACLE (F-AEP)	7,3	1,9	0,5	0,7	0,7	0,7	0,7

Le tableau 10 énumère tous les projets prévus et en cours qui dépassent le pouvoir d'approbation de projets du Ministère, soit :

- 2 millions de dollars pour les projets de nouvelles technologies de l'information;
- 5 millions de dollars pour les projets de remplacement de technologies de l'information;
- 20 millions de dollars pour tous les autres projets.

Définitions applicables aux grands projets d'immobilisations

http://www.dfo-mpo.gc.ca/dpr/dpr2004_ltcp_f.htm

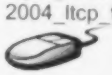

L'étape de chacun des projets est établie selon les définitions données par le Conseil du Trésor.

Estimation indicative (I)— Il s'agit d'une estimation grossière de l'ordre de grandeur du projet, qui n'est pas suffisamment précise pour justifier l'approbation, par le Conseil du Trésor, d'un objectif relatif aux coûts.

Estimation fondée (F)— Estimation suffisamment précise et fiable pour permettre au Conseil du Trésor d'approuver un objectif en ce qui a trait au coût de la phase du projet à l'étude.

Approbation préliminaire du projet (APP)— Autorisation du Conseil du Trésor d'entreprendre un projet en fonction des exigences opérationnelles prévues. Cette approbation s'étend aux objectifs de l'étape de définition du projet et aux dépenses connexes. Les ministères responsables peuvent solliciter l'approbation provisoire après avoir examiné la portée totale du projet et en avoir établi le coût, d'une estimation de niveau indicative, et après avoir établi une estimation fondée du coût de l'étape de définition du projet.

Approbation effective du projet (AEP)— Autorisation du Conseil du Trésor couvrant les objectifs à l'étape de mise en oeuvre du projet et les dépenses connexes. Les ministères responsables peuvent solliciter l'approbation effective après avoir établi la portée de l'ensemble du projet et en avoir établi le coût selon une estimation fondée.

Section 9—Renseignements complémentaires

Dans la présente section :

- *Structure organisationnelle* Page 156
- *Personnes-ressources pour renseignements supplémentaires* Page159
- *Lois, règlements et rapports réglementaires* Page 160
- *Initiatives législatives et réglementaires* Page 163
- *Liste des évaluations et examens* Page 165

Structure organisationnelle

Pêches et Océans Canada est un ministère hautement décentralisé. Près de 85 % de ses employés travaillent à partir de six bureaux régionaux; le reste se trouve à l'administration centrale nationale, à Ottawa.

Les six régions ont chacune à leur tête un directeur général régional (DGR) en poste au bureau régional. Les DGR gèrent les programmes et les activités dans leur région en tenant compte des priorités nationales et régionales ainsi que des paramètres de rendement nationaux.

L'administration centrale nationale, à Ottawa, est dirigée par le sous-ministre (SM), le sous-ministre délégué (SM délégué), le Commissaire de la Garde côtière canadienne et cinq sous-ministres adjoints (SMA). C'est là que sont établis les objectifs nationaux, les politiques, les marches à suivre et les normes, que sont dirigés certains programmes nationaux et que sont contrôlées les activités du Ministère à l'échelle nationale afin d'assurer la qualité et l'uniformité de la prestation des services. Les SMA fixent les objectifs nationaux, les politiques, les marches à suivre et les normes pour leur secteur respectif.

Le SM, le SM délégué, les SMA et les DGR travaillent en étroite collaboration à la gestion du Ministère et de ses activités.

Structure organisationnelle

Pêches et Océans Canada est un ministère hautement décentralisé. Près de 85 % de ses employés travaillent à partir de six bureaux régionaux; le reste se trouve à l'administration centrale nationale, à Ottawa.

Les six régions ont chacune à leur tête un directeur général régional (DGR), en poste au bureau régional. Les DGR gèrent les programmes et les activités dans leur région en tenant compte des priorités nationales et régionales ainsi que des paramètres de rendement nationaux.

L'administration centrale nationale, à Ottawa, est dirigée par le sous-ministre (SM), le sous-ministre délégué (SM délégué), le Commissaire de la Garde côtière canadienne et cinq sous-ministres adjoints (SMA). C'est là que sont établis les objectifs nationaux, les politiques, les marches à suivre et les normes, que sont dirigés certains programmes nationaux et que sont contrôlées les activités du Ministère à l'échelle nationale afin d'assurer la qualité et l'uniformité de la prestation des services. Les SMA fixent les objectifs nationaux, les politiques, les marches à suivre et les normes pour leur secteur respectif.

Le SM, le SM délégué, les SMA et les DGR travaillent en étroite collaboration à la gestion du Ministère et de ses activités.

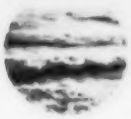

Depuis juin 2003, suivant la recommandation de la Vérificatrice générale, les directeurs régionaux de la Garde côtière canadienne relèvent directement du Commissaire de la Garde côtière canadienne.

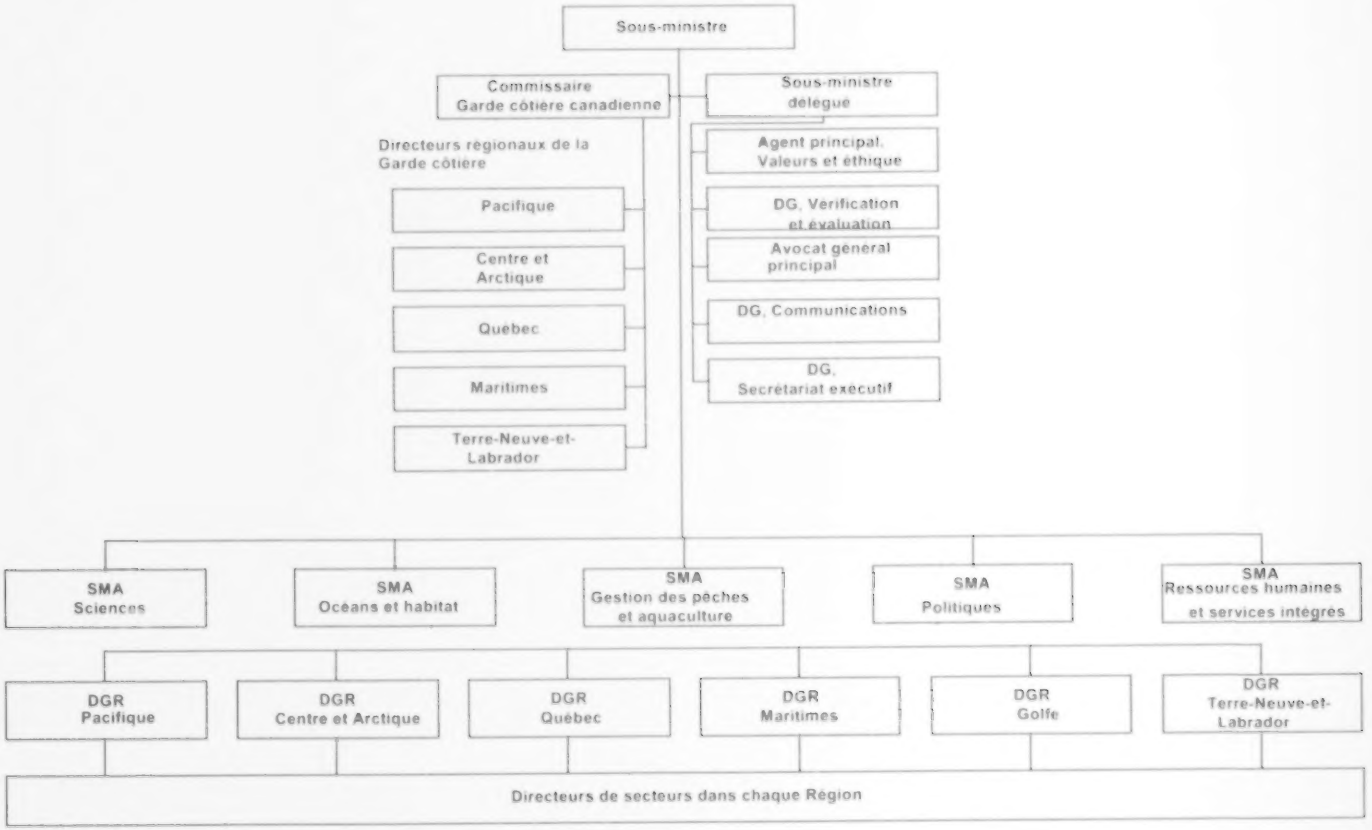
Sous-ministre
Commissaire
Garde côtière canadienne
Sous-ministre
délégué
Directeurs régionaux de la
Garde côtière
Pacifique
Centre et
Arctique
Québec
Maritimes
Terre-Neuve-et-
Labrador
Agent principal,
Valeurs et éthique
DG, Vérification
et évaluation
Avocat général
principal
DG, Communications
DG,
Secrétariat exécutif
SMA
Sciences
SMA
Océans et habitat
SMA
Gestion des pêches
et aquaculture
SMA
Politiques
SMA
Ressources humaines
et services intégrés
DGR
Pacifique
DGR
Centre et Arctique
DGR
Québec
DGR
Maritimes
DGR
Golfe
DGR
Terre-Neuve-et-
Labrador
Directeurs de secteurs dans chaque Région

Personnes-ressources pour renseignements supplémentaires

Région	Nom	Téléphone
Terre-Neuve-et-Labrador	Jan Woodford	(709) 772–7622
Maritimes	Kathy Kieley	(902) 426–3866
Golfe	Terrance Boucher	(506) 851–7757
Québec	Marcel Boudreau	(418) 648–7316
Centre et Arctique	Andrea Cyr	(519) 383–1830
Pacifique	Deborah Phelan	(604) 666–8675
Administration centrale	Anne Lamar	(613) 990–0219

Lois, règlements et rapports réglementaires

http://lois.justice.gc.ca/fr/index.html

Lois
Loi sur la commercialisation du poisson d'eau douce, L.R.C. (1985), ch. F-13
Loi sur la Convention en matière de pêche dans les Grands Lacs, L.R.C. (1985), ch. F-17
Loi sur la marine marchande du Canada[2]*, L.R.C. (1985), ch. S-9*
Loi sur la protection des pêcheries côtières, L.R.C. (1985), ch. C-33
Loi sur la restructuration du secteur des pêches de l'Atlantique[1]*, L.R.C. (1985), ch. A-14*
Loi sur le développement de la pêche, L.R.C. (1985), ch. F-21
Loi sur le ministère des Pêches et des Océans, L.R.C. (1985), ch. F-15
Loi sur les espèces en péril[4]*, L.C. (2002), ch. 29*
Loi sur les levés et l'inventaire des ressources naturelles[3]*, L.R.C. (1985), ch. R-7*
Loi sur les océans, L.C. (1996), ch. 31
Loi sur les pêches, L.R.C. (1985), ch. F-14
Loi sur les ports de pêche et de plaisance, L.R.C. (1985), ch. F-24
Loi sur les prêts aux entreprises de pêche, L.R.C. (1985), ch. F-22

[1] Certains articles de cette loi relèvent aussi des ministres de l'Industrie, des Finances et d'État (Privatisation et Affaires réglementaires).

[2] Le ministre des Pêches et des Océans détient certains pouvoirs en vertu de cette loi. La Loi est administrée en grande partie par le ministre des Transports.

[3] Le ministre des Pêches et des Océans détient certains pouvoirs en vertu de cette loi, mais ces pouvoirs sont aussi prévus par la *Loi sur les océans*.

[4] Le ministre de l'Environnement détient les pouvoirs en vertu de cette loi, mais le ministre des Pêches et des Océans est le ministre compétent en ce qui a trait aux espèces aquatiques.

Règlements

Règlement de pêche (dispositions générales), DORS/93-53
Règlement de pêche de la Saskatchewan, 1995, DORS/95-233
Règlement de pêche de l'Alberta, 1998, DORS/98-246
Règlement de pêche de l'Atlantique, 1985, DORS/86-21
Règlement de pêche de l'Ontario, 1989, DORS/89-93
Règlement de pêche de Terre-Neuve, DORS/78-443
Règlement de pêche des provinces maritimes, DORS/93-55
Règlement de pêche des Territoires du Nord-Ouest, C.R.C., ch. 847
Règlement de pêche du Manitoba, 1987, DORS/87-509
Règlement de pêche du Pacifique, 1993, DORS/93-54
Règlement de pêche du Québec, 1990, DORS/90-214
Règlement de pêche du Territoire du Yukon, C.R.C., ch. 854
Règlement de pêche sportive de la Colombie-Britannique, 1996, DORS/96-137
Règlement sur la gestion de la pêche du poisson contaminé, DORS/90-351
Règlement sur la gestion des pêches dans le Pacifique, DORS/82-215
Règlement sur la protection de la santé des poissons, C.R.C., ch. 812
Règlement sur la protection des pêcheries côtières, C.R.C., ch. 413
Règlement sur la zone de protection marine du champ hydrothermal Endeavour, DORS/2003-87
Règlement sur la zone de protection marine du Gully, DORS/2004-112
Règlement sur l'application du droit de la province de l'Île-du-Prince-Édouard à la zone du pont de la Confédération, DORS/97-375
Règlement sur les bâtiments de pêche étrangers, C.R.C., ch. 815
Règlement sur les mammifères marins, DORS/93-56
Règlement sur les ordonnances relatives au barrage Kenney et au déversoir Skins, DORS/87-723
Règlement sur les permis de pêche communautaire des Autochtones, DORS/93-332
Règlement sur les ports de pêche et de plaisance, DORS/78-767
Règlement sur les prêts aux entreprises de pêche, C.R.C., ch. 864
Règlement sur les produits toxiques, DORS/88-258
Règlement sur l'exemption de transporteurs, C.R.C., ch. 803
Règlement sur l'île au Sable, C.R.C., ch. 1465

Rapports réglementaires

Accès à l'information et protection des renseignements personnels

Développement de la pêche

Prêts aidant aux opérations de la pêche

Protection de l'habitat du poisson et prévention de la pollution

Rapport annuel de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce

Régime de préparation et d'intervention en cas de déversement d'hydrocarbures en milieu marin

Restructuration du secteur des pêches de l'Atlantique

Initiatives législatives et réglementaires

Objet de la loi et du règlement	Résultats prévus	Critère de mesure du rendement	Résultats obtenus
Règlement sur les restrictions à la conduite de bateaux			
Ajout et adaptation de restrictions pour veiller à la sécurité des navigateurs et autres usagers des voies navigables	Réduction du nombre de blessures et de décès sur les voies navigables du Canada	s.o.	Responsabilité cédée à Transports Canada (décret 2003-2090)
Mise à jour du dossier de False Creek (C.-B.) (ancrage et amarrage)	Renforcement de la sécurité et de la protection de l'environnement		
Règlement sur la compétence des conducteurs d'embarcations de plaisance			
Questions de certification et examen	Sécurité accrue et réduction du nombre d'accidents sur les voies navigables	s.o.	Responsabilité cédée à Transports Canada (décret 2003-2090)
Modification des règlements de pêche provinciaux et territoriaux			
Amélioration de la gestion des pêches	Amélioration de la gestion des pêches et de l'application des règlements	Règlement de pêche de Terre-Neuve-et-Labrador	(DORS/2003-338)
		Règlement de pêche de l'Ontario, 1989	(DORS /2003-108)
		Règlement de pêche du Québec	(DORS /2003-176)
		Règlement de pêche du Yukon	(DORS /2003-339)

Objet de la loi et du règlement	Résultats prévus	Critère de mesure du rendement	Résultats obtenus
Règlement de pêche du Nunavut			
Élaboration d'un règlement de pêche pour le territoire du Nunavut	Réglementation de la pêche dans ce territoire	Examen juridique en cours	Consultations terminées, rédaction du règlement en cours
Règlement de pêche (dispositions générales)			
Changements organisationnels en Colombie-Britannique et mise en place d'un protocole d'entente avec le Nouveau-Brunswick	Changements administratifs en C.-B. et mise en place d'un protocole d'entente fédéral-provincial avec le N.-B.	Publié dans la Gazette du Canada, Partie II, le 3 décembre 2003	(DORS/2003-369)
Zones de protection marine			
Établissement de certaines zones de protection marine dans les trois océans du Canada	Conservation et protection de zones particulières du milieu marin	Règlement publié dans la Gazette du Canada, Partie II, le 12 mars 2003, pour la ZPM du champ hydrothermal Endeavour	(DORS/2003-87)
Règlement sur la protection des pêcheries côtières			
Mise en oeuvre nationale de l'Accord des Nations Unies sur la pêche	Observation des obligations internationales que prévoit l'Accord	Capacité accrue d'application des règlements grâce aux mesures établies dans l'Accord	(DORS/2004-110)
Politique d'accès aux ports	Modernisation et clarté accrue de la politique d'accès aux ports	Publié dans la Gazette du Canada, Partie II, le 17 décembre 2003	(DORS/2003-391)

Remarque : DORS=Décrets, ordonnances et règlements statutaires

Liste des évaluations et examens

Nº de projet	Titre
Vérifications internes	
60254	Système de gestion de l'information et de l'entretien
60260	Stratégie de vérification des états financiers
60268	Initiative de l'après-*Marshall* (vérification de suivi)
60280	Évaluation par le BVG des contrôles financiers des technologies de l'information
65155	Examen indépendant du processus de gestion des règlements
60279	Stratégie d'information financière (SIF)— Examen nº 2 de la mise en oeuvre de la Stratégie d'information financière - Examen en profondeur (vérification) des secteurs à risque élevé (Vérification de suivi)
Évaluations	
60267	Système canadien de réglementation pour la biotechnologie
60263	Programme de la Garde côtière auxiliaire canadienne (GCAC)
Examens	
60261	Examen des processus de gouvernance régionaux
65170	Mise à jour de l'examen de conformité environnementale
65168	Fonction des communications
Cadres de gestion et de responsabilisation axés sur les résultats	
65190	Stratégie emploi jeunesse
60266	Stratégie relative aux pêches autochtones (SRPA)
65169	Système canadien de réglementation pour la biotechnologie (SCRB)
60272	Programme de partenariat académique (PPA)

N° de projet	Titre
Cadres de vérification axés sur les risques	
65190	Stratégie emploi jeunesse
60266	Stratégie relative aux pêches autochtones (SRPA)
60272	Programme de partenariat académique (PPA)

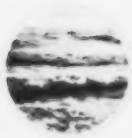

Section 10—Index

A

Affaires étrangères, 43
Aquaculture, 2, 3, 12, 14, 21, 22, 23, 29, 32, 41, 47, 57, 86, 92, 93, 94, 95, 97, 99, 100, 118, 121
Arctique, 26, 29, 42, 62, 77, 86, 100, 140, 159

C

Cartes hydrographiques, 83, 142
CGRR, 60, 65, 81, 84, 93
Colombie-Britannique, 3, 21, 45, 48, 49, 117, 121, 123, 152, 161, 164
Comité parlementaire permanent des pêches et des océans, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22

D

Dépenses, 23, 31, 33, 34, 35, 36, 37, 43, 58, 73, 87, 98, 110, 126, 127, 128, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 138, 139, 141, 142, 149, 150, 153
Développement durable, 4, 9, 10, 14, 28, 30, 59, 64, 95, 100

E

Environnement, 2, 14, 26, 28, 29, 30, 35, 45, 63, 64, 72, 79, 97, 103, 108, 120, 121, 132, 137, 138, 141, 146, 149, 163
Espèces aquatiques envahissantes, 14, 15, 100

G

Garde côtière auxiliaire canadienne, 73, 75, 81, 116, 165
Garde côtière canadienne, 3, 10, 11, 12, 14, 16, 20, 23, 32, 33, 36, 37, 39, 65, 67, 69, 73, 75, 77, 78, 79, 80, 81, 84, 88, 90, 94, 107, 108, 123, 128, 130, 136, 137, 139, 140, 142, 143, 144, 145, 156, 157
Garde côtière canadienne, 145
Grands Lacs, 26, 65, 86, 122, 160

H

Habitat du poisson, 9, 22, 26, 41, 44, 57, 58, 59, 60, 70, 123, 162

I

Industrie, 3, 9, 10, 12, 20, 28, 30, 41, 46, 51, 52, 54, 60, 62, 63, 64, 68, 69, 70, 87, 91, 92, 93, 94, 95, 97, 99, 100, 101, 142, 143, 150

L

Les pêches au Nunavut, 22
Loi sur la marine marchande du Canada, 20, 33, 65, 107, 139, 144
Loi sur la protection des eaux navigables, 22, 33, 65, 77, 107, 128, 130, 134, 139
Loi sur les espèces en péril, 8, 29, 46
Loi sur les océans, 19, 20, 49, 57, 58, 61, 62, 99, 143, 144, 145, 146, 160
Loi sur les pêches, 9, 21, 22, 23, 51, 57, 60, 147, 160
Loi sur les prêts aux entreprises de pêche, 160

M

Maritimes, 52, 117, 124, 159
Marshall, 32, 37, 43, 46, 47, 48, 118, 135, 139, 150, 165

N

Navigation de plaisance, 29, 41, 73, 82, 90
Nouvelles orientations dans le Pacifique, 8

O

Opérations de déglaçage, 35, 36, 132, 137, 138, 140, 144, 149
Organisation des pêches de l'Atlantique Nord-Ouest, 17, 18, 53, 55
Organisation des pêches de l'Atlantique Nord-Ouest, 17, 53, 98, 101

P

Passif éventuel, 151
Pêche récréative, 45, 54, 111, 123
Plan d'action pour les océans, 65, 69
Pollution, 10, 20, 29, 41, 57, 58, 60, 63, 65, 66, 67, 68, 69, 94, 121, 162
Ports, 2, 9, 10, 11, 12, 14, 18, 19, 27, 53, 57, 63, 64, 72, 73, 78, 86, 87, 88, 89, 91, 94, 95, 144, 148, 160, 161, 164
Ports pour petits bateaux, 18, 36, 78, 141
Programme national de gestion de l'habitat, 41, 58, 59, 69
Projet d'évaluation ministérielle et d'ajustement, 110
Projet d'évaluation ministérielle et d'ajustement, 31, 81, 83, 111, 114
Projet d'évaluation ministérielle et d'ajustement, 23, 30, 31, 60, 81, 83, 110
Protection, 2, 8, 9, 22, 33, 35, 37, 39, 40, 42, 51, 52, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 62, 65, 66, 70, 77, 79, 101, 107, 128, 130, 134, 136, 139, 152, 160, 161, 162, 163, 164
Provinces, 4, 10, 19, 40, 54, 59, 60, 62, 63, 70, 73, 92, 93, 152, 161

Q

Québec, 44, 49, 143, 152, 159, 161, 163

R

Recettes disponibles, 128, 132, 133, 134, 140, 142
Recherche et sauvetage, 81
Régions, 8, 16, 22, 46, 54, 60, 65, 82, 83, 88, 114, 156
Résultats, 3, 8, 12, 13, 15, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 37, 40, 41, 50, 52, 60, 61, 65, 68, 81, 84, 90, 93, 98, 99, 101, 103, 104, 107, 110, 111, 114, 117, 123, 151, 165
Révision de la politique sur les pêches de l'Atlantique, 8, 15, 43, 44

S

Sécurité maritime, 3, 8, 11, 28, 33, 41, 51, 72, 73, 74, 78, 79, 83, 84, 89
Stratégie sur les océans, 10, 41, 58, 61
Surpêche étrangère, 3, 14, 17, 29, 40

T

Terre-Neuve-et-Labrador, 51, 52, 116, 159, 163

V

Voies navigables, 2, 10, 11, 26, 28, 72, 73, 75, 77, 81, 82, 83, 86, 87, 88, 89, 90, 94, 95, 108, 163